



Document de référence 2008

SOMMAIRE

ERRATA	1
Les messages	
Profil.....	2
Message du Président du Directoire.....	3
3 questions au Président du Conseil de Surveillance.....	5
Le Conseil de Surveillance	6
Le Directoire et le Comité de Direction.....	7
Interviews croisées du Comité de Direction : enjeux 2009	8
Chiffres clés 2008	10
Bourse	12
Leadership : l'année 2008 s'inscrit ... dans une dynamique de croissance	
Parcours	17
Implantations.....	18
Actualité stratégique	19
Métier : distributeur-logisticien ... à valeur ajoutée	
IMS / Un positionnement unique	21
Expertise / Trois lignes d'aciers spéciaux.....	23
Expertise / Des services à valeur ajoutée	25
Organisation / Au plus près des marchés.....	27
Atout / Un modèle économique résistant	29
Stratégie : consolider ... le marché européen	
Marché / Les enjeux d'un marché en concentration.....	31
Stratégie / La croissance rentable	33
Développement / Accroître les parts de marché locales	35
Rentabilité / Efficacité opérationnelle et désendettement	37
Organigramme juridique	39
Contacts.....	40

Cette version du document de référence annule et remplace la précédente version, mise en ligne le 19 février 2009. Les modifications effectuées sont les suivantes :

1. DEMANDES AMF

Page 213, Table de concordance, 3. Informations financières sélectionnées : **pages 10 et 11**

Page 207, § 21.1.6. « Il n'existe aucun nantissement d'actions ou d'actifs **en dehors des éléments détaillés dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.** »

2. TYPOS A RECTIFIER

Page 66, § 3.1.3. sous le premier tableau : « Les flux de (...) l'année **2008** (et non 2009) (...) de free cash flows »

Page 67, § 3.1.3.1 « La variation des stocks (...) est de **-21,4** (au lieu de 21,4) millions d'euros »

(en millions d'euros)	Effet prix	Effet volume	Total
Mécanique (au lieu de Mécanique et AO)			
Total	-8,0	-13,4	-21,4

Page 83, § 3.3.4.2. « Le résultat net **2007** est présenté avant retraitement du goodwill en stock »

Page 100, § 7.2. Tableau des résultats des 5 derniers exercices (société mère), année 2008 :

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 690
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 716

Page 104, § 7.6. 4^{ème} résolution : « auquel s'ajoute (...) arrêté le 31 décembre **2008** (au lieu de 2007) pour ... »

Page 107, § 7.6. 13^{ème} résolution : « L'Assemblée Générale (...) générales **ordinaires** (et non extraordinaires)... »

Page 120, § 1.1 en-tête du tableau : « Liste des sociétés consolidées **au 31 décembre 2008** (au lieu de en 2008) »

Page 121, § 1.2 Pour l'unité du tableau : lire « (en **milliers** d'euros) » (au lieu de millions)

Page 141, § 3.15 « Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice **2008** (au lieu de 2007) »

Page 179, § 7.5. : « (1) Notamment, lettre de (...) **10 millions** (au lieu de 10 000 millions) d'euros (...) IMS Spa »

Page 180, § 8. Stappert Spezial Stahl (bénéfice ou perte du dernier exercice) : lire **28 802** au lieu de 25 186
Intramet (prêts & avances consentis) : lire **7 112** au lieu de 71 122

Page 185, Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, 1. Avec la société IMS France, b. Nature et objet
« ... votre Conseil de Surveillance du **30 mai** 2007 a autorisé la signature (...) » (au lieu de 11 juin)

3. CORRECTION D'ERREURS DE MISE EN FORME AUTOMATIQUE

Remplacer « Espagne » par France

Page 142, § 3.16. Impôts différés : « Il n'existe dorénavant (...) du groupe fiscal **France**, composé (...) IMS International Metal Service, IMS **France** et (...) »

Page 146, § 3.23. : « Les nantissements (...), IMS **France**, Aceros IMS et IMS SpA (...) février 2007. »

Page 147, § 3.23. : « (5) Il y a un contrat de sous-location simple en **France**. »

Page 148, § 4.3. : « (2) Le poste plus-values (...) d'un dépôt en **France** ainsi (...) Astralloy. »

Pages 150 et 151, § 4.8. Impôts, texte et 2^{ème} tableau :

« La Société (...) françaises (IMS **France**, Calibracrier, ...) de sociétés. »

« Le rapprochement entre (...) en vigueur en **France** (...) se présente ainsi : »

Impôt calculé au taux théorique en France
Supplément d'impôt dû aux différentiels de taux entre la France et les autres pays

Remplacer « Espagne » par Italie

Page 145, § 3.23. : « (2) En 2008, les engagements (...) en **Italie** et des garanties (...) IMS SpA en **Italie**. »

Remplacer « Espagne » par le nom du pays concerné

Page 141, § 3.15 En tête du tableau :

Réconciliation de la situation financière à l'ouverture	France	Italie	Allemagne	Autres pays	Total
---	---------------	---------------	------------------	-------------	-------

Page 142, § 3.15 En tête du tableau :

(en millions d'euros)	France	Italie	Allemagne	Autres pays	Total
-----------------------	---------------	---------------	------------------	-------------	-------

Page 149, § 4.4. Frais de personnel, section « Engagements sociaux » :

« La charge incluse (...) est de 1,1 million d'euros ; elle concerne la **Belgique**, le **Royaume-Uni**, l'**Allemagne** (société Hoselmann), l'**Italie** et les Pays-Bas. »

4. AUTRES CORRECTIONS

Page 61, 2^{ème} tableau, changement de 2 libellés de lignes

Mécanique 2008 vs 2007 (au lieu de « Aciers Mécanique »)
Périmètre réel (au lieu de « Variation totale »)

Page 151, « plan d'attribution d'actions gratuites » remplacé par « plan d'attribution **gratuite** d'actions »

Pages 155 et 184, § relatifs à M. Philippe Brun, rajout de la mention « **par un actionnaire agissant seul** (...) »

Page 156, §7.3., « la valeur nette de dépréciation des achats » remplacé par « **la valeur des achats** »

PROFIL

Un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux

1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires

72 centres de distribution

55 000 clients

IMS est un acteur majeur de la distribution des aciers spéciaux en Europe.

IMS s'adresse à tous les secteurs industriels. Au travers de ses trois lignes de produits, le Groupe propose à ses clients une gamme complète d'aciers spéciaux et effectue à la demande des opérations de première transformation.

Grâce à un effectif de près de 2 200 salariés, un réseau de 72 centres de distribution en Europe et plus de 40 000 références en stock, IMS assure à ses 55 000 clients un service à forte valeur ajoutée, alliant qualité et proximité. Disponibilité des produits et respect des délais de livraison sont au coeur des enjeux logistiques du Groupe.

L'Europe représente 96 % du chiffre d'affaires. Dans un marché européen en concentration, IMS mène depuis 2005 une stratégie de croissance rentable volontariste, avec l'ambition de consolider le marché et de conquérir une position de leader sur ses lignes de produits dans la majorité des pays européens. IMS dispose aujourd'hui de tous les moyens humains et financiers nécessaires pour poursuivre cette stratégie.

3 lignes de produits pour de multiples secteurs d'application

Mécanique

Mécanique générale, travaux publics, matériel agricole, équipementiers automobiles et poids lourds, machines de levage, aciers à outils

Abrasion

Travaux publics, mines, carrières et cimenteries, mécanique générale, matériel agricole, machines de levage

Inox

Chimie et pétrochimie, agro-alimentaire, tuyauteurs, décoration, mécanique générale, énergie, transport, éco-industries, environnement

LE MESSAGE DU PRESIDENT

«IMS dispose aujourd'hui de tous les moyens humains et financiers pour poursuivre sa stratégie.»

2008, une année contrastée

Nous venons de connaître une année 2008 atypique.

Jusqu'en septembre, nous avons pu poursuivre notre stratégie de croissance rentable et de gains de parts de marché. Nous avons augmenté nos volumes de 8% sur les trois premiers trimestres et conclu 7 acquisitions. Les hausses de prix passées mi-2008 ont permis de dégager des marges brutes record dans les lignes mécanique et abrasion.

Le 4^{ème} trimestre a marqué un coup d'arrêt brutal à ces évolutions. Confrontée à des perspectives d'activité dégradées et à un besoin croissant de liquidité, l'industrie européenne a initié un violent déstockage. Ce phénomène de grande ampleur s'est traduit pour IMS, comme pour ses comparables, par une baisse sensible de l'activité : au 4^{ème} trimestre 2008, les volumes distribués par IMS ont ainsi reculé de 17%.

Dans le sillage de la baisse des cours du nickel, le prix de vente moyen des aciers inox a perdu près de 30% entre mi-2007 et fin 2008. Cet « effet prix » négatif a pesé sur la rentabilité de l'année 2008, entraînant une diminution du chiffre d'affaires de 119 millions d'euros et une « désaubaine » (effet prix négatif sur stocks) de près de 22 millions d'euros.

De nouveaux actionnaires au capital

Depuis septembre 2008, profitant de cours particulièrement attractifs, la société Jacquet Metals poursuit sa progression au capital d'IMS. L'objectif annoncé est de prendre le contrôle d'IMS sans franchir le seuil de 33,33% du capital à partir duquel une offre publique serait obligatoire. Dans un communiqué de presse du 20 octobre 2008, le Conseil de Surveillance a exprimé son opposition au « projet » de Monsieur Eric Jacquet et s'est engagé à « défendre les intérêts de la société et de ses actionnaires afin d'empêcher toute prise de contrôle rampante sans externalisation d'une prime de contrôle ».

Au 9 février 2009, la société Jacquet Metals, sa holding de contrôle JSA et Monsieur Eric Jacquet détenaient ensemble 33,08% du capital d'IMS. Le distributeur international Amari Metals et le sidérurgiste italien Cogne Acciai sont également entrés au capital d'IMS avec des participations de 5%.

Un modèle agile et robuste

Au cours de l'exercice écoulé, IMS a su faire la preuve de la résistance de son modèle et des capacités d'adaptation de son organisation.

Grâce à l'équilibre offert par ses trois lignes de produits, IMS a compensé les effets défavorables de l'inox. Dans un environnement perturbé, les volumes distribués ont progressé de 1,5%, le chiffre d'affaires est resté stable à 1,4 milliard d'euros et la marge brute globale a bien résisté, à plus de 20% du chiffre d'affaires.

La décision, prise dès l'été 2008, de suspendre les opérations de croissance externe pour se concentrer sur le développement organique et la gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement, ont permis à IMS de générer 80 millions d'euros de free cash-flow en 2008 et de ramener ainsi son endettement à 205 millions d'euros en fin d'année, contre 270 millions d'euros à fin septembre.

IMS a anticipé l'évolution des marchés en lançant en septembre les mesures nécessaires d'adaptation de sa structure de coûts aux niveaux d'activité attendus. Ces actions (réduction des frais généraux, adaptation des frais de personnel, baisse des coûts de transport, simplification des structures etc.) lui ont permis d'enregistrer un résultat opérationnel hors éléments non récurrents à l'équilibre au 4^{ème} trimestre 2008, et ce malgré un effet de désaubaine de 9 millions d'euros.

Par ces solides performances, IMS confirme la pertinence et la force de son modèle économique. Les parts de marché locales élevées dans les trois lignes de produits et la diversité d'une base de clients issus de l'ensemble des secteurs industriels en Europe, représentent des atouts essentiels dans un environnement défavorable.

Nos priorités en 2009

C'est dans les périodes difficiles que les leaders gagnent des parts de marché. L'intensification de la croissance organique en 2009 reposera sur le déploiement de toutes les lignes de produits dans tous les pays en Europe. IMS veut en outre, à travers une meilleure segmentation de sa clientèle, étendre son offre de produits et services à ses clients traditionnels (mécaniciens et transformateurs de métal, tuyauteurs, etc.) et renforcer sa position de distributeur de référence des produits longs inox en Europe, tout en tirant parti des zones en plus forte croissance (Turquie et Europe de l'Est).

IMS a comme priorité absolue la réduction de son endettement. La baisse des stocks, conjuguée à des investissements très réduits, conduit à viser un objectif d'endettement de 150 millions d'euros au 30 juin 2009.

D'autre part, IMS entend tripler le montant des ristournes fournisseurs de fin d'année en 2009 par rapport à 2008 et poursuivre son programme de réduction des frais opérationnels estimé entre 8 et 10 millions d'euros en année pleine.

Confiant dans sa capacité à générer des cash flows en 2009, IMS respecte les engagements pris vis-à-vis des actionnaires et proposera à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 la distribution d'un dividende de 0,80 euro par action.

Des ambitions intactes

Depuis 2005, IMS a mis en œuvre une stratégie de croissance adaptée au mouvement de consolidation du secteur et tournée vers la création de valeur. IMS est aujourd'hui leader européen de la distribution d'aciers spéciaux en Europe avec 10% d'un marché total de 14 milliards d'euros et dispose donc d'un fort potentiel de croissance dans un marché encore très fragmenté. IMS possède aujourd'hui tous les moyens humains et financiers pour atteindre une part de marché de 15% en Europe.

Nanterre, le 10 février 2009

Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire

3 QUESTIONS A YVON JACOB, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Quel regard portez-vous sur les performances d'IMS en 2008 ?

Tout d'abord, je tiens à rappeler le bilan très positif de l'actuelle équipe de direction qui est parvenue en l'espace de 4 ans à transformer IMS en une société de croissance, leader sur ses marchés et qui affiche un des meilleurs rendements du secteur. Tout en marquant l'achèvement du recentrage d'IMS sur la distribution des aciers spéciaux en Europe, l'exercice 2008 a été contrasté avec un environnement fortement dégradé au dernier trimestre. Dans ce contexte, IMS a une fois encore fait preuve de solidité en parvenant, malgré l'inversion brutale de ses marchés vers la mi-octobre, à augmenter ses volumes, stabiliser son chiffre d'affaires et fortement réduire son endettement. L'équipe de direction d'IMS a su prendre les décisions stratégiques qui s'imposaient. Les mesures mises en œuvre par le Directoire pour adapter les organisations et les coûts au nouvel environnement ont été très efficaces.

Quels sont les atouts d'IMS pour faire face à un contexte économique encore très difficile en 2009 ?

Le Directoire d'IMS bénéficie d'un fort soutien du Conseil de Surveillance pour poursuivre une stratégie qui a non seulement fait ses preuves au cours des quatre dernières années mais qui a aussi permis au Groupe de résister en 2008. La stratégie de renforcement des parts de marché locales sur les trois lignes de produits du Groupe offre à IMS équilibre et robustesse. La diversité de son portefeuille de produits, ses positions géographiques, la grande qualité de service aux clients, la force de ses marques et sa puissance d'achat sont autant d'atouts pour IMS pour affronter une conjoncture industrielle encore très incertaine. J'ajoute que dans cette période de baisse de volume, la position de leader d'IMS devrait lui permettre de gagner des parts de marché et de préserver ses marges opérationnelles.

Quelle est votre analyse des changements d'actionnariat survenus chez IMS ?

La qualité du développement d'IMS a sans conteste attiré en 2008 de nouveaux actionnaires, dans un capital qui avait été jusque là très ouvert et au sein duquel IMS avait trouvé l'indépendance nécessaire à la définition de sa stratégie. Compte tenu de la nouvelle composition de l'actionnariat, le Conseil de Surveillance veillera à préserver le respect des intérêts et l'équité de l'ensemble de ses actionnaires. Si prise de contrôle il devait y avoir, le Conseil de Surveillance œuvrera pour que celle-ci s'opère à un prix reflétant les performances et les perspectives réelles d'IMS, en offrant une prime aux actionnaires.

Nanterre, le 10 février 2009

Yvon Jacob, Président du Conseil de Surveillance

GOUVERNANCE/ Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance défend l'intérêt des actionnaires. Il exerce le contrôle permanent de la gestion d'IMS par le Directoire, et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché à travers la publication des comptes ou à l'occasion d'opérations importantes. Chaque membre du Conseil de Surveillance est nommé pour une période de deux ans et est rééligible.

Au 10 février 2009, le Conseil de Surveillance est composé de quatre membres dont trois indépendants.

Président (indépendant) : Yvon Jacob, 66 ans, est notamment Président de la Fédération des Industries Mécaniques, membre du bureau du conseil exécutif du MEDEF, Président du Groupe des Fédérations Industrielles. Il est très impliqué dans les sujets qui touchent les industries en Europe, plus particulièrement les industries mécaniques, et apporte ainsi à IMS son expertise dans la connaissance de ses secteurs clients.

Vice-Président (indépendant) : Christian Parente, 64 ans, a exercé au cours de sa carrière d'importantes responsabilités au sein de banques comme la Banque Française du Commerce Extérieur, Natexis et Natexis Banques Populaires. Il est maintenant administrateur de plusieurs sociétés. Il fait bénéficier IMS de son approche financière et est particulièrement sensible aux objectifs de création de valeur pour l'actionnaire.

Membre (indépendant) : Philippe Armengaud, 56 ans, a effectué sa carrière au sein de plusieurs groupes métallurgiques (acières et aluminium) : directeur de la stratégie de Lucchini et Ascometal (groupe Severstal), Alcoa où il dirige les Produits Plats Europe puis la division extrusion, Arcelor ... Il est actuellement directeur des achats du Groupe Bekaert. En tant que professionnel de la sidérurgie, il apporte son expertise « produit » à IMS.

Membre (non indépendant) : Sidney Cabessa, 65 ans, est notamment Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement, Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners et Vice-Président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Privé. Administrateur d'IMS depuis 1996 (et devenu membre du Conseil de Surveillance à la suite du changement de mode d'administration), il connaît l'historique du Groupe et garantit la continuité de sa gestion. Il fait en outre bénéficier IMS de sa culture boursière et financière.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance est détaillée au § 5.1 du rapport de gestion.

Le Comité d'Audit

Président : Sidney Cabessa
Membre : Yvon Jacob

Le Comité des Rémunérations

Président : Yvon Jacob
Membre : Sidney Cabessa

Les Commissaires aux Comptes titulaires

Bellot Mullenbach & Associés
Ernst & Young Audit

GOUVERNANCE/ Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire

Le Directoire d'IMS est composé de :

- Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire,
- Pierre-Yves Le Daëron, directeur de la stratégie et du développement,
- Philippe Brun, directeur administratif et financier.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est composé des dirigeants des quatre hubs formant l'organisation opérationnelle d'IMS, du directeur des achats Groupe, du directeur de la logistique Groupe et des trois membres du Directoire. Le Comité de Direction du Groupe se réunit une fois par mois pour :

- examiner la performance du Groupe, des filiales et des lignes de produits (activité et rentabilité),
- faire le point sur les dossiers de développement à l'étude,
- prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Jean-Yves Bouffault, 62 ans, est Président du Directoire depuis avril 2005, suite à la prise de contrôle d'IMS par Chequers Capital en octobre 2004. Auparavant, il a dirigé des entreprises dans les groupes Saint-Gobain et Legris Industries et notamment, depuis 1995, la société Potain, leader mondial des grues à tours. Après l'acquisition de Potain en 2001 par l'américain Manitowoc, il a dirigé les activités européennes de ce groupe dans le domaine de la manutention et du levage jusqu'en 2004.

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg, Jean-Yves Bouffault est également titulaire d'un DESS d'administration des entreprises.

Pierre-Yves Le Daëron, 50 ans, est membre du Directoire et directeur de la stratégie et du développement depuis février 2005. Auparavant, il a été directeur général d'une division de Manitowoc Crane Group de 2002 à 2004, directeur marketing de Potain de 1996 à 2002 et directeur marketing de Hilti de 1991 à 1996. Il était précédemment consultant au Boston Consulting Group.

Pierre-Yves Le Daëron est diplômé de l'École Polytechnique et docteur en physique.

Philippe Brun, 48 ans, est membre du Directoire et directeur administratif et financier depuis mars 2006. Il était auparavant directeur administratif et financier des Laboratoires Boiron et directeur général délégué adjoint de cette même société depuis avril 2005. Directeur financier d'ADL Automation de 1990 à 1993, il était précédemment audit manager chez Ernst&Young.

Philippe Brun est diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers.

Wolfgang Hartmann, 54 ans, directeur du hub Düsseldorf (Allemagne, Europe du Nord et Europe centrale) et directeur Groupe de la ligne de produits inox. Après trois années passées chez un producteur d'inox, il rejoint en 1977 la société Stappert, filiale allemande d'IMS. Il y prend rapidement la direction des achats, fonction qu'il assure à partir de 2002 pour l'inox à l'échelle du Groupe. Il dirige Stappert depuis 2005.

Hervé Biancarelli, 49 ans, directeur du hub Paris (France, Royaume-Uni, Suisse et Benelux). Après un parcours commercial dans l'industrie - Saint Gobain Vitrage, Vicat puis Alphacan (tubes et raccords plastiques, groupe Elf Atochem) - il rejoint en 1999 la distribution industrielle et devient directeur général de région chez Rexel. Il dirige IMS France depuis 2005. Il est diplômé de l'ESSEC.

Antonio Borsari, 61 ans, directeur du hub Milan (Italie et Turquie) et directeur Groupe des aciers à outils dont il pilote également les achats. Antonio Borsari travaille dans les aciers spéciaux depuis 1969, d'abord chez SIAU dans les domaines de la vente et de la logistique avant de prendre la direction d'une agence, puis à partir de 1991 chez Acciaierie Venete en tant que directeur commercial. Il rejoint IMS SpA en 1998.

Jesus Oliveri, 62 ans, directeur du hub Bilbao (Espagne et Portugal). Il travaille au sein d'Aceros IMS depuis 1968. Déjà à la tête de la société Grupo Aceros Garay lors de son acquisition par IMS en 1998, Jesus Oliveri gère avec succès l'intégration dans le Groupe, la

fusion avec la société Tiger (spécialisée dans l'abrasion) puis le lancement des aciers inox en Espagne via l'acquisition d'Alura en 2006.

Paul Lucas, 48 ans, directeur des achats Groupe depuis 2003 et directeur Groupe de la ligne de produits abrasion. De 1984 à 1989 il travaille chez Schlumberger, occupant des fonctions commerciales puis marketing. Il poursuit ensuite sa carrière chez Legrand, où il a été d'abord directeur de marché entre autres pour les aciers, puis directeur adjoint des achats. Il est diplômé des Hautes Etudes Industrielles.

Paul Cordié, 53 ans, directeur de la logistique Groupe. Il suit les problématiques logistiques depuis 1992 : d'abord dans l'industrie du luxe (Lalique, puis Christofle), puis dans la distribution de matériaux de construction en tant que directeur logistique (3 ans chez Raab Karcher en Allemagne, 4 ans chez Point P en France). Il rejoint IMS en novembre 2008. Il est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris et docteur ingénieur en physique.

INTERVIEWS CROISEES / Enjeux 2009

Des conditions de marché plus difficiles seront source d'opportunités pour les entreprises qui savent s'adapter. Illustration à travers les témoignages des membres du Comité de Direction d'IMS autour de thèmes variés : le développement commercial, les achats, les stocks, les réductions de coûts...

Paul Lucas, directeur des achats Groupe : « La baisse de l'activité, renforcée par le déstockage sur l'ensemble de la chaîne logistique, aura pour conséquence une baisse de nos volumes d'achats en 2009. IMS a donc décidé de renforcer et d'accélérer la concentration de ses achats vers les fournisseurs partenaires. En contrepartie, ceux-ci s'engagent à nous proposer des prix compétitifs en permanence, à nous fournir un bon service, notamment en termes de respect des délais de livraison et à nous faire bénéficier de bonifications de fin d'année. Ces BFA renforcent encore ce niveau de compétitivité et garantissent à IMS un positionnement favorable par rapport à ses concurrents, et ce dès la première tonne achetée. »

Wolfgang Hartmann, directeur du hub Düsseldorf : « Avec les fournisseurs inox, notre stratégie est claire. Elle suppose la concentration des volumes d'achats sur deux ou trois fournisseurs principaux par groupe de produits, en échange de gains très importants au titre des BFA. En collaborant étroitement avec les producteurs, nous avons gagné en expérience. Maîtriser les techniques de production et comprendre les leviers qui influencent les prix (par exemple l'impact du prix des coils sur les prix des tubes), nous donne un avantage considérable dans les négociations. Nous en faisons profiter toutes les filiales puisque nous gérons la plus grande partie des achats d'IMS dans les inox. »

Antonio Borsari, directeur du hub Milan : « Tout le talent d'IMS est de savoir tirer parti de la diversité et du partage des compétences de ses équipes. Chaque filiale a son histoire et donc des expertises spécifiques, qui ont pu subsister grâce à une organisation décentralisée. Quand nous avons relancé les aciers à outils chez IMS SpA en 2004, la connaissance du produit était déjà dans la société ! Et aujourd'hui, comme l'Allemagne dans les inox, c'est l'Italie qui gère les achats de ces produits et aide à leur développement commercial dans toute l'Europe. »

Hervé Biancarelli, directeur du hub Paris : « Pour s'adapter à la situation économique, IMS France a lancé fin 2008 un vaste plan d'économies portant à 50% sur les frais de personnel et 50% sur les transports, frais généraux, etc. Mais attention, la réorganisation en cours a certes pour objectif de réduire les coûts, mais n'a d'intérêt que si elle s'accompagne d'une amélioration de l'efficacité. Ainsi en 2008 nous avons commencé à redéployer nos stocks vers nos sites régionaux, où les surfaces de stockage ont été étendues, parallèlement à la diminution du stock central de Bruyères sur Oise. En 2009 nous continuerons ce travail, avec un nouveau dépôt près de Lyon et l'agrandissement du dépôt de Nantes. Nous pourrions ainsi réduire nos coûts de transport inter-dépôts et livrer plus vite les clients. Nos priorités pour 2009 sont donc l'amélioration de la disponibilité des produits, du niveau de service et du délai de livraison aux clients pour conquérir des parts de marché, en particulier dans la région Rhône-Alpes. Nous renforçons également l'efficacité de notre démarche commerciale afin de proposer à nos clients l'intégralité de la très large gamme d'IMS, y compris l'aluminium et autres métaux non ferreux. »

Paul Cordié, directeur de la logistique Groupe : « Si les effets de la baisse des stocks sur le cash flow sont indiscutables, les actions pour y parvenir doivent absolument préserver les intérêts commerciaux de l'entreprise : il s'agit plus de mieux stocker que de moins stocker. Nous avons identifié deux axes d'amélioration importants du point de vue du client : la disponibilité des produits et le respect des délais annoncés. Tout l'enjeu consiste donc à profiter des actions mises en œuvre dans le cadre de la réduction des stocks pour répondre à ces attentes et améliorer la qualité de notre service.

Première étape, les commerciaux qui nous aident à identifier le stock : d'abord les « runners », les ventes les plus fréquentes qui ne tolèrent pas de rupture, ensuite les produits « hors plan de stock » qui sont stockés inutilement, et enfin les produits « vivants », sur lesquels il faut à la fois minimiser les ruptures et éliminer les surstocks.

Ensuite, les acheteurs, approvisionneurs et les logisticiens doivent travailler ensemble afin de définir les processus à même d'assurer la disponibilité des produits. Puis ce sont de nouveau les commerciaux qui prennent le relais, pour la vente des produits hors plan de stock à travers des actions spécifiques. Le Groupe aide aussi, nous comptons sur les ventes intercos pour nous aider à réduire le surstock ! »

Jesus Oliveri, directeur du hub Bilbao : « En Espagne, pour réduire les coûts en 2009, nous allons fermer le dépôt de Bergara qui stockait nos aciers inoxydables. Au cours de ces derniers mois, nous avons réparti les approvisionnements entre trois dépôts dans différentes régions de l'Espagne, en fonction de la demande locale et des perspectives de développement commercial dans chacune de ces régions. Tout en réduisant les frais de personnel et le coût du transport, ce redéploiement nous permettra en 2009 d'accélérer notre développement en inox dans les régions grâce à une gamme plus étendue et plus proche de nos clients. »

Wolfgang Hartmann, directeur du hub Düsseldorf : « Les transports sont à la mode... C'est bien normal, ils représentent 16,5% des charges opérationnelles d'IMS. En Allemagne, pour baisser nos coûts opérationnels en 2009, en dehors des adaptations des effectifs et de la politique salariale, nous misons sur l'optimisation des flux de matières grâce aux mesures lancées fin 2008. Les sociétés du hub ne sont pas en reste puisqu'une alliance logistique constituée de navettes intra-groupes, similaire à celle qui existe autour de Vienne en Autriche pour l'Europe du Sud-Est, vient d'être mise en place en Europe du Nord. Le nouveau dépôt de Gliwice dans le sud de la Pologne constitue le point de liaison entre ces deux cercles, pour les trois lignes de produits du Groupe. »

CHIFFRES CLES 2008

IMS, un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux

1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires

660 000 tonnes vendues

2 200 collaborateurs

27 filiales en Europe

55 000 clients actifs

10% de part de marché

Chiffre d'affaires par pays

Allemagne	21,1%
Italie	20,6%
France	17,2%
Europe centrale	14,6%
Espagne	10,1%
Benelux	6,8%
Autres Europe	5,8%
Reste du monde	3,8%

Chiffre d'affaires par ligne de produits

Inox	44%
Mécanique	36%
Abrasion	14%
Autres et direct usine	6%

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

Utilisateurs finaux (1)	8,0%
Fabricants de machines et équipements (2)	41,5%
Sous traitants (travail du métal et mécanique)	32,0%
Revendeurs	18,5%

(1) dont industrie agro-alimentaire 1,5%, BTP 2,8%, industrie chimique 1,4%, mines carrières et cimenteries 1,4%

(2) dont matériel de transport 7%, manutention et travaux publics 6,5%, matériel de précision, électrique et électronique 2,4%, agro-alimentaire 1,8%, énergie 1%

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	2005	2006	2007	2008
Volumes vendus en tonnes	464 083	539 047	650 556	660 426
Chiffre d'affaires en millions d'euros	844,6	1 024,3	1 425,8	1407,0
Effectif fin de période (ETP)	1 506	1 641	1 996	2 139
Résultat opérationnel en millions d'euros	68,3	94,1	110,9	60,5
Résultat opérationnel en % du CA	8,1%	9,2%	7,8%	4,3%
Résultat net consolidé part Groupe en millions d'euros	40,8	57,1	63,7	31,4
Résultat net consolidé part Groupe en % du CA	4,8%	5,6%	4,5%	2,2%
BFR opérationnel en millions d'euros (2)	269,0	329,5	468,4	408,0
BFR opérationnel en % du CA	31,8%	32,2%	32,9%	29,0%
Free cash flow en millions d'euros (1)	(12,6)	26,8	0,3	80,0
Capitaux propres avant affectation en millions d'euros	236,0	279,9	332,9	333,5
Endettement net en millions d'euros (2)	103,3	112,6	218,3	205,4
Gearing pour le calcul des covenants en %	43,8%	40,2%	65,6%	62,2%
Résultat net consolidé part Groupe par action en euros	2,26	3,16	3,53	1,74
Dividende distribué par action en euros	0,70	0,82	1,10	0,80*

(1) free cash flow hors investissements et désinvestissements financiers : résultat opérationnel après impôts + dotation aux amortissements + variation totale du BFR après réintégration du factoring et y compris la dette d'impôt sur les sociétés + investissements opérationnels nets y compris locations financières (incorporels et corporels)

(2) après réintégration du factoring

* sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009.

BOURSE

Actionnariat et communication financière

Caractéristiques générales du titre IMS

Secteur d'activité : Distribution industrielle
Indice principal : SBF 120
Autres indices : CAC Small 90
Marché : Euronext Paris – Compartiment B
Place de cotation : NYSE Euronext (Paris)
Code ou symbole : IMS
Code ISIN : FR0000033904
Code Reuters : ITMT.PA
Code Bloomberg : IMS FP

L'évolution de l'actionnariat

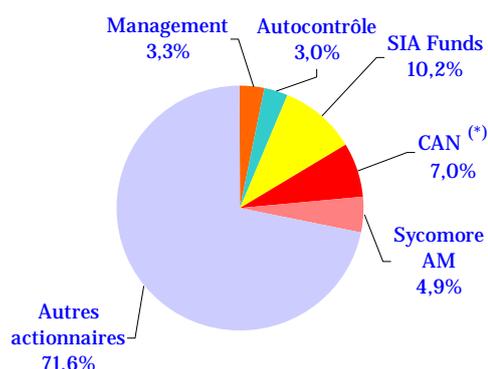
Au 31 décembre 2008, le capital d'IMS International Metal Service, inchangé, s'élève à 27 527 740,73 euros ; il est constitué de 18 057 010 actions.

L'environnement boursier particulièrement perturbé de l'année 2008 a profondément modifié l'actionnariat d'IMS.

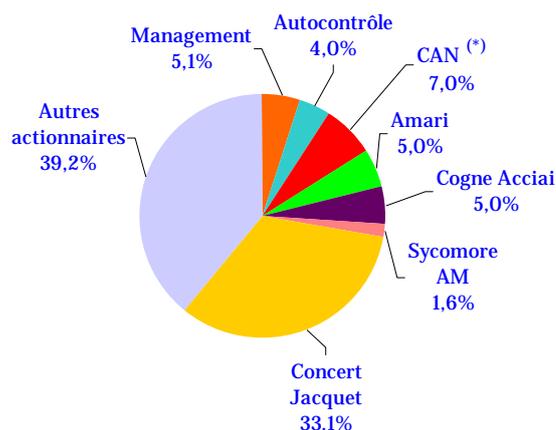
Depuis septembre 2008, date des premiers franchissements de seuils, la société Jacquet Metals poursuit sa progression au capital d'IMS dans le but d'en prendre le contrôle. Au 9 février 2009, la société Jacquet Metals, sa holding de contrôle JSA et son actionnaire majoritaire Eric Jacquet détenaient ensemble 33,08% du capital d'IMS. Le concert Jacquet a cependant fait part de son intention de rester en dessous du seuil de 33,33% du capital à partir duquel une offre publique est obligatoire.

D'autres acteurs ont également profité des cours particulièrement attractifs pour entrer au capital d'IMS : il s'agit d'Amari Metals, distributeur d'aciers inox longs et de non ferreux, et du sidérurgiste Cogne Acciai spécialisé dans les barres inox. Ces prises de participations, de 5% chacune, reflètent l'intérêt que des acteurs industriels, familiers du Groupe et de sa stratégie, portent à IMS.

Situation estimée en janvier 2008



Situation estimée au 9 février 2009



(*) Caja de Ahorros Navarra et Confederation Esp. de Cajas de Ahorros

Au 9 février 2009, le flottant ne représente plus que 39% du capital, contre 72% en janvier 2008. Les actionnaires individuels d'IMS, compris parmi les autres actionnaires, sont au nombre de 5 500 environ.

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 3 avril 2008, IMS détenait au 31 décembre 2008 un total de 818 651 actions propres, affectées aux objectifs suivants :

- l'exercice des stocks options issus de plans consentis en 1998 et 2002, pour 22 000 titres ;
- la totalité des engagements relatifs au plan d'attribution gratuite d'actions détaillé ci-dessous, pour 96 924 actions ;
- la remise d'actions aux salariés (programmes non déterminés à ce jour) ou en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour), pour 577 927 titres ;
- le contrat de liquidité (régularisation des cours) pour 121 800 titres.

La participation au capital des membres du Directoire est la suivante :

- Monsieur Jean-Yves Bouffault (Président du Directoire) : 411 943 actions
- Monsieur Pierre-Yves Le Daëron (membre du Directoire) : 43 401 actions
- Monsieur Philippe Brun (membre du Directoire) : 11 814 actions

Des équipes intéressées au capital et à la performance du Groupe

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe.

Ce plan repose sur l'investissement volontaire des bénéficiaires, qui ont ainsi investi l'équivalent de 1% du capital d'IMS. Le programme a accueilli douze nouveaux participants en octobre 2007 et mars 2008 et compte, au 31 décembre 2008, 62 attributaires au total.

Il comporte deux volets :

- intéressement A : attribution d'une demi-action en 2009 (février ou octobre en fonction de la date d'acquisition de la condition de bénéficiaire) pour une action détenue, sous condition de présence à cette date,
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007, 2008 et 2009.

En 2008, une action a déjà été attribuée à chacun des bénéficiaires au titre de l'intéressement B de l'année 2007. 96 924 actions devraient encore être attribuées en 2009 au titre de l'intéressement A. Compte tenu des réalisations pour 2008 et des perspectives pour 2009, le programme d'attribution gratuite d'actions ne devrait pas entraîner d'attributions supplémentaires en 2009 et 2010.

Une communication proactive

IMS informe ses actionnaires sur l'évolution de ses performances et sur les événements de sa vie sociétale par son site internet www.ims-group.com et par des communiqués publiés dans la presse économique et financière.

L'espace « actionnaires et investisseurs » du site internet inclut notamment l'accès aux données boursières (cours, volumes, etc.), ainsi qu'aux communiqués financiers, rapports annuels et données financières périodiques du Groupe. Le visiteur anglophone ou francophone peut également consulter et télécharger les présentations destinées aux analystes et investisseurs, accompagnées le cas échéant d'un webcast de la réunion de présentation des résultats aux analystes. Ces slide-shows, accessibles à tous, garantissent l'équité entre les actionnaires et délivrent une présentation synthétique de l'activité et de la stratégie d'IMS.

Un rapport annuel structuré sous forme de document de référence est disponible sur simple demande. IMS met en outre à disposition de ses actionnaires des comptes trimestriels complets (états financiers consolidés et rapport d'activité).

Enfin, un nouvel espace d'information www.we-are-ims.com a été mis en ligne en février 2009, afin de partager avec le plus grand nombre le projet et la stratégie de développement du Groupe IMS, ses forces, ses performances et la richesse de ses équipes.

Calendrier des publications de l'information financière périodique 2009

- Chiffre d'affaires et résultats du premier trimestre : 13 mai 2009 après bourse
- Assemblée Générale : 16 juin 2009
- Chiffre d'affaires et résultats du premier semestre : 28 juillet 2009 après bourse
- Chiffre d'affaires et résultats du troisième trimestre : 10 novembre 2009 après bourse

3 questions à Philippe Brun, membre du Directoire, directeur administratif et financier

Pourquoi maintenir le paiement d'un dividende en 2009 ?

IMS s'est engagé en 2006 à distribuer à ses actionnaires un tiers de son résultat net normalisé : la forte génération de cash flow du 4^{ème} trimestre 2008 ainsi que celle attendue pour le 1^{er} semestre 2009 nous conduisent à confirmer cette politique.

Le cours s'est fortement replié en 2008, pourquoi ?

Le cours du titre IMS a été très impacté par le reflux des matières premières, notamment par le nickel qui entre dans la composition des inox. La crise financière de l'été 2007 puis la forte contraction économique de l'automne 2008 ont ramené le titre à 9,25 euros au 31 décembre 2008. Nous sommes persuadés que ce cours ne reflète pas la valeur intrinsèque des actifs du Groupe, notamment les parts de marchés locaux développées sur ses trois lignes de produits.

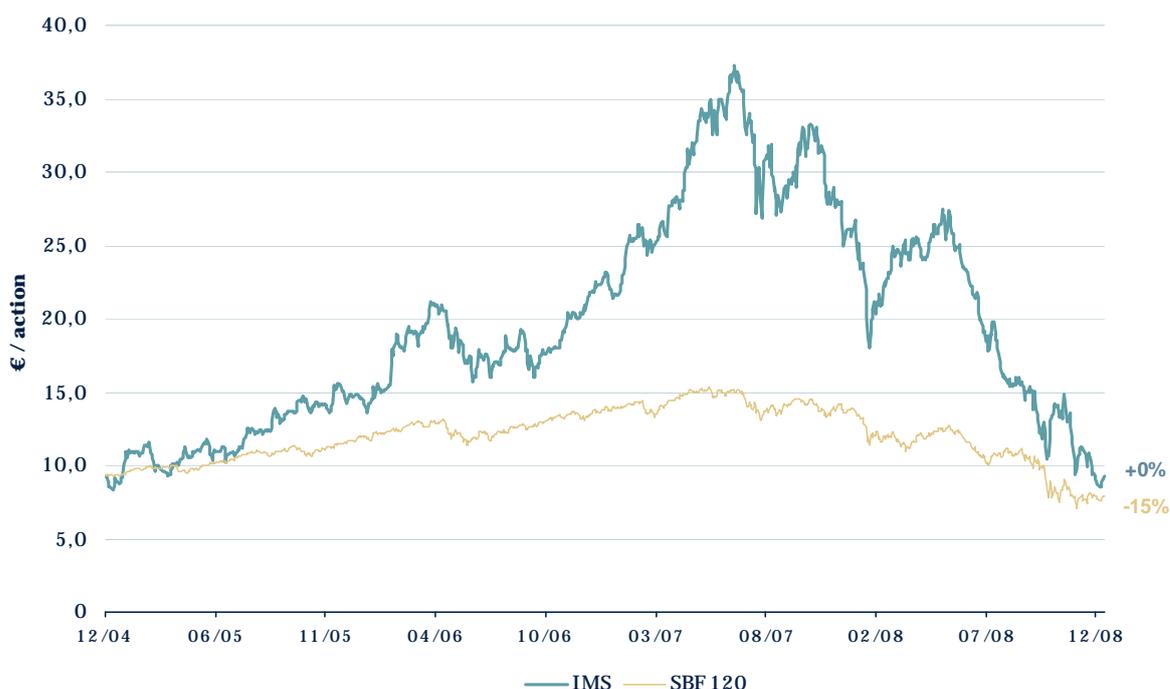
Pourquoi un nouveau FCPE investi en titres IMS ?

IMS a toujours souhaité associer ses salariés à sa performance, par des programmes de stocks options jusqu'en 2004, des accords d'intéressement locaux, un plan d'attribution gratuite d'actions en 2006. IMS étant une société cotée, il nous est apparu étonnant que les salariés français ne puissent pas investir en actions IMS dans le cadre de leur FCPE. Depuis novembre 2008, c'est chose faite ! Salariés et management détiennent environ 5% du capital du Groupe.

BOURSE

La vie du titre IMS

Evolution du titre IMS depuis le 31 décembre 2004 comparée au SBF 120



Une liquidité élevée pour l'actionnaire

Le capital de la Société a connu une forte rotation en 2008, avec plus de 30 millions de titres échangés contre 25 millions en 2007 et 9 millions seulement en 2006 (hors opération de placement en septembre 2006), assurant aux investisseurs une liquidité appréciable dans un environnement boursier très volatil.

Des marchés perturbés par l'irruption de la crise financière dans l'économie réelle

Au 31 décembre 2008, dans le sillage des valeurs liées aux métaux et aux matières premières, le cours de l'action IMS était en retrait de 64,7 % par rapport au 31 décembre 2007, soit un recul supérieur à celui de son indice de référence, le SBF 120 (-43,1%). Rappelons que le titre IMS avait progressé beaucoup plus vite que le SBF 120 au cours de ces dernières années : +59,1% contre +25,2% pour le SBF 120 en 2005, +55,5% contre +19,1% pour le SBF 120 en 2006, +14,4% contre +0,3% pour le SBF 120 en 2007.

Un retour pour l'actionnaire supérieur à celui des comparables

Bien mieux que le cours de bourse, c'est le calcul du retour pour l'actionnaire ou TSR (« total shareholder return ») qui illustre la performance du titre du point de vue de l'actionnaire, dans la mesure où cet indicateur intègre l'augmentation du cours de l'action et les dividendes reçus. Or le modèle économique d'IMS a permis depuis 2005 d'offrir un retour sur investissement pour l'actionnaire supérieur à celui de ses comparables boursiers européens : à fin 2008, pour un actionnaire entré au capital le 31 décembre 2004, ce retour est de +7,1% par an pour IMS contre +2,4% pour l'actionnaire de Schmolz + Bickenbach, +4,8% par an pour celui de Sandvik. A fin 2008, toujours pour un actionnaire entré au capital fin 2004, ce retour sur investissement était de -3,9% par an en moyenne pour les actionnaires des sociétés du SBF 120.

Au titre de la seule année 2008, le TSR d'IMS était en ligne avec celui de ses pairs cotés en bourse :

-60% pour IMS, contre -81% pour Schmolz et Bickenbach, -52% pour Sandvik, -65% pour Arcelor,

-52,4% pour Klöckner et -60% pour BE Group. Pour ces deux dernières sociétés, cotées en année pleine depuis 2006 seulement, la comparaison depuis le 31 décembre 2006 se révèle nettement favorable à IMS : chacune de ces valeurs affiche un TSR moyen annualisé de l'ordre de -35%, contre seulement -24% pour IMS.

Les données boursières en 2008

Mois	Plus haut cours	Plus bas cours	Dernier cours	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en millions d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier	28,00	17,30	20,35	2 969 518	64,31	22
Février	26,28	20,00	24,46	2 224 626	49,70	21
Mars	25,71	23,32	25,14	1 307 786	32,21	19
Avril	26,90	23,60	25,83	1 639 858	41,10	22
Mai	28,10	24,50	24,81	2 223 251	58,32	21
Juin	25,19	21,00	21,50	1 940 666	44,31	21
Juillet	21,75	16,73	17,06	2 271 200	43,13	23
Août	17,13	15,19	15,43	1 787 353	28,21	21
Septembre	16,09	11,60	12,20	3 071 207	44,39	22
Octobre	14,55	10,00	13,80	6 379 678	84,89	23
Novembre	15,05	9,20	11,20	3 373 920	42,51	20
Décembre	11,20	8,53	9,25	891 800	9,01	21
Extrême et moyenne de la période	28,1	8,53		2 506 739	45,17	
Total				30 080 863	542,09	256

Source : NYSE Euronext

Données sur cinq ans

	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Capitalisation boursière au 31.12 (en milliers d'euros)	167 027	472 913	413 325	265 799	167 027
Cours le plus haut (en euros)	28,10	38,82	22,94	15,89	9,34
Cours le plus bas (en euros)	8,53	20,90	13,45	8,17	5,94
Dernier cours de l'année (en euros)	9,25	26,19	22,89	14,72	9,25
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	117 503	99 504	37 109	31 457	17 140
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	2 117 539	2 953 451	679 372	342 532	121 842

L'action IMS International Metal Service fait l'objet d'un contrat de liquidité chez le prestataire en services d'investissements Oddo Corporate Finance (CM-CIC Securities jusqu'au 16 mars 2008). Ce contrat est conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI.

33% des résultats redistribués aux actionnaires

IMS a renoué en 2005 avec le versement de dividendes interrompu au titre des deux exercices précédents. La politique d'IMS en la matière consiste à distribuer environ 33% de son résultat net normalisé, après neutralisation des effets d'aubaine et de désaubaine. En ce qui concerne l'année 2009, IMS entend respecter ses engagements vis-à-vis de ses actionnaires et proposer à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 la distribution d'un dividende de 0,80 euro par action, offrant ainsi à son actionnaire un rendement de 8,6% par rapport au cours de bourse du 31 décembre 2008. Ce dividende, dont le paiement peut être effectué en actions, est compatible avec la poursuite de la stratégie de croissance rentable du Groupe et rendu possible par la génération de cash-flow prévue pour l'année 2009.

Distributions pratiquées au titre des 5 dernières années

	2008*	2007	2006	2005	2004
Dividende net en euros par action	0,80	1,10	0,82	0,70	-
Taux de distribution nominal en %	45,9%	31,2%	25,9%	31,0%	-
Taux de distribution normalisé en % **	33,0%	32,8%	36,4%	36,2%	-

* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale.

** calculé sur la base du résultat net retraité des effets d'aubaine et de désaubaine

Rendement pour l'actionnaire

Année de distribution	2009*	2008	2007	2006
Dividende net en euros par action	0,80	1,10	0,82	0,70
Cours de l'action au 31 décembre n-1	9,25	26,19	22,89	14,72
Rendement	8,6%	4,2%	3,6%	4,8%

* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale.

La valeur IMS fait l'objet de notes de recherche des brokers et analystes suivants :

- Berenberg
- CM CIC Securities
- Exane BNP Paribas
- Fortis
- Gilbert Dupont
- HSBC Securities
- IDMidCaps
- Jefferies
- Kepler Equities
- SG Securities

PREMIERE PARTIE

LEADERSHIP : l'année 2008 s'inscrit ... dans une dynamique de croissance

Leader de la distribution des aciers spéciaux en Europe, IMS est aujourd'hui l'acteur le mieux positionné pour tirer profit de l'accélération du mouvement de consolidation de la distribution d'acier et atteindre une part de marché de 15%.

PARCOURS / 30 ans d'expérience

Constitué de sociétés parfois centenaires, IMS a plus de 30 ans d'expérience dans la distribution et la transformation d'aciers spéciaux. Le Groupe IMS est issu du regroupement de sociétés héritières d'une longue tradition dans la distribution sidérurgique : lors de sa création, en 1980, IMS rassemble Creusot Loire Metal Service en France, Stappert Spezial-Stahl en Allemagne, Intramet en Belgique, Fleischmann en Autriche... Tout au long de son existence, IMS a poursuivi son développement et s'est enrichi en intégrant de nombreuses sociétés établies de longue date.

1980-1983 : les origines du Groupe

1970's : le sidérurgiste Creusot-Loire établit des réseaux de distribution en Europe et aux États-Unis.

1980 : naissance d'IMS sous la dénomination sociale "International Metal Service". IMS regroupe les anciennes "sociétés de commerce" de Creusot-Loire.

1983 : Usinor devient actionnaire d'IMS à 100%.

1983-1989 : le choix des aciers spéciaux

IMS se concentre sur la distribution d'aciers spéciaux et mise sur le renforcement des services associés à la distribution.

1983 : cession de la plupart des activités aux Etats-Unis.

1987 : entrée au second marché de la Bourse de Paris.

1989 : nouvelle dénomination sociale "IMS International Metal Service".

1989-2004 : expansion à travers l'Europe

1996 : premiers systèmes de stockage automatisés en Allemagne (Stappert Spezial-Stahl).

1996 : IMS prend pied en Europe de l'Est avec la création d'IMS Stalserwis en Pologne.

1997 : naissance d'IMS SpA par fusion de sociétés italiennes.

1998 : acquisition de la société Grupo Aceros Garay qui deviendra Aceros IMS (Espagne).

2002 : naissance d'IMS France par fusion de trois sociétés françaises.

2004-2006 : le tournant stratégique

2004 : Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS. La nouvelle équipe dirigeante redéfinit la stratégie.

2005 : concentration sur le cœur de métier avec la cession de divers actifs non stratégiques.

2004-2005 : acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)

2005 : IMS prend la forme juridique d'une SA à Directoire et Conseil de Surveillance

2006-2008 : consolider la distribution des aciers spéciaux en Europe

2006 : placement des titres IMS sur le marché. Le flottant représente plus de 90% du capital.

2006 : redéploiement de l'organisation opérationnelle autour de 4 hubs.

2006 : acquisition d'Hoselmann (aciers mécaniques en Allemagne).

2007 : acquisition du groupe Cotubel (tubes et raccords inox).

2008 : cession de la filiale Astralloy aux Etats-Unis. IMS est désormais 100% européen.

IMPLANTATIONS / IMS se développe dans tous les bassins industriels en Europe

Depuis 2005, IMS s'est concentré sur le développement en Europe, mettant l'accent sur les gains de parts de marché locales dans ses métiers pour accroître sa rentabilité. En combinant croissance organique et acquisitions et en prenant appui sur une organisation décentralisée et réactive, IMS a investi dans les organisations commerciales nécessaires au développement de ses trois lignes de produits, confortant ainsi sa position de leader européen.

Initiatives de croissance par hub depuis 2004

Acquisitions	2004	2005	2006	2007	2008
France		PMA (mécanique)		Produr (abrasion) TRDinox (inox)	ATR (mécanique) EMS (mécanique / non ferreux) Euralliage (non ferreux)
Belgique				Cotubel (inox)	
Pays-Bas				Noxon (inox)	
Suisse				Trinox (inox)	
Espagne			Alura (inox)	Noracero (mécanique) A. Calibrados (mécanique)	Diclacero (mécanique)
Italie				Brescia Acciai (aciers outils) Sidertaglio (mécanique) Comoglio (mécanique)	Venturi (abrasion) Comacciai (aciers à outils)
Allemagne			Hoselmann (mécanique)	Asadin (inox)	
Rep tchèque	Lega Inox (inox)				
Slovaquie		Kupa (inox)			
Lituanie / Lettonie					Antera (inox)
Développements organiques	2004	2005	2006	2007	2008
France			aciers à outils		
Belgique			mécanique		
Espagne			aciers à outils		
Italie	aciers à outils		tubes mécaniques		inox pour machines agro- alimentaires
Turquie (nouvelle filiale)					mécanique, aciers à outils, abrasion
Pologne	abrasion			mécanique	
Hongrie			abrasion		
Rep tchèque			abrasion		
Slovaquie			abrasion		

ACTUALITE STRATEGIQUE 2008

IMS a su adapter sa politique de croissance à des conditions de marché contrastées : acquisitions au premier semestre 2008, puis concentration sur la croissance organique, la baisse du point mort et le cash-flow.

Une activité en croissance et des acquisitions au premier semestre

Janvier : En Espagne, Aceros IMS rachète l'activité de la société DiClacero dans les aciers mécaniques, représentant des ventes annuelles de 1,6 million d'euros. L'activité est immédiatement fusionnée dans la structure existante, de façon à faciliter l'intégration et à dégager immédiatement les synergies de coûts.

Février : IMS SpA consolide sa part de marché dans les aciers anti-abrasion en Italie grâce à l'acquisition de la société Venturi, spécialisée dans la vente de pièces à forte valeur ajoutée. Venturi a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros et distribué 4 900 tonnes. Venturi est fusionnée dans IMS SpA en octobre 2008.

Février : IMS SpA confirme son statut de leader sur le marché des aciers à outils en Italie avec l'acquisition de la société Comacciai, fusionnée dans IMS SpA en juin. Comacciai a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 6,7 millions d'euros et des ventes de 4 800 tonnes.

Avril : IMS finalise l'acquisition des deux sociétés UAB Antera et Antera LAT, prenant ainsi position dans les inox en Lituanie et en Lettonie. Les deux sociétés ont réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros pour des volumes de 2 500 tonnes.

Juin : IMS finalise son recentrage sur son activité de distribution d'aciers spéciaux en Europe, par la cession de sa filiale nord-américaine Astralloy Steel Products au groupe ArcelorMittal.

Juillet : IMS France fait l'acquisition de la société Euralliage. Comme la société EMS, qui rejoint IMS deux mois plus tard, Euralliage est spécialisée dans la vente d'aluminium et de non ferreux aux industries de la mécanique. Le chiffre d'affaires total de ces sociétés est de l'ordre de 20 millions d'euros en année pleine. Grâce à cette expertise nouvelle, IMS France complète les produits et services offerts à ses clients mécaniciens.

Focus sur la croissance organique et l'efficacité opérationnelle à partir de juillet 2008

Juillet : IMS annonce l'arrêt provisoire de sa politique d'acquisitions, en raison d'un décalage trop important entre les attentes des vendeurs et les multiples de valorisation induits par des marchés financiers en baisse et une conjoncture incertaine.

Août : Fin du stockage des raccords inox en Allemagne. Le stockage des aciers inoxydables s'articule désormais autour de plusieurs stocks centraux : les barres et les tubes en Allemagne, les raccords aux Pays-Bas et les produits plats en Belgique.

Septembre : La société Jacquet Metals franchit le seuil de 5% du capital d'IMS et annonce vouloir prendre le contrôle de la Société pour lui appliquer son business model. Le Conseil de Surveillance réagit vivement à cette tentative de prise de contrôle rampante. Il publie le 20 octobre 2008 un communiqué de presse dans lequel il dénonce une prise de participation inopportune et l'absence de projet industriel pertinent.

Septembre : La ligne inox renoue avec la croissance en volumes, marquant ainsi la fin du déstockage lié à la baisse des cours du nickel depuis le 3^{ème} trimestre 2007. Le prix du nickel atteignait encore une moyenne de 20 180 euros par tonne au 4^{ème} trimestre 2007. Après s'être stabilisé au 1^{er} trimestre 2008, il reprend sa chute avec des cours moyens de 16 440 euros par tonne au 2^{ème} trimestre, 12 600 euros par tonne au 3^{ème} trimestre et enfin 8 240 euros par tonne sur le dernier trimestre 2008.

Octobre : Mise en service d'un nouveau dépôt à Gliwice en Pologne. Ce dépôt, le plus moderne du Groupe en Europe centrale, dispose d'un transtockeur automatique et rassemble les trois lignes de produits sur 4 300 m².

Octobre : Coup de frein dans l'activité du Groupe. Confrontées à des perspectives d'activité dégradées et à un besoin croissant de liquidités, les entreprises industrielles lancent un violent mouvement de déstockage qui atteint l'ensemble de la filière (des matières premières aux produits finis, en passant par les en-cours de production). Les volumes vendus par IMS baissent de plus de 17% au 4^{ème} trimestre.

Novembre : ArcelorMittal annonce porter à 35% ses réductions de capacité sur tous les continents. Le numéro un mondial est aussitôt suivi par la plupart des producteurs d'acier : ce sont désormais les volumes de production et non plus les prix que les producteurs ajustent afin de préserver la stabilité des prix de vente.

Novembre : IMS SpA ouvre un nouveau dépôt spécialisé en Italie et démarre une activité de vente d'aciers inoxydables à destination d'une nouvelle clientèle de fabricants de machines principalement pour l'industrie agro-alimentaire.

Novembre : Les performances économiques d'IMS sont saluées par des récompenses prestigieuses. Le 24 novembre, IMS reçoit le Trophée ODDO Midcaps 2008 de la meilleure performance économique. Le 4 décembre, le magazine Challenges place IMS au premier rang du palmarès Challenges-Coface des entreprises les plus performantes de 2004 à 2007.

Décembre : la filiale turque IMS Ozel Celik est opérationnelle ; elle dispose d'un dépôt de plus de 8 000 m² destiné à stocker des aciers mécaniques, des aciers à outils et de l'abrasion. Elle commencera son activité au 1^{er} trimestre 2009.

DEUXIEME PARTIE

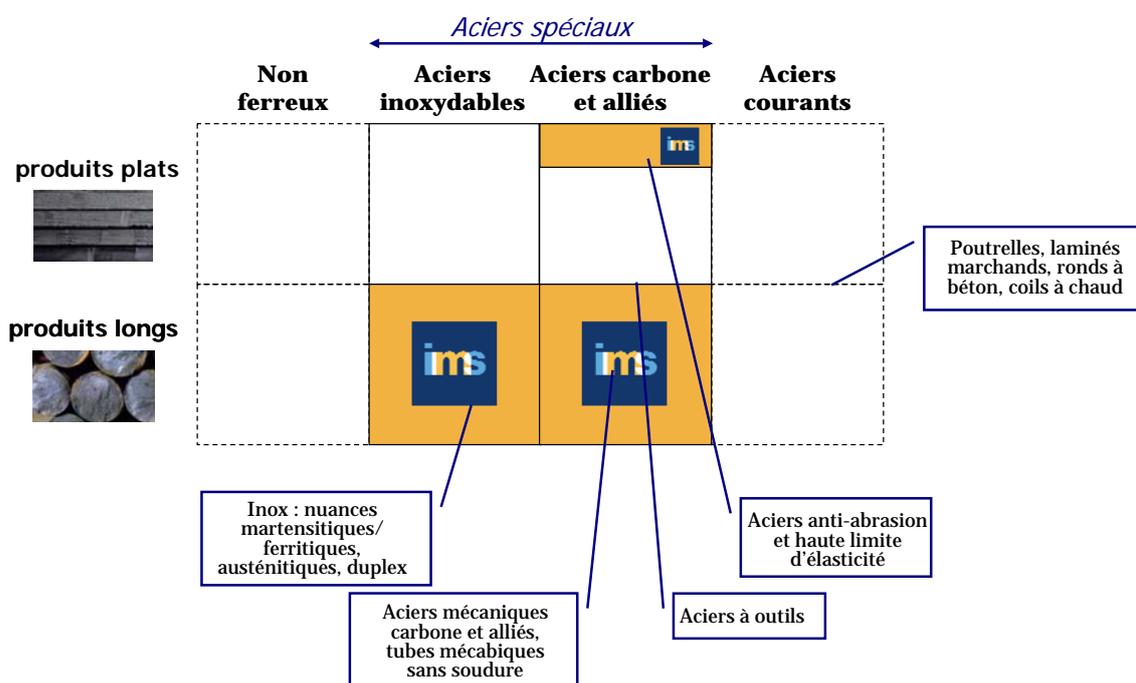
METIER : distributeur-logisticien ... à valeur ajoutée

Grâce à une organisation décentralisée et à des stocks localisés au plus près de la demande locale, IMS est l'intermédiaire indispensable entre les producteurs et les utilisateurs d'aciers spéciaux, des petites et moyennes entreprises issues de tous les secteurs industriels.

IMS / Un positionnement unique

IMS est le seul distributeur d'envergure européenne à avoir choisi de se concentrer exclusivement sur la distribution et la transformation d'aciers spéciaux, pour le plus grand bénéfice de ses clients.

Une gamme complète d'aciers spéciaux



IMS : un leader indépendant

IMS dispose d'une position unique en Europe : dans la distribution des aciers spéciaux, c'est le seul acteur européen d'envergure internationale à avoir adopté un modèle de « pure player » de la distribution sans aucune activité de production, et à disposer d'une gamme complète et cohérente de produits dans l'univers des aciers spéciaux.

Il n'existe en Europe aucune société qui lui soit véritablement comparable. Klöckner et BE Group opèrent davantage sur le marché des aciers courants (commodités) et sont en concurrence avec la distribution intégrée ou les service centers des producteurs d'aciers plats comme Corus, Arcelor Mittal ou ThyssenKrupp. Schmolz + Bickenbach est présent entre autres sur les marchés d'IMS mais la comparaison reste difficile dans la mesure où le groupe est aussi un producteur. Enfin, des distributeurs généralistes « BtoB » tels que Descours & Cabaud ou Wolseley ne semblent pas avoir fait le choix de développer leurs activités de distribution d'aciers spéciaux.

Une concurrence fragmentée

Deux autres acteurs internationaux majeurs, Schmolz + Bickenbach et ThyssenKrupp Materials, partagent avec IMS 30% du marché de la distribution des aciers spéciaux. Parmi eux, IMS est le seul à n'avoir aucune activité de production. Schmolz + Bickenbach, premier producteur mondial d'aciers longs inox et d'aciers à outils, distribue une gamme assez

comparable à celle d'IMS (aciers longs principalement) en sus de sa propre production. ThyssenKrupp Materials ne produit plus les aciers spéciaux longs qu'il distribue.

Le reste du marché est réparti entre une multitude de distributeurs indépendants plus petits, souvent des PME familiales, dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne. Aucun de ces acteurs ne dispose d'une offre aussi complète que celle d'IMS, tant du point de vue de la couverture géographique que des volumes ou de la profondeur de gamme.

La concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock, notamment dans les aciers mécaniques ; souvent, les différentes nuances ne sont pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux qui commandent des quantités suffisantes.

Les principaux concurrents

Dans chaque pays, l'univers concurrentiel se répartit entre des concurrents internationaux majeurs et de petits distributeurs locaux ou régionaux:

	MECANIQUE	ABRASION	INOX
France	ThyssenKrupp Materials, groupe Descours, PSD, SMA Interacciai, IPM (groupe Wauters)	SSAB, ThyssenKrupp Materials	Ugitech / Schmolz + Bickenbach, Enertad (groupe Amari), ThyssenKrupp Materials, Arcelor Mittal Distribution
Allemagne	Schmolz + Bickenbach, Gussstahl/Heitmann Gruppe, Hermann Stahlschmidt, Klöckner, Heine Beisswenger	Unionstahl, Universal, Salzgitter, Ancofer, ThyssenKrupp Schulte, SSAB	ThyssenKrupp Schulte, Schmolz + Bickenbach, Voss, Damstahl, Zwick, Valbruna, Benteler, Sandvik, Ibero
Italie	Interacciai, Metallurgica Legnanese, Gruppo Buzzi, Rodacciai Steel Acciai, CIA, CIAS, MT, Orlandi, Sicam, Benteler	SSAB, AdQ/Thyssen, Manni, Gabrielli, Leonessa	Valbruna, Cogne, Ugine, Sandvik, Terninox, Gruppo Vender, Gruppo Sassoli
Espagne	EuroAcero, Tubos Mecanicos, Aleacero, Aesga / Klöckner, Thyssen-Heva	Urssa, SSAB, ThyssenKrupp Materials	Grupo Inox España, Ugine / Schmolz + Bickenbach, Aceros Bergara, Olarra

EXPERTISE / Les aciers spéciaux

A travers ses trois lignes de produits, IMS propose à ses clients une gamme complète d'aciers spéciaux, dont chacun présente des aptitudes spécifiques. IMS s'adresse ainsi à tous les secteurs industriels.

Chiffre d'affaires par ligne de produits en 2008

Inox	44%
Mécanique	36%
Abrasion	14%
Autres et direct usine	6%

IMS est aujourd'hui le leader européen de la distribution d'aciers spéciaux et le renforcement de ce leadership dans ses trois lignes de produits constitue l'un des fondements de sa stratégie. En France, la récente acquisition d'EMS et d'Euralliage, distributeurs d'aciers spéciaux mais aussi de non ferreux, vise à compléter l'offre d'IMS auprès de ses clients mécaniciens, qui représentent aujourd'hui 40% du chiffre d'affaires du Groupe.

Qu'est-ce qu'un acier spécial ?

L'acier est un alliage à base de fer, de carbone en faible quantité (moins de 2%) et d'autres éléments métalliques (manganèse, nickel, chrome, molybdène...).

Par opposition aux aciers courants, on appelle aciers spéciaux les aciers qui, soit du fait de leur composition chimique, soit du fait de leur processus de fabrication, présentent des aptitudes spécifiques : résistance à la corrosion, propriétés mécaniques, aptitude à l'usinage ou encore capacité à subir des traitements thermiques. On distingue :

- les propriétés d'emploi, c'est à dire les usages spécifiques que l'utilisateur final pourra faire de l'acier : caractéristiques mécaniques, résistance particulière à l'abrasion, à la corrosion ... ;
- les propriétés de mise en œuvre, c'est à dire les traitements qui pourront lui être appliqués : déformation à chaud ou à froid, soudage, usinage, revêtement, traitements thermiques ...

La teneur en carbone, par exemple, détermine la dureté de l'acier : plus elle est forte, plus la dureté augmente.

Les alliages donnent aux aciers des propriétés spécifiques :

- en petite quantité, le chrome, le nickel et le molybdène facilitent l'obtention de caractéristiques mécaniques lors des traitements thermiques ;
- dans le domaine des inox, c'est le chrome qui rend les aciers inoxydables, tandis que le nickel confère une résistance générale à la corrosion, etc. ;
- l'ajout de plomb, de soufre ou de calcium améliore l'usinabilité des aciers.

Enfin, pour répondre à une application particulière, le producteur peut modifier les propriétés mécaniques d'un acier en le soumettant à des traitements thermiques, c'est-à-dire à des opérations successives de réchauffage et de refroidissement qui modifient sa structure et améliorent ses caractéristiques : dureté, limite d'élasticité (capacité à reprendre sa forme originelle après une déformation), résilience (capacité de résistance aux chocs en fonction de la température d'utilisation)...

Mécanique

Barres et tubes sans soudure, aciers à outils

Les aciers mécaniques distribués par IMS se présentent principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure. Ils sont produits selon des normes ou cahiers des charges précis, garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ces aciers sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes : machines et moteurs, matériel agricole, axes, arbres, pignons, ressorts, vannes... Les principales industries consommatrices sont la mécanique générale, le matériel de travaux publics, le matériel agricole, les équipementiers automobiles et poids lourds et enfin les machines de levage.

363 000 tonnes vendues en 2008 avec un prix moyen d'environ 1 380 euros / tonne

Abrasion

Tôles et pièces

Les aciers anti-abrasion se présentent en général sous forme de produits plats, souvent sous une marque identifiée (Creusabro, Dillidur, ROC, Hardox, Weldox). Ils résistent à l'usure par frottement ou impact d'agents extérieurs tels que ciments, sables, cailloux...

Ces aciers sont destinés à la construction d'équipements et au remplacement de pièces d'usure. Ils subissent généralement une première transformation de plus en plus élaborée avant livraison au client. Les principales industries consommatrices sont la mécanique générale, les travaux publics, les mines, carrières et cimenteries, le matériel agricole, les machines de levage...

IMS distribue également des aciers à haute limite élastique utilisés notamment pour alléger les structures mécaniques.

105 000 tonnes vendues en 2008 avec un prix moyen d'environ 1 880 euros / tonne

Inox

Barres, profils et tubes soudés

Les aciers inoxydables distribués par IMS se présentent sous forme de barres, de profilés, de tubes soudés et de raccords ou, plus marginalement, de tôles. Grâce aux alliages entrant dans leur composition (essentiellement le chrome, le nickel et le molybdène), ils ont la propriété de résister aux phénomènes de corrosion dus à l'emploi d'agents chimiques ou à une utilisation dans des environnements agressifs (forte acidité, hautes ou basses températures).

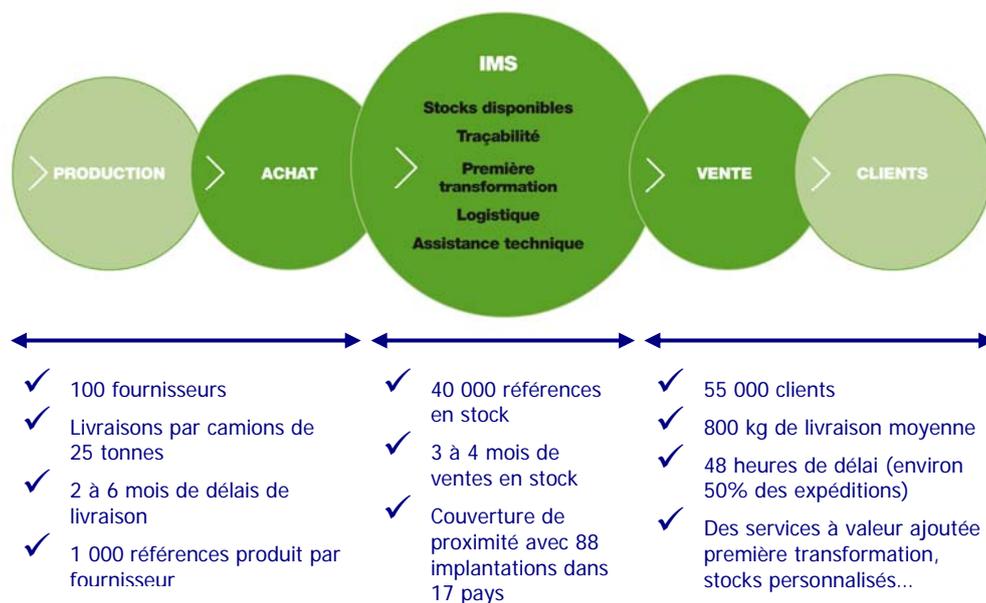
Les aciers inoxydables sont de plus en plus utilisés dans l'agroalimentaire ou la décoration. Les autres industries consommatrices sont la mécanique générale, les tubistes, les industries chimiques et pétrochimiques, l'énergie, le transport, les éco-industries, l'environnement...

131 000 tonnes vendues en 2008 avec un prix moyen d'environ 4 770 euros / tonne

EXPERTISE / Des services à valeur ajoutée

IMS s'approvisionne auprès d'une centaine de fournisseurs et tient à la disposition de ses clients un stock de plus de 40 000 références, qui évolue régulièrement afin de répondre aux attentes du marché.

Une chaîne de valeur solide entre producteurs et consommateurs



Un stock de plus de 40 000 références

A fin 2008, le stock d'IMS représentait un volume de 226 000 tonnes, pour une valeur globale de 375 millions d'euros. Tandis qu'un fournisseur donné n'est capable de fournir que quelques centaines de références, les produits livrés par l'ensemble des filiales d'IMS recouvrent plus de 40 000 références ; IMS effectue donc ses achats auprès d'un nombre important de producteurs afin de pouvoir répondre à la demande des clients. En outre, grâce au réseau tissé entre les différentes implantations du Groupe, chaque filiale peut proposer à ses clients des produits « rares » à rotation plus lente, qu'elle pourra se procurer auprès d'une autre filiale plus spécialisée.

Proximité et expertise

L'activité principale d'IMS consiste à acheter, stocker puis livrer des aciers spéciaux à une clientèle locale de petites et moyennes entreprises industrielles, dont les enjeux sont multiples :

- des commandes d'un montant unitaire faible (1 850 euros en moyenne) ;
- l'obligation de stocker une large gamme de produits et d'offrir la palette de services associés ;
- des produits disponibles et des délais de livraison très courts (les carnets de commandes dépassent rarement quelques semaines) ;
- une demande de conseil et d'assistance technique.

Pour répondre à de telles exigences, IMS propose une large gamme de produits disponibles, un service complet et des délais de livraison souvent réduits à 48 heures. A tous les stades de son intervention, IMS apporte une valeur ajoutée à ses clients :

- sécurité d'approvisionnement, traçabilité des produits ;
- gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé) ;
- assistance technique permanente ;
- opérations de première transformation.

Un service sur mesure

En complément à la distribution en l'état de sa gamme de produits, IMS propose à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur mesure », en fonction des spécifications exigées par l'utilisateur final. Réalisées au sein des centres de distribution et de service, ces prestations sont généralement des opérations légères de sciage, dressage-centrage, oxycoupage, pliage ou perçage. La capacité à proposer un tel service est un atout commercial évident : elle évite le recours à un sous-traitant et permet la fidélisation des clients, en imposant IMS comme leur interlocuteur unique.

Une force de vente qualifiée et disponible

Les équipes commerciales représentent l'épine dorsale du Groupe et rassemblent près de 40% des effectifs. Elles sont constituées de spécialistes produits, dont le rôle est d'être réactifs, de conseiller les clients et de s'assurer que l'offre d'IMS répond à leur demande.

Un système informatique à la hauteur d'enjeux logistiques complexes

En 2008, IMS a émis plus de 750 000 factures et livré près de 1 900 000 lignes de commandes à 55 000 clients, dont la moitié dans un délai de 48 heures. Les quantités livrées sont faibles : l'expédition moyenne représente un poids de 300 kg dans l'inox et de 1 300 kg dans la mécanique. Les clients sont donc rarement livrés par camions complets. Selon la densité du tissu local, les zones de chalandise peuvent représenter un rayon de 150 à 200 km autour d'un dépôt. A tout instant, IMS doit être en mesure de connaître précisément l'état de son stock, de le localiser et de répondre à la demande. L'organisation de la préparation, du chargement et de la livraison d'une ligne de commande requiert en outre la mise en œuvre d'une logistique complexe, qui n'a de sens que dans le marché des aciers spéciaux, aux prix de vente plus élevés que les aciers courants.

Le Groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'aide à la gestion et poursuit le déploiement de Stratix, son progiciel de gestion commerciale spécialisé métier. IMSX est un système d'information complémentaire développé en interne par IMS et permettant de faire le lien entre stock et logistique : ordonnancement du traitement des commandes et des travaux de transformation en atelier, assistance au chargement des camions...

ORGANISATION / Au plus près des marchés

Solidement implantés au cœur du tissu industriel européen, les 72 centres de distribution et de service exploités par les 27 filiales du Groupe représentent une surface totale de 380 000 m².

	Effectif salarié fin de période	Centres de distribution
France	576	18
Allemagne	415	7
Italie	325	14
Espagne	193	11
Belgique	90	2
Republique tchèque	92	3
Pologne	85	3
Pays-Bas	78	1
Autriche	59	1
Portugal	56	2
Hongrie	43	1
Slovaquie	48	1
Lituanie	28	3
Lettonie	3	1
Suède	22	1
Royaume Uni	19	1
Suisse	6	1
Turquie *	1	1
TOTAL au 31 décembre 2008	2 139	72

* mise en service en février 2009

L'organisation des filiales d'IMS en « hubs » et « sous-hubs », des unités ayant la responsabilité opérationnelle et managériale d'une zone géographique définie, privilégie l'appartenance au Groupe tout en maintenant une large décentralisation des décisions opérationnelles et commerciales.

Sous le contrôle du hub, les équipes locales ont la pleine responsabilité de la politique commerciale, de la gestion des stocks et des approvisionnements, du contrôle de gestion et du management des ressources humaines. Chaque filiale répond de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de la réalisation de ses budgets.

Les dirigeants de filiales sont intéressés à la performance du périmètre dont ils ont la charge. En outre, un plan d'attribution gratuite d'actions associe les équipes de management, dont le nombre dépasse largement celui des seuls dirigeants de filiales, à la performance financière d'IMS.

Au cœur du tissu industriel européen

Son organisation décentralisée permet à IMS d'être en phase avec ses marchés, grâce à une grande proximité entre les décisionnaires et leurs clients. Stocks et capacités de transformation sont ainsi positionnés au plus près de la demande locale. Cette organisation répond à un double objectif :

- l'efficacité commerciale : la demande restant avant tout locale, chaque filiale est dépositaire du savoir-faire et de la connaissance de son marché domestique ; elle est garante de la bonne relation avec sa clientèle et de son développement ;
- l'efficacité opérationnelle : la localisation des centres IMS est optimisée en fonction de la dispersion géographique de la demande et des contraintes logistiques ; ce maillage de proximité permet d'assurer des délais de livraison très courts sur toute la gamme de produits.

Une holding légère focalisée sur les fonctions stratégiques

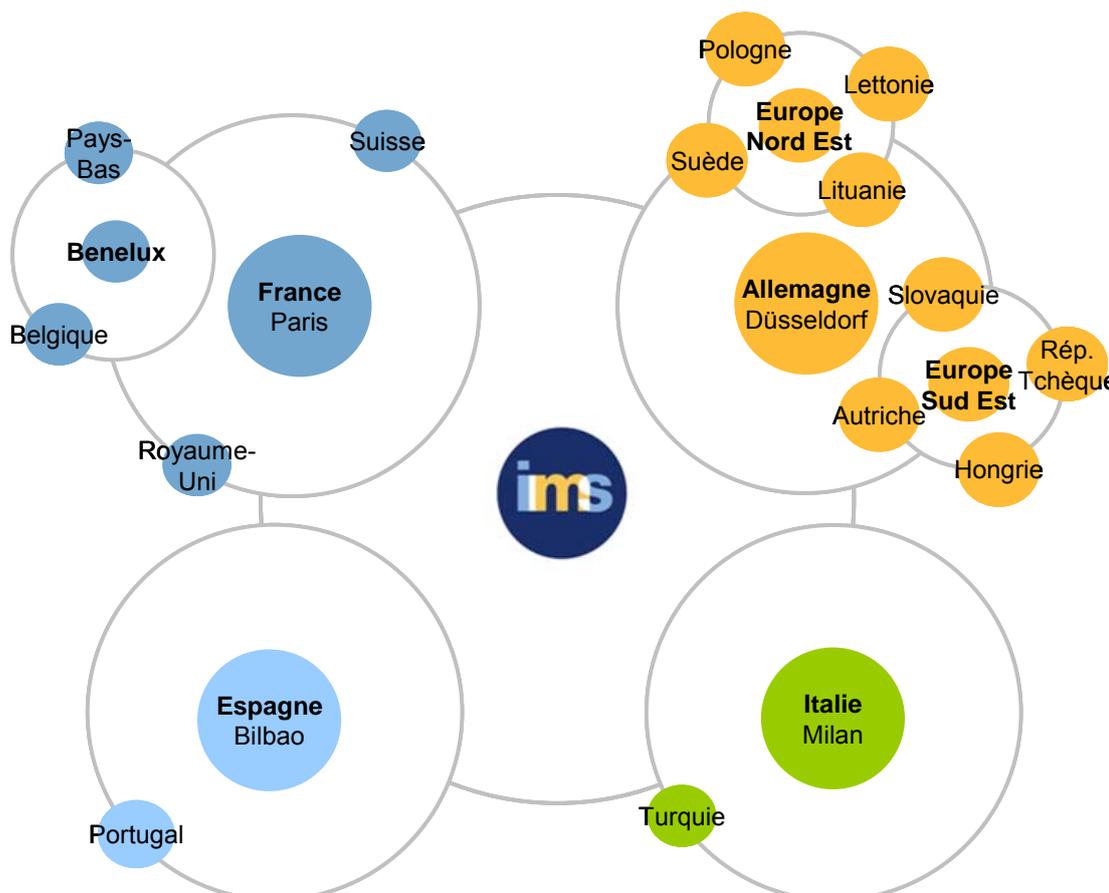
La société IMS SA est la société tête du Groupe et détient directement ou indirectement 100% du capital de ses filiales. C'est une structure légère et réactive d'une trentaine de personnes (environ 1,5% des effectifs globaux).

IMS apporte à ses filiales une vision stratégique, conduit la croissance externe (l'intégration des sociétés acquises relevant de la compétence des hubs), centralise ou anime certaines fonctions clés comme les systèmes d'information et la coordination des achats, assure la communication financière et les relations investisseurs et fournit les moyens financiers nécessaires au développement. Enfin, IMS organise les synergies intragroupe, favorisant les échanges et assurant la fluidité de l'information commerciale.

Une équipe de direction opérationnelle, garante de la cohésion du Groupe

Le Comité de Direction est le véritable organe de pilotage du Groupe. Il rassemble les principaux responsables opérationnels (les directeurs des 4 hubs, le directeur des achats et le directeur de la logistique) et les membres du Directoire. C'est le Comité de Direction qui assure la mise en application de la stratégie du Groupe au plan opérationnel. Il se réunit tous les mois pour suivre l'exécution du budget, examiner les résultats et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Ces réunions sont également l'occasion de vérifier l'adhésion à la stratégie commune, de procéder à d'éventuels ajustements et de renforcer ainsi la cohésion du Groupe.

L'organisation opérationnelle d'IMS



ATOUT / Un modèle économique résistant

IMS développe son modèle de distributeur multi-lignes partout en Europe, auprès de tous les secteurs industriels, et renforce ainsi sa résistance aux aléas conjoncturels, locaux ou sectoriels.

Un environnement économique incertain

La production d'acier dans le monde a légèrement décliné en 2008, en recul de 1,1 % par rapport à 2007. Les prévisionnistes attendent une nouvelle baisse en 2009 (de -2,5 % à -4%), avec une reprise dont les effets ne devraient pas se faire sentir avant 2010. Ces prévisions recouvrent des réalités régionales très contrastées : le recul pourrait être très accentué en Europe et en Amérique du Nord, tandis qu'en Chine le ralentissement mondial ne se traduirait que par une moindre croissance de la production d'acier.

Toutefois les marchés d'IMS pourraient être comparativement préservés : ainsi, la construction représente 57 % des débouchés de l'acier en Europe mais ne pèse pas plus de 10 % du chiffre d'affaires d'IMS. De même, l'automobile représente moins de 10% des ventes d'IMS. Inversement, la mécanique générale, dont les perspectives sont moins sombres, ne représente que 15 % des débouchés de l'acier en Europe mais compte directement et indirectement pour 50 % dans l'activité d'IMS.

Des prix qui pourraient rester élevés

Après une forte hausse mi-2008 effacée lors du dernier trimestre, et en dehors des baisses de prix des aciers inox imputables aux variations de cours des alliages, les prix des aciers pourraient rester élevés en 2009. Ainsi, selon les prévisionnistes, les prix de la bobine laminée à chaud (Hot Rolled Coil) et ceux de la ferraille pourraient se stabiliser durablement à leur niveau actuel (respectivement 430 - 480 euros par tonne et 200 euros par tonne), et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les producteurs d'aciers, plus concentrés et plus disciplinés, privilégient désormais la rentabilité au volume. Il y a dix ans, les coûts de production de l'acier étaient majoritairement fixes en raison du poids des investissements, et les coûts variables ne représentaient que 20% du prix de revient. Aujourd'hui, suite aux hausses de prix des matières premières, la situation s'est inversée de telle sorte que les producteurs ont intérêt à réduire leurs volumes de production au lieu de les maintenir dans des marchés en baisse.

Ensuite, la poursuite de la concentration de l'amont (producteurs de minerais), et la discipline induite là encore en termes de volumes de production, renforce la probabilité de voir persister des coûts d'approvisionnement élevés pour les sidérurgistes. En particulier, les prix du nickel pourraient repartir progressivement à la hausse sous l'effet conjugué de la reprise de la demande (fin du déstockage) et de la fermeture des capacités non rentables.

Enfin, lorsque le déstockage entamé en octobre 2008 aura pris fin, on devrait retrouver un marché de l'acier relativement équilibré, aucune surcapacité de production importante n'étant prévisible à court terme.

Une large répartition des risques

Son activité de distributeur d'aciers spéciaux à destination de l'ensemble des acteurs industriels européens confère à IMS une meilleure résistance en période de ralentissement économique qu'à d'autres acteurs moins diversifiés ou plus petits.

Les évolutions conjoncturelles observées par IMS sur ses marchés ne sont pas liées à un secteur en particulier. Son indice de référence est la production industrielle européenne.

Au plan géographique, les implantations historiques d'IMS ont été complétées ces dernières années par plusieurs positions solides en Europe centrale, offrant ainsi une couverture unique de la quasi-totalité des centres industriels en Europe. Cette présence étendue permet de lisser les risques conjoncturels au niveau du Groupe, tandis qu'une organisation opérationnelle décentralisée assure une perception fine des tendances de marché locales.

Enfin, avec 55 000 clients actifs présents dans 100 pays, IMS ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Le premier client représente 2,2 % du chiffre d'affaires consolidé ; seul du Groupe à dépasser le seuil de 1 %, c'est un client de l'activité « direct usine » qui dégage de très faibles marges. Les 100 premiers clients représentent environ 17 % du chiffre d'affaires, et les 500 premiers moins de 34 %.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

en %	2006	2007	2008
Biens intermédiaires	33	33	34
Biens d'équipement	27	29	34
Revendeurs	20	21	18
Matériel de transport	7	6	7
Énergie – Mines et Carrières	3	3	2
Bâtiment – Travaux Publics	3	3	3
Autres	7	5	2

Note : en 2008, la part des autres recule du fait d'une segmentation clients plus précise que par le passé. Une segmentation 2008 plus explicite figure parmi les chiffres clés en page 10.

Une clientèle de PMI représentative de tous les secteurs de l'industrie

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries, encore peu concentrées. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs. A l'inverse, le cœur de cible d'IMS est constitué d'un tissu local de PMI, issues de la quasi-totalité des secteurs industriels, avec une prédominance des industries mécaniques (50 % de l'activité, directement et indirectement) et un développement dans la chimie, l'agro-alimentaire ou l'énergie, consommateurs de produits longs inox. Ainsi, IMS évalue à moins de 10 % son exposition au secteur de la construction (dans son acceptation la plus large) ou au secteur automobile. IMS réalise en outre près de 20% de son activité auprès d'autres distributeurs, ce qui témoigne de l'avantage concurrentiel décisif que lui procurent la largeur et la profondeur de sa gamme.

TROISIEME PARTIE

Stratégie : consolider ... le marché européen

IMS met en œuvre une stratégie claire et efficace de consolidation de la distribution d'aciers spéciaux en Europe et se positionne aujourd'hui comme le leader européen. Objectif : atteindre à moyen terme une part de marché de 15% sur chacun de ses marchés.

MARCHE / Les enjeux d'un marché en concentration

IMS détient aujourd'hui 10% d'un marché de 14 milliards d'euros, celui de la distribution d'aciers spéciaux en Europe. IMS se positionne comme un acteur incontournable de la consolidation en cours.

Les aciers spéciaux, des marchés en faible croissance

En Europe, on distingue :

- les pays d'industrialisation ancienne, où la consommation d'aciers spéciaux progresse lentement ; avec une exception pour les aciers inoxydables, de plus en plus utilisés dans l'agroalimentaire ou la décoration, qui progressent d'environ 3% par an ;
- les pays d'Europe centrale ou la Turquie, où la croissance est plus rapide en raison du développement industriel et de la mise en œuvre des standards de qualité européens.

Cette croissance structurelle de long terme est sensible aux cycles industriels, en particulier aux phénomènes de stockage et de déstockage qui peuvent apparaître en fin de cycle et ont pour effet de gonfler ou de faire chuter la consommation apparente pendant plusieurs mois.

Un mouvement de concentration inévitable dans la sidérurgie

Dans les minerais, la production est déjà très concentrée : les 5 premiers producteurs de minerai de fer assurent 85% de la production mondiale, et on note les mêmes niveaux de consolidation dans le nickel avec 65% de part de marché pour les 5 premiers acteurs mondiaux, ou le coke avec 60% de part de marché pour les 5 premiers acteurs mondiaux.

Déjà sensible au niveau régional (les 3 premiers acteurs représentent 50% de la production d'acier en Europe), la concentration de la sidérurgie reste faible à l'échelle mondiale. Or la globalisation de l'économie renforce les contraintes qui pèsent sur les sidérurgistes : une concurrence accrue, notamment en provenance d'Inde et de Chine, des coûts matière élevés résultant de la concentration amont et une forte concentration des grands consommateurs finaux comme l'industrie automobile.

Le mouvement de consolidation devrait donc reprendre dès que les conditions de marché redeviendront plus favorables, ce d'autant plus que les bénéfices de la concentration sur la stabilité des marchés ne sont plus à prouver. Ainsi, au quatrième trimestre 2008, en emboitant le pas à ArcelorMittal et en réduisant leurs volumes de production jusqu'à 30 à 35%, les sidérurgistes ont réussi à maintenir des niveaux de prix favorables malgré la baisse brutale de la consommation due au déstockage.

Distribution : la consolidation est en marche

Dans les aciers courants, la concentration de la production pourrait s'accompagner d'une intégration verticale. Parallèlement aux nombreuses acquisitions effectuées par des distributeurs indépendants comme Klöckner, le sidérurgiste ArcelorMittal avait ainsi racheté plusieurs distributeurs d'aciers courants en 2007.

Pour l'heure, la distribution d'aciers spéciaux, longs notamment, n'est pas touchée par ce mouvement. Le métier présente en effet des enjeux très spécifiques: le montant unitaire des commandes est faible, les besoins d'un même client peuvent être très divers et leur demande porte sur une large gamme de produits, ce qui implique de faire appel à un grand nombre de fournisseurs ; les délais de livraison revêtent une importance cruciale et des opérations de première transformation sont souvent requises...

La consolidation de la distribution des aciers spéciaux en Europe devrait donc d'une part être menée par les distributeurs eux-mêmes, d'autre part s'accélérer du fait de la fragilisation des

plus petits acteurs régionaux et nationaux, qui devraient souffrir d'un manque de diversification en termes de produits et d'une exposition géographique trop étroite.

IMS entend tirer profit de cette consolidation pour réaliser ses ambitions : atteindre une part de marché de 15% en Europe et devenir, pour ses clients, incontournable dans chacune de ses lignes de produits.

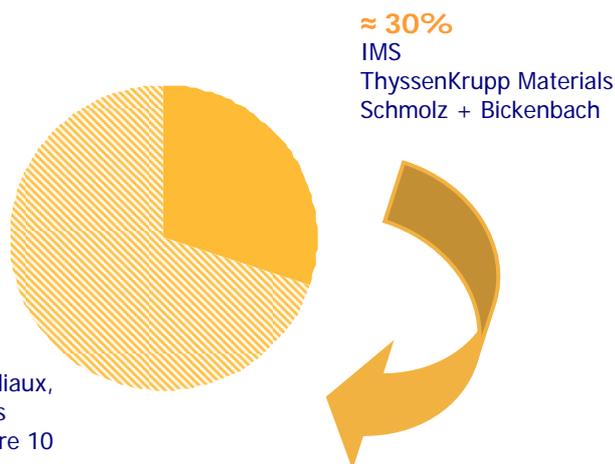
La distribution d'aciers spéciaux en Europe

Consommation d'aciers en Europe : 200 millions de tonnes	
▼ 13 %	
Consommation d'aciers spéciaux en Europe : 25 millions de tonnes	
▼ 70 %	
Ventes directes : 18 millions de tonnes	Marché de la distribution : 7 millions de tonnes (14 milliards d'euros)
	▼ 30 %
	▼ 10 %
	Part de marché IMS : 10% des aciers spéciaux distribués en Europe

Le marché d'IMS : la distribution d'aciers spéciaux en Europe

- Volume : 7 millions de tonnes
- Valeur : 14 milliards d'euros

≈ 70%
Majorité de distributeurs familiaux, locaux ou nationaux, avec des chiffres d'affaires compris entre 10 et 40 millions d'euros



STRATEGIE / La croissance rentable

Doté d'un fort potentiel de développement dans un marché qui continue à se consolider, IMS dispose de tous les moyens humains et financiers pour poursuivre sa stratégie et atteindre une part de marché de 15%.

Une vision de moyen terme

Depuis 2005, IMS s'est concentré sur le développement en Europe, mettant l'accent sur les gains de parts de marché locales pour accroître la rentabilité. En combinant croissance organique et acquisitions et en prenant appui sur une organisation décentralisée et réactive, IMS a investi dans les organisations commerciales nécessaires au développement de ses trois lignes de produits.

La mise en œuvre de cette stratégie tournée vers la création de valeur et adaptée au mouvement de consolidation du secteur de la sidérurgie a permis au Groupe d'enregistrer une croissance continue au cours de ces dernières années.

Aujourd'hui leader de la distribution des aciers spéciaux en Europe, IMS a tous les atouts en main pour mettre à profit l'accélération du mouvement de consolidation de la distribution d'acier et réaliser ses ambitions : offrir toujours plus de produits et services à ses clients traditionnels (mécaniciens et transformateurs de métal, tuyauteurs, etc.), renforcer sa position de distributeur de référence des produits longs inox, tout en tirant parti des zones en plus forte croissance (Europe de l'Est) pour atteindre, à moyen terme, une part de marché de 15% en Europe.

Augmenter les parts de marché locales

Le premier axe stratégique du Groupe vise à accroître sa part de marché sur chacun de ses marchés locaux. Au niveau européen, cette part de marché est actuellement estimée à 10% environ, dans un marché global de 7 millions de tonnes et de 14 milliards d'euros par an. La réalisation de ce projet repose donc sur la croissance des volumes livrés par IMS en Europe dans chacune de ses lignes de produits, qui lui permettra d'acquies sur chaque marché local des positions de leader en termes de part de marché. Cette dynamique de développement produit ses effets à tous les niveaux :

- tout d'abord, les parts de marché sont essentielles au niveau local car elles permettent de réaliser des marges plus élevées ;
- ensuite, au niveau d'une structure donnée, l'effet de taille permet d'abaisser le point mort grâce à une meilleure absorption des coûts fixes ;
- enfin, l'effet de taille permet à IMS de mieux négocier ses achats au niveau du Groupe, notamment dans les aciers inoxydables et anti-abrasion, qui, grâce à des normes européennes unifiées, peuvent faire l'objet d'une coordination centralisée.

Améliorer la rentabilité

L'amélioration de la rentabilité constitue le second axe stratégique du Groupe et se révèle cruciale en période de moindre croissance économique. Elle passe principalement :

- par l'augmentation de la marge brute, préservée au niveau des ventes par des parts de marché locales élevées et améliorée au niveau des achats grâce à une pression accrue sur les producteurs ;
- par un meilleur amortissement des frais fixes.

En parallèle, le Groupe met en œuvre une politique active d'amélioration de la structure financière et de maîtrise des charges opérationnelles, dans le but d'atteindre un retour sur capitaux engagés après impôts de 13% minimum.

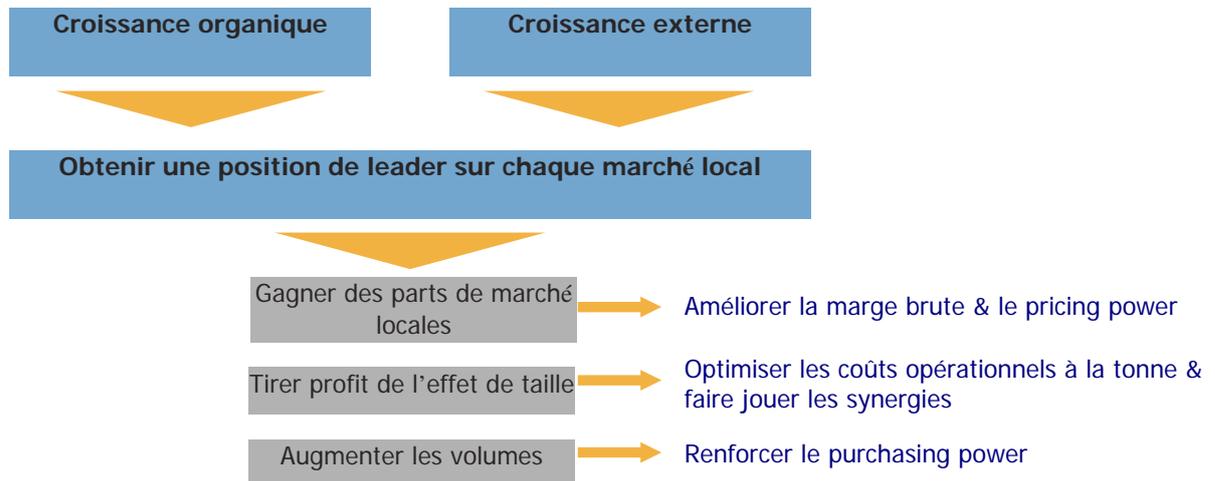
Des équipes mobilisées autour d'un projet commun

IMS mène une politique active d'attribution de bonus, en fonction du résultat de la filiale et/ou du résultat du Groupe. La rémunération des différents responsables locaux dépend majoritairement du résultat de leur structure ; ainsi, la performance des dirigeants de filiales est appréciée au regard d'un indicateur de création de valeur calculé au niveau du périmètre dont ils ont la charge.

En complément, un programme d'attribution gratuite d'actions, après investissement des bénéficiaires, associe les équipes de management du Groupe à sa performance financière. Le cercle des bénéficiaires ne se limite pas aux seuls dirigeants de filiales et rassemble la plupart des responsables européens du Groupe.

A cet égard, l'actionnariat salarié est une pratique ancienne et récurrente chez IMS et concerne aujourd'hui plus de 150 salariés et dirigeants : plans de stock options entre 1998 et 2002, attribution gratuite d'actions en 2006, création d'un FCPE investi en actions IMS en 2008.

Une stratégie en deux volets pour un objectif unique



DEVELOPPEMENT / Accroître les parts de marché locales

Sur des marchés en faible croissance, il est essentiel de gagner des parts de marché, l'augmentation des volumes étant seule à même de conforter les marges et d'amortir les frais fixes.

Les principaux axes de croissance

Certains marchés sont encore peu couverts par IMS, qui privilégie ainsi plusieurs axes de développement en Europe :

- les aciers mécaniques dans le Nord et l'Est de l'Europe, notamment en Allemagne, premier marché européen pour ces produits, et en Pologne ;
- l'Europe centrale et orientale, qui affiche un fort différentiel de croissance avec les pays d'Europe Occidentale, en raison de l'élévation du niveau de vie local et des mouvements de délocalisation industrielle ;
- le développement de spécialités nouvelles en renforcement des lignes de produits existantes, dans le but de compléter l'offre d'IMS auprès de ses clients mécaniciens ;
- à terme, l'acquisition d'acteurs majeurs, nationaux ou régionaux.

Des positions de leader sur chaque marché local

La part de marché locale est au cœur de la stratégie de développement d'IMS. L'expérience montre qu'une part de marché locale élevée permet à IMS d'occuper une position de leader sur ses marchés, réduisant sa sensibilité aux cycles économiques et aux variations de prix. Les augmentations de prix sont répercutées plus tôt tandis qu'en période baissière la capacité de résistance augmente. L'étendue de la gamme de produits offerts joue un rôle crucial dans cet enjeu : IMS devient incontournable dès lors qu'il est le seul à pouvoir fournir, dans une ligne de produits ou vis-à-vis d'une catégorie de clients, la plupart des « spécialités » à rotation lente.

Une politique d'acquisitions temporairement suspendue

En juillet 2008, confronté à la baisse continue des marchés actions et de la valorisation de son titre, et face aux exigences inchangées des vendeurs potentiels, IMS annonce une pause dans sa politique de croissance externe.

Pour gagner des parts de marché dans un secteur très fragmenté et en faible croissance, intégrer de nouvelles sociétés reste toutefois essentiel. C'est pourquoi IMS entend reprendre les acquisitions lorsque des opportunités se présenteront à des prix attractifs et que les perspectives seront redevenues meilleures.

IMS choisit des acquisitions qui génèrent des synergies et sont donc créatrices de valeur à court ou moyen terme :

- Présence renforcée sur ses marchés : aciers mécaniques et aciers à outils en Espagne et en Italie (Noracero, Sidertaglio, Comoglio, DiClacero, Comacciai, Brescia Acciai, Aceros y Calibrados), aciers anti-abrasion en France et en Italie (Produr, Venturi),
- Elargissement de la gamme offerte aux clients du Groupe : vente de non ferreux aux clients mécaniciens en France (EMS, Euralliage),
- Accès à de nouveaux marchés dans des zones où IMS est déjà présent : inox par exemple dans l'agro-alimentaire, la chimie, etc. (groupe Cotubel), tubes sans soudures en France (ATR),
- Expansion géographique : pays baltes (Antera).

Priorité au développement organique

Ces dernières années, les initiatives prises en matière de croissance organique ont souvent consisté à déployer toutes les lignes de produits du Groupe dans tous les pays où il est présent (« cross-selling »), en capitalisant sur le savoir-faire et l'expérience internes et en investissant dans les moyens humains et logistiques nécessaires. Par exemple :

- le lancement des aciers anti-abrasion en Europe centrale en 2006,
- le lancement des aciers mécaniques en Belgique puis en Pologne en 2007,
- le développement des aciers à outils en France et en Espagne,
- la promotion des raccords inox de Noxon dans toutes les filiales d'IMS à partir de 2007.

IMS a aujourd'hui identifié quatre leviers pour l'intensification de sa croissance organique : augmenter la part de marché auprès des clients existants, renforcer la valeur ajoutée du distributeur, développer de nouveaux segments de produits et acquérir de nouveaux clients. Citons pour exemples récents, le développement d'une clientèle de fabricants de machines agroalimentaires en Italie et la création d'une filiale en Turquie (qui ouvre son premier dépôt en février 2009).

Positions de marché par pays et par ligne de produits (au 31 décembre 2008)

		Abrasion	Inox	Mécanique	
Hub Düsseldorf	Allemagne				
	Autriche				
	Hongrie				
	Lettonie				
	Lituanie				
	Pologne				
	République tchèque				
	Slovaquie				
	Suède				
	Hub Bilbao	Espagne			
Portugal					
Hub Paris	Belgique				
	France				
	Pays-Bas				
	Royaume Uni				
	Suisse				
Hub Milan	Italie				
	Turquie				

En l'absence de statistiques officielles concernant le marché de la distribution d'aciers spéciaux en Europe, les données indiquées ici proviennent du recoupement d'informations diverses émanant de syndicats professionnels, lorsqu'ils existent, et, à défaut, des producteurs et du réseau de vente IMS.

RENTABILITE / Efficacité opérationnelle et désendettement

IMS donne la priorité à l'optimisation de sa performance opérationnelle et à la génération de cash-flows en mettant l'accent sur la réduction de son besoin en fonds de roulement et de son endettement.

La concentration des achats

Les achats d'acier ont représenté un montant de près d'1,1 milliard d'euros en 2008, pour un volume d'environ 657 000 tonnes sur les trois lignes de produits.

IMS travaille avec un nombre limité de fournisseurs : les 25 premiers représentent 52 % des achats du Groupe en valeur et les 50 premiers 65 %. A contrario, IMS évite le risque de dépendance que pourrait présenter une concentration excessive : le premier fournisseur représente 6,3 % des achats du Groupe (en valeur), contre 9 % en 2007 et aucun autre ne pèse individuellement plus de 5 %.

Achats : tirer parti de la taille européenne

En 2009, IMS entend profiter de conditions de marché plus tendues pour mieux imposer sa puissance d'achat dans ses négociations avec ses fournisseurs. Depuis plusieurs années un système d'achats existe au niveau du Groupe :

- mutualisation des informations sur les prix et les fournisseurs ;
- développement de bases de données achats et stocks ;
- sourcing commun en Asie ou en Europe de l'Est ;
- négociation de contrats cadres et de bonifications de fin d'année au niveau du Groupe.

IMS fait ainsi valoir son effet de taille de façon différenciée selon les réalités de marché et les familles de produits :

- contrats d'exclusivité avec certains producteurs ;
- accord sur des quotas d'allocation ou des bonifications de fin d'année avec les fournisseurs partenaires ;
- hors Union européenne, en représentant des volumes suffisants pour acheter en Russie, en Ukraine, en Inde et surtout en Chine où un bureau a été ouvert fin 2007. IMS a effectué 13% de ses achats en valeur dans ces pays en 2008.

Enfin, la qualité des relations d'IMS avec ses fournisseurs est déterminante dans le niveau de service offert aux clients, notamment dans un contexte de pénurie ou de moindre disponibilité de certains produits.

Priorité à la réduction des stocks

IMS a pour 2009 un double objectif :

- améliorer le niveau de service au client, c'est-à-dire conserver en stock la gamme qui répond à leurs besoins les plus fréquents et éviter les ruptures ;
- réduire les volumes stockés, en évacuant les références qui n'ont pas vocation à faire partie du catalogue et en éliminant les surstocks éventuels.

Pour ce faire et avec l'aide de son nouveau directeur logistique Groupe, IMS mise sur une meilleure segmentation des stocks, une gestion sévère des approvisionnements, sur la solidarité des filiales du Groupe dans l'écoulement des surstocks et la mutualisation des rotations lentes et enfin sur l'intégration des acquisitions dans le schéma logistique Groupe.

Mieux amortir les frais fixes

Si les approvisionnements restent le premier poste de charges pour IMS (79% des ventes en 2008), les charges opérationnelles (transport, frais de parc, frais commerciaux et administratifs) représentent 16% du chiffre d'affaires. Or 25% seulement de ces charges sont variables, le reste étant constitué de frais fixes qui évoluent par paliers, notamment en raison du poids des charges de personnel, des loyers et des amortissements.

La rentabilité du Groupe passe donc par la croissance des volumes vendus qui permet de mieux amortir les frais fixes, ainsi que par la maîtrise de ces charges opérationnelles. Lorsque la croissance des volumes est compromise par l'environnement économique comme en 2009,

IMS met en oeuvre les programmes de réduction de coûts et adaptations organisationnelles nécessaires à la sauvegarde de sa rentabilité.

Partager les expertises et les moyens

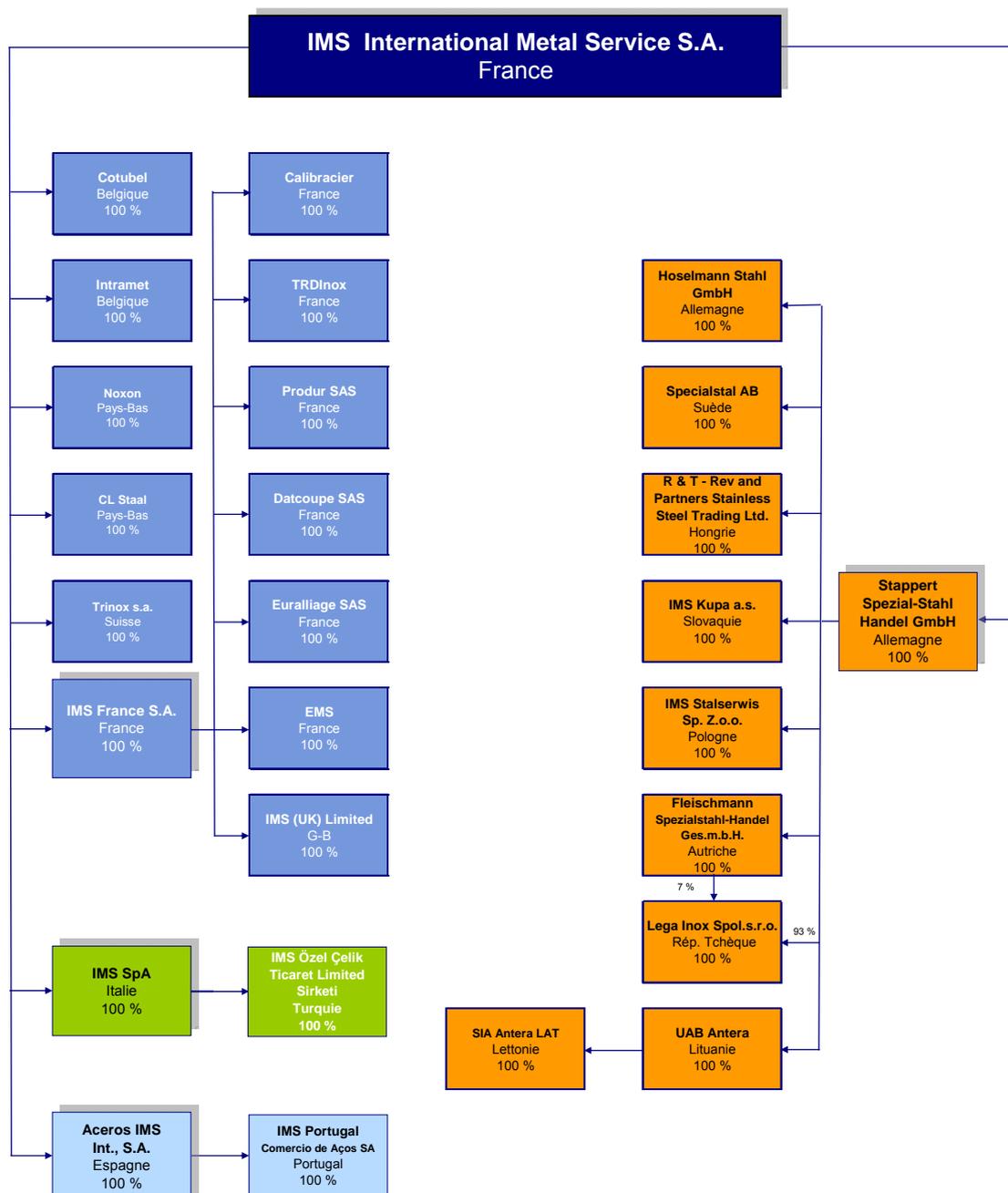
Dans sa démarche d'efficacité opérationnelle, IMS donne la priorité à la valorisation des ressources internes et s'attache à développer les synergies entre les filiales. Outre le cross-selling et les achats, ces synergies interviennent à divers niveaux : partage de moyens, mise en commun d'expériences métier ou d'expertises commerciales, schémas logistiques inter-filiales, mutualisation des stocks à faible rotation, etc.

Répartition des centres de distribution d'IMS entre propriété et location au 31 décembre 2008

	Nombre
Centres en pleine propriété	16
Centres en crédit-bail*	4
Centres en location*	52
Total	72

*les bailleurs n'ont aucune relation avec les mandataires sociaux.

ORGANIGRAMME JURIDIQUE au 31 décembre 2008



CONTACTS

IMS International Metal Service
Immeuble le Carillon
5, esplanade Charles de Gaulle
F - 92733 Nanterre cedex

Tél : +33 (0)1 41 92 04 44
Fax : +33 (0)1 46 24 05 96

Site internet : www.ims-group.com

Investisseurs institutionnels / direction financière

IMS / Philippe Brun – Anne-Sophie Guyot
Tél : +33 (0)1 41 92 04 23
Fax : +33 (0)1 46 24 05 96

Communication financière / relations actionnaires

NewCap / Axelle Vuillermet
Tél : +33 (0)1 44 71 94 94
Fax : +33 (0)1 44 71 94 90

E-Mail

contact@ims-group.com
newcap@ims-group.com



Rapport financier

SOMMAIRE

Rapport de Gestion 2008.....	42
Comptes Consolidés 2008	114
Comptes sociaux 2008.....	159
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	187
Autres renseignements.....	202
Document d'information annuel	211
Table de concordance du document de référence	213

RAPPORT DE GESTION

1. Faits marquants de l'exercice 2008

La stratégie de croissance, dans le cadre du plan stratégique 2008-2010, a connu en 2008, deux périodes contrastées :

- de janvier à septembre, une période marquée, pour les inox, par un lent déstockage initié au 3^{ème} trimestre 2007, et une progression des volumes (toutes lignes de produits confondues) de +1,5% (effet volume) ;
- un quatrième trimestre caractérisé, à partir de la seconde quinzaine d'octobre 2008, par un recul brutal des volumes distribués, avec un effet volume de -17,1%.

Cette inversion brutale de l'évolution des ventes d'IMS traduit d'abord et avant tout un déstockage d'une ampleur et d'une soudaineté supérieures à celles observées en 1992-93. A ce titre, les mesures prises par les constructeurs automobiles ou par les producteurs d'aciers, avec des fermetures de sites pour des périodes de plusieurs semaines à plusieurs mois, confortent l'analyse conduite par IMS : en période de décroissance, ce sont bien les volumes, et non plus comme par le passé les prix, qui sont la variable d'ajustement des industries d'aujourd'hui et plus particulièrement de la sidérurgie.

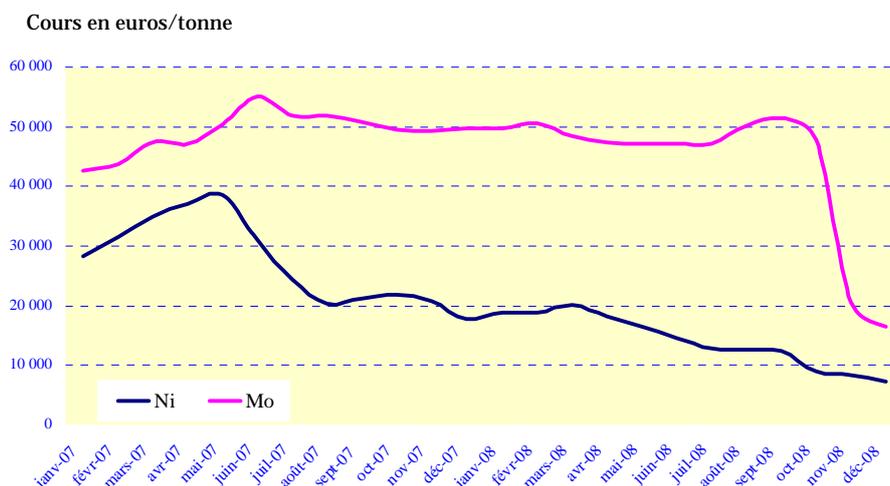
Au global, le chiffre d'affaires du Groupe reste stable par rapport à 2007, à 1,4 milliard d'euros, tandis que le résultat opérationnel courant s'inscrit en net repli de 110,9 millions d'euros en 2007 à 60,5 millions d'euros en 2008. Après avoir connu au 30 septembre 2008 un pic à près de 270 millions d'euros, l'endettement du Groupe conclut l'année 2008 à 205 millions d'euros grâce aux mesures de réduction des stocks et d'optimisation du besoin en fonds de roulement, permettant à la Société de satisfaire à ses covenants bancaires en fin d'année.

Dans cet environnement complexe, le titre IMS clôt l'année à 9,25 euro, en repli de 64,7% par rapport au cours de clôture de 26,19 euros le 31 décembre 2007. Le capital de la Société a connu une forte rotation en 2008, avec plus de 30 millions de titres échangés contre 25 millions de titres échangés en 2007 (pour un capital composé de 18 millions de titres).

Des mouvements sur les matières premières et les métaux qui conditionnent l'évolution des prix de vente.

L'évolution du cours des métaux en 2008 a été très marquée d'abord par l'ampleur de la hausse, puis par la brutalité de son retournement :

- les cours de l'acier (*steel benchmarker hot-rolled band Western Europe, USD/net ton*) ont dans un premier temps fortement progressé de 649 \$/t en janvier 2008 à 1 085 \$/t en juillet 2008. Le repli a été tout aussi impressionnant dans la seconde partie de 2008 puisque que la moyenne de décembre 2008 est de 526 \$/t. Le cours des ferrailles (très majoritairement utilisées dans la production des aciers spéciaux, issus de la filière électrique) a connu une envolée en milieu d'année 2008 avant de chuter brutalement en septembre 2008. Cette évolution est à l'origine de l'effet d'aubaine constaté au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2008 sur les aciers mécaniques et anti-abrasion. Le prix moyen de vente des aciers mécaniques (hors aciers à outils) a ainsi progressé de 1 213 euros/t en 2007 à 1 319 euros/t en 2008 tandis que les aciers anti-abrasion voyaient leur prix de vente moyen augmenter de 1 736 euros/t à 1 883 euros/t entre 2007 et 2008.
- le nickel, le molybdène et le chrome, qui rentrent pour 25% en moyenne dans la composition de la masse des aciers inoxydables distribués par IMS ont vu leur cours fortement et parfois brutalement chuter au cours de l'année 2008. Ainsi le cours du nickel est-il passé de 20 000 €/t en mars 2008 à 7 000 €/t en décembre 2008. La chute du molybdène est encore plus spectaculaire puisque le cours moyen passe de 48 000 à 16 000 €/t entre octobre et décembre 2008.



Cette évolution des alliages explique le fort repli du prix moyen de vente des aciers inoxydables distribués par IMS, celui-ci passant de 4 870 euros/t environ pour les neuf premiers mois de l'année 2008 à 4 400 euros/t au 4^{ème} trimestre 2008. En 2007, la tendance affichée par le prix moyen de vente des inox (6 000 euros/t aux 2^e et 3^e trimestres 2007, puis 5 000 euros/t au 4^{ème} trimestre 2007) avait été calquée sur l'évolution des cours du nickel sur la même période. L'effet de désaubaine résultant de l'évolution des métaux et alliages entrant dans la composition des aciers distribués s'élève à 17,7 millions d'euros et se ventile comme suit :

- effet d'aubaine de 4 millions d'euros sur les aciers mécaniques et anti-abrasion, constaté au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2008 ;
- effet de désaubaine de 21,7 millions d'euros sur l'inox, dont 9,3 millions d'euros pour le seul 4^{ème} trimestre 2008.

Après la conclusion de 7 opérations d'acquisition au cours du 1^{er} semestre 2008, une pause dans la croissance externe est annoncée en juillet 2008.

IMS a procédé à l'acquisition des sociétés ou des activités des sociétés : Diclacero en Espagne, Comacciai et Venturi en Italie, ATR, EMS et Euralliage en France, Antera en Lettonie et Lituanie pour un chiffre d'affaires 2007 de 54 millions d'euros environ.

La baisse continue des marchés actions, et donc du multiple implicite accordé par les investisseurs au titre IMS, combinée aux exigences inchangées des vendeurs potentiels, a amené le Groupe à décider de différer dès juillet 2008 la conclusion d'opérations de croissance externe et à privilégier la croissance organique de ses activités.

Des marchés boursier et financier perturbés par l'irruption de la crise financière dans l'économie réelle. Un actionariat profondément modifié.

En 2008, l'indice de rattachement d'IMS (SBF 120) a reculé de 43,08% par rapport au 1^{er} janvier. Le parcours boursier d'IMS en 2008 (-64,68%), est similaire à celui des sociétés de son univers (producteurs et distributeurs d'aciers) :

BE Group	: -60,66%
Schmolz + Bickenbach	: -82,51%
Jacquet Metals	: -60,27%
ArcelorMittal	: -67,83%
Reliance Steel	: -63,16%
ThyssenKrupp	: -50,56%
Kloekner	: -55,31%

L'actionariat d'IMS au 31 décembre 2008 est profondément modifié et impacté par les mouvements suivants :

- la société SIA Funds AG a cédé à la société Jacquet Metals la quasi-totalité de sa participation de 10% ; à l'issue de cette transaction et d'autres acquisitions de titres, le groupe Jacquet Metals détient 25,17% du capital de la Société après avoir notifié à IMS le franchissement en date du 8 septembre 2008 du seuil statutaire de 2,5% du capital ;

- les dirigeants (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) ainsi que les salariés du Groupe détiennent 4,65% du capital ;
- les sociétés Cogne Acciai Speciali SpA et Amari Metals France détiennent chacune 5% du capital.

Le Conseil de Surveillance d'IMS a publié le 20 octobre 2008, un communiqué de presse dans lequel il dénonce la tentative de prise de contrôle rampante par la société Jacquet Metals dont fait l'objet IMS. L'absence de projet industriel pertinent rend cette prise de participation inopportune dans la mesure où elle ne peut être source de création de valeur pour l'actionnaire d'IMS.

2. Stratégie, investissements et gestion des risques

2.1. Évolutions récentes et perspectives

La consolidation du marché de la distribution des aciers spéciaux en Europe reste l'objectif d'IMS : l'accroissement de la part de marché locale permettra d'améliorer la rentabilité des sociétés du Groupe. Les voies pour y parvenir seront différentes de celles suivies entre 2005 et 2007. La priorité sera donnée à la croissance organique, via le cross-selling (déploiement de toutes les lignes dans tous les pays) ainsi qu'une segmentation clients plus pointue. La pause sur les opérations de croissance externe, communiquée par le Groupe en juillet 2008, sera observée également en 2009.

IMS communiquera une guidance pour 2009 lorsque le déstockage observé depuis mi-octobre 2008 aura pris fin. Cette phase de déstockage, brutale et accentuée (jusqu'à 40% de recul des tonnages distribués par rapport à l'année précédente sur certaines lignes de produits) n'a pas vocation à perdurer au-delà de quelques mois : une fois le déstockage terminé, les acteurs économiques reprendront leur achats, sur une base vraisemblablement inférieure à celle de 2008, faisant coïncider marché réel et marché apparent. L'activité d'IMS est fortement corrélée à l'indice de production industrielle en Europe. IMS retient comme hypothèse d'activité, une fois le déstockage terminé, une baisse d'activité de 10% par rapport à 2008. Cette baisse d'activité de 10% correspond à celle observée chez IMS en 1992, la plus importante des 20 dernières années, alors que le recul de la production industrielle avait atteint 5% en rythme annuel.

En matière de rentabilité, IMS mettra l'accent sur l'amélioration de sa marge brute et la poursuite de son programme d'adaptation de ses coûts. La concentration des achats sur un nombre de fournisseurs plus réduit s'accompagnera de l'obtention de meilleures conditions commerciales, et devrait permettre au Groupe d'enregistrer en 2009 10 millions d'euros de bonifications de fin d'année, contre 2,8 millions d'euros en 2008. A terme, la valorisation accrue du rôle du distributeur et la reconnaissance du poids d'IMS dans la distribution des aciers spéciaux en Europe devraient apporter au Groupe un à deux points de marge brute supplémentaire. Les actions déjà engagées sur les frais opérationnels (adaptation des frais de personnel, baisse des coûts de transport, simplification des structures juridiques) visent à la baisse du point mort et devraient permettre à IMS de dégager 8 à 10 millions d'euros d'économies en année pleine (versus 2008).

Enfin, IMS aura comme priorité absolue la réduction de son endettement. La poursuite de la réduction de ses stocks, conjuguée à une amélioration de son niveau de service, devrait générer 90 millions d'euros de cash flow au 1^{er} semestre 2009. Cette baisse des stocks (de 227 000 tonnes à fin décembre 2008 à 160 000 tonnes à fin juin 2009), la limitation à 11 millions d'euros de l'enveloppe d'investissements pour 2009 contre 60 millions d'euros en 2008, et la poursuite des opérations de sale & lease back, permettent de viser un objectif d'endettement de 150 millions d'euros au 30 juin 2009. Le Groupe entend respecter ses covenants bancaires au 30 juin comme au 31 décembre 2009.

2.2. Axes stratégiques du Groupe

Le premier axe stratégique du Groupe vise à accroître la part de marché du Groupe sur chacun de ses marchés locaux. Au niveau européen, cette part de marché est estimée actuellement à 10% environ, pour un marché global de 7 millions de tonnes et une valeur de 14 milliards d'euros par an. La réalisation de ce projet repose donc sur la croissance des volumes livrés. Le développement de nos activités en Europe permettra d'acquérir sur chaque marché local des positions de leader en termes de part de marché.

Les objectifs du Groupe sont de disposer à terme d'une part de marché en Europe de 15% et d'atteindre un retour sur capitaux employés après impôts de 13% minimum.

L'amélioration de la rentabilité du Groupe, qui constitue le second axe, passe principalement par l'augmentation des marges brutes par une constante pression sur les producteurs et par un meilleur amortissement des frais fixes. En parallèle, le Groupe met en œuvre une politique active d'amélioration de la structure financière et de maîtrise des charges opérationnelles, dans le but de maximiser le retour sur capitaux engagés. Dans cette démarche, IMS donne la priorité

à la valorisation des ressources internes et s'attache à développer les actions de coopération entre les filiales partout où elles peuvent créer de la valeur. Ces synergies sont issues du partage des expertises métier et des moyens entre les différentes filiales et interviennent à des niveaux divers : globalisation des achats et recherche de nouvelles sources d'approvisionnement (Chine, Inde ...), mise en commun d'expériences métier ou d'expertises commerciales, développement de schémas logistiques inter-filiales, mutualisation de certains stocks à faible rotation, partage des bonnes pratiques, etc.

2.3. Politique d'investissement

2.3.1. Une politique d'investissement au service de la stratégie

Les entreprises du Groupe IMS doivent assurer une couverture produits à la fois vaste (nombre de références) et aléatoire (versatilité des clients, respect des délais de livraison des fournisseurs). La gestion de stocks importants de plusieurs milliers de références, la préparation et la livraison d'un grand nombre de lignes de commande dans des délais très brefs (souvent moins de 48 heures), l'offre de capacités de première transformation adaptées, et enfin l'usage de systèmes d'information fiables et sophistiqués conditionnent la politique d'investissement du Groupe.

Pour ses investissements dans les entrepôts, IMS privilégie les locations simples ou les leasings, afin de consacrer ses ressources au financement de son cycle d'activité.

Le tableau ci-après présente les investissements du Groupe par nature au cours des 3 derniers exercices, et intègre les locations financières qui se traduisent par une augmentation des postes d'immobilisations mais ne correspondent pas à un flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Investissements incorporels nets	790	1 465	553
Investissements corporels nets	18 653	15 253	12 592
Investissements financiers	41 198	90 008	19 327
Désinvestissements financiers	(12 442)	(3 941)	(66)

Les investissements corporels et incorporels nets du Groupe en 2008 se sont élevés à 19,4 millions d'euros, soit 1,4% du chiffre d'affaires 2008. Ils portent :

- d'une part sur des extensions de capacité (5,6 millions d'euros en Pologne avec le nouveau dépôt de Gliwice et l'extension de celui de Varsovie, et 2,1 millions d'euros en République Tchèque avec principalement l'achat d'un terrain pour la construction d'un nouveau dépôt à Prague) ;
- d'autre part (pour les 2/3 des investissements totaux) sur l'amélioration des outils de distribution et de transformation.

En 2007, les investissements corporels étaient principalement réalisés en Italie à hauteur de 29%, en Espagne à hauteur de 19%, en Allemagne et en Pologne à hauteur de 8%. En Pologne, ils concernaient l'achat du terrain nécessaire à la construction du dépôt de Gliwice, tandis que les investissements réalisés en Italie, Allemagne et France portaient davantage sur des installations et aménagements complémentaires.

Aucun financement spécifique, en dehors des contrats de crédit-bail et de location financière, n'a été contracté pour financer ces investissements, le Groupe ayant recours à ses capacités d'endettement disponibles.

2.3.2. Les investissements futurs

Pour 2009, IMS souhaite adapter son enveloppe budgétaire à son activité prévisionnelle et à ses objectifs de génération de free cash flow et raisonner en deux temps. Selon l'importance du recul d'activité constaté au cours du 1^{er} semestre 2009, l'enveloppe budgétaire annuelle pourrait rester nettement inférieure à 10 millions d'euros ; les investissements seront limités aux dépenses liées à la sécurité des personnes et à celles qui généreront des revenus dès 2009. Le budget 2009 pourra être revu en fonction des perspectives du second semestre, mais devra toutefois rester en deçà de 1% du chiffre d'affaires annuel.

IMS a fait part en juillet 2008 de la suspension de sa politique d'acquisitions. En effet, si au cours des années 2004 à 2007, IMS a pu réaliser dans des conditions de valorisation compatibles avec ses critères internes 16 opérations de croissance externe, le reflux des marchés boursiers depuis juillet 2007, accentué depuis juin 2008, a abaissé fortement le multiple de valorisation implicite d'IMS. Les exigences des vendeurs n'ayant pas encore été suffisamment revues à la baisse pour tenir compte des perspectives économiques nouvelles, le Groupe a préféré surseoir à sa politique de croissance externe dans l'attente de niveaux de prix plus raisonnables. En outre, si la croissance externe permet de croître plus vite et d'atteindre une part de marché minimale, elle est plus risquée en période de ralentissement économique. En effet, pour IMS, les synergies les plus importantes sont celles dégagées par le développement commercial.

Les niveaux de valorisation, pour établir le bien fondé d'une opération, doivent correspondre au maximum à ceux d'IMS, et le retour sur capitaux engagés généré par l'acquisition doit être compatible avec l'objectif du Groupe, soit un ROCE après impôt de 13% minimum.

La croissance externe vise la plupart du temps des petites ou moyennes sociétés, principalement familiales. Selon les cas, les acquisitions participent à la consolidation de segments de marché où le Groupe est déjà présent, permettent de déployer toute la gamme de produits d'IMS dans un pays où le Groupe est déjà implanté, ou enfin ouvrent l'accès à de nouveaux pays à fort potentiel.

Pour l'identification de ses cibles de croissance externe, IMS applique plusieurs critères de complémentarité métier :

- représenter une part de marché locale supplémentaire significative ;
- compléter la matrice produits / pays en Europe ;
- offrir des synergies avec les activités existantes : mise en commun de clients, de fournisseurs, de coûts de structure ou de canaux de distribution ;
- ouvrir des voies pour la croissance future, par une implantation géographique nouvelle, une gamme de produits complémentaire ou un savoir-faire spécifique ;
- enfin, renforcer la qualité managériale du Groupe.

2.3.3. L'activité en matière de recherche et développement

Le Groupe IMS, compte tenu de la nature de son activité, n'est pas directement concerné par des activités de recherche et développement.

2.4. Facteurs de risques

Une démarche de cartographie des risques du Groupe a été initiée en 2007 par la direction de l'audit interne, dans un objectif d'identification des risques potentiels, de mise en œuvre des mesures visant à les circonscrire, de façon à promouvoir un environnement de contrôle des risques.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe ont été recensés via des entretiens avec le Directoire, avec les membres du Comité de Direction et avec les membres des directions fonctionnelles (direction juridique, direction des financements et de la trésorerie notamment) de la Société IMS SA, en prenant également en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Après identification, une analyse des incidences potentielles (chiffrées ou non, financières ou non), de leur degré de maîtrise estimé et de l'occurrence de ces risques a permis de les hiérarchiser selon leur niveau d'impact décroissant et de les classer par niveau d'acceptabilité en répertoriant les mesures existantes permettant de les limiter.

Cette cartographie a été mise à jour en 2008, sur la base d'entretiens afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2008 et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du Groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du Groupe ;
- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

Par ailleurs, le Groupe vise à limiter le développement des facteurs de risques dans le cadre de sa gestion opérationnelle, en favorisant notamment :

- la promotion de produits et de services de plus en plus spécialisés, à plus forte valeur ajoutée via l'accroissement des activités de transformation ;
- la dispersion sectorielle des risques commerciaux : IMS n'intervient pas directement auprès des grands clients finaux comme l'industrie automobile, le bâtiment ou l'électroménager qui s'approvisionnent en direct auprès des producteurs. En règle générale et sauf pour les aciers inox, IMS n'est pas directement concurrent des producteurs ou de ses fournisseurs. Les clients d'IMS sont davantage des petites et moyennes industries représentatives de la totalité des secteurs industriels. Associée à une large gamme de produits offerts, cette stratégie permet à IMS de combiner et de compenser les évolutions asynchrones des cycles d'activité de nombreux secteurs industriels ;
- une large diversification géographique qui permet à IMS de bénéficier des évolutions distinctes des conjonctures dans les pays où il est implanté ;
- un nombre important de clients : le premier client du Groupe représente 2,2% de l'activité ; c'est un client de l'activité direct usine et c'est le seul à dépasser le seuil de 1% du chiffre d'affaires. Les 10 premiers clients représentent moins de 7% du chiffre d'affaires total.

Les risques dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, sont évoqués ci-après. D'autres risques peuvent exister, mais qui à ce jour ne sont pas identifiés ou dont la réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.4.1. Risques liés aux activités du Groupe

2.4.1.1. La gestion et la qualité de l'information opérationnelle sont déterminantes pour la rentabilité du Groupe

L'organisation de la production des aciers spéciaux ne permet pas au Groupe de travailler en flux tendus : le Groupe doit anticiper et prévoir ses approvisionnements de façon à répondre aux attentes de livraison rapide de ses clients. Les délais d'approvisionnement sont de plusieurs mois tandis que les exigences de livraison de ses clients sont en général de quelques jours. La réactivité aux demandes des clients implique de passer commande en quantités importantes (les livraisons portent sur un tonnage unitaire généralement compris entre 5 et 25 tonnes), puis de stocker et de distribuer aux clients ensuite en quantité unitaire plus réduite (quelques centaines de kilogrammes selon la ligne de produits concernée), parfois après avoir effectué certaines opérations de transformation sur ces produits. En outre, si les achats portent pour un fournisseur donné sur quelques centaines de références, les produits livrés par l'ensemble des filiales du Groupe recouvrent plus de 40 000 références. Ainsi, le Groupe doit à tout instant être en mesure de connaître précisément l'état de son stock, de le localiser et d'anticiper la demande. Ceci est d'autant plus critique que le délai de livraison des fournisseurs est compris entre deux et six mois tandis que le Groupe livre ses produits à ses clients souvent en 48 heures.

Afin d'offrir un service optimal à ses clients, le Groupe travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'aide à la gestion et poursuit le déploiement de Stratix, logiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning). Ce logiciel est maintenant opérationnel en France, en Autriche, en Italie, au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas, ainsi qu'en Allemagne. Son installation doit être poursuivie dans d'autres pays. Une défaillance au niveau des systèmes d'information du Groupe pourrait affecter sa capacité à répondre à la demande de ses clients, augmenter ou réduire de façon inadaptée la disponibilité de certaines de ses références. Ainsi, en 2003 et en 2004, lors de la mise en place de Stratix en France, la filiale française a été temporairement confrontée au manque de disponibilité de certaines références. Ces perturbations ont été source de désorganisation et se sont traduites par un impact très défavorable sur ses résultats.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux l'évolution de ses besoins, le Groupe a finalisé le déploiement d'un nouveau système de pilotage de sa performance, IRIS (IMS Reporting and Information System), progiciel intégrant tous les mois les informations de mesure de la performance des sociétés et du Groupe.

Enfin, le Groupe poursuit ses actions en termes de sécurisation des infrastructures informatiques et applications critiques et de définition de plans de continuité. Ainsi, le Groupe a mis en place fin 2007 un datacenter centralisé (réparti sur 2 sites distincts reliés entre eux et aux capacités plus importantes et sécurisées) regroupant la plupart des infrastructures informatiques relatives au progiciel Stratix (gestion des approvisionnements, des stocks et de la relation clients), aux services de messagerie, à l'intranet et aux outils de mesure de la performance financière.

2.4.1.2. La gestion du Groupe demeure relativement décentralisée

Le Groupe qui s'est développé notamment par l'acquisition de petites et moyennes entreprises, est constitué de filiales opérationnelles dont il détient, directement ou indirectement, la totalité du capital social. Chaque filiale dispose d'une autonomie opérationnelle importante ; IMS exerce principalement un contrôle opérationnel et financier a posteriori sur les résultats de ses filiales. La relative autonomie des filiales qui en améliore la réactivité pourrait cependant être de nature à retarder le traitement de problèmes de gestion qui pourraient apparaître au niveau des filiales et se traduire par un impact sur les résultats du Groupe.

2.4.1.3. Le Groupe dépend de tiers pour répondre à la demande de ses clients

Afin d'assurer des délais de livraison adaptés aux besoins de ses clients et de réaliser lorsque nécessaire des opérations de première transformation de ses produits, le Groupe doit faire appel à des tiers qui ne sont généralement pas liés par des contrats à long terme.

(a) Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe intervient exclusivement dans le domaine de la distribution et ne dispose d'aucune capacité de production d'aciers. Il dépend donc des livraisons de ses fournisseurs pour approvisionner ses clients. Bien que la concentration en cours du secteur n'ait pas retiré au Groupe sa capacité de négociation face à ses fournisseurs, les délais élevés d'approvisionnement amont rendent peu efficace à court terme le changement de fournisseur. La défaillance d'un fournisseur (rupture de livraison ou arrêt de production), la rupture de relations contractuelles ou commerciales, et la longueur des délais de remise en production ou de substitution de fournisseur (de plusieurs semaines à plusieurs mois) peuvent donc se traduire par une incapacité temporaire pour le Groupe d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les relations du Groupe avec ses clients et par conséquent sur les résultats du Groupe.

(b) Dépendance vis-à-vis des sous-traitants

Le Groupe propose à ses clients d'effectuer une première transformation des aciers. Si les traitements les plus simples sont effectués directement par les sociétés du Groupe, le Groupe n'est pas en mesure, dans des cas limités, de réaliser l'ensemble de ces traitements et fait appel à des sous-traitants. La défaillance de certains de ces sous-traitants pourrait se traduire par un allongement des délais de livraison, voire par l'obligation pour le Groupe de retirer momentanément certaines références de son catalogue, et susciter alors le mécontentement des clients.

(c) Dépendance vis-à-vis des transporteurs

Le Groupe a choisi majoritairement d'externaliser le transport de ses aciers auprès de prestataires transporteurs indépendants. L'impossibilité pour le Groupe de recourir à des moyens de transport supplémentaires en cas de forte croissance de l'activité pourrait affecter de manière défavorable sa performance économique. La sélection des transporteurs est effectuée par chacune des filiales opérationnelles du Groupe. En cas de défaillance de l'un de leurs transporteurs, certaines filiales pourraient ne plus être en mesure de répondre correctement à la demande de leurs clients dans les délais convenus avec eux, ce qui pourrait se traduire par un mécontentement des clients, une augmentation momentanée des volumes stockés et un impact négatif sur les résultats du Groupe.

2.4.1.4. Les ventes à des distributeurs de second rang ou à des intermédiaires peuvent rendre difficile le suivi des destinations finales des produits livrés

La livraison de certains produits à destination de pays soumis à la réglementation relative au contrôle des exportations fera l'objet d'un renforcement des procédures au sein du Groupe. A cet effet, les directions des filiales ont été sensibilisées au respect de leurs obligations de contrôle vis-à-vis de leurs prestataires en charge des opérations de douane et de transit.

2.4.1.5. Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales ; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont en outre coûteux et qui pourraient notamment réduire la productivité du Groupe. Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe et de la manutention de charges lourdes qu'elle implique, les accidents du travail pouvant notamment résulter d'erreurs de manipulations peuvent être d'une relative gravité.

2.4.1.6. Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés dont le départ pourrait être préjudiciable à son développement

La prise de contrôle du Groupe par Chequers Capital en 2004 a été à l'origine de la nomination d'une nouvelle équipe dirigeante constituée de Jean-Yves Bouffault (octobre 2004), Pierre-Yves Le Daéron (février 2005) et Philippe Brun (mars 2006), membres du Directoire de la Société.

Le succès du Groupe dépend de la qualité et de l'expérience des membres de cette équipe ainsi que de celles des autres membres du Comité de Direction (6 personnes) en charge de la gestion

opérationnelle du Groupe. Les membres de ce Comité ainsi que certains collaborateurs clés bénéficient d'une très grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut donner aucune assurance quant à la poursuite par ses cadres dirigeants et ses collaborateurs clés de leur collaboration en son sein. Leur indisponibilité prolongée ou leur départ pourrait avoir un effet momentané défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

2.4.1.7. Le succès des opérations de croissance externe passe par l'intégration efficace des nouvelles sociétés dans le Groupe

L'identification et la motivation des managers clés, des facteurs clés de succès, des complémentarités métiers et opérationnelles et des synergies potentielles permettent de préparer le processus d'intégration des sociétés acquises.

Le plan d'intégration est élaboré selon un calendrier qui vise à suivre l'avancement et à corriger les retards éventuels dans la réalisation des trois objectifs suivants :

- l'intégration opérationnelle des équipes (adhésion et fidélisation des collaborateurs clés et des équipes commerciales) ;
- l'intégration des outils informatiques et du back office des sociétés selon les critères de mesure de la performance du Groupe ;
- la confirmation des synergies identifiées et leur mise en application.

2.4.2. Risques de marchés

Le marché sur lequel évolue le Groupe est influencé par des cycles économiques tant en amont qu'en aval.

2.4.2.1. L'activité du Groupe dépend du niveau de l'investissement industriel en Europe

La demande d'aciers spéciaux de la part des clients du Groupe est particulièrement liée à l'investissement industriel et évolue donc en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette variation de la demande a un impact direct sur les résultats du Groupe. Elle peut aussi se traduire par des phénomènes momentanés de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de phase haussière, ces deux phénomènes pouvant avoir un impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

2.4.2.2. Les coûts engagés pour l'activité du Groupe sont majoritairement fixes et la concurrence sur les prix peut être forte

Le Groupe évolue dans un environnement économique fortement concurrentiel. En période de forte hausse des prix de l'acier, les intervenants du secteur peuvent se contenter du maintien de leur niveau de marge brute en euros par tonne distribuée et accepter de diminuer leur marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires. Afin de rester compétitif, le Groupe est ainsi contraint d'accepter également une baisse de son taux de marge brute en période de hausse des prix.

En revanche, en période de baisse des prix de l'acier, il est nécessaire pour le Groupe de maintenir son niveau de marge brute en valeur absolue (en euros par tonne distribuée) de façon à absorber ses charges fixes. Une détérioration du niveau de marge brute en valeur absolue pourrait aussi entraîner une baisse de la rentabilité du Groupe et une nécessaire adaptation de l'organisation.

2.4.2.3. Les coûts d'approvisionnement du Groupe dépendent du cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux

a) Élasticité et évolution du taux de marge brute

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- évolution du mix des activités (poids relatif des lignes de produits dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de marge entre elles) ;
- niveau des prix en valeur absolue ;
- effet favorable (« aubaine ») ou défavorable (« désaubaine ») de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

A ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et a un effet sur la marge brute :

- l'impact est favorable, lorsque la hausse de prix est appliquée lors de la facturation de références en stock acquises avant ladite hausse (« aubaine ») ;
- l'impact est défavorable, lorsque la baisse de prix est appliquée lors de la facturation de références en stock acquises avant ladite baisse (« désaubaine »).

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome ...) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

Les impacts de ces effets d'« aubaine » et de « désaubaine » sont quantifiés, analysés et commentés dans le rapport d'activité joint aux comptes trimestriels et annuels.

(b) Politique de couverture du cours des métaux

Le Groupe ne recourt de façon structurelle à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome

notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix délibéré de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace au plan économique. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette politique pourraient être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. A ce jour, ce choix se traduit forcément par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

(c) *Évolution du besoin en fonds de roulement*

Le besoin en fonds de roulement opérationnel est calculé sur la base de la formule « stocks nets + clients nets – fournisseurs ». Il exprime à un moment donné, le montant de la trésorerie utilisée par le Groupe pour la réalisation de son activité. La variation dans le temps du besoin en fonds de roulement opérationnel se traduit par :

- un accroissement de la consommation de trésorerie nécessaire à l'exploitation. Cette situation s'observe généralement en période de cycle haussier, en raison de la progression de la valeur de remplacement du stock, de celle des créances à recouvrer et ce malgré la croissance du montant des factures fournisseurs en attente de règlement ;
- une diminution de la trésorerie nécessaire, en période de cycle baissier, du fait de la moindre valeur de la trésorerie à mobiliser pour le remplacement des stocks, de la diminution des créances clients à encaisser, et ce malgré la réduction concomitante des factures fournisseurs à régler.

Une augmentation du chiffre d'affaires entraîne une progression des capitaux à engager par le Groupe pour mener son activité et peut se traduire par une détérioration de ses ratios financiers (gearing, leverage...).

L'évolution du besoin en fonds de roulement du Groupe dépend également de la localisation de sa croissance (organique ou externe), dans la mesure où les niveaux de besoin en fonds de roulement dépendent des pratiques de règlement locales entre clients et fournisseurs.

2.4.2.4. Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro qui commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, IMS n'encourt qu'un risque de change limité et maîtrisable.

(en millions d'euros)	GBP	SEK	PLN	HUF	CZK	LTL	LVL	TRY	CHF	TOTAL
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	3,0	6,2	13,2	7,9	13,7	0,4	2,6	3,1	1,0	51,1
Passifs hors capitaux propres	0,5	4,7	15,6	9,9	8,8	0,5	2,7	0,6	1,9	45,2
Position nette avant gestion	2,5	1,5	(2,4)	(2,0)	4,9	(0,1)	(0,1)	2,5	(0,9)	5,9
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2,5	1,5	(2,4)	(2,0)	4,9	(0,1)	(0,1)	2,5	(0,9)	5,9

Une variation de 1% des taux de change représente un impact de 59 milliers d'euros sur la position nette après gestion.

2.4.2.5. Risque de liquidité/ risque de taux

L'endettement net du Groupe (après réintégration du factoring déconsolidé) représente environ 62% de ses fonds propres au 31 décembre 2008.

IMS dispose :

- d'une part de crédits structurés accordés par un pool de banques internationales qui lui permettent d'avoir des réserves de liquidités significatives ;
- d'autre part de facilités bilatérales consenties par des banques locales aux filiales.

Le Groupe est en mesure de faire face à ses obligations de remboursement de dette à court terme et de recourir, si le besoin s'en faisait sentir, à des emprunts complémentaires. La mobilisation des excédents de trésorerie disponibles et leur affectation aux filiales présentant des besoins de financement sont facilitées par l'existence d'un cash-pooling au niveau du Groupe et de conventions de gestion de trésorerie.

S'agissant du risque de taux, IMS pratique une politique de couverture au cas par cas.

Nature de l'endettement net (en millions d'euros)	Montant Total	Répartition		Échéancier			Existence de couvertures
		Taux fixe	Taux Variable	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(18,5)	-	(18,5)	(18,5)	-	-	
Actifs disponibles à la vente	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	-	
Emprunts et dettes financières à long et moyen terme							
IMS SA	86,6	-	86,6	27,9	56,0	2,7	oui
Aceros IMS	0,6	0,6	-	-	0,6	-	non
IMS Spa	11,0	-	11,0	-	11,0	-	non
Noxon	3,2	-	3,2	-	3,2	-	non
Euralliage	0,4	0,4	-	-	0,4	-	non
EMS	0,1	0,1	-	-	0,1	-	non
Retraitements de locations financières	23,1	-	23,1	3,5	8,5	11,1	
<i>S/total</i>	<i>125,0</i>	<i>1,1</i>	<i>123,9</i>	<i>31,4</i>	<i>79,8</i>	<i>13,8</i>	
Dettes financières court terme hors effets escomptés non échus, factoring consolidant et intérêts courus	69,5	0,1	69,4	69,5	-	-	
Position nette de l'endettement avant gestion	175,9	1,2	174,7	82,3	79,8	13,8	
Effets escomptés non échus	5,7	-	5,7	5,7	-	-	
Factoring consolidant	0,5	-	0,5	0,5	-	-	
Reclassement dettes couvertes par des swaps de taux	-	87,8	(87,8)	-	-	-	
Position nette retraitée après gestion	182,1	89,0	93,1	88,5	79,8	13,8	

Les « covenants bancaires » figurant dans le contrat de dette structurée du Groupe fondés sur le respect de deux ratios calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe, prennent en compte la totalité des financements utilisés par le Groupe. Le non respect de ces covenants, testés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de la dette structurée.

Le premier ratio dit de leverage correspond au montant de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net majoré des cessions de créances sans recours, rapporté à l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3.

Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme précédemment, sur les capitaux propres consolidés et doit rester inférieur à 90%.

Les dettes court terme de Stappert Spezial-Stahl sont également soumises au respect du ratio capitaux propres sur total de bilan qui doit rester supérieur à 27,5%.

L'impact d'une augmentation de 1 point des taux d'intérêt entraînerait une charge financière supplémentaire de l'ordre de 1 million d'euros, compte tenu de la répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable. La sensibilité des résultats financiers consolidés aux taux d'intérêt variables comprend l'incidence sur les charges financières relatives aux locations financières.

2.4.2.6. Risque actions

La Société IMS, hormis ses actions propres, ne détient aucun portefeuille d'actions.

2.4.2.7. La structure actionnariale de la Société est ouverte

Au 31 décembre 2008, les actionnaires détenant plus de 5% ou de 10% du capital et des droits de vote d'IMS International Metal Service sont :

- Caja de Ahorros de Navarra (5,01% du capital);
- Cogne Acciai Speciali SpA (5,01%), selon déclaration de franchissement de seuil en date du 12 novembre 2008 ;
- Amari Metal France (5,00%), selon déclaration de franchissement de seuil en date du 31 octobre 2008 ;
- Sycomore Asset Management (5,38%) selon déclaration de franchissement de seuil du 25 août 2008 ;

- Groupe Jacquet Metals (25,17%) selon déclaration de franchissement de seuil en date du 30 décembre 2008. Cette détention est réalisée via les sociétés Jacquet Metals, JSA et par Monsieur Eric Jacquet. Il est précisé que Monsieur Eric Jacquet détient 99,99% des droits de vote de JSA, laquelle détient 61,32% du capital et 74,95% des droits de vote de Jacquet Metals.

Le 12 novembre 2008, la société Jacquet Metals a, conformément à la réglementation en vigueur (article L. 233-7 du Code de commerce), souscrit à la déclaration d'intention relative au franchissement de seuil de 20% après avoir souscrit le 30 octobre 2008 à la déclaration d'intention relative au franchissement de seuil de 10%. Ces déclarations d'intention sont disponibles sur le site de l'AMF.

La structure actionnariale de la Société est donc très évolutive, le flottant représentant environ 40% du capital à fin décembre 2008 contre 78,5% au 31 décembre 2007.

La modification de l'actionnariat de la Société avec l'apparition d'un nouvel actionnaire ou groupe d'actionnaires majoritaires au capital pourrait se traduire par une modification de la composition des organes sociaux de la Société qui pourrait être de nature à avoir un impact sur le Groupe et ses orientations stratégiques.

Par ailleurs, le changement de contrôle tel que défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée immédiate de la dette syndiquée par le Groupe et de permettre à deux membres du Directoire d'exercer leur faculté de départ de l'entreprise ouvrant droit au versement d'indemnités selon les conditions approuvées lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2008.

2.4.3. Risques juridiques

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le Groupe n'est pas exposé à des risques qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

2.4.4. Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale du Groupe IMS dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance localement souscrites et couvrant l'ensemble des risques potentiels. La Société et ses filiales sont ainsi assurées pour les dommages aux biens, la flotte automobile, le vol de fonds, de micro-ordinateurs, etc...

Depuis le 1^{er} juillet 2007 en matière de responsabilité civile, le Groupe a souscrit une police Master, déclinée auprès de chaque filiale par l'intermédiaire d'une police locale. Tout en conservant jusqu'à l'échéance leur propre contrat d'assurance responsabilité civile, les filiales nouvellement intégrées bénéficient également de cette police Master en différentiel de conditions. La police couvre la responsabilité civile de la Société tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers (i) dans le cadre de l'exploitation pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévus par la police et (ii) après la livraison des produits pour un montant égal à 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre et par an, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police. Cette police a vocation à s'appliquer à l'ensemble des pays, à l'exception des réclamations contre les établissements permanents situés aux Etats-Unis ou au Canada qui disposent de leur propre couverture. Le contrat stipule que sont exclus de la couverture certains dommages tels que (i) l'ensemble des dommages résultant d'une atteinte à l'environnement provenant des sites du Groupe (à l'exclusion des atteintes à l'environnement accidentelles), (ii) l'ensemble des dommages causés directement ou indirectement par de l'amiante et, (iii) l'ensemble des dommages immatériels résultant d'un défaut de conformité ou de rendement des produits livrés et qui ne seraient pas la conséquence d'un vice caché ou d'un événement accidentel.

La Société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette nouvelle police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Les dirigeants d'IMS bénéficient également d'une assurance en matière de responsabilité civile des mandataires sociaux.

2.4.5. Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, IMS n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. IMS n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité, ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploités dans le passé, les autorités compétentes pourraient être amenées à rechercher la responsabilité du Groupe, notamment à l'occasion de la fermeture de sites.

3. Résultats et activités

3.1. Activités et financement 2008

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2008	Variation
Chiffre d'affaires	1 425,8	1 407,0	-1,3%
Marge brute	318,9	291,8	-8,5%
<Charges opérationnelles nettes>	(208,0)	(231,3)	+11,2%
Résultat opérationnel	110,9	60,5	-45,4%
Résultat financier	(12,2)	(17,6)	+44,3%
Impôts	(35,0)	(11,5)	ns
Résultat net	63,7	31,4	-50,6%
Résultat net par action (arrondi en euros)	3,53	1,74	-50,6%

3.1.1. Des volumes en légère progression, avec 660 000 tonnes distribuées contre 650 000 tonnes en 2007

Avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros pour 2008 en repli de -1,3% seulement, le Groupe reproduit sa performance de 2007, et ce malgré l'impact très défavorable de -119 millions d'euros résultant de l'évolution des prix de vente des inox. Les variations de périmètre nettes apportent 80 millions d'euros de chiffre d'affaires et 5,6 points de croissance au Groupe (la cession de la société américaine Astralloy Steel Products se traduisant par un effet périmètre négatif de 11,7 millions d'euros et -0,8% du chiffre d'affaires 2007).

Activité au 31 décembre en tonnes	2007	2007 (%)	2008	2008 (%)
Inox	127 515	19,6%	131 183	19,9%
Abrasion	102 049	15,7%	104 673	15,8%
Mécanique	362 869	55,8%	363 138	55,0%
Autres	2 308	0,4%	2 573	0,4%
Direct usine	55 815	8,5%	58 859	8,9%
Total	650 556	100,0%	660 426	100,0%

NB : Les volumes reportés pour 2007 sont ventilés selon la segmentation produits applicable en 2008

La variation du chiffre d'affaires ventilée entre effets volume, prix et périmètre, montre une nette rupture au 4^{ème} trimestre 2008 avec un effet volume négatif de -17,1% :

	T1	T2	T3	T4	2008
Effet volume ⁽¹⁾	+1,1%	+0,8%	+3,0%	-17,1%	-3,2%
Effet prix ⁽²⁾	-3,0%	-6,0%	-5,8%	-1,3%	-3,7%
Périmètre constant	-1,9%	-5,2%	-2,8%	-18,4%	-6,9%
Variation de périmètre ⁽³⁾	+10,5%	+8,3%	+1,7%	+1,2%	+5,6%
Périmètre réel	+8,6%	+3,1%	-1,1%	-17,2%	-1,3%

⁽¹⁾ L'effet volume exprime la variation des volumes (en tonnes) valorisée au prix moyen de vente de l'exercice n-1, rapportée au chiffre d'affaires de l'exercice n-1 (l'effet volume diffère donc de la variation des volumes en tonnes proprement dite) ;

⁽²⁾ L'effet prix exprime le solde de la variation du chiffre d'affaires, après effet volume et effet périmètre ; il intègre également l'effet de change, non significatif ;

⁽³⁾ L'effet périmètre exprime le supplément de chiffre d'affaires apporté par les acquisitions pendant les 12 premiers mois de leur consolidation dans le Groupe ;

jusqu'au premier anniversaire de l'entrée de la société acquise dans le périmètre de consolidation du Groupe, le chiffre d'affaires réalisé est classé en « effet périmètre ». Il est net du chiffre d'affaires n-1 non réalisé en n du fait des cessions intervenues en cours d'année.

Par trimestre, l'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

	2007	2008	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre constant
Premier trimestre	362 847	393 917	+8,6%	-1,9%
Deuxième trimestre	385 218	397 031	+3,1%	-5,2%
Troisième trimestre	340 258	336 449	-1,1%	-2,8%
Quatrième trimestre	337 511	279 621	-17,2%	-18,4%
Total	1 425 834	1 407 018	-1,3%	-6,9%

L'analyse des effets volume et des effets prix est particulièrement pertinente par ligne de produits, tant les évolutions ont été contrastées, notamment au niveau des prix :

2008 / 2007	Abrasion	Inox	Mécanique (*)	Total
Effet volume	-4,0%	-4,1%	-2,8%	-3,2%
Effet prix	+7,4%	-16,4%	+8,1%	-3,7%
Périmètre constant	+3,4%	-20,5%	+5,3%	-6,9%
Effet périmètre	+7,9%	+6,5%	+3,3%	+5,6%
Périmètre réel	+11,3%	-14,0%	+8,6%	-1,3%

(*) y compris les aciers à outils

- l'effet volume en année pleine est négatif pour chacune des lignes de produits en raison du seul 4^{ème} trimestre : sur le dernier trimestre 2008, l'effet volume est de -23,8% pour l'abrasion, de -14,5% pour l'inox et de -22,6% pour la mécanique. C'est au cours de la 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre que cette rupture s'est produite. L'ampleur du recul des volumes illustre un phénomène massif de déstockage : les industries clientes, qui elles-mêmes souffrent d'un ralentissement de leur demande aval, écoulent leurs stocks de produits finis et coupent leurs capacités de production pour s'adapter à des perspectives d'activité réduite. Ce déstockage, dont les effets sont violents mais temporaires, ne saurait perdurer au-delà de quelques mois, et l'activité devrait retrouver au 1^{er} semestre de l'année 2009 des niveaux plus normatifs, certes inférieurs à 2008, mais loin des baisses observées au 4^{ème} trimestre 2008.
- l'effet prix est positif dans des proportions similaires pour les lignes abrasion (+7,4%) et mécanique (+8,1%) : les prix moyens de vente ont bénéficié de l'augmentation des prix de base de l'acier aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, et sont restés élevés en fin d'année malgré des signes de modération des prix de vente visibles au 4^{ème} trimestre. En année pleine, le prix de vente à la tonne des aciers anti-abrasion s'est établi à 1 883 euros contre 1 736 euros en 2007. Pour la mécanique (y compris les aciers à outils), le prix de vente moyen à la tonne s'est établi à 1 379 euros en 2008 contre 1 271 euros en 2007. L'effet prix est au contraire très négatif dans les inox (-16,4%) du fait de la baisse continue des prix du nickel au 2^{ème} semestre 2007 et en 2008.
- l'effet périmètre porte à la fois sur la croissance embarquée (acquisitions réalisées en 2007 pour le chiffre d'affaires réalisé entre le 1^{er} janvier 2008 et la date du premier anniversaire de l'acquisition) et sur les acquisitions réalisées au cours de l'année 2008 (7 opérations en tout).

Impact des variations de périmètre en 2008	Chiffre d'affaires en millions d'euros	Volumes vendus en tonnes
Total impact des acquisitions	91,8	29 784
Inox	47,4	8 817
Abrasion	21,2	9 494
Mécanique et aciers à outils	18,2	10 745
Autres métaux	5,0	728
Total impact des cessions (Astralloy)	-11,7	-4 491
Inox	0,0	0
Abrasion	-7,1	-2 791
Mécanique et aciers à outils	-2,9	-1 065
Autres	-1,7	-635

□ Aciers inoxydables (ventes stockage-distribution)

Les ventes trimestrielles d'inox en valeur et en volumes, ont été les suivantes en 2007 et en 2008 :

Aciers inoxydables	2007	2008	Variation
Premier trimestre			
milliers d'euros	182 005	176 475	-3,1%
tonnes	32 022	36 011	+12,4%
Deuxième trimestre			
milliers d'euros	200 352	173 476	-13,4%
tonnes	33 193	35 458	+6,8%
Troisième trimestre			
milliers d'euros	186 885	156 511	-16,2%
tonnes	30 920	32 439	+4,9%
Quatrième trimestre			
milliers d'euros	157 552	118 944	-24,5%
tonnes	31 380	27 275	-13,1%
Total			
milliers d'euros	726 794	625 406	-14,0%
tonnes	127 515	131 183	+2,9%

NB : des ventes 2007 pour 2 455 K€ et 544 tonnes ont été reclassées dans d'autres lignes de produits.

La décomposition de la variation du chiffre d'affaires entre effet volume, prix et périmètre, met en lumière :

- la poursuite du déstockage initié au 3^{ème} trimestre 2007 jusqu'à la fin du 2^{ème} trimestre 2008, phénomène spécifique aux inox et induit par la baisse continue des prix du nickel depuis juin 2007 (de plus de 50 000 dollars la tonne en mai 2007 à 10 000 dollars la tonne en décembre 2008). Dans un tel contexte, les clients diffèrent leurs commandes au maximum, ou à tout le moins réduisent les quantités unitaires, dans l'espoir de bénéficier plus tard de prix plus bas. L'effet volume (à périmètre constant) est redevenu positif au 3^{ème} trimestre 2008 avant de chuter brutalement au 4^{ème} trimestre, cette fois en raison du mouvement de déstockage plus général qui touche la quasi-totalité des secteurs industriels en Europe.
- l'évolution des prix, qui reflète essentiellement l'évolution des prix de l'extra-alliage et des métaux qui entrent dans sa composition (nickel, molybdène et chrome). Le prix de vente moyen, qui s'était inscrit en légère baisse pendant les neuf premiers mois de 2008 en passant de 4 900 à 4 800 euros par tonne, faiblissait au 4^{ème} trimestre à 4 361 euros par tonne. Pour mémoire, ce même prix

de vente moyen de l'inox était de plus de 6 000 euros la tonne au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2007.

Inox 2008 vs 2007	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume	-2,3%	-2,8%	+3,5%	-14,5%	-4,1%
Effet prix	-15,3%	-19,5%	-20,6%	-10,9%	-16,4%
Périmètre constant	-17,6%	-22,3%	-17,1%	-25,4%	-20,5%
Effet périmètre	+14,5%	+8,9%	+0,9%	+0,9%	+6,5%
Périmètre réel	-3,1%	-13,4%	-16,2%	-24,5%	-14,0%

□ Aciers anti-abrasion (ventes stockage-distribution)

Ces aciers, résistants à l'usure et aux frottements sont utilisés notamment dans les mines, les travaux publics, les industries du bois et du recyclage. Les ventes trimestrielles 2007 et 2008 ont évolué comme suit :

Aciers anti-abrasion	2007	2008	Variation courante
Premier trimestre			
milliers d'euros	47 883	58 681	+22,6%
tonnes	28 431	32 393	+13,9%
Deuxième trimestre			
milliers d'euros	45 621	58 462	+28,1%
tonnes	27 065	31 088	+14,9%
Troisième trimestre			
milliers d'euros	39 054	41 882	+7,2%
tonnes	21 440	21 386	-0,3%
Quatrième trimestre			
milliers d'euros	44 622	38 108	-14,6%
tonnes	25 113	19 806	-21,1%
Total			
milliers d'euros	177 180	197 133	+11,3%
tonnes	102 049	104 673	+2,6%

NB : des ventes 2007 pour 2 889 K€ et 3 623 tonnes ont été reclassées en provenance d'autres lignes de produits.

Les effets volume, prix et périmètre sont les suivants :

Abrasion 2008 vs 2007	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume	+5,8%	+4,8%	-4,9%	-23,8%	-4,0%
Effet prix	+5,2%	+9,8%	+6,6%	+8,7%	+7,4%
Périmètre constant	+11,0%	+14,6%	+1,7%	-15,1%	+3,4%
Effet périmètre	+11,6%	+13,5%	+5,5%	+0,5%	+7,9%
Périmètre réel	+22,6%	+28,1%	+7,2%	-14,6%	+11,3%

La demande a été particulièrement bien orientée au cours du 1^{er} semestre 2008, avant de connaître au 4^{ème} trimestre un très fort repli dû au déstockage. Les prix moyens de vente ont bénéficié de l'augmentation des prix de base de l'acier aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, et sont restés élevés au 4^{ème} trimestre. Le prix de vente moyen en 2008 est supérieur de 150 euros/tonne au niveau observé en 2007. L'acquisition des sociétés Produr et Venturi, partiellement compensée par la cession d'Astralloy, est à l'origine des variations de périmètre. Ces deux sociétés ont apporté au Groupe 21,2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un supplément de 9 500 tonnes vendues en 2008.

□ Aciers mécaniques (ventes stockage-distribution, y compris les aciers à outils)

La part de marché du Groupe pour les aciers mécaniques est particulièrement forte en Espagne, en Italie et en France. Les ventes trimestrielles ont évolué comme suit :

Aciers mécaniques	2007	2008	Variation
Premier trimestre			
milliers d'euros	115 660	139 448	+20,6%
tonnes	95 291	105 263	+ 10,5%
Deuxième trimestre			
milliers d'euros	123 163	144 492	+17,3%
tonnes	97 096	107 725	+10,9%
Troisième trimestre			
milliers d'euros	102 453	112 860	+10,1%
tonnes	77 577	77 532	-0,1%
Quatrième trimestre			
milliers d'euros	119 874	104 118	-13,2%
tonnes	92 905	72 618	-21,8%
Total			
milliers d'euros	461 150	500 918	+8,6%
tonnes	362 869	363 138	+0,1%

NB : des ventes 2007 pour 23 815 K€ et 22 688 tonnes ont été reclassées sur d'autres lignes de produits, principalement la ligne direct usine.

Les effets volume, prix et périmètre sont les suivants :

Mécanique 2008 vs 2007	T1	T2	T3	T4	Total
Effet volume	+7,4%	+5,8%	-1,5%	-22,6%	-2,8%
Effet prix	+8,0%	+5,2%	+10,9%	+8,8%	+8,1%
Perimètre constant	+15,4%	+11,0%	+9,4%	-13,8%	+5,3%
Effet périmètre	+5,2%	+6,3%	+0,7%	+0,6%	+3,3%
Périmètre réel	+20,6%	+17,3%	+10,1%	-13,2%	+8,6%

- les sociétés italiennes d'aciers à outils Brescia Acciai (intégrée en juillet 2007) et Comacciai (acquise en 2008) représentent l'essentiel du chiffre d'affaires généré par la croissance externe en 2008, les ventes d'aciers mécaniques réalisées par les autres acquisitions 2008 (ATR, Euralliage et EMS) étant entièrement compensées par l'impact de la cession d'Astralloy ;
- l'effet prix, qui reste très positif y compris sur le 4^{ème} trimestre 2008, est la conséquence des hauts niveaux de prix observés dans l'industrie jusqu'en septembre 2008, et de la politique de défense des marges mise en oeuvre par IMS face aux baisses de volumes du 4^{ème} trimestre. Le niveau de part de marché locale reste bien évidemment le facteur clé d'une marge brute élevée. En moyenne sur 2008, le prix moyen de vente a été supérieur de 100 euros par tonne à son niveau de 2007 ;
- les aciers à outils ont représenté sur 2008 des ventes de 62,8 millions d'euros (30 987 tonnes) contre 49,4 millions d'euros en 2007 (et 23 491 tonnes).

□ L'activité direct usine (tous aciers confondus)

Cette activité, qui présente des caractéristiques spécifiques, est désormais suivie séparément dans l'outil de mesure de la performance d'IMS :

- ces ventes ne rentrent pas en stocks : elles sont livrées directement depuis le site du producteur jusqu'au point de déchargement indiqué par le client,
- le marge brute réalisée sur cette activité est faible (souvent 5% du chiffre d'affaires environ),
- les coûts opérationnels à la tonne sont minimes (frais commerciaux et de sourcing essentiellement),
- les capitaux engagés sont réduits (pas d'utilisation du dépôt ni des équipements) ; seul entre en compte le financement de l'éventuel différentiel entre crédit client et fournisseur.

Ces ventes, particulièrement importantes notamment pour la société allemande Hoselmann, touchent en fait toutes les unités du Groupe et représentent environ 9% des volumes distribués par IMS.

Direct usine	2007	2008	Variation
Premier trimestre			
milliers d'euros	16 253	16 504	+1,5%
tonnes	17 557	13 871	-21,0%
Deuxième trimestre			
milliers d'euros	14 283	17 522	+22,7%
tonnes	15 339	13 787	- 10,1%
Troisième trimestre			
milliers d'euros	10 954	22 859	+108,7%
tonnes	10 635	17 731	+66,7%
Quatrième trimestre			
milliers d'euros	12 193	16 364	+34,2%
tonnes	12 284	13 470	+9,7%
Total			
milliers d'euros	53 683	73 249	+36,5%
tonnes	55 815	58 859	+5,5%

3.1.2. La rentabilité 2008 est fortement impactée par des éléments non récurrents : désaubaine et coûts exceptionnels

La marge brute du Groupe s'établit à 291,8 millions d'euros en 2008, en repli de 8,5% par rapport à 2007 (318,9 millions d'euros). Le résultat opérationnel recule de 45% à 60,5 millions d'euros. Le résultat net par action est de 1,74 euro contre 3,53 euros en 2007.

3.1.2.1. Marge brute

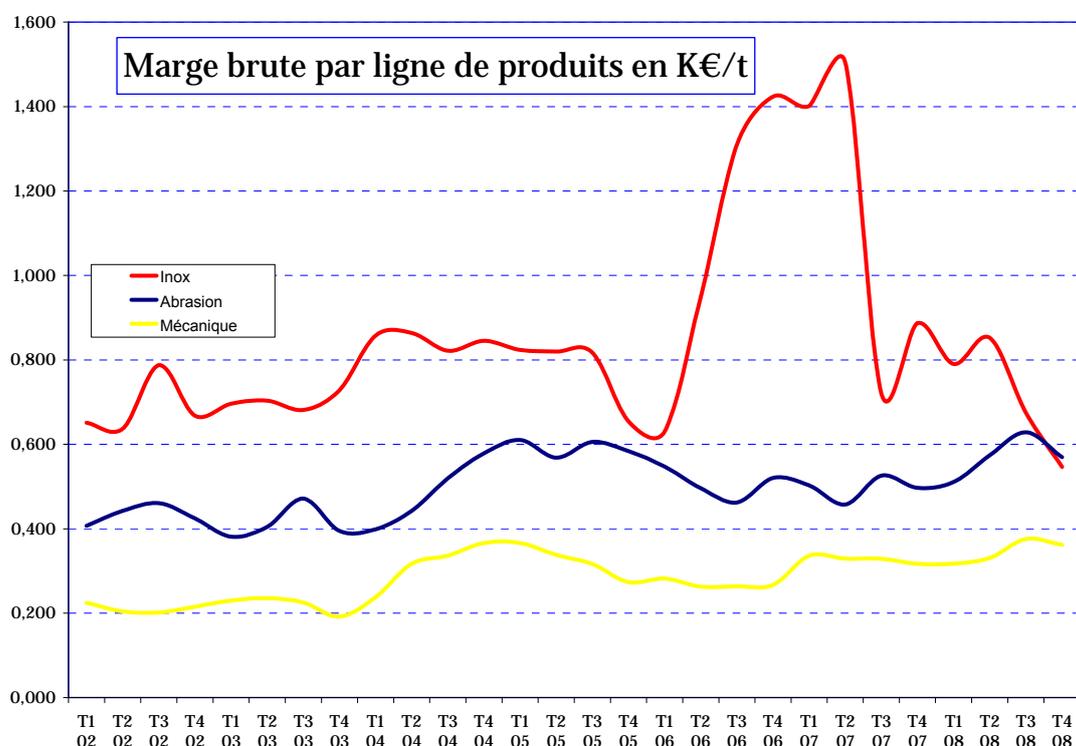
La marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires perd deux points entre 2007 et 2008 et passe de 22,4% à 20,7% du chiffre d'affaires. Cette évolution de la marge brute doit être analysée par ligne de produits, au regard des variations des prix de vente moyens entre 2007 et 2008 (sur la base des activités de stockage-distribution uniquement) :

Prix de vente en euros / tonne	Abrasion	Inox	Mécanique (*)
2007	1 736	5 700	1 271
2008	1 883	4 767	1 379

(*) dont aciers à outils

- inox : la marge brute (95,5 millions d'euros) est fortement impactée par l'effet de désaubaine constaté tout au long de l'année 2008. Avec une tendance baissière permanente au cours de l'exercice, la désaubaine constatée en 2008 est estimée à 21,7 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 625,4 millions d'euros. Retraitée de 5 millions d'euros d'effet d'aubaine en 2007 et de 21,7 millions d'euros de désaubaine en 2008, la marge brute normalisée recule de 1 097 euros par tonne en 2007 à 893 euros par tonne en 2008. Ce repli résulte des efforts commerciaux qu'il a fallu consentir à des clients attentistes face à la baisse continue des prix ainsi que de la persistance de marges dégradées dans le segment des tubes soudés inox ;
- abrasion : avec une marge brute de 59,1 millions d'euros (20% de la marge brute du Groupe), l'abrasion a bénéficié en 2008 d'une demande favorable et de prix bien orientés. Le prix moyen de vente a ainsi progressé de 150 euros / tonne en moyenne annuelle entre 2007 et 2008. La marge brute profite également de l'environnement favorable, et passe de 494 euros par tonne en 2007 à 565 euros par tonne en 2008. Cette appréciation résulte pour partie d'un effet d'aubaine constaté au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2008 pour 0,7 million d'euro et de l'augmentation de la part des ventes de produits transformés ;

- mécanique : cette ligne de produits présente une tendance similaire à celle observée pour les aciers anti-abrasion et une progression des prix de vente moyens de 100 euros la tonne entre 2007 et 2008. L'effet d'aubaine constaté en milieu d'année est estimé à 3,3 millions d'euros. La marge brute normalisée progresse toutefois de 337 à 346 euros par tonne entre 2007 et 2008, favorisée par l'évolution du mix produits et la part plus importante des aciers à outils en 2008.



Les marges brutes reportées dans le graphe ci-dessus intègrent les effets d'aubaine et de désaubaine estimés de façon trimestrielle. L'effet d'aubaine traduit l'appréciation de la marge brute résultant de la facturation, à des conditions de prix majorées, d'un stock acquis à des prix moins élevés. Il s'agit d'un effet prix sur stock positif ou effet d'aubaine. Dans un cas inverse, IMS est confronté à un effet de désaubaine (effet prix sur stock négatif) : IMS facture sur la base d'un prix de vente minoré résultant de l'évolution défavorable du marché, des matériels en stock acquis avant cette baisse des prix.

Cet effet prix sur stock (aubaine ou désaubaine) porte sur :

- l'évolution des prix de base de l'acier (pour les aciers mécaniques et anti-abrasion),
- l'évolution du coût des alliages (nickel, molybdène et chrome), qui représentent environ 25% de la masse des aciers inoxydables et 50% de leur prix de vente.

Impact des effets d'aubaine <désaubaine> sur le résultat opérationnel (en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	Année
2008	-6,1	1,6	-3,9	-9,3	-17,7
2007	7,4	14,9	-12,0	-5,3	5,0
2006	-4,2	1,3	12,3	15,9	25,3

3.1.2.2. La rentabilité opérationnelle

L'évolution de la marge opérationnelle du Groupe résulte de la combinaison de trois facteurs :

- la variation des volumes distribués : pour une ligne de produits donnée, une augmentation des volumes supérieure à la progression « passive » des charges opérationnelles (+2% à +3% en rythme annuel) permet d'absorber davantage de frais fixes. Les frais variables représentent environ 30% des coûts opérationnels totaux ;
- la maîtrise des niveaux absolus de charges opérationnelles et la capacité du Groupe à accroître la variabilité de ces charges (rémunérations, fonctions outsourcées comme le transport, etc.)
- le mix des activités : ramenées à la tonne comme unité d'œuvre simple et commune à toutes les lignes de produits, les charges opérationnelles sont plus élevées pour l'inox que pour la mécanique. En effet les coûts opérationnels à la tonne dépendent du poids moyen d'une ligne de commande (beaucoup plus faible pour les inox que pour la mécanique), de l'importance des travaux de première transformation (plus fréquents et plus importants pour l'abrasion), du packaging, des mesures et précautions à prendre en matière de transport, de certification et de contrôle qualité (plus exigeantes pour les inox ou les aciers mécaniques destinés à l'énergie).

La construction d'une analyse pertinente nécessite de raisonner à périmètre comparable, et de retraiter ainsi les effets des acquisitions et des activités nouvelles lorsque celles-ci ont un impact significatif. Au global les charges opérationnelles à périmètre pro forma progressent de 6,7% de 360 euros par tonne à 384 euros par tonne.

Le périmètre pro forma est obtenu :

- pour les sociétés acquises en cours d'année n-1, en majorant les charges publiées en n-1 du montant des charges engagées par la société entre le 1/1/n-1 et sa date d'entrée dans le Groupe ;
- pour les sociétés acquises en cours d'année n, en majorant les charges publiées en n-1 du montant des charges de cette même société pour la période comprise entre sa date anniversaire d'entrée dans le Groupe et le 31/12/n-1 ;
- pour les sociétés cédées au cours des années n-1 ou n, en supprimant les charges relatives à l'activité cédée.

Les mêmes retraitements sont opérés sur les volumes vendus. Les volumes relatifs à l'activité de direct usine (toutes sociétés confondues) sont ignorés pour les besoins de l'analyse.

(en milliers d'euros)	31-déc-07	31-déc-08	Variation
Charges totales nettes pro forma	225 525	230 968	+2,4%
Tonnes pro forma (hors direct usine)	626 684	601 567	-4,0%
Charges nettes pro forma (euros/tonne)	360	384	+6,7%
Rémunérations	114 566	109 288	-4,6%
dont programme attribution gratuite d'actions	4 485	- 1 687	
dont rémunérations sur performances			
- <i>primes collectives</i>	1 276	424	
- <i>primes individuelles</i>	11 009	4 509	
dont coûts d'adaptation	-	2 939	
dont autres rémunérations fixes	97 796	103 103	+5,4%
Autres frais opérationnels nets	110 959	121 680	+9,7%
Loyers/amortissements/entretien	36 904	40 649	+10,1%
Transports	31 071	34 731	+11,8%
Consommables	13 974	14 517	+3,9%
Honoraires	6 855	7 149	+4,3%
Résultats sur cessions d'actifs	-2 065	-1 033	ns
Autres	24 220	25 667	+6,0%

- Les frais de personnel reculent de 4,6% par rapport à 2007. Ceci résulte essentiellement des rémunérations variables et des formules d'intéressement liées à la performance du Groupe. Au global, le coût des rémunérations

variables et incentives reflue de 16,8 millions d'euros en 2007 à 3,2 millions d'euros en 2008. Les conditions de performance du programme d'attribution gratuite d'actions n'étant pas réalisées au titre de 2008, et compte tenu de la faible probabilité qu'elles le soient en 2009, les provisions antérieurement constituées ont été rapportées au compte de résultat.

Des coûts d'adaptation (sous forme de dépenses effectivement supportées au 4^{ème} trimestre 2008 ou à venir sur le premier semestre 2009) ont été chargés pour un montant de 2,9 millions d'euros. Ils concernent principalement les sociétés IMS France, Intramet, Cotubel et TRDInox.

Les rémunérations récurrentes (hors éléments exceptionnels) progressent de 97,8 à 103,1 millions d'euros entre 2007 et 2008. Les effectifs, en équivalents temps plein et à périmètre comparable passent de 2 013 à 2 115 personnes, soit une progression de +5%. Cette progression porte principalement sur l'Italie (+30 ETP), les pays d'Europe Centrale et Orientale (+30 ETP), le solde étant réparti sur toutes les sociétés du Groupe.

- Les autres frais opérationnels nets progressent de 9,7% de 111,0 à 121,7 millions d'euros en raison :
 - du renchérissement du coût du transport au cours de l'année 2008 : ramenés aux tonnes pro forma (hors direct usine), les coûts de transport augmentent de 16% à 58 euros en 2008 contre 50 euros en 2007. L'évolution des cours du pétrole devrait contribuer à alléger ce poste en 2009 ;
 - de l'extension du parc de dépôts, qui impacte les loyers (extension du dépôt de Madrid, nouvel entrepôt à Turin, coûts en année pleine de l'entrepôt de Grisignano, ...) et les amortissements ;
 - d'honoraires exceptionnels pour un montant de 1,5 million d'euros, engagés à l'occasion de la tentative de prise de contrôle rampante dont fait l'objet la Société.

- Le résultat financier 2008 est de -17,6 millions d'euros contre -12,2 millions d'euros pour 2007, et se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2007	2008	Variation
Résultat financier	-12 224	-17 642	+44,3%
Intérêts financiers	-10 827	-13 987	+29,2%
dont leasing	-1 188	-1 256	+5,7%
dont commissions sur factoring	-1 390	-1 006	-27,6%
dont intérêts sur financements	-8 249	-11 725	+42,1%
Autres charges financières	-1 397	- 3 655	ns
dont services bancaires	-1 916	-1 796	-6,3%
dont instruments de couverture	118	- 1 147	ns
dont résultat de change	401	-712	ns

- les intérêts financiers (14 millions d'euros en 2008 contre 10,8 millions d'euros en 2007), suivent l'utilisation des différents moyens de financement. La fin de l'utilisation du factoring par la filiale italienne au profit de moyens de financement moins coûteux explique la baisse des commissions sur factoring entre 2007 et 2008. Les financements à court et moyen terme ont progressé, en moyenne annuelle, de 226 à 250 millions d'euros (ces montants intègrent certains financements parfois non mobilisés, mais soumis au paiement de commissions de non utilisation). Le coût moyen de la dette s'établit en 2008 à 5,59% contre 4,79% en 2007. Le coût moyen pondéré de ces financements passe de 4,19% en 2007 à 4,65% en 2008 et la marge moyenne des fournisseurs de financements évolue dans le même temps de 60 bps en 2007 à 94 bps en 2008 ;
- les instruments de couverture portent uniquement sur la couverture des taux et ont été valorisés en application mark to market. C'est la forte baisse des taux constatée entre septembre et décembre 2008 qui est à l'origine de leur dépréciation. La contrepartie sur 2009 sera un coût du crédit moins élevé ;
- Le résultat de change résulte de la forte dépréciation des devises européennes non-euro contre euro (notamment la couronne suédoise et les devises des pays d'Europe centrale).

- Le résultat net 2008 s'inscrit en repli de 50,6% à 31,4 millions d'euros contre 63,7 millions d'euros en 2007, après un impôt sur les résultats dont le taux effectif global s'établit à 26,7% en 2008 contre 35,5% en 2007. Le différentiel de taux, dont l'impact est de 3,8 millions d'euros, résulte essentiellement de la récupération d'un crédit d'impôt en Espagne (pour 1,9 million d'euros) et de retraitements de consolidation (notamment liés à l'attribution définitive le 18 septembre 2008 des actions gratuites au titre des conditions de performance pour 2007 et au traitement en consolidation des provisions pour dépréciation des actions auto-détenues).

3.1.3. Bilan et flux de trésorerie

La présentation simplifiée du bilan au 31 décembre 2008 et 2007 est la suivante (en millions d'euros) :

Actif	2007	2008	Passif	2007	2008
Actifs non courants	95,1	108,2	Capitaux propres	332,9	333,5
Goodwills	83,9	94,7	Endettement net consolidé	168,2	182,2
Besoin en fonds de roulement	357,9	351,3	Autres passifs	35,8	38,5
Total	536,9	554,2	Total	536,9	554,2

Les flux de trésorerie de l'année 2008 sont caractérisés par une forte génération de free cash flows : 79,9 millions d'euros en 2008 contre 0,3 million d'euros en 2007.

Free cash flow (en millions d'euros)	2007	2008
Résultat opérationnel	110,9	60,5
Impôt	-39,4	-20,0
Amortissements	11,4	14,6
Variation BFR opérationnel + factoring	-75,9	71,8
Variation des autres éléments du BFR	10,0	-27,6
Capex	-16,7	-19,4
Free cash flow	0,3	79,9
Acquisitions	-90,0	-41,2
Cessions	3,9	12,5
Excess Cash Flow	-85,8	51,2

NB : la variation du factoring (déconsolidé) est réintégrée à la variation du BFR pour chacune des années présentées.

3.1.3.1. Le besoin en fonds de roulement

La variation de besoin en fonds de roulement opérationnel (après réintégration du factoring déconsolidé) a généré 71,8 millions d'euros de cash en 2008 alors qu'elle avait consommé 75,9 millions d'euros en 2007. La baisse de la rentabilité – et donc de la charge d'impôt en résultant – se traduit par un impact inverse sur les autres éléments du BFR, le flux correspondant étant ramené de +10,0 à -27,6 millions d'euros de 2007 à 2008. L'évolution du besoin en fonds de roulement entre 2007 et 2008 est la suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2007	2008	Variation
BFR opérationnel	468,4	408,0	-12,9%
dont clients + factoring	298,2	247,1	-17,1%
dont stocks	381,4	374,6	-1,8%
dont fournisseurs	-211,2	-213,7	+1,2%
BFR autres (impôts compris)	-60,3	-33,5	-44,4%
BFR total	408,1	374,5	-8,2%

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, ramenée à périmètre comparable est la suivante :

Au 31 décembre (périmètre comparable, en millions d'euros)	2007	2008	Variation
Stocks (nets)	373,7	358,1	-4,2%
Clients (nets)	244,6	216,2	-11,6%
Fournisseurs	-209,6	-207,9	-0,8%
BFR opérationnel consolidé	408,7	366,4	-10,3%
Chiffre d'affaires	1 401,3	1 379,7	-1,5%
BFR opérationnel consolidé (%)	29,2%	26,6%	
Factoring clients	50,2	23,2	-53,8%
BFR opérationnel consolidé + factoring (%)	32,7%	28,2%	

L'analyse en périmètre comparable conduit à retraiter le besoin en fonds de roulement publié au titre de 2008 : il est minoré du BFR des sociétés acquises en 2008 (Antera, ATR, EMS, Euralliage, DiClacero, Venturi et Comacciai). De même, le chiffre d'affaires et les volumes vendus en 2008 ne tiennent pas compte des acquisitions de l'année. L'impact de la société Astralloy Steel Products cédée en 2008 est annulé en 2007.

A périmètre comparable et en réintégrant le factoring clients, le BFR opérationnel représente 103 jours de chiffre d'affaires en 2008 contre 118 jours en 2007, soit une amélioration de 13%. La réduction des stocks, ainsi que des efforts ciblés dans la gestion du poste fournisseurs, sont à l'origine de cette performance. L'évolution de chacune des composantes du besoin en fonds de roulement opérationnel a été la suivante au cours de l'année 2008 :

- Les stocks ont progressé jusqu'au 30 septembre 2008, avant de s'inscrire en net repli : de 215 712 tonnes au 1^{er} janvier 2008, les stocks à périmètre comparable sont passés à 234 000 tonnes fin septembre pour revenir en fin d'année à moins de 215 375 tonnes, et ce malgré la forte baisse des ventes au 4^{ème} trimestre. Dès le mois de mai, IMS avait décidé, pour faire face à un risque de baisse de la demande, de diminuer ses achats et de réduire ses niveaux de stocks de fin d'année. En valeur brute et toujours à périmètre comparable, les stocks reculent de 389 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 370 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- La variation des stocks à périmètre pro forma (cf. définition dans l'analyse des charges opérationnelles) est de -21,4 millions d'euros et se répartit par ligne de produits comme suit :

(en millions d'euros)	Effet prix	Effet volume	Total
Mécanique	+17,0	-2,0	+15,0
Inox	-27,0	-17,5	-44,5
Abrasion	+2,7	+3,3	+6,0
Autres	-0,7	+2,8	+2,1
Total	-8,0	-13,4	-21,4

L'effet prix sur la valeur des stocks illustre l'appréciation dans le courant de l'année du prix des aciers mécaniques et anti-abrasion, dont le prix moyen pondéré passe respectivement de 998 à 1 116 euros/tonne et de 1 282 à 1 333 euros/tonne. A l'inverse le PMP des inox en stocks, sous l'effet du remplacement progressif de produits à prix d'achat élevés par des inox ayant bénéficié de la baisse des prix, revient de 4 885 euros/tonne en stocks fin 2007 à 4 211 euros/tonne fin 2008.

Les stocks sont valorisés selon le PMP et cette valorisation est, le cas échéant, diminuée par des provisions pour faire face au risque d'écoulement (articles à rotation lente essentiellement) ou au risque de marge négative (sur la base de la valeur nette de réalisation ou NRV). Ce dernier risque est d'autant plus

important en cas de baisse des prix : c'est pourquoi la somme des provisions pour dépréciation constituées sur l'inox représente près de 5% de la valeur brute du stock soit plus de 200 euros par tonne.

Au 31 décembre 2008, à périmètre réel, les valeurs brutes et nettes des stocks par ligne de produits sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Brut	Slow movers	NRV	Net
Mécanique	161,9	-3,4	--	158,5
Inox	163,2	-6,0	-2,1	155,1
Abrasion	54,7	-0,5	--	54,2
Autres	7,0	-0,2	--	6,8
Total	386,8	-10,1	-2,1	374,6

Ces provisions d'un montant de 12,2 millions d'euros sont inférieures à celles constatées en 2007 (15,1 millions d'euros) pour deux raisons :

- au 31 décembre 2007, les provisions sur les stocks d'inox avaient été calculées sur des bases beaucoup plus élevées avec un PMP proche de 5 000 euros/tonne, dans le prolongement d'une chute du nickel sur les 6 mois précédant la clôture plus importante en 2007 qu'en 2008 ;
- le Groupe a profité des prix très élevés de la ferraille en mai / juin 2008 pour ferrailer plus de 5 000 tonnes d'aciers (générant un impact négatif sur la marge brute de 1,5 million d'euros) et ainsi diminuer le montant de son stock à rotation faible ou nulle.

La rotation des stocks à périmètre comparable est de 119 jours fin 2008 contre 121 jours fin 2007.

- Les clients en fin d'année 2008 (223,9 millions d'euros) sont en repli par rapport à 2007 (248 millions d'euros). A périmètre comparable, le délai de recouvrement clients s'établit à 76 jours (factoring réintégré) en 2008 contre 73,7 jours en 2007. Le mix géographique des ventes contribue à cette évolution, le poids des ventes réalisées en Italie étant désormais équivalent à celui des ventes réalisées en Allemagne.
- Les fournisseurs passent de 211,2 à 213,7 millions d'euros entre 2007 et 2008. Les achats réalisés au cours du dernier trimestre 2008 se sont élevés à 189 millions d'euros. L'encours fournisseur est donc supérieur à la valeur des achats des 3 derniers mois. En effet, compte tenu de l'orientation très favorable de la demande, les retards de livraisons fournisseurs sont restés jusqu'en septembre 2008 à un niveau élevé, obligeant les distributeurs (dont IMS) à faire des achats spots de remplacement, sans que les commandes en souffrance puissent être annulées. Au 4^{ème} trimestre, lorsque le ralentissement économique s'est fait sentir, les retards de livraisons se sont résorbés : en contrepartie de l'acceptation des livraisons, IMS a demandé et obtenu des aménagements des conditions de règlements habituelles. Le délai de paiement fournisseurs s'est ainsi nettement allongé : à périmètre comparable, il est de 88 jours au 31 décembre 2008 contre 66 jours un an auparavant.

3.1.3.2. Acquisitions et goodwill

IMS a consacré 41,2 millions d'euros au financement des opérations de croissance externe de l'année, dont le paiement du solde de prix pour des acquisitions réalisées en 2007 pour 4 millions d'euros. Par ailleurs, IMS a perçu 12,4 millions d'euros au titre des désinvestissements réalisés et des variations des autres immobilisations financières (essentiellement la cession en juin 2008 de la société américaine Astralloy Steel Products Inc.).

Ces acquisitions ont été pour la plupart conclues au cours du 1^{er} semestre 2008, avant qu'IMS n'annonce en juillet 2008 la mise en sommeil de sa croissance externe. Ces opérations ont porté sur :

- pour les aciers mécaniques : les sociétés DiClacero (Espagne), Comacciai (Italie), ATR et EMS (France) ;
- pour les aciers anti-abrasion : la société italienne Venturi ;
- pour l'inox : les sociétés lituanienne et lettone Antera, ainsi que la société française Euralliage.

EMS et Euralliage commercialisent également des non-ferreux, notamment de l'aluminium et du bronze.

Les ventes réalisées par ces sociétés en 2007 se sont élevées à 54 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, les goodwill figurant à l'actif des comptes consolidés s'élèvent à 95,1 millions d'euros. Par rapport aux dates d'acquisition des sociétés concernées, ils se répartissent comme suit :

Goodwill (en millions d'euros)	brut	dépréciation
Acquisitions antérieures à 2004	32,9	---
Acquisitions en Europe centrale	11,9	---
Acquisitions post-2004, fusionnées	12,7	---
Hoselmann (2006)	7,3	---
Groupe Cotubel (tubes et raccords, 2007)	22,1	-0,4
Autres acquisitions France 2007 – 2008	8,2	---
Total	95,1	-0,4

Ces goodwill font l'objet de tests de dépréciation, sur la base des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés.

Méthode des discounted cash flows

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente dans les trois lignes de produits du Groupe ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition, d'autant plus significative dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique.

Hypothèses retenues

Les hypothèses retenues ont été, selon les précisions apportées par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 15 octobre 2008, « correctement ajustées des risques que prendrait en compte tout participant au marché (risque de contrepartie, de non performance, de liquidité ou de modèle notamment) [...]. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. » Le bêta retenu pour toutes les sociétés du Groupe est de 1,5 (contre 1,3 retenu en 2007).

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement pour chaque société à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. A la prime de risque Groupe, une prime de risque pays complémentaire peut être appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

Des hypothèses conservatrices ont été retenues en matière de renouvellement des immobilisations (avec un taux de capex équivalent à 1% du chiffre d'affaires, alors que

les séquences historiques montrent que celui-ci est plutôt proche de 0,5% du chiffre d'affaires).

Le taux de croissance infinie de 1,5% est estimé comme raisonnable par le management, compte tenu de la diversité des produits et des secteurs dans lesquels interviennent les sociétés du Groupe IMS et des perspectives de concentration du marché.

Conclusions des tests de dépréciation

- les goodwills antérieurs à 2004 portent essentiellement sur les sociétés espagnole Aceros IMS, italienne IMS SpA et française Mécacier (devenue IMS France) : toutes ces sociétés contribuent positivement au résultat du Groupe et les plans d'affaires ne remettent pas en cause cette situation ;
- les perspectives des sociétés acquises en Europe centrale et orientale, affectées temporairement en 2008 par un effet de désaubaine symétrique à l'effet d'aubaine de même ampleur connu en 2007, confirment la valeur des actifs et leur potentiel de développement ;
- les goodwills relatifs à la société Hoselmann, aux sociétés acquises postérieurement à 2004 et fusionnées dans les sociétés IMS SpA, Aceros IMS et IMS France ainsi qu'aux autres acquisitions faites en France en 2007 et 2008, compte tenu des performances passées et futures de ces sociétés, ne nécessitent pas de dépréciation ;
- le goodwill de 22,1 millions d'euros alloué à l'activité « tubes et raccords » et résultant de l'acquisition des sociétés du groupe Cotubel (sociétés Cotubel, TRDInox, Trinox, Asadin et Noxon) a été, selon les prescriptions des normes comptables internationales, affecté par société dans les 12 mois qui ont suivi l'acquisition comme suit (en millions d'euros) :
 - société Cotubel : 0,0
 - société TRDInox : 4,1
 - société Trinox : 0,0
 - société Asadin : 2,1
 - société Noxon : 15,9

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des sociétés et de la détermination du goodwill alloué à chacune d'entre elles, les tests pratiqués ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des goodwills immobilisés, à l'exception d'une provision de 0,4 million d'euros sur la société TRDInox.

3.1.3.3. Endettement net au 31 décembre 2008

L'endettement consolidé du Groupe passe de 168,2 millions d'euros fin 2007 à 182,2 millions d'euros en 2008. L'endettement commenté ci-dessous, qui intègre le factoring déconsolidé et apparaît donc en nette diminution, est celui qui est retenu pour le test des covenants bancaires.

(en millions d'euros)	2008		2007
	Utilisé	Disponible	Utilisé
Dettes bancaires	158,8	225,9	146,8
Dette syndiquée & équivalent	78,0	44,0	95,0
Autre dette moyen & long terme	11,0	0,0	2,7
Facilités court terme & escompte <cash>	88,4	181,9	72,5
	-18,6	-	-23,4
Leasing	23,1	-	21,5
Factoring	23,5	33,0	50,2
Total endettement pour covenant	205,4	258,9	218,5

La forte génération de free cash flow au cours du 4^{ème} trimestre 2008 a permis de ramener l'endettement de 269 millions d'euros au 30 septembre 2008 à 205,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose de lignes de financement disponibles et non utilisées pour 258,9 millions d'euros (confirmées à hauteur de 126,5 millions d'euros). La dette syndiquée et ses équivalents viennent à échéance en février 2012. Les facilités court terme et escompte sont accordées par les banques de flux des filiales du Groupe. Elles sont renouvelées chaque année dans la mesure où la localisation des opérations commerciales dans une banque est subordonnée à l'octroi de financements court terme par cette même banque.

3.1.3.4. Mesure de la performance financière

Plus encore que par la marge opérationnelle normalisée ou le niveau du besoin en fonds de roulement pris isolément, le Groupe mesure la pertinence financière de ses décisions stratégiques par un indicateur synthétique, le ROCE (Return On Capital Employed). Le ROCE est le rapport du résultat opérationnel après impôts et des capitaux engagés moyens de la période de référence. Cet indicateur sert également, dans le cadre des opérations de croissance externe, à mesurer l'impact et la rapidité de l'intégration des acquisitions sur la rentabilité post-acquisition.

Le ROCE 2008 s'établit à 7,9% contre 15,7% en 2007 et 16,5% en 2006. Ce niveau de retour est en deçà de l'objectif de 13% après impôts communiqué par le Groupe.

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
BFR moyen ⁽¹⁾	354 598	315 769	261 627
Valeur nette moyenne des immobilisations ⁽²⁾	178 078	140 528	108 271
Capitaux engagés moyens	532 677	456 296	369 898
Résultat opérationnel après impôts ⁽³⁾	42 185	71 527	60 859
ROCE	7,9%	15,7%	16,5%
ROCE après réintégration du factoring	7,4%	14,6%	16,1%

⁽¹⁾ Le besoin en fonds de roulement moyen correspond à la moyenne de la valeur du besoin en fonds de roulement des deux derniers exercices et n'inclut pas le factoring déconsolidé.

- (2) La valeur nette moyenne des immobilisations correspond à la moyenne de la valeur nette des immobilisations (hors actifs long terme, y compris les goodwill) des deux derniers exercices.
- (3) Le taux d'imposition global retenu est de 35,3% pour l'exercice 2006, de 35,5% pour 2007 et de 30,3% pour 2008.

IMS mesure la création de valeur économique obtenue au cours de chaque exercice par différence entre le ROCE et le Coût Moyen Pondéré du Capital (ou CMPC / WACC). Cette création de valeur permet de mesurer l'efficacité obtenue par l'entreprise dans l'utilisation des ressources mises à sa disposition par les actionnaires (coût des capitaux propres) et par les prêteurs (coût de la dette).

La création de valeur économique résulte de la formule :

$EVA = (ROCE - CMPC) * \text{capitaux engagés moyens}$.

	2008	2007	2006
Coût des capitaux propres ⁽¹⁾	10,9%	10,0%	9,4%
Coût de la dette ⁽²⁾	3,77%	3,10%	2,55%
Capitaux propres moyens ⁽³⁾	61,1%	69,9%	72,4%
Endettement net moyen ⁽⁴⁾	38,9%	30,1%	27,6%
CMPC ⁽⁵⁾	8,1%	7,9%	7,5%
ROCE	7,5%	15,7%	16,5%
EVA	-0,6%	7,8%	9,0%
Capitaux engagés moyens (en milliers d'euros)	532 677	456 296	369 898
EVA (en milliers d'euros)	-3 196	35 526	33 290

- (1) Le coût des capitaux propres correspond au taux de rentabilité attendu des actions, soit 10,9% pour 2008. Il est égal à la somme d'un taux sans risque (le taux de rémunération des OAT 10 ans) et d'une prime de risque « actions » coefficientée par le β du titre IMS (prime de risque spécifique à IMS). Pour l'exercice 2008, le taux sans risque retenu est de 3,4%, la prime de risque actions de 5,0% (considérée, selon la règle de place, comme un indicateur à long terme pertinent et réaliste) et le β du titre IMS a été fixé à 1,5 (sur la base du β observé dans les notes de recherche les plus récentes des analystes couvrant la valeur IMS). Pour 2007, IMS avait retenu un β de 1,3 et de 1,2 pour 2006. Pour les années antérieures à 2006, IMS avait retenu un β de 1, sur la base d'une estimation du risque IMS identique à celui du secteur de la distribution. Il s'agit d'un jugement qu'aucun calcul détaillé ne sous-tend.
- (2) Le coût de la dette correspond au taux de rémunération de la dette après impôts, calculé en fonction de la structure de la dette. Pour 2008, le taux de rémunération de la dette est de 3,77% après impôt au taux de 30,3%.
- (3) Les capitaux propres moyens sont calculés à partir de la moyenne des capitaux propres des deux derniers exercices.
- (4) L'endettement net moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net des deux derniers exercices.
- (5) Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) ou Weighted Average Cost of Capital (WACC) se détermine comme suit :

$$CMPC = (\text{coût des capitaux propres} \times \text{capitaux propres moyens pondérés}) + (\text{coût de la dette} \times \text{endettement net moyen pondéré})$$

3.2. Résultats sociaux d'IMS International Metal Service

La Société IMS International Metal Service, qui porte les participations dans les filiales du Groupe, directement ou indirectement, a pour missions :

- la définition de la stratégie et le pilotage de la croissance externe ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les investisseurs ;
- la maintenance et le développement des systèmes d'information communs ;
- la coordination des achats.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice. La Société n'a pas effectué de dépenses ni supporté de charges visées aux articles 39-4 et 223-quater du Code général des impôts.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 13,5 millions d'euros en 2008 contre 14,1 millions d'euros en 2007 et ont pour contrepartie la fourniture de prestations de services intragroupes et la facturation de services informatiques engagés pour le compte des filiales. Ils se ventilent essentiellement comme suit :

- prestations de services relatives à la coordination des achats, de l'informatique et de la trésorerie. Ces services, qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros en 2008 contre 2,9 millions d'euros en 2007, sont refacturés via un contrat d'assistance technique ;
- redevances de marque pour l'utilisation de la marque IMS et du logo « IMS Group », pour un montant de 6,9 millions d'euros en 2008 (inchangé par rapport à 2007) ;
- frais liés au développement et à la maintenance de l'applicatif métier Stratix. Ces frais (3,2 millions d'euros en 2008 contre 2,8 millions d'euros en 2007) sont facturés en fonction du nombre d'utilisateurs.

Le résultat financier intègre les dividendes reçus et des produits d'intérêts nets issus du cash pooling. Le résultat exceptionnel de l'année de 3,0 millions d'euros porte notamment sur la cession de la société Astralloy Steel Products en juin 2008.

En prélude à la simplification de son organigramme juridique en 2009, et afin de pouvoir procéder aux regroupements appropriés seuls à même de dégager les synergies administratives, la Société a acquis en décembre 2008 les titres des sociétés Intramet, Cotubel, CL Staal, Noxon et Trinox, qui étaient détenus par d'autres sociétés du Groupe. Ces transferts expliquent la progression des immobilisations financières de 140,5 à 233,9 millions d'euros. La contrepartie de ces opérations figure dans l'accroissement des dettes sur immobilisations de 0,9 million d'euros en 2007 à 94,7 millions d'euros en 2008.

Les actions propres d'IMS International Metal Service sont désormais inscrites dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement sous la rubrique « actions propres ».

Les mouvements de l'exercice 2008 sont les suivants en nombre et en valeur :

	Nombre	Euros
Actions propres détenues directement par IMS		
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	533 938	6 583 967
Acquisitions 2008	+333 836	5 879 265
Cessions 2008 liées aux levées d'options et aux autres mouvements	(170 923)	(2 536 366)
Solde au 31 décembre 2008	696 851	9 926 866
Compte de liquidité		
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	9 000	235 710
Mouvements nets exercice 2008	+112 800	+890 940
Solde au 31 décembre 2008	121 800	1 126 650
Autodétention au 31 décembre 2008	818 651	11 053 516
(valeur nette en principes comptables français)	818 651	11 331 059

Au 31 décembre 2008, la provision constituée pour refléter la valeur d'inventaire des actions propres (constituée par le cours moyen de bourse du mois précédant la clôture de l'exercice) s'élève à 2 977 759 euros.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2008	132 511
Variation des provisions réglementées	653
Distribution de dividendes	(19 180)
Bénéfice de l'exercice 2008	15 309
Capitaux propres au 31 décembre 2008	129 293

Au 31 décembre 2008, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent essentiellement :

- d'un placement privé de 30 millions d'euros sur 5 ans, remboursable in fine ;
- d'un crédit syndiqué pour un montant de 100 millions d'euros à l'origine, utilisé à hauteur de 48 millions d'euros.

Le crédit syndiqué est composé d'une tranche amortissable de 40 millions d'euros à l'origine (et de 32 millions d'euros après la première annuité d'amortissement) et d'une tranche revolving de 60 millions d'euros à 5 ans. Au 31 décembre 2008, la tranche revolving est utilisée pour 16 millions d'euros.

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe, s'appliquent au placement privé comme au crédit syndiqué Groupe, dans des conditions inchangées jusqu'au remboursement de ces deux emprunts. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert de septembre 2006, la Société et les actionnaires cédants ont signé un contrat de garantie au bénéfice des banques en charge du placement. La garantie porte sur la qualité des informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération. Cette garantie ne peut être appelée qu'à la suite d'une décision de justice, si les banques n'ont pu obtenir d'indemnisation des actionnaires cédants. La responsabilité de la Société est engagée jusqu'au 21 septembre 2009, à hauteur de 10 millions d'euros maximum.

3.3. Activité des filiales

Les différentes entreprises du Groupe IMS sont des sociétés détenues directement ou indirectement à 100% par IMS.

Les filiales ont la responsabilité des décisions commerciales, opérationnelles et de management.

Les chiffres communiqués ci-après sont issus des données sociales.

Toutes les filiales actives dans les inox ont souffert en 2008 d'un effet de désaubaine sur stock, dont l'impact est d'autant plus net que la part de l'inox est prépondérante dans le chiffre d'affaires total de la filiale. La distribution de plusieurs lignes de produits est ainsi déterminante pour réduire la dépendance d'une filiale à une seule activité, à un seul secteur économique, ou à une seule catégorie de clients.

3.3.1. Hub Düsseldorf (Allemagne)

Hors l'Allemagne, le hub Düsseldorf s'organise en deux sous-hubs :

- le sous-hub Europe Centrale qui regroupe l'Autriche, la Slovaquie, la République Tchèque et la Hongrie,
- le sous-hub Europe du Nord qui regroupe la Pologne, la Suède, la Lituanie et la Lettonie.

STAPPERT SPEZIAL-STAHL – ALLEMAGNE

Numéro un européen de la distribution d'aciers longs inoxydables ; aciers anti-abrasion.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	309 086	375 787	298 926
Résultat net	27 227	28 273	23 899
Effectif fin d'exercice	355	344	337

Le chiffre d'affaires comme la rentabilité ont été impactés par la baisse des prix de l'inox, elle-même induite par l'évolution défavorable du cours des alliages : nous estimons à -12 millions d'euros l'impact sur la marge brute de la désaubaine subie en 2008 par Stappert. Les volumes distribués sont en léger retrait de 2,1% par rapport à 2007.

En 2008, le résultat net comprend des dividendes de filiales pour 5,1 millions d'euros (contre 4,1 millions d'euros en 2007) et une plus value de 15,1 millions d'euros sur la cession des titres Intramet et CL Staal à la société tête de groupe IMS SA. Cette opération de reclassement de titres permettra de simplifier en 2009 les structures juridiques du Groupe et de dégager les synergies administratives attendues.

L'applicatif métier Stratix a été déployé avec succès au 1^{er} janvier 2008.

HOSELMANN – ALLEMAGNE

Aciers mécaniques ; leader sur le marché allemand de la distribution d'aciers réfractaires et d'aciers réceptionnés.

en milliers d'euros	2008	2007	2006 (4 mois)
Chiffre d'affaires	85 698	67 800	25 564
Résultat net	4 810	3 213	594
Effectif fin d'exercice	60	56	52

Hoselmann distribue une gamme d'aciers mécaniques de niche : les volumes vendus hors du Groupe ont progressé de 11,6% entre 2007 et 2008. La très bonne tenue des prix – et l'accroissement du prix de vente moyen de plus de 150 euros par tonne à 1 294 euros en moyenne sur l'année - a fortement bonifié la rentabilité.

Hoselmann réalise environ 50% de son chiffre d'affaires avec des ventes direct usine : les produits sont sourcés, puis livrés sans transformation directement des usines des

producteurs aux clients finaux. La marge brute réalisée sur ces opérations est de 5 à 6% à comparer à la marge brute de l'ordre de 30% réalisée sur les opérations dites de « stockage-distribution ».

ASADIN – ALLEMAGNE

Aciers inoxydables (tubes et raccords).

en milliers d'euros	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	na	2 781
Résultat net	na	232
Effectif fin d'exercice	na	6

Asadin était la filiale allemande de la société Noxon, dont elle commercialisait les produits en Allemagne. En 2008, Noxon a cédé Asadin à Stappert qui l'a fusionnée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Son activité et ses résultats sont désormais reportés avec ceux de Stappert.

FLEISCHMANN – AUTRICHE

Aciers longs inoxydables : barres, tubes, raccords, profilés. Tôles et pièces anti-abrasion.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	41 742	49 667	37 669
Résultat net	606	3 264	2 834
Effectif fin d'exercice	59	57	56

Fleischmann est la société pivot du sous-hub Europe Centrale : dans un rayon de 200 km, se trouvent les entrepôts hongrois, tchèque et slovaque. Cette proximité permet d'organiser des navettes quotidiennes, le coût du transport étant au plan économique plus avantageux que le stockage de toutes les références distribuées sur chacun des sites.

Fleischmann distribue essentiellement des inox : l'évolution des prix est à l'origine de la baisse de la marge brute (-3,7 millions d'euros entre 2007 et 2008), fortement impactée par un effet de désaubaine. Fleischmann a en revanche progressé en compétitivité, en parvenant à abaisser ses charges opérationnelles à la tonne de 2,6% entre 2007 et 2008.

R & T – HONGRIE

Aciers inoxydables et anti-abrasion.

(1 euro = 251,73 HUF en 2008 et 251,32 HUF en 2007)

en milliers de HUF	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	6 558 743	6 976 325	5 972 836
Résultat net	(145 603)	(87 031)	406 679
Effectif fin d'exercice	43	44	37

Avec une progression des volumes distribués de 7,1%, R&T affiche une performance acceptable dans un pays qui s'est placé en 2008 sous la tutelle du FMI. Les cours moyens du forint sont identiques en 2007 et en 2008, mais le cours moyen de décembre (1 euro = 265 HUF) montre une dépréciation de près de 6% du forint contre euro. Le prix moyen de vente en HUF (tous produits confondus) s'est contracté de -12% entre 2007 et 2008. L'inox qui représente 90% des ventes de la société est à l'origine de la perte nette résultant de l'effet de désaubaine sur l'écoulement des stocks. La marge brute sur l'inox recule ainsi de 111 millions de forints, tandis qu'elle progresse légèrement sur l'abrasion. Les charges opérationnelles par tonne distribuée ont quant à elles diminué de 4,2% entre 2007 et 2008. La contribution de R&T au résultat opérationnel consolidé est à l'équilibre.

Le nouveau dépôt de Budapest opérationnel depuis janvier 2008 sert pour partie de stock mutualisé pour l'abrasion en Europe Centrale.

IMS STALSERWIS – POLOGNE

*Aciers longs inoxydables et mécaniques ; tôles et pièces anti-abrasion.
(1 euro = 3,51 PLN en 2008 contre 3,78 PLN en 2007)*

en milliers de PLN	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	119 547	143 595	104 518
Résultat net	(6 195)	7 854	7 457
Effectif fin d'exercice	85	84	57

La société polonaise commercialise des inox pour environ 2/3 de ses volumes distribués et a donc supporté en 2008, comme le reste du Groupe, un effet de désaubaine au titre de ces aciers. Le lancement des ventes d'aciers mécaniques en 2007 a été couronné de succès au plan commercial puisque les volumes distribués ont été portés de 400 tonnes en 2007 à plus de 3 330 tonnes en 2008. Cette réussite, qui génère un supplément de marge brute de plus de 1 million de zlotys en 2008, n'est cependant pas suffisante pour compenser le recul de la marge brute sur les inox (près de 11 millions de zlotys de moins qu'en 2007). La marge opérationnelle normalisée est positive. En outre, le résultat net inclut une perte de change pour près de 4 millions de zlotys en raison de la forte dévaluation du zloty contre euro : -14% sur le seul mois de décembre par rapport à la moyenne annuelle observée en 2008.

LEGA INOX – REPUBLIQUE TCHEQUE

*Aciers longs inoxydables : numéro 1 de la vente de tubes et raccords en République tchèque, barres et profilés. Aciers anti-abrasion.
(1 euro = 24,96 CZK en 2008 contre 27,76 CZK en 2007)*

en milliers de CZK	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	962 020	1 114 758	1 045 506
Résultat net	(17 764)	19 033	83 804
Effectif fin d'exercice	92	95	83

Malgré un prix moyen de vente en baisse de 21% en moyenne sur l'année, Lega Inox réalise une bonne performance commerciale avec des volumes qui s'inscrivent en hausse de 10% et permettent à cette société de renforcer sa part de marché locale. Lega Inox s'attache à réduire son exposition à une seule ligne de produits en développant, notamment, la ligne des aciers anti-abrasion. La progression de la marge brute générée par ces ventes d'abrasion (un peu plus d'un million de couronnes tchèques) n'a pas suffi à compenser le recul de 38 millions de couronnes de l'inox. Lega Inox a considérablement réduit ses stocks d'inox en cours d'année, ceux-ci étant ramenés de 2 332 tonnes au 30 juin 2008 à 1 400 tonnes au 31 décembre 2008.

IMS KUPA – SLOVAQUIE

*Aciers inoxydables.
(1 euro = 31,27 SKK en 2008 et 33,78 SKK en 2007)*

en milliers de SKK	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	618 208	684 536	499 737
Résultat net	(23 262)	(8 522)	8 018
Effectif fin d'exercice	48	44	40

Cette société a réalisé une progression commerciale de 19% entre 2007 et 2008. La prépondérance de l'inox dans le mix produits, et la part importance des achats-reventes dans le chiffre d'affaires expliquent la rentabilité nette négative. Les prix de vente moyens ont

chuté de 25%, générant une forte désaubaine sur l'écoulement des stocks. En 2008, IMS Kupa a de plus supporté des frais non récurrents pour environ 10 MSKK liés à la réorganisation du réseau commercial : priorité est désormais donnée aux produits longs inox au détriment des tôles inox à très faible marge, aux ventes d'abrasion aux petits clients, et au lancement des aciers à outils. La société a travaillé à la réduction de ses stocks d'inox, ceux-ci étant revenus de 817 tonnes au 30 juin 2008 à 560 tonnes au 31 décembre 2008.

SPECIALSTAL – SUEDE

Aciers inoxydables et mécaniques.

(1 euro = 9,61 SEK en 2008 contre 9,25 SEK en 2007)

en milliers de SEK	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	230 912	289 114	199 613
Résultat net	(5 463)	8 772	8 774
Effectif fin d'exercice	22	21	19

La baisse des volumes atteint près de 5% et se combine à un recul des prix de vente moyens de 15%. Specialstal commercialise des aciers mécaniques qui lui permettent de réduire sa dépendance aux seuls inox : les volumes vendus pendant l'année ont doublé par rapport à 2007 à 400 tonnes. La dépréciation de la couronne suédoise contre euro (-11% sur le seul mois de décembre comparé à la moyenne annuelle) se traduit par une perte de change de près de 4 millions de couronnes. Pour 2009, Specialstal s'attachera à accroître sa couverture géographique vers le nord et l'est de la Suède.

ANTERA UAB – LITUANIE

Aciers inoxydables.

(1 euro = 3,4528 LTL)

en milliers de LTL	2008 (8,5 mois)
Chiffre d'affaires	14 127
Résultat net	(801)
Effectif fin d'exercice	28

La société Antera a été acquise en avril 2008. Grâce à sa proximité avec la Pologne, Antera développera en 2009 des ventes d'aciers mécaniques. La forte chute du marché intérieur en matière d'inox nécessite en effet de diversifier les lignes de produits opérées par la société. L'activité de la filiale lettone Antera LAT, non significative, n'est pas commentée dans le rapport de gestion.

3.3.2. Hub Bilbao (Espagne)

ACEROS IMS INT. - ESPAGNE

Leader sur le marché espagnol de la distribution d'aciers mécaniques et anti-abrasion ; aciers longs inoxydables.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	147 223	152 842	117 576
Résultat net	13 200	14 714	11 035
Effectif fin d'exercice	193	186	177

Aceros IMS a connu des niveaux de marge record en 2008, bénéficiant de la hausse des prix (augmentation de son prix de vente moyen pour la mécanique de 1 172 euros par tonne en 2007 à 1 299 euros par tonne en 2008) et de sa très forte part de marché. En raison de cette part de marché importante, la société a pu dès le mois de mai 2008, passer les hausses de prix

sur ses aciers et dégager un effet d'aubaine sur ses ventes, au détriment de la progression de ses volumes. Le très brutal retournement du marché en fin d'année, avec une chute des volumes de l'ordre de 30% sur les mois de novembre et décembre 2008, explique le recul global des volumes distribués de 8% par rapport à 2007.

Aceros IMS poursuit la consolidation de son marché en intégrant l'activité de la société Dilacerero à partir de janvier 2008.

IMS PORTUGAL COMERCIO DE AÇOS – PORTUGAL

Distributeur d'aciers mécaniques, anti-abrasion et inoxydables sur le marché portugais.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	19 955	23 701	18 209
Résultat net	631	1 259	1 535
Effectif fin d'exercice	56	49	44

Les ventes d'IMS Portugal portent pour 40% des volumes distribués sur l'inox et pour le solde sur les aciers mécaniques et anti-abrasion. Les volumes d'inox accusent un repli de 11% en 2008, tandis que les volumes vendus en abrasion doublent par rapport à 2007 (avec 400 tonnes en 2008). Toutefois c'est l'inox qui a l'impact le plus fort en termes de revenus puisque cette ligne de produits représente 70% du total des ventes.

3.3.3. Hub Milan (Italie)

IMS SPA - ITALIE

Leader sur le marché italien de la distribution d'aciers mécaniques, d'aciers à outils et d'aciers anti-abrasion ; aciers inoxydables.

en milliers d'euros	2008 (**)	2007 (*)	2006
Chiffre d'affaires	313 723	286 879	194 452
Résultat net	5 680	9 238	7 230
Effectif fin d'exercice	325	242	192

() 2007 intègre l'activité et les performances de Brescia Acciai, société acquise en mai et consolidée à partir du 1^{er} juillet 2007, avant retraitement du goodwill en stock.*

*(**) Trois sociétés ont été fusionnées dans IMS SpA en 2008 : Brescia Acciai au 1^{er} janvier, Comacciai au 1^{er} juin et Venturi au 1^{er} octobre avec effet rétroactif à la date d'acquisition en ce qui concerne ces dernières sociétés.*

La progression du chiffre d'affaires en 2008 comprend la croissance externe apportée par Comacciai pour 4,8 millions d'euros, par Venturi pour 10,7 millions d'euros et la croissance embarquée de Brescia Acciai pour 10,7 millions d'euros. Les règles de purchase accounting pénalisent IMS SpA puisque seule une petite fraction de la marge brute réalisée sur l'écoulement des stocks des sociétés acquises au moment de l'acquisition est reconnue au compte de résultat. En 2008, 1,4 million d'euros de marge brute ont été ainsi annulés au compte de résultat et retraités au bilan. La progression de l'endettement entraîne une augmentation des frais financiers de 1,25 million d'euros par rapport à 2007.

IMS SpA détient 100% des titres de la société turque IMS Ozel Celik qui sera opérationnelle au cours du 1^{er} trimestre 2009.

3.3.4. Hub Paris (France)

IMS FRANCE – FRANCE

Leader sur le marché français de la distribution d'aciers spéciaux destinés aux marchés de la mécanique et de l'anti-abrasion ; distribution d'aciers longs inoxydables.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	215 778	214 844	170 160
Résultat net	3 227	5 882	6 491
Effectif fin d'exercice	334	335	327

L'exercice 2008 a été marqué par un très fort recul des volumes distribués sur les mois de novembre et de décembre. Si la marge brute reste stable au global sur l'année, notamment grâce à un effet d'aubaine sur les ventes d'aciers mécaniques et anti-abrasion, la progression des charges opérationnelles, qui n'est plus absorbée par les volumes en fin d'année, pèse sur la rentabilité. IMS France a constitué à la clôture une provision de 1,9 million d'euros, pour financer les mesures de mise en adéquation de sa base de coûts avec ses perspectives d'activité. Au cours de l'année 2008, IMS France a absorbé la société ATR qu'elle avait acquise en cours d'année.

3.3.4.1. Activité mécanique et anti-abrasion majoritaire

CALIBRACIER – FRANCE

Société spécialisée dans l'écroûtage et la rectification de précision d'aciers spéciaux.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	7 317	5 869	5 143
Résultat net	1 079	492	384
Effectif fin d'exercice	38	36	40

La progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité de Calibracier résultent de l'investissement dans un tour à écroûter (unique en Europe chez un distributeur), qui permettra notamment à la société de diversifier son activité en Allemagne et en Italie en 2009. En octobre 2008, Calibracier a réalisé une opération de cession-bail assortie d'une extension de ses locaux.

DATCOUPE – FRANCE

Société spécialisée dans la coupe de tubes et barres en moyennes et grandes séries.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	4 849	4 272	4 186
Résultat net	(158)	114	147
Effectif fin d'exercice	13	13	12

La rentabilité de Datcoupe, fortement dépendante de clients du secteur automobile, est faible.

PRODUR – FRANCE

Aciers et solutions anti-abrasion.

en milliers d'euros	2008	2007 (3 mois)
Chiffre d'affaires	14 040	3 148
Résultat net	1 282	230
Effectif fin d'exercice	53	51

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement du goodwill en stock.

La société Produr, spécialiste français des solutions anti-abrasion, a été acquise par IMS France en septembre 2007. Elle contribue en année pleine pour la première fois en 2008.

IMS (UK) – ROYAUME-UNI

Aciers anti-abrasion.

(1 euro = 0,80 GBP en 2008 et 0,68 GBP en 2007)

en milliers de GBP	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	4 806	5 532	5 085
Résultat net	180	73	369
Effectif fin d'exercice	19	17	17

3.3.4.2. Activité inox majoritaire

Les sociétés pour lesquelles l'inox est prépondérant dans le mix des ventes ont été affectées en 2008 par une forte désaubaine, dont le montant total est estimé au niveau du Groupe à 21,7 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

- 12 millions d'euros pour Stappert ;
- 3,4 millions d'euros pour les sociétés Noxon, TRDInox, Trinox et Cotubel ;
- 6,3 millions d'euros pour les autres sociétés (et principalement Intramet, Fleischmann, Lega Inox, R&T et IMS Kupa).

INTRAMET METAL CENTER – BELGIQUE

Aciers inoxydables (spécialiste des aciers réfractaires et haute corrosion), anti-abrasion et aciers mécaniques.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	51 064	57 000	52 100
Résultat net	(331)	3 737	3 096
Effectif fin d'exercice	60	57	55

L'activité hors groupe d'Intramet a progressé de 6% en volumes en 2008 : le léger recul enregistré sur l'abrasion a été plus que compensé par la stabilité des volumes de l'inox (+1,6%) et la forte croissance des volumes d'aciers mécaniques (+43% par rapport à 2007). Cette progression illustre la volonté de la société de réduire sa dépendance aux ventes d'inox et notamment aux inox plats. La rentabilité d'Intramet, dont le chiffre d'affaires se répartit entre inox (pour 75% du total), abrasion (20%) et mécanique (5%), a été impactée en 2008 par un effet de désaubaine évalué à plus d'1 million d'euros. La marge opérationnelle d'Intramet, retraitée de l'effet de désaubaine, est positive.

Des mesures d'adaptation aux perspectives d'activité sont en cours de mise en place : elles concernent la fermeture d'un entrepôt, des réductions d'effectif ainsi qu'une réorganisation commerciale.

COTUBEL – BELGIQUE

Aciers inoxydables (tubes soudés et raccords inox).

en milliers d'euros	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	25 007	19 605
Résultat net	(1 019)	336
Effectif fin d'exercice	31	41

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement du goodwill en stock. Le résultat net 2008 est présenté hors impact des reclassements de titres intragroupe.

Cotubel, comme les sociétés Trinox, TRDInox, Noxon et Asadin, faisait partie du groupe Cotubel acquis le 11 juin 2007 auprès de la société FMH détenue par le groupe Marcegaglia. Ces sociétés ont été acquises alors que les prix de vente moyens des inox atteignaient 6 000 euros la tonne aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2007. Le fort recul des cours des alliages entrant dans la composition de l'inox (essentiellement le nickel) est à l'origine d'un effet de désaubaine significatif sur les stocks de ces sociétés.

Les ventes et les résultats de Cotubel ont été impactés par un recul du prix de vente moyen de 1 000 euros par tonne en moyenne entre 2007 et 2008 (4 900 euros/tonne vs 5 900 euros/tonne) et par la baisse des volumes de l'activité de tubes décoration. La baisse des prix de vente est à l'origine d'un effet de désaubaine estimé à 1 million d'euros ; la marge opérationnelle normalisée 2008 est négative compte tenu d'un point mort trop élevé par rapport à l'activité. En conséquence, un plan d'action en trois volets a été défini pour la société Cotubel afin de retrouver un résultat d'exploitation positif :

- en matière de politique commerciale, la focalisation sur la corrosion et les spécialités inox, où les marges sont moins volatiles que sur la décoration, segment de clientèle très concurrentiel ;
- en matière de dimensionnement des coûts, une adaptation des structures aux perspectives commerciales de façon à abaisser le point mort ;
- en matière organisationnelle, la mise en œuvre de Stratix.

TRINOX – SUISSE

Aciers inoxydables (barres, tubes et raccords).

(1 euro = 1,59 CHF en 2008 contre 1,64 CHF en 2007)

en milliers de CHF	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	3 668	2 470
Résultat net	(169)	70
Effectif fin d'exercice	6	6

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement du goodwill en stock.

La société Trinox commercialise principalement des tubes ronds soudés à destination de l'industrie chimique. L'intégration de Trinox au sein du Groupe s'est notamment traduite par la mise en place de Stratix. En 2009 l'accent sera mis sur le renforcement de l'équipe commerciale de Trinox.

TRDINOX – FRANCE

Aciers inoxydables (barres, tubes et raccords).

en milliers d'euros	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	22 315	17 546
Résultat net	(1 772)	(339)
Effectif fin d'exercice	46	47

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement du goodwill en stock.

TRDInox a creusé ses pertes opérationnelles en 2008, qui intègrent environ 0,9 million d'effet de désaubaine lié à la baisse des prix de vente de l'inox. Le plan d'action entrepris en 2008 et dont les effets doivent se faire sentir en 2009, avec une contribution positive au résultat du Groupe, porte notamment sur la stratégie commerciale (davantage de vendeurs externes, focus sur les spécialités et la corrosion) et sur la réorganisation logistique (le stock de Saint-Priest étant transféré à Bruyères sur Oise chez IMS France).

NOXON – PAYS-BAS

Aciers inoxydables (barres, tubes et raccords).

en milliers d'euros	2008	2007 (7 mois)
Chiffre d'affaires	45 050	31 734
Résultat net	10	725
Effectif fin d'exercice	62	57

Le résultat net 2007 est présenté avant retraitement du goodwill en stock. Le résultat net 2008 est présenté hors impact des reclassements de titres intragroupe.

L'activité de Noxon (tubes et raccords inox) ne présente pas les mêmes caractéristiques que l'activité inox des autres sociétés du Groupe, avec des prix de vente moyens à la tonne qui se sont mieux maintenus que dans le reste du Groupe. La marge opérationnelle normalisée de Noxon est positive, après neutralisation d'un effet de désaubaine estimé à 1,4 million d'euros. En 2008, la société a été temporairement désorganisée du fait du départ d'une partie des équipes commerciales et achats ; dès la fin de l'année, les équipes avaient été reconstituées et l'intégration commerciale et fonctionnelle a pu reprendre de façon satisfaisante. Noxon est devenu au 1^{er} janvier 2009 le stock central du Groupe pour les raccords et accessoires inox.

CL STAAL – PAYS-BAS

Aciers inoxydables et anti-abrasion.

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	13 130	16 439	13 928
Résultat net	298	894	1 017
Effectif fin d'exercice	16	16	13

CL Staal a partiellement pallié le recul des volumes d'inox (-8%) et d'abrasion (-22%) par la croissance de ses ventes d'aciers mécaniques (560 tonnes vendues en 2008, rien en 2007). L'accent sera mis en 2009 sur le retour des ventes d'abrasion à un niveau conforme à la part de marché de CL Staal aux Pays-Bas (renforcement commercial et nouvelle gamme), ainsi que sur la poursuite du développement des aciers mécaniques.

3.3.4.3. Autres métaux (aluminium et non ferreux)

EURALLIAGE – FRANCE

Distributeur d'aluminium et de métaux non ferreux.

en milliers d'euros	2008 (6 mois)
Chiffre d'affaires	3 810
Résultat net	144
Effectif fin d'exercice	32

Le résultat net 2008 est présenté avant retraitement du goodwill en stock.

La société Euralliage a été acquise au 1^{er} juillet 2008. Elle commercialise, via 3 agences localisées en France, des produits aluminium ainsi que des produits cuivreux auprès de 2 500 clients.

EMS – FRANCE

Distributeur d'aluminium et d'inox.

en milliers d'euros	2008 (4 mois)
Chiffre d'affaires	2 761
Résultat net	(7)
Effectif fin d'exercice	26

Le résultat net 2008 est présenté avant retraitement du goodwill en stock.

La société EMS a été acquise le 3 septembre 2008. Elle commercialise à partir de son dépôt de Mer des produits aluminium et inox auprès de 800 clients actifs, essentiellement des mécaniciens et des décolleteurs.

3.3.5. Etats-Unis

ASTRALLOY STEEL PRODUCTS – ETATS-UNIS

Distributeur sur le marché américain des aciers anti-abrasion.

(1 euro = 1,53 USD au 1^{er} semestre 2008 et 1,37 USD en 2007)

en milliers d'USD	2008 (6 mois)	2007	2006
Chiffre d'affaires	21 583	33 658	37 792
Résultat net	1 345	691	747
Effectif fin d'exercice	na	61	57

La société Astralloy Steel Products Inc a été cédée à la société ArcelorMittal Steel Services & Solutions US le 27 juin 2008.

3.4. Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

4. Actionnariat

4.1. Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	Capital en résultant	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions
Capital au 31.12.2003					27 527 740,73	18 057 010
Capital au 31.12.2008					27 527 740,73	18 057 010

Le capital social est resté inchangé au cours des 5 dernières années : il s'élève à 27 527 740,73 euros divisé en 18 057 010 actions entièrement libérées.

4.2. Actionnariat du Groupe au 31 décembre 2007 et 2008

4.2.1. Principaux actionnaires et franchissements de seuils au cours de l'année 2008

En application de l'article L. 223-13 du Code de commerce, le Directoire vous informe qu'à sa connaissance, au 31 décembre 2008, les actionnaires détenant plus de 5% ou de 10% du capital et des droits de vote d'IMS International Metal Service sont :

- Caja de Ahorros de Navarra (5,01% du capital);
- Cogne Acciai Speciali SpA (5,01%), selon déclaration de franchissement de seuil en date du 12 novembre 2008 ;
- Amari Metal France (5,00%), selon déclaration de franchissement de seuil en date du 31 octobre 2008 ;
- Sycomore Asset Management (5,38%) selon déclaration de franchissement de seuil du 25 août 2008 ;
- Groupe Jacquet Metals (25,17%) selon déclaration de franchissement de seuil en date du 30 décembre 2008. Cette détention est réalisée via les sociétés Jacquet Metals, JSA et par Monsieur Eric Jacquet. Il est précisé que Monsieur Eric Jacquet détient 99,99% du capital et des droits de vote de JSA, laquelle détient 61,32% du capital et 74,95% des droits de vote de Jacquet Metals.

Le 12 novembre 2008, la société Jacquet Metals a, conformément à la réglementation en vigueur (article L. 233-7 du Code de commerce), souscrit à la déclaration d'intention relative au franchissement de seuil de 20% après avoir souscrit le 30 octobre 2008 à la déclaration d'intention relative au franchissement de seuil de 10%. Ces déclarations d'intention sont disponibles sur le site de l'AMF.

Les franchissements de seuils postérieurs au 31 décembre 2008, sont les suivants :

- le concert Jacquet a déclaré détenir, en date du 9 février 2009, 33,08% du capital de la Société ;
- la société Sycomore AM a déclaré à la Société, en date du 3 février 2009, ne détenir plus que 1,61% du capital avec 290 399 actions.

4.2.2. Autres mouvements sur titres IMS

Au cours de l'exercice 2008, 3 225 options d'achats d'actions ont été exercées et 8 500 annulées ou régularisées (cf. § 7.3 du rapport de gestion).

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre le 18 septembre 2006, 167 698 actions (prélevées sur les actions auto-détenues) ont été définitivement attribuées au titre de l'atteinte du critère de performance relatif à l'année 2007. Les attributaires de ces actions doivent respecter, conformément aux dispositions légales, un délai de conservation de 2 ans à partir de l'attribution définitive. Le 27 février 2009, 83 865 actions gratuites seront attribuées au titre de l'obligation de conservation des actions détenues au 18 septembre 2006 par les attributaires du programme, sous condition de leur présence dans le Groupe à cette date. Le critère de performance relatif à l'année 2008 n'a pas été atteint : aucune attribution ne sera effectuée au titre de cet exercice. Au jour de l'établissement du présent document et compte tenu des perspectives pour 2009, nous estimons que le critère de performance relatif à l'année 2009 ne sera pas atteint.

La décomposition de l'actionnariat au 31 décembre 2008 est la suivante :

Actionnaires au 31 décembre 2008	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du Capital	% des droits de vote
Groupe Jacquet Metals ⁽¹⁾	4 545 636	4 545 636	25,17%	26,37%
- Eric Jacquet	5 010	5 010	0,03%	0,03%
- JSA	357 284	357 284	1,97%	2,07%
- Jacquet Metals	4 183 342	4 183 342	23,17%	24,27%
Sycomore Asset Management ⁽²⁾	972 332	972 332	5,38%	5,64%
Cogne Acciai Speciali SpA ⁽³⁾	904 659	904 659	5,01%	5,25%
Caja de Ahorros de Navarra	903 762	903 762	5,01%	5,24%
Amari Metal France ⁽⁴⁾	903 000	903 000	5,00%	5,24%
Actions propres	818 651	-	4,53%	-
Dirigeants et salariés	840 493	840 493	4,65%	4,88%
Autres actionnaires	8 168 477	8 168 477	45,24%	47,39%
Total	18 057 010	17 238 359	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 30 décembre 2008

⁽²⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 25 août 2008

⁽³⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 12 novembre 2008

⁽⁴⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 31 octobre 2008

Actionnaires au 31 décembre 2007	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du Capital	% des droits de vote
SIA Funds AG	930 638	930 638	5,15%	5,31%
Sycomore Asset Management	912 396	912 396	5,05%	5,21%
Caja de Ahorros de Navarra	903 762	903 762	5,01%	5,16%
Dirigeants et salariés	590 652	590 652	3,27%	3,37%
Actions propres	542 938	-	3,01%	-
Autres actionnaires	14 176 624	14 176 624	78,51%	80,95%
Total	18 057 010	17 514 072	100,00%	100,00%

4.3. Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices

(en euros)	2008*	2007	2006	2005	2004
Dividende net par action	0,80	1,10	0,82	0,70	-
Taux de distribution	46%	31%	26%	31%	-

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Lors de son introduction en Bourse en 1987, IMS avait officiellement indiqué son intention de verser en moyenne à ses actionnaires 25% de son résultat net consolidé à titre de dividendes. Cet objectif a été respecté puisque les dividendes versés entre 1987 et 2005 ont représenté 40% du résultat net dégagé sur cette même période.

Lors de sa prise de contrôle majoritaire d'IMS, Financière Mistral avait indiqué avoir pour objectifs prioritaires la réduction de l'endettement et le développement de l'activité du Groupe. Elle avait également précisé que la politique de distribution serait déterminée en fonction des résultats de l'entreprise, du niveau des investissements, du rythme de réduction de la dette et des engagements pris par le Groupe envers ses banques. Elle avait enfin conclu que, compte tenu du niveau d'endettement et de la faible génération de trésorerie du Groupe, il n'était pas dans son intention de proposer de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2004.

En 2006, IMS a indiqué vouloir distribuer environ un tiers de son résultat net normalisé (corrige de l'effet d'aubaine ou de désaubaine après impôt). Les taux de distribution nominal et normalisé au titre des exercices 2005 à 2007 sont les suivants :

	2005	2006	2007
Dividende par action (€)	0,70	0,82	1,10
<i>Taux de distribution</i>	<i>31,0%</i>	<i>25,9%</i>	<i>31,2%</i>
<i>Taux de distribution normalisé</i>	<i>36,2%</i>	<i>36,4%</i>	<i>32,8%</i>

Pour l'exercice 2008, le Directoire d'IMS a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 0,80 euro par action, correspondant à un taux de distribution nominal de 45,9% et à un taux de distribution normalisé de 33,0%. Malgré la rupture dans le rythme de croissance intervenue à partir de mi-octobre 2008 et grâce aux résultats des actions visant à réduire le niveau des stocks, IMS est parvenu à accroître significativement la génération de son free cash flow en 2008 à 79,9 millions d'euros contre 0,3 million d'euros en 2007. La masse de dividende à distribuer, soit 14,4 millions d'euros, représenterait 18% du free cash flow généré en 2008.

4.4. Opérations afférentes aux titres de la Société

4.4.1. Contrat de liquidité

Par contrat en date du 17 mars 2008, IMS a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI arrivant à échéance le 31 décembre 2008, et ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'un an. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2 600 000 euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

En 2008, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 491 514 actions à un cours moyen de 19,46 euros et les ventes cumulées ont porté sur 1 378 714 actions à un cours moyen de 19,34 euros.

Au 31 décembre 2008, 121 800 actions IMS figuraient dans le compte de liquidité pour une valeur de 1 126 650 euros en cours de clôture.

En 2008, la moins-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'élevait à 1 192 292 euros. Les frais du contrat de liquidité s'élèvent sur l'exercice 2008 à 30 000 euros.

4.4.2. Programme de rachat d'actions

Un programme de rachat d'actions a été mis en œuvre dans le cadre de l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 avril 2008. Au cours de l'année 2008, les actions auto-détenues (hors contrat de liquidité) ont progressé de 533 938 à 696 851 actions dans le cadre de l'exécution du programme de rachat d'actions, en dehors des transactions réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

4.4.3. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2008, les 818 651 actions auto-détenues représentent 4,53% du capital.

Ces actions auto-détenues sont affectées aux objectifs suivants :

- contrat de liquidité pour 121 800 titres ;
- couverture des reliquats de plans d'options d'achats consentis en 1998 et en 2002 aux mandataires sociaux et salariés du Groupe pour 22 000 titres ;
- couverture des engagements relatifs au programme d'attribution gratuite d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006 dont les modalités et les conditions ont été arrêtées par le Directoire réuni le 7 septembre 2006 et présentées au Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006, pour 96 924 titres ;
- remise d'actions aux salariés (programmes non déterminés à ce jour) ou remise d'actions en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour) pour 577 927 titres.

4.4.4. Options de souscription d'achat d'actions

IMS n'a pas consenti d'options de souscription d'actions en 2008. La Société a consenti, avant 2005, des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et mandataires sociaux dont le détail figure au § 7.3.

4.4.5. Développement de l'actionnariat salarié

Pour compléter son dispositif d'épargne salariale, et fidèle à sa volonté d'associer ses salariés à la performance de l'entreprise, IMS s'est doté, dans le cadre de son Plan d'épargne entreprise, d'un fonds commun de placement investi en titres IMS. Ce FCPE IMS a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 30 septembre 2008. Au 31 décembre 2008, le fonds commun de placement détenait 14 260 actions IMS.

5. Gouvernement d'entreprise

5.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

La Société a opté depuis le 21 avril 2005 pour la formule à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination	Échéance	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales d'IMS
DIRECTOIRE						
Jean-Yves Bouffault	Président du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	21/04/2005	06/2011	411 943	Président du Directoire de Financière Mistral jusqu'au 10 juillet 2006 Président de Mistral Investors jusqu'au 10 juillet 2006 Executive Vice-Président de Manitowoc (USA) jusqu'en 2004 Administrateur de Thermador Holding (Fr)
Pierre-Yves Le Daëron	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	21/04/2005	06/2011	43 401	Membre du Directoire de Financière Mistral jusqu'au 10 juillet 2006 Gérant de la SARL Les Éditions Tous Azimuts Gérant de Liflux Potain GmbH jusqu'en 2004
Philippe Brun	Membre du Directoire	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	30/06/2006	06/2012	11 814	Administrateur de Boiron Inc. jusqu'au 30 juin 2006 Administrateur de Boiron Borneman jusqu'au 31 mai 2006
CONSEIL DE SURVEILLANCE						
Sidney Cabessa	Membre du Conseil de Surveillance	CIC FINANCE 4 rue Gaillon 75002 Paris	21/04/2005	06/2009	300	Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement (Groupe CM-CIC) Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners (Groupe CM-CIC) Vice-Président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Prive (Groupe CM-CIC) Président de CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace (Groupe CM-CIC) Administrateur de Investessor et de Nature et Découvertes Représentant permanent de CIC au Conseil de Surveillance de CIC Banque de Vizille Représentant permanent de CIC au Conseil d'Administration de CM-CIC Securities Représentant permanent de CIC Investissement au Conseil d'Administration de HRA Pharma et de Media Participations Représentant permanent de CIC Finance au Conseil d'Administration de IPO Représentant permanent d'EFSA au Conseil d'Administration de BSD-CIN Représentant permanent de CIC Finance au Comité de Surveillance de Foncière Sagesse Retraite SAS
Christian Parente	Vice-Président du Conseil de Surveillance	TIKEHAU CAPITAL 5, rue Royale 75008 Paris	07/03/2007	06/2009	100	Administrateur d'Avenir Telecom (Fr) Administrateur d'Altrad (Fr) Administrateur de Tikehau Investment Management (Fr)
Philippe Armengaud	Membre du Conseil de Surveillance	IMS International Metal Service Immeuble le Carillon 5, espl. Charles de Gaulle 92733 Nanterre	19/04/2006	06/2009	100	Gérant de la SCI 10 Square Charles Dickens Gérant de la SARL Mango
Yvon Jacob	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Conseil de Surveillance depuis le 19/04/2007	Fédération des Industries Mécaniques (FIM) 39/41, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie	14/12/2006	06/2009	1	Président du Conseil de Surveillance de Legris Industries jusqu'en 2008 Président d'honneur de Legris Industries depuis 2008 Président-directeur général de la Compagnie du Bocage SA

5.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

5.2.1. Rémunérations totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social

5.2.1.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(montants bruts en euros)	2007	2008
Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.2.)	842 148	563 837
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.4.)	-	809 200
TOTAL	842 148	1 373 037

(montants bruts en euros)	2007	2008
Pierre-Yves Le Daëron, Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.2.)	366 421	247 259
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.4.)	-	146 387
TOTAL	366 421	393 646

(montants bruts en euros)	2007	2008
Philippe Brun, Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.2.)	349 697	250 479
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau § 5.2.1.4.)	-	97 138
TOTAL	349 697	347 617

5.2.1.2. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants bruts en euros)	2007		2008	
Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire	Montants dus (1)	Montants versés (2)	Montants dus (1)	Montants versés (2)
Rémunération fixe (3)	420 000	420 000	450 000	450 000
Rémunération variable (3) (4)	420 000	200 000	112 500	420 000
Rémunération exceptionnelle (3)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	2 148	2 148	1 337	1 337
TOTAL	842 148	622 148	563 837	871 337

(montants bruts en euros)	2007		2008	
Pierre-Yves Le Daéron, Membre du Directoire	Montants dus (1)	Montants versés (2)	Montants dus (1)	Montants versés (2)
Rémunération fixe (3)	152 957	152 957	180 321	180 321
Rémunération variable (3) (4)	210 654	220 080	64 539	210 654
Rémunération exceptionnelle (3)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	2 810	2 810	2 399	2 399
TOTAL	366 421	375 857	247 259	393 374

(montants bruts en euros)	2007		2008	
Philippe Brun, Membre du Directoire	Montants dus (1)	Montants versés (2)	Montants dus (1)	Montants versés (2)
Rémunération fixe (3)	170 318	170 318	188 332	188 332
Rémunération variable (3) (4)	178 227	114 666	56 465	178 227
Rémunération exceptionnelle (3)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	1 152	1 152	5 682	5 682
TOTAL	349 697	286 136	250 479	372 241

(1) Rémunérations attribuées au dirigeant au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant brut avant impôt.

(4) Rémunération variable déterminée en fonction de l'atteinte du budget, à partir d'une formule d'intéressement basée sur la création opérationnelle de valeur (COV) dont le montant est égal à 65% de l'EBIT – 9% du BFR.

5.2.1.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Yvon Jacob		
Jetons de présence	2 000	26 900
Autres rémunérations	18 000	24 000
Christian Parente		
Jetons de présence	-	11 500
Autres rémunérations	-	-
Sidney Cabessa		
Jetons de présence	15 000	25 400
Autres rémunérations	-	-
Philippe Armengaud		
Jetons de présence	10 000	16 100
Autres rémunérations	-	-
Jacques Lejeune		
Jetons de présence	2 400	-
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	47 400	103 900

5.2.1.4. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Yves Bouffault	18/09/2006	47 600	809 200	18/09/2008	18/09/2010	(*)
Pierre-Yves Le Daëron	18/09/2006	8 611	146 387	18/09/2008	18/09/2010	(*)
Philippe Brun	18/09/2006	5 714	97 138	18/09/2008	18/09/2010	(*)
TOTAL		61 925	1 052 725			

(*) Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management sous forme d'attribution gratuite d'actions a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et les managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ces conditions de performance reposent sur la création de valeur actionnariale théorique, déterminée selon la formule suivante : Valeur actionnariale théorique = 6,5 x ebit consolidé – Endettement net consolidé.

5.2.2. Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Yves Bouffault Président du Directoire Début de mandat : 21/04/2005 Fin de mandat : 06/2011		X		X	X			X
Pierre-Yves Le Daëron Membre du Directoire Début de mandat : 21/04/2005 Fin de mandat : 06/2011	X			X	X			X
Philippe Brun Membre du Directoire Début de mandat : 30/06/2006 Fin de mandat : 06/2012	X			X	X			X

Les actionnaires ont approuvé, lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2008, le principe et les modalités de détermination des indemnités de cessation de fonction et de mandat des membres du Directoire fixées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008. Ces dispositions se substituent à toute autre disposition antérieure.

Ces dispositions sont les suivantes :

Monsieur Jean-Yves Bouffault

En cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde, il sera accordé à Monsieur Jean-Yves Bouffault une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de Monsieur Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à 2004 et à 12 mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à 3% par an en moyenne. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette convention se substitue à la convention antérieure qui prévoyait le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 420 000 euros, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Monsieur Pierre-Yves Le Daéron

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il sera accordé à Monsieur Pierre-Yves Le Daéron une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde) ;
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société IMS SA. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécient par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005, 2005 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Pierre-Yves Le Daéron ;
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne de référence et à 12 mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à 3% par an en moyenne.

Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à 4 ans, à la date de cessation de ses fonctions.

La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Monsieur Philippe Brun

En cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il sera accordé à Monsieur Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de 6 ou 12 mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde) ;

- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société IMS SA. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20% du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006, 2006 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Philippe Brun ;
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé de 3% à 6% par an en moyenne par rapport à la moyenne de référence et à 12 mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à 6% par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à 3% par an en moyenne.

Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à 4 ans, à la date de cessation de ses fonctions.

La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

5.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour IMS International Metal Service ont fait l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société.

5.3.1. Commissaires aux Comptes titulaires

- Ernst & Young Audit, représenté par François Carrega - Tour Ernst & Young - 11 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Bellot Mullenbach & Associés, représenté par Jean-Louis Mullenbach - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux termes des rapports de commissariat aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices suscités ont été certifiés, après qu'aient été accomplies les diligences jugées nécessaires par les Commissaires aux Comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leur profession et qu'aient été opérées les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

5.3.2. Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Jean-François Ginies - 41 rue Ybry - 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Eric Blache - 11 rue de Laborde - 75008 Paris
Date du 1^{er} mandat : 21 avril 2005
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

5.3.3. Honoraires versés

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux Comptes sont résumés ainsi :

(en milliers d'euros)	Honoraires 2008		Honoraires 2007	
	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés
Audit				
<u>Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés</u>				
– Holding	119	95	92	72
– Filiales	463	81	481	63
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission</u>				
– Holding	-	-	629	2
– Filiales	6	76	96	-
Sous-total Audit	588	252	1 298	137
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales (juridique, fiscal, social)	20	-	63	-
Total honoraires	608	252	1 361	137

6. Informations sociales

Par son implantation dans plus de 20 pays européens, IMS est par nature constitué d'hommes et de femmes de cultures et de parcours riches de diversité. Tous ont cependant la particularité de travailler dans le cadre d'entreprises petites ou moyennes à taille humaine.

Le maillage des entreprises du Groupe en hubs et sous-hubs lorsque cela est nécessaire, privilégie l'appartenance au Groupe tout en maintenant une large décentralisation des décisions opérationnelles et commerciales. IMS apporte à ses filiales une vision stratégique, conduit la croissance externe, centralise ou anime certaines fonctions clés (systèmes d'information, coordination des achats et des stocks) et fournit les moyens financiers nécessaires au développement. Sous le contrôle du hub, les équipes locales ont la pleine responsabilité de la politique commerciale, de la gestion des stocks et des approvisionnements, du contrôle de gestion et du management des ressources humaines.

Les dirigeants de filiales sont intéressés à la performance du périmètre dont ils ont la responsabilité ; en outre, IMS a mis en oeuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer à sa performance financière les équipes de management du Groupe. Le nombre des bénéficiaires de ce programme dépasse largement celui des seuls dirigeants de filiales.

6.1. Effectifs du Groupe

	2008	2007	2006
Effectif fin de période	2 139	1 996	1 641
Effectif moyen	2 115	1 832	1 576

6.1.1. Les effectifs fin de période

La progression de l'effectif consolidé du Groupe (+143 personnes / +7%) en 2008 résulte pour plus de 50% des mouvements intervenus dans le périmètre des activités du Groupe :

- reprise de l'activité Diclacero par Aceros IMS (Espagne)	+ 6
- acquisition des sociétés Antera en Lettonie et Lituanie par Stappert	+ 31
- acquisition de la société Euralliage par IMS France	+ 32
- acquisition de la société EMS par IMS France	+ 26
- acquisition de la société ATR par IMS France	+ 3
- acquisition puis absorption de Comacciai et de Venturi par IMS SpA, reprise des stocks de la société Canelli	+ 50
- cession de la société Astralloy Steel Products	- 61
- croissance des effectifs hors variation de périmètre	+ 56
Variation totale des effectifs (ETP)	+ 143

Par hub, les effectifs varient comme suit :

- Hub Bilbao (péninsule ibérique)	+ 14
- Hub Milan (Italie + Turquie)	+ 84
- Hub Paris (France + Benelux + Suisse + UK)	+ 61
- Hub Düsseldorf (Allemagne + Europe Centrale + Europe du Nord)	+ 42
- Société Astralloy Steel Products	- 61
- IMS SA (société tête de groupe)	+ 3
Variation totale des effectifs (ETP)	+ 143

La ventilation géographique des effectifs au 31 décembre 2007 et 2008 est la suivante :

	2007	2 008
Allemagne	407	415
Autriche	57	59
Belgique	97	90
Espagne	186	193
France	513	576
Hongrie	44	43
Italie	242	325
Lettonie	-	3
Lituanie	-	28
Pays-Bas	73	78
Pologne	84	85
Portugal	49	56
République Tchèque	95	92
Slovaquie	44	48
Suède	21	22
Suisse	6	6
Royaume-Uni	17	19
Turquie	-	1
Etats Unis	61	-
Total IMS	1 996	2 139

Les effectifs fin de période par fonction se répartissent de la manière suivante au 31 décembre 2007 et 2008 :

	2007	2008
Ventes	767	810
Parc	788	861
Fonctions support	299	317
Stocks et achats	98	100
Transport	44	51
Total IMS	1 996	2 139

La part des fonctions support reste limitée à 15% des effectifs totaux. Les effectifs de la société tête de groupe (IMS à Nanterre) s'élèvent à 35 personnes, soit 1,6% des effectifs totaux.

6.1.2. Les effectifs moyens par année

L'effectif en « équivalents temps plein (ETP) » passe de 1 832 personnes en 2007 à 2 115 salariés, soit une augmentation de 283 personnes (+ 15,5%). Le mode de détermination de cet indicateur explique cette progression :

- les sociétés acquises ou cédées en cours d'année contribuent à proportion de leurs effectifs au prorata de leur durée d'appartenance au Groupe ;
- les sociétés acquises ou cédées au cours de l'année précédente contribuent à hauteur de l'effet report des ces mêmes effectifs (intégrés ou sortis désormais sur une année pleine).

Effet report des acquisitions 2007	+ 109
- acquisition de la société Brescia Acciai (Italie)	+9
- reprise des activités d'Aceros y Calibrados et Noracero par Aceros IMS (Espagne)	+3
- acquisition de la société Produr (France)	+36
- acquisition des sociétés du groupe Cotubel	+ 61

Impact des acquisitions / cessions 2008	+ 72
- reprise de l'activité Diclacero par Aceros IMS (Espagne)	+ 6
- acquisition des sociétés Antera en Lettonie et Lituanie par Stappert	+ 25
- acquisition de la société Euralliage par IMS France	+ 16
- acquisition de la société EMS par IMS France	+ 9
- acquisition de la société ATR par IMS France	+ 3
- acquisition puis absorption de Comacciai et de Venturi par IMS SpA, reprise des stocks de la société Canelli	+ 44
- cession de la société Astralloy Steel Products	- 30
Croissance des effectifs hors variation de périmètre	+ 102
Variation totale des effectifs moyens (ETP)	+283

L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe est de 9,7 ans, le taux de turnover s'élève à 14,5%.

Il n'est pas établi de bilan social pour le Groupe.

6.2. Politique de rémunération

Chaque filiale définit sa politique salariale et la met en application dans le respect de ses objectifs budgétaires. La rémunération annuelle comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable fonction des réalisations et / ou de l'atteinte d'objectifs individuels ;
- une partie variable fonction de la réglementation en vigueur dans certains pays (participation des salariés en France) ou de certaines dispositions conventionnelles ou contractuelles spécifiques (contrats d'intéressement).

La politique d'intéressement des salariés en matière d'accès au capital est exposée au paragraphe 6.3 du présent document.

6.3. Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan a accueilli douze nouveaux participants en octobre 2007 et mars 2008 et compte, au 31 décembre 2008, 62 attributaires au total.

Au total, les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Il est structuré autour de deux intéressements :

- intéressement A : attribution au 27 février 2009 ou au 30 octobre 2009 en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action par action détenue, sous condition de présence à cette date ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées). Ces actions sont assorties d'une obligation de conservation de deux années.

Au jour de l'établissement du présent document, compte tenu des réalisations pour 2008 et des perspectives pour 2009, nous estimons que les conditions de performance requises ne

seront pas réunies pour attribuer les actions gratuites prévues au titre de l'intéressement B. Les actions auto-détenues initialement destinées au programme d'attribution gratuite d'actions infructueux seront réaffectées à d'autres objectifs.

6.4. Mise en œuvre du programme de rachat

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et dans le cadre de l'autorisation octroyée par l'Assemblée Générale du 3 avril 2008 au Directoire lui permettant d'acheter des actions sur le marché, il a été procédé aux opérations suivantes durant l'exercice 2008.

Objectif	Nombre d'actions achetées	Prix d'achat moyen	Volume d'actions affectées
Contrat de liquidité	112 800	10,36	121 800
En attente d'affectation : remise d'actions aux salariés (programmes non déterminés à ce jour) ou remise d'actions en rémunération d'opérations de croissance externe	333 836	17,61	577 927
Couverture plan d'options d'achat d'actions numéro 5,	-	-	22 000
Attribution gratuite d'actions	-	-	96 924
Couverture des valeurs mobilières	-	-	-
Annulation d'actions	-	-	-

577 927 actions propres précédemment affectées au plan d'attribution gratuite d'actions seront réaffectées à d'autres objectifs : remise d'actions aux salariés (programmes non déterminés à ce jour) ou remise d'actions en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour).

7. Annexes

7.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Les autorisations en vigueur consenties au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société sont les suivantes :

	Date de l'Assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé
Rachat d'actions	03/04/2008 (11 ^e résolution)	03/10/2009	10% du capital
Réduction du capital par annulation d'actions	03/04/2008 (12 ^e résolution)	03/10/2009	10% du capital
Augmentation de capital (1) par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, (2) par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, (3) en vue de rémunérer des apports en nature, (4) par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE, (5) par émission de BSA réservés aux dirigeants et salariés	10/10/2007 (1) 1 ^{re} résolution (2) 2 ^e résolution (3) 4 ^e résolution (4) 5 ^e résolution (5) 6 ^e résolution	(1) 31/12/2009 (2) 31/12/2009 (3) 31/12/2009 (4) 31/12/2009 (5) 10/04/2009	(1) 8 000 000 euros (2) 8 000 000 euros (3) 10% du capital (4) 2% du capital (5) 400 000 euros

7.2. Tableau des résultats des 5 derniers exercices (société mère)

en milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	27 528	27 528	27 528	27 528	27 528
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010	18 057 010
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 504	11 062	10 313	12 958	13 350
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	7 035	17 961	11 467	15 425	19 087
Impôt sur les bénéfices	(219)	(134)	(2 485)	(3 736)	(1 786)
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	3 799	18 037	13 348	15 151	15 309
Résultat distribué (année de paiement)	-	-	12 289	14 400	19 180
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,39	1,00	0,77	1,06	1,16
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,21	1,00	0,74	0,84	0,85
Dividende attribué à chaque action	-	0,70	0,82	1,10	0,80*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	25	28	29	33
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 680	4 110	4 179	3 868	4 690
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	1 535	1 368	1 865	1 931	1 716

* sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

7.3. Rapport spécial sur les plans de souscription ou d'achat d'actions consentis aux mandataires sociaux et aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 3 mars 2000 en consentant 40 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Faijean, Président-directeur général de la Société, et 250 000 options d'achat d'actions à 25 cadres du Groupe.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 22 février 2001 en consentant 120 000 options d'achat d'actions à 59 cadres du Groupe.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 22 février 2002 en consentant 40 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Faijean, Président-directeur général de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 9 avril 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 21 mai 2002 en consentant 20 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Faijean, Président-directeur général de la Société et 220 000 options d'achat d'actions à sept cadres du Groupe. Il a également fait usage de cette autorisation le 24 février 2003 en consentant 50 000 options d'achat d'actions à Monsieur François Faijean, Président-directeur général de la Société et 30 000 options d'achat d'actions à un cadre du Groupe.

Pour chacun des cinq plans actuellement concernés, le prix d'achat de chaque action (en cas de levée d'option par les bénéficiaires) est au moins égal à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le Conseil où l'option a été consentie et à 95% du cours moyen des achats d'actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Les caractéristiques de ces options d'achat d'actions sont données ci-après.

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5
Date d'Assemblée	12 mai 1998	12 mai 1998	12 mai 1998	9 avril 2002	9 avril 2002
Date du Conseil d'Administration	3 mars 2000	22 février 2001	22 février 2002	21 mai 2002	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	290 000	120 000	40 000	240 000	80 000
- les mandataires sociaux attributaires	40 000	-	40 000	20 000	50 000
- les salariés	250 000	120 000	-	220 000	30 000
Point de départ de l'exercice des options	4 mars 2005	23 février 2005	23 février 2006	22 mai 2006	24 février 2007
Date d'expiration	3 mars 2007	22 février 2008	22 février 2009	21 mai 2009	24 février 2010
Prix d'achat	7,72	7,79	8,38	8,36	7,36
Modalités d'exercice	ns	ns	ns	ns	ns
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	-	11 725	-	-	22 000
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	-	3 225	-	-	-
Options d'achat d'actions annulées ou régularisées durant l'exercice	-	8 500	-	-	-
Options d'achat d'actions restantes à la clôture	-	-	-	-	22 000

Aucune autre attribution d'instruments optionnels pour les mandataires sociaux ou les salariés n'a été réalisée.

Pour l'exercice 2008 :

- aucune option d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux,
- aucune option d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires ou aux salariés non mandataires sociaux d'IMS et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 233-16 du Code de commerce,
- 8 500 options ont été annulées,
- 3 225 options ont été exercées.

À fin 2008, le total des options d'achat vivantes ressort à 22 000 options.

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	-	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	-	-	-	-

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et levées durant l'exercice, par les dix premiers salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	3 225	7,79	2

7.4. Rapport spécial sur le plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise et concerne la plupart des pays et des fonctions du Groupe. Ce plan a accueilli douze nouveaux participants en octobre 2007 et mars 2008 et compte, au 31 décembre 2008, 62 attributaires au total.

Au total, les dirigeants et managers d'IMS ont investi l'équivalent de 180 000 titres dans ce programme d'intéressement, soit l'équivalent de 1% du capital.

Il est structuré autour de deux intéressements :

- intéressement A : attribution au 27 février 2009 ou au 30 octobre 2009 en fonction de la date d'acquisition de la qualité de bénéficiaire et du respect du délai d'acquisition légal de 2 années, d'une demi-action par action détenue, sous condition de présence à cette date ;
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement B aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées) au titre de la condition de performance attachée à l'année 2007. Ces actions sont assorties d'une obligation de conservation de deux années.

Au jour de l'établissement du présent document, compte tenu des réalisations pour 2008 et des perspectives pour 2009, nous estimons que les conditions de performance requises ne seront pas réunies pour attribuer les actions gratuites prévues au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009. Les actions auto-détenues en vue de la couverture de cette obligation seront, le cas échéant, réaffectées à d'autres objectifs.

Le Directoire réuni le 19 décembre 2008 a décidé de retenir la date du 27 février 2009 pour l'attribution de la demi-action gratuite au titre de l'intéressement A (soit 83 865 actions). Les bénéficiaires ayant acquis cette qualité au 30 octobre 2007 recevront cette demi-action au titre de l'intéressement A le 30 octobre 2009 (4 353 actions à attribuer).

7.5. Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers d'IMS par chacun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile. Sur l'exercice 2008, les opérations suivantes ont été portées à notre connaissance :

- cession par Monsieur Jean-Yves Bouffault de 2 000 actions pour un prix unitaire de 27,90 euros le 19 mai 2008 ;
- acquisition par Monsieur Jean-Yves Bouffault de 3 000 actions pour un prix unitaire de 14,73 euros le 18 septembre 2008 ;
- acquisition par Monsieur Jean-Yves Bouffault de 1 000 actions pour un prix unitaire de 14,28 euros le 25 septembre 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 22,76 euros le 9 janvier 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 21,69 euros le 23 juin 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 21,50 euros le 24 juin 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 20,51 euros le 1^{er} juillet 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 20,01 euros le 2 juillet 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 19,60 euros le 7 juillet 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 500 actions pour un prix unitaire de 19,10 euros le 8 juillet 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 300 actions pour un prix unitaire de 18,60 euros le 10 juillet 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 400 actions pour un prix unitaire de 14,81 euros le 18 septembre 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 400 actions pour un prix unitaire de 14,61 euros le 18 septembre 2008 ;
- acquisition par Monsieur Pierre-Yves Le Daéron de 300 actions pour un prix unitaire de 14,50 euros le 19 septembre 2008.

7.6. Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009

PROJET DE RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008 - Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance, des comptes sociaux, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice de 15 309 433, 99 €.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, complété par la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 31 441 912 euros.

Troisième résolution : Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : Affectation du résultat afférent à l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui s'élève à

	15 309 433, 99 €
auquel s'ajoute le report à nouveau figurant au bilan arrêté le 31 décembre 2008 pour	47 517 239, 74 €
soit un montant distribuable de	62 826 673, 73 €
de la façon suivante :	
1. La réserve légale étant déjà dotée au maximum n'est pas à doter	0,00 €
2. Distribution de dividendes : Dividende de 0,80 euro par action, soit pour 18 057 010 actions	14 445 608, 00 €
3. Reliquat à porter au compte Report à nouveau, soit	48 381 065, 73 €

L'Assemblée Générale fixe en conséquence à 0,80 euro par action le dividende de l'exercice 2008. Ce dividende sera mis en paiement le 6 juillet 2009. Si la Société détient des actions propres lors de la mise en paiement du dividende, le bénéfice correspondant aux dividendes

qui ne pourraient être versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction (en euros)		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005	12 639 907,00 (soit 0,70 par action)	-	-
2006	14 806 748,20 (soit 0,82 par action)	-	-
2007	15 151 077,93 (soit 1,10 par action)	-	-

Cinquième résolution : Option pour le paiement du dividende en actions

Faisant application des dispositions des articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 33 alinéa 1 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Le prix d'émission des actions nouvelles assimilables est fixé à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminué du montant net du dividende.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en numéraire ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, moyennant un versement complémentaire en numéraire.

L'option pour le paiement du dividende en actions sera ouverte le 17 juin 2009. L'actionnaire devra en faire la demande auprès de l'établissement teneur de comptes de titres. L'option sera close le 3 juillet 2009 inclus. A défaut d'avoir exercé son option dans ce délai, l'actionnaire recevra en numéraire les dividendes qui lui sont dus le 6 juillet 2009.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation du capital en résultant et modifier en conséquence le texte de l'article 6 des statuts.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Yvon Jacob membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Yvon Jacob est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une période de deux années conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Septième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Christian Parente membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Parente est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une période de deux années conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Sidney Cabessa membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Sidney Cabessa est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une période de deux années conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Neuvième résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Armengaud membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Armengaud est arrivé à expiration et décide de le renouveler pour une période de deux années conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à cent dix mille (110 000) euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant, applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Onzième résolution : Autorisation à donner au Directoire dans le cadre d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale ordinaire du 3 avril 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 45 142 525 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : Autorisation consentie au Directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social ;
- 2) fixe à dix-huit mois à compter de la date de réunion de la présente Assemblée la durée de la validité de la présente autorisation ;
- 3) et donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports », procéder à la modification corrélative des statuts de la Société, accomplir tous actes, formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Treizième résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation

de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 8 millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- 5) Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu des quatorzième, quinzième et dix-huitième résolutions.
- 6) Confère au Directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en oeuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :
Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 millions d'euros.
Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu des treizième, quinzième et dix-huitième résolutions.
Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- 4) En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1 ci-dessus :
 - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible et à titre réductible si le Directoire le décide,
 - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non

souscrits,

c/ décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

- 5) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence:
Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 8 millions d'euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé aux treizième, quatorzième et dix-huitième résolutions.
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en oeuvre la délégation.

- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.
- 8) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 9) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente assemblée.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale.
- 4) Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.
- 5) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire pour procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise institué sur l'initiative de la Société.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2% du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution : Délégation en vue d'émettre des Bons de Souscription d'Actions (BSA) réservés aux dirigeants et salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 400 000 euros.
En outre, le montant de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'attribution des bons s'imputera sur les plafonds prévus aux treizième, quatorzième et quinzième

résolutions de la présente Assemblée.

- 4) Décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons sera égal, après prise en compte du prix d'émission des bons, au cours moyen pondéré des volumes d'échanges enregistrés des actions de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante :
Les dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA.
- 7) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auquel donneront droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission,
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - déléguer lui-même au président du Directoire, ou en accord avec celui-ci à un membre du Directoire, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer,
 - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution : Modification de l'article 13 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'introduire dans les statuts la faculté de recourir à des moyens de télécommunication pour les réunions du Directoire et d'ajouter en conséquence et comme suit un paragraphe à l'article 13 des statuts :

Article 13 - Directoire

Le paragraphe 6 de l'article 13 est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 6. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents, le Président ayant voix prépondérante. En cas d'absence, un membre du Directoire pourra se faire représenter par un autre membre, sans que chaque membre du Directoire puisse bénéficier de plus d'une délégation.
Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent à la réunion du Directoire par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.
Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance. »

PROJET DE RESOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingtième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'extraits ou de copies du procès-verbal de ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	notes	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires		1 407 018	1 425 834	1 024 349
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2.24 et 4.1	1 407 018	1 425 834	1 024 349
Achats	2.25 et 4.2	(1 096 341)	(1 161 069)	(813 975)
Variation des stocks nets	4.2	(18 894)	54 108	54 419
MARGE BRUTE		291 783	318 873	264 793
Autres produits opérationnels et reprises de provisions	4.3 et 4.6	8 445	10 181	5 432
Frais de personnel	2.26 et 4.4	(100 394)	(100 079)	(80 235)
Dotations aux amortissements	2.27, 3.1, 3.2 et 3.3	(14 623)	(11 363)	(10 480)
Dotations aux provisions	2.28, 3.8, 3.14 et 3.15	(7 193)	(4 172)	(4 689)
Autres charges	2.29 et 4.5	(117 495)	(102 545)	(80 758)
Total des charges	4.6	(239 705)	(218 159)	(176 162)
RESULTAT OPERATIONNEL		60 523	110 895	94 063
Charges financières nettes	2.30 et 4.7	(17 642)	(12 224)	(5 863)
Quote-part des sociétés mises en équivalence			7	
RESULTAT AVANT IMPÔTS		42 881	98 678	88 200
Impôts	2.31 et 4.8	(11 439)	(34 984)	(31 132)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES		31 442	63 694	57 068
Résultat des activités abandonnées	2.11.2 et 4.9			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		31 442	63 694	57 068
dont part Groupe		31 442	63 694	57 068
dont part minoritaires				
Résultat net part du Groupe par action émise	2.32 et 4.10	1,74	3,53	3,16
Résultat net part du Groupe par action hors autocontrôle	2.32 et 4.10	1,82	3,64	3,26

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Bilan consolidé au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2008			2007	2006
	notes	brut	Amort. Prov.	net	net	net
ACTIF						
Goodwills	2.1 et 3.1	95 074	400	94 674	83 932	52 927
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.2	15 859	11 326	4 533	5 670	4 745
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.3	192 986	101 553	91 433	75 915	57 866
Participations	2.4 et 3.4	15		15	45	40
Autres actifs long terme	2.5 et 3.5	4 138	176	3 962	5 008	6 050
Actifs disponibles à la vente	2.6 et 3.6	48		48	50	51
Impôt différé actif	2.15 et 3.16	8 284		8 284	7 836	11 594
TOTAL ACTIF NON COURANT		316 404	113 455	202 949	178 456	133 273
Stocks	2.7 et 3.7	386 801	12 200	374 601	381 453	270 012
Clients et comptes rattachés	2.8 et 3.8	232 857	8 957	223 900	248 037	213 359
Autres créances	2.9 et 3.9	8 807		8 807	12 277	11 228
Actif d'impôts exigible		3 312		3 312	1 846	646
Instruments dérivés	2.20 et 3.21	1		1	536	83
Instruments dérivés incorporés de taux	2.21 et 3.22					268
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10 et 3.10	18 462		18 462	23 377	24 235
TOTAL ACTIF COURANT		650 240	21 157	629 083	667 526	519 831
ACTIF DESTINE A ETRE CEDE	2.11 et 3.11					230
TOTAL ACTIF		966 644	134 612	832 032	845 982	653 334
PASSIF						
Capital				27 528	27 528	27 528
Réserves consolidées				275 300	240 815	193 725
Ecart de conversion				(747)	833	1 563
Résultat net				31 442	63 694	57 068
Intérêts minoritaires						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.12, 3.12 et 3.13			333 523	332 870	279 884
Passif non courant portant intérêt	2.16 et 3.17			93 139	81 287	50 115
Impôt différé passif	2.15 et 3.16			5 754	7 647	5 101
Provisions pour risques et charges	2.13 et 3.14			1 149	1 289	1 225
Provisions pour engagements sociaux	2.14 et 3.15			25 898	23 840	23 231
Autre passif non courant	2.17			204	216	728
TOTAL PASSIF NON COURANT				126 144	114 279	80 400
Fournisseurs	3.18			213 703	211 249	171 804
Autres dettes	2.23 et 3.19			37 766	46 284	31 781
Dettes d'impôt exigible	2.18			7 876	28 159	18 044
Passif courant portant intérêt	2.19 et 3.20			107 226	110 021	69 129
Instruments dérivés	2.20 et 3.21			1 888	256	20
Instruments dérivés incorporés de taux	2.21 et 3.22			514	766	
Provisions courantes pour risques et charges	2.13 et 3.14			3 392	2 098	2 272
TOTAL PASSIF COURANT				372 365	398 833	293 050
TOTAL PASSIF				832 032	845 982	653 334

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Variation de trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	notes	2008	2007	2006
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		23 377	24 235	13 570
Intérêts courus			(34)	(7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie retraités des intérêts courus		23 377	24 201	13 563
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		31 442	63 694	57 068
Amortissements		14 623	11 363	10 480
Variation des provisions		1 631	2 029	278
Autres éléments		(1 657)	4 475	1 495
Plus-values sur cessions d'immobilisations		(1 751)	(2 054)	44
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		44 288	79 507	69 365
Coût de l'endettement financier		15 817	12 797	6 905
Impôt		14 382	31 730	30 079
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier		74 487	124 034	106 349
Variation du besoin en fonds de roulement hors impôts sociétés		38 659	(39 633)	(24 834)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation avant impôt et frais financiers		113 146	84 401	81 515
Impôt sur le résultat payé		(35 823)	(25 742)	(18 736)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation après impôt et avant frais financiers	7.1	77 323	58 659	62 779
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements incorporels et corporels (hors locations financières)		(18 531)	(19 162)	(13 099)
Désinvestissements incorporels et corporels		2 257	3 075	158
Investissements financiers		(33 174)	(59 083)	(19 327)
Trésorerie nette des sociétés acquises ou reclassées selon IFRS 5		1 121	866	157
Produit de la cession des titres consolidés, net de la trésorerie		10 981		
Autres désinvestissements financiers		1 461	3 941	29
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	7.2	(35 885)	(70 363)	(32 082)
OPERATIONS FINANCIERES				
Actions propres		(8 216)	(970)	(2 019)
Dividendes versés		(19 180)	(14 400)	(12 289)
Nouveaux emprunts à long et moyen terme (hors locations financières)		20 019	33 087	35 238
Diminution des emprunts à long et moyen terme (hors locations financières)		(10 437)	(4 082)	(11 554)
Remboursement des opérations de locations financières		(3 106)	(2 442)	(2 513)
Variation des autres passifs financiers		(12)	(512)	(12)
Variation des dettes financières à court terme		(9 052)	11 203	(18 992)
Actifs disponibles à la vente	2		1 501	3
Intérêts financiers nets versés		(16 116)	(12 287)	(6 932)
Autres			(129)	(437)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	7.3	(46 098)	10 969	(19 507)
VARIATION DE TRESORERIE		(4 660)	(735)	11 190
Ecart de conversion		(255)	(89)	(552)
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		18 462	23 377	24 235
Intérêts courus				(34)
Trésorerie et équivalents de trésorerie retraités des intérêts courus		18 462	23 377	24 201

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capitaux propres	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion part Groupe	Résultats accumulés part Groupe	Total part Groupe	Intérêts Minoritaires
Au 1^{er} janvier 2006	235 963	27 528	28 287	(4 122)	1 684	182 586	235 963	
Résultat de l'exercice	57 068					57 068	57 068	
Ecart de conversion sur capitaux propres	(121)				(121)		(121)	
Actions propres	(2 019)			(2 019)			(2 019)	
Actions gratuites	1 495					1 495	1 495	
Autres	(213)					(213)	(213)	
<i>Total des produits et charges de la période</i>	<i>56 210</i>			<i>(2 019)</i>	<i>(121)</i>	<i>58 350</i>	<i>56 210</i>	
Dividendes versés	(12 289)					(12 289)	(12 289)	
Au 31 décembre 2006	279 884	27 528	28 287	(6 141)	1 563	228 647	279 884	
Résultat de l'exercice	63 694					63 694	63 694	
Ecart de conversion sur capitaux propres	(730)				(730)		(730)	
Actions propres	(970)			(970)			(970)	
Actions gratuites	4 485					4 485	4 485	
Autres	914					914	914	
Variation de périmètre	(7)					(7)	(7)	
<i>Total des produits et charges de la période</i>	<i>67 386</i>			<i>(970)</i>	<i>(730)</i>	<i>69 086</i>	<i>67 386</i>	
Dividendes versés	(14 400)					(14 400)	(14 400)	
Au 31 décembre 2007	332 870	27 528	28 287	(7 111)	833	283 333	332 870	
Résultat de l'exercice	31 442					31 442	31 442	
Ecart de conversion sur capitaux propres	(1 580)				(1 580)		(1 580)	
Actions propres	(8 216)			(8 216)			(8 216)	
Actions gratuites	(1 687)					(1 687)	(1 687)	
Autres	(126)					(126)	(126)	
<i>Total des produits et charges de la période</i>	<i>19 833</i>			<i>(8 216)</i>	<i>(1 580)</i>	<i>29 629</i>	<i>19 833</i>	
Dividendes versés	(19 180)					(19 180)	(19 180)	
Au 31 décembre 2008	333 523	27 528	28 287	(15 327)	(747)	293 782	333 523	

1. Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe IMS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2008 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2008 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 (IFRIC 11, actions propres et transactions intragroupe).

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire, au 1er janvier 2008, telles que IAS1 (présentation des états financiers – gestion du capital), IAS23 (coûts d'emprunt), IFRS8 (secteur opérationnel), IFRIC 13 (programme de fidélité client), IFRS3 révisée (regroupement d'entreprises), IAS27 amendée (états financiers consolidés et individuels), IFRS2 amendée (paiement en actions, conditions d'acquisition et d'annulation) et IAS32 amendée (instruments financiers : classification des « puttable instruments »).

Le Groupe étudie actuellement l'application de la norme IFRS 8 et n'attend pas de changement significatif dans la présentation de ses comptes.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

1.1. Périmètre de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale.

Au cours de l'exercice 2006 :

- La société allemande Hoselmann, acquise le 28 août 2006 par Stappert Spezial-Stahl pour 100% est consolidée à partir du 1^{er} septembre 2006.
- La société Aceros IMS a acquis le fonds de commerce et les stocks de la société Alura en février 2006.
- La part des minoritaires des sociétés Lega Inox et Lega Inox UH a été rachetée en février 2006, ces deux sociétés étant dès lors détenues à 100%.
- Deux fonds de commerce (Comoglio et Sidertaglio) ont été acquis en décembre par IMS SpA.

Au cours de l'exercice 2007 :

- Le groupe Cotubel, composé de 5 sociétés (Cotubel en Belgique, TRDinox en France, Noxon aux Pays-Bas, Asadin en Allemagne et Trinnox en Suisse) a été acquis le 11 juin 2007 par IMS France et intégré dans les comptes du Groupe IMS à partir du 1^{er} juin 2007.
- La société italienne IMS SpA a acquis la société Brescia Acciai en mai 2007 à hauteur de 25% ; celle-ci a été mise en équivalence dans les comptes du Groupe IMS au 30 juin 2007. La participation a ensuite été portée à 50% en juillet 2007, avec un engagement d'acheter les 50% du capital restant en janvier 2008. Le Groupe IMS détenant le contrôle opérationnel de la société Brescia Acciai l'a donc intégrée globalement dans ses comptes à partir du 1^{er} juillet 2007.
- IMS France a acquis le 24 septembre 2007 les sociétés Produr et la Thiolière (société sans activité détenant des titres de Produr). Produr est intégrée globalement dans les comptes du Groupe IMS depuis le 30 septembre 2007. La Thiolière a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à IMS France.
- Parallèlement à ces acquisitions de sociétés, Aceros IMS en Espagne a acheté plusieurs fonds de commerce en 2007 : Aceros y Calibrados en mars 2007, Noracero en juin 2007 et Diclacero en décembre 2007.
- La société Lega Inox UH (République tchèque) a été absorbée par la société Lega Inox. Ces deux sociétés étant détenues à 100%, cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe en 2007.

Au cours de l'exercice 2008 :

- Le Groupe IMS a acquis en janvier 2008, au travers de la société italienne IMS SpA, et conformément à l'engagement de rachat comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2007, les 50% résiduels des actions de la société Brescia Acciai.
- En février 2008, toujours par l'intermédiaire de la société IMS SpA, IMS a acquis la société Comacciai, distributeur d'aciers à outils, et la société Venturi, spécialisée en abrasion.
- Au cours du 2^{ème} trimestre 2008, IMS, par l'intermédiaire de la société Stappert, a réalisé l'acquisition de la société lituanienne Antera UAB, leader de la distribution d'aciers inoxydables dans ce pays ainsi que sa filiale lettonne Antera LAT.
- La filiale française IMS France a acquis le 4 juin 2008 la société ATR, spécialisée dans les tubes de chaudière.
- L'acquisition de la société française Euralliage, distributeur de métaux non ferreux à l'attention de la clientèle des mécaniciens (aluminium et cuivre principalement), a été finalisée le 1^{er} juillet 2008 par IMS France. Cette acquisition s'est réalisée au travers de l'acquisition de la société Les Non-Ferreux, société sans activité, détenant les titres d'Euralliage.
- IMS France a également acquis le 3 septembre 2008 la société EMS, société distributrice d'aciers mécaniques, d'aluminium et d'inox à une clientèle majoritairement constituée de mécaniciens.
- La société IMS SpA a créé une société en Turquie (IMS Ozel Celik), pour le moment sans activité.

- Parallèlement à ces acquisitions, le Groupe IMS a cédé le 27 juin 2008 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc. à ArcelorMittal Steel Solutions & Services US.
- Des opérations de restructuration interne ont parallèlement eu lieu au cours de l'exercice avec :
 - la cession par Noxon de la société Asadin à Stappert, suivie de la fusion entre Stappert et Asadin ;
 - la fusion d'IMS SpA et de Comacciai ;
 - la fusion d'IMS SpA et de Venturi ;
 - la fusion d'IMS SpA et de Brescia Acciai ;
 - la transmission universelle de patrimoine d'ATR à IMS France ;
 - la fusion de la société Les Non-Ferreux avec IMS France ;
 - la cession par Stappert de CL Staal et d'Intramet à IMS SA ;
 - la cession par IMS France de Cotubel à IMS SA ;
 - la cession par Cotubel de Noxon et de Trinox à IMS SA ;
 - la transmission universelle de patrimoine de Stockacier (société sans activité et non consolidée) à IMS SA.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2008 :	Pays	% de détention
IMS International Metal Service	France	Société mère
IMS France	France	100%
Calibracrier	France	100%
Datcoupe	France	100%
Produr	France	100%
TRDinox	France	100%
Euralliage	France	100%
EMS	France	100%
Stappert Spezial-Stahl	Allemagne	100%
Hoselmann	Allemagne	100%
Fleischmann	Autriche	100%
Intramet	Belgique	100%
Cotubel	Belgique	100%
Aceros IMS Int.	Espagne	100%
Rev & Partners Stainless Steel Trading	Hongrie	100%
IMS SpA	Italie	100%
Antera LAT	Lettonie	100%
Antera UAB	Lituanie	100%
CL Staal	Pays-Bas	100%
Noxon	Pays-Bas	100%
IMS Stalserwis	Pologne	100%
IMS Portugal Comercio de Aços	Portugal	100%
Lega Inox	République tchèque	100%
IMS (UK)	Royaume-Uni	100%
IMS Kupa	Slovaquie	100%
Specialstal	Suède	100%
Trinox	Suisse	100%
IMS Ozel Celik	Turquie	100%

1.2. Impact des variations de périmètre

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Un compte de résultat pro forma simplifié 2007 a été recalculé sur la base d'un périmètre 2007 identique à celui de 2008 et obtenu :

- 1) en excluant le deuxième semestre d'activité d'Astralloy ;
- 2) et en réintégrant :
 - 6 mois d'activité de la société Brescia Acciai (consolidée par intégration globale à partir de juillet 2007) ;
 - 5 mois d'activité du groupe Cotubel (entré dans le périmètre d'IMS au 1^{er} juin 2007) ;
 - 11 mois d'activité de la société Venturi (acquise mi février 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} février 2008) ;
 - 10,5 mois d'activité de Comacciai (acquise mi février 2008) ;
 - 9 mois d'activité de la société Produr (intégrée dans les comptes à partir du 30 septembre 2007) ;
 - 7 mois d'activité de la société ATR (société intégrée à partir du 1er juin 2008) ;
 - 8,5 mois de l'activité des sociétés Antera (acquises mi avril 2008) ;
 - 6 mois de l'activité d'Euralliage (société intégrée à partir du 1er juillet 2008) ;
 - 4 mois de l'activité d'EMS (société intégrée à partir du 1^{er} septembre 2008).

Le compte de résultat pro forma 2008 quant à lui a été recalculé avec les taux de change 2007 et exclut les effets de la cession d'Astralloy.

(en milliers d'euros)	2008 taux 2007	2008 publié	2007 pro forma	2007 publié
Produits des activités ordinaires	1 402 957	1 407 018	1 520 050	1 425 834
Marge brute	292 052	291 783	346 298	318 873
Résultat opérationnel	60 652	60 523	120 775	110 895
Résultat des activités ordinaires poursuivies	31 514	31 442	69 526	63 694

L'impact des acquisitions réalisées au cours de l'année 2008 se résume ainsi :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel
Comacciai	4,8	2,0	1,1
Venturi	10,5	3,8	0,7
ATR	1,4	0,4	(0,1)
Antera (UAB+LAT)	4,2	0,3	(0,3)
Euralliage	3,8	1,4	0,3
EMS	2,7	1,0	0,1

Les principaux indicateurs des nouvelles sociétés, si celles-ci avaient été acquises au 1er janvier 2008, auraient été les suivants (en millions d'euros) :

	Chiffre d'affaires	Marge brute
Comacciai	5,4	2,3
Venturi	11,4	4,1
ATR	4,3	1,0
Antera (UAB+LAT)	7,2	0,6
Euralliage	8,6	3,1
EMS	9,1	2,4

Ces chiffres n'intègrent pas les retraitements issus de la réévaluation des stocks à la date d'entrée dans le Groupe.

Le coût d'acquisition des sociétés et activités mentionnées ci-dessus s'est élevé à 30,2 millions d'euros.

L'effet au bilan des variations de périmètre par rapport au 31 décembre 2007 provient de l'intégration des sociétés Venturi, Comacciai, Antera, ATR, Euralliage et EMS et de la sortie d'Astralloy. Il est résumé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Réel 2008	Acquisitions	Cessions	2008 retraité
Goodwill	94,7	(11,0)	0,2	83,9
Immobilisations	96,0	(8,6)	1,1	88,5
Autres actifs	12,2	(0,6)	0,2	11,8
Actif non courant	202,9	(20,2)	1,5	184,2
Stocks	374,6	(16,6)	5,1	363,1
Clients	223,9	(7,7)	3,8	220,0
Autres créances	12,1	(1,5)	0,3	10,9
Instruments dérivés				
Trésorerie	18,5	(5,0)	0,8	14,3
Actif courant	629,1	(30,8)	10,0	608,3
TOTAL ACTIF	832,0	(51,0)	11,5	792,5
Capitaux propres	333,5	0,6	(2,3)	331,8
Endettement long terme	93,1	(2,0)		91,1
Autres passifs	33,0	(1,2)	0,1	31,9
Passif non courant	126,1	(3,2)	0,1	123,0
Fournisseurs	213,7	(5,8)	1,6	209,5
Autres dettes	45,7	(10,5)	0,8	36,0
Endettement court terme	107,2	(32,1)	11,3	86,4
Instruments dérivés et provisions court terme	5,8			5,8
Passif courant	372,4	(48,4)	13,7	337,7
TOTAL PASSIF	832,0	(51,0)	11,5	792,5

1.3. Date de clôture

Les dates de clôture retenues pour la consolidation sont celles des exercices sociaux, c'est-à-dire le 31 décembre pour toutes les sociétés consolidées.

1.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet sur le bilan et les résultats consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

1.5. Conversion des comptes de sociétés étrangères

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen pondéré pour l'année. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité hors zone euro, le montant cumulé des écarts de change différés est comptabilisé dans le compte de résultat.

Tableau des taux de change en euros pour les devises hors zone euro

<i>Pays</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Sigle</i>	2008		2007		2006	
			<i>Taux de clôture</i>	<i>Taux moyen annuel</i>	<i>Taux de clôture</i>	<i>Taux moyen annuel</i>	<i>Taux de clôture</i>	<i>Taux moyen annuel</i>
Etats-Unis	Dollar	USD	1,3917	1,4708	1,4721	1,3706	1,3170	1,2557
Pologne	Zloty	PLN	4,1535	3,5150	3,5935	3,7831	3,8310	3,8951
Royaume-Uni	Livre sterling	GBP	0,9525	0,7966	0,7334	0,6846	0,6715	0,6818
Suède	Couronne suédoise	SEK	10,8700	9,6160	9,4415	9,2521	9,0404	9,2533
Suisse	Franc suisse	CHF	1,4850	1,5871	1,6547	1,6427	1,6069	1,5731
Hongrie	Forint hongrois	HUF	266,7000	251,7292	253,7300	251,3243	251,7700	264,1315
République tchèque	Couronne tchèque	CZK	26,8750	24,9583	26,6280	27,7583	27,4850	28,3381
Slovaquie	Couronne slovaque	SKK	30,1260	31,2722	33,5830	33,7750	34,4350	37,2144
Lituanie	Litas lituanienne	LTL	3,4528	3,4528				
Lettonie	Lats letton	LVL	0,7083	0,7052				
Turquie	Livre turque	TRY	2,1488	1,9240				

2. Méthodes d'évaluation

BILAN

2.1. Goodwills – Regroupements d'entreprises

Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le Groupe évalue initialement les actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La valeur des goodwills existant au 31 décembre 2003, déterminés en normes françaises, n'a pas été modifiée en normes IFRS : conformément à l'exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la norme IFRS 3 relative au retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises, les valeurs attribuées en principes français aux actifs et passifs des sociétés acquises n'ont pas été remises en cause dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

Les immobilisations représentatives de fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle (actif identifiable pouvant être vendu séparément ou correspondant à des droits contractuels), sont assimilées aux écarts d'acquisition.

Les nouveaux goodwills sont calculés conformément à la norme IFRS 3. Après avoir alloué le coût d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis, l'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces filiales à la date d'acquisition est affecté au goodwill.

Les compléments de prix susceptibles d'être payés sont comptabilisés lorsque l'ajustement est probable et que le montant peut être estimé d'une manière fiable.

Les goodwills provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au taux de clôture selon la norme IAS 21.

Des tests de dépréciation sont mis en place au minimum une fois par an (en décembre) au niveau des unités génératrices de trésorerie (sociétés) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté lors de l'acquisition.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs externes ou internes (comme la dégradation économique d'un secteur d'activité ou d'un pays, l'évolution défavorable des cours des matières premières ou la dégradation des performances par rapport aux prévisions), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs. Ces flux provenant de plans internes établis par société sur 3 ans, tiennent compte des perspectives propres à l'entreprise, sans prendre en compte les restructurations non mises en œuvre et les investissements futurs de capacité ou d'efficacité, et d'une valeur terminale déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Ces flux de trésorerie sont actualisés à un taux qui a été apprécié individuellement pour chaque société à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. A la prime de risque Groupe, une prime de risque pays complémentaire peut être appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (plus précisément la valeur d'utilité que le management s'attend à obtenir des actifs considérés) présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de l'investissement industriel, fonction de la conjoncture économique européenne ;
- l'évolution des prix de vente dans les trois lignes de produits du groupe ;
- l'anticipation des coûts d'approvisionnement, dépendant des cours de l'acier et des alliages qui composent les aciers spéciaux ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues par le management pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition, incertitude d'autant plus significative que l'exercice prévisionnel est particulièrement délicat dans le contexte de faible visibilité que connaissent actuellement les marchés et l'environnement économique.

2.2. Immobilisations incorporelles

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues. Aucun coût de développement n'est activé à la date du 31 décembre 2008.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.3. Immobilisations corporelles

2.3.1. Valeur brute

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique (qui correspond à la juste valeur du prix payé et inclut les éventuels coûts d'acquisition), augmenté des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Les contrats de location sont revus afin de les qualifier de location financière ou de location simple.

Un contrat est qualifié de location financière lorsqu'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué et s'il répond à l'un des quatre critères suivants :

- existence d'une option d'achat en fin de contrat à une valeur inférieure à la valeur de marché ;
- transfert de propriété en fin de contrat ;
- durée du contrat de location couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- au commencement du contrat de location, valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élevant au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie le poste « passif non courant portant intérêt ». Le montant de la dette (« passif non courant portant intérêt ») est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.3.2. Dépréciation

Les principales durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) retenues pour le calcul des amortissements sont :

- constructions 30 ans
- aménagements liés aux terrains et constructions de 5 à 10 ans
- matériel, outillage, installations techniques de 6 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles de 3 à 10 ans

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien ; dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.4. Participations

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées, du fait de leur très faible taille, et sont, le cas échéant, dépréciés par comparaison avec les capitaux propres de ces sociétés.

2.5. Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme comprennent les dépôts de garantie, les prêts et les créances ayant une échéance supérieure à un an.

Ces actifs et notamment les dépôts concernant les locations simples sont évalués selon la méthode du coût amorti.

2.6. Actifs disponibles à la vente

Ils comprennent les titres de placement, dont l'échéance est fixe, classés dans ce poste quand le Groupe a l'intention de les conserver jusqu'à échéance. Jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'il a perdu durablement de la valeur, les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

2.7. Stocks

Les stocks figurent au bilan au prix de revient moyen pondéré. Les escomptes financiers sont intégrés dans la valorisation des stocks.

Les profits internes sur stock résultant des opérations commerciales intragroupes sont éliminés.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. La provision est ainsi calculée produit par produit sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée actualisée en fonction de la date estimée de revente.

Dans la mesure où l'alliage en stock est indissociable du produit référencé, une provision liée exclusivement à l'évolution du cours des alliages ne se justifie pas. Les produits qui contiennent de l'alliage font éventuellement l'objet d'une dépréciation dans le cadre des règles décrites dans le paragraphe précédent.

L'application des normes IFRS en matière de traitement comptable du patrimoine des sociétés acquises amène, notamment, à réévaluer la valeur des stocks inscrite en entrée de périmètre. A l'issue de cette réévaluation, la valeur d'entrée des stocks acquis est égale à la valeur de vente de ces mêmes stocks, diminuée des frais nécessaires à leur commercialisation. La différence entre la valeur comptable des stocks dans les comptes de la société acquise et leur valeur réévaluée vient diminuer la partie non affectée du goodwill. Cet écart de valorisation pèse sur la marge brute post-acquisition, puisque la seule marge reconnue ultérieurement sur ces stocks acquis est la marge qui correspond à la couverture des frais de commercialisation.

2.8. Clients et comptes rattachés

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur au bilan.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 sont déconsolidées.

Les procédures Groupe mises en place en matière de provisions pour créances douteuses tiennent compte des durées usuelles de règlement dans les divers pays où IMS est implanté, des retards de règlement et de la situation de chaque client. Le montant des provisions est ainsi calculé à partir du risque réel, c'est-à-dire après prise en compte éventuelle des remboursements de TVA et d'assurances crédit.

Les taux de dépréciation pratiqués sont de 25% pour toute créance ayant un retard de 60 jours par rapport à l'échéance (la créance est alors comptabilisée en créance douteuse). Ce pourcentage est porté à 50% après 60 jours supplémentaires (soit au total 120 jours de retard par rapport à l'échéance), puis à 100% 180 jours après l'échéance. Si une procédure légale a été initiée contre le client, la provision est portée à 75% minimum. Si le client est en procédure judiciaire, la créance est provisionnée à 100% dans l'attente d'une solution judiciaire officielle ; lorsque cette dernière débouche sur un calendrier de règlement d'une durée supérieure à 12 mois, une provision de 50% est maintenue sur le solde de la créance. Ces provisions sont ensuite revues pour tenir compte de la situation particulière de chaque client.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.9. Autres créances

Les éléments classés en autres créances ont une échéance inférieure à un an.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie en banque, les fonds en caisse ainsi que les placements à très court terme, ayant une échéance initiale de moins de trois mois, sont classés dans ce poste.

2.11. Actifs – passifs destinés à être cédés

Les règles appliquées sont les suivantes :

2.11.1. Classement au bilan

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder, dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que la cession est probable.

A chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une provision pour dépréciation est passée s'il y a lieu.

2.11.2. Classement au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées et,
- du profit ou de la perte après impôt comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) destiné(s) à être cédé(s) constituant l'activité abandonnée.

2.12. Capitaux propres, actions auto détenues, plan de stock options et plan d'attribution gratuite d'actions

Les capitaux propres intègrent les intérêts minoritaires, sauf si ceux-ci font l'objet d'un engagement de rachat (voir § 2.23).

Les actions propres auto détenues, évaluées à leur coût d'acquisition, viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Le résultat éventuel de la cession des actions propres (dans le cadre de la levée d'options d'achat d'actions) est imputé directement en augmentation (produit) ou en diminution (dans le cas d'une charge) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Les plans d'achat d'actions postérieurs au 7 novembre 2002, qui ont fait l'objet d'une évaluation selon un modèle binomial conformément à la norme IFRS 2 ainsi que le plan d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre le 18 septembre 2006, ont donné lieu à comptabilisation d'une charge annuelle avec pour contrepartie les capitaux propres.

2.13. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Selon leur échéance, les provisions pour risques et charges sont classées en courant (échéance inférieure à 1 an) ou en non courant (échéance supérieure à 1 an).

2.14. Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médaille du travail.

Le Groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses tiennent compte d'un taux d'actualisation, de tables de mortalité ainsi que d'hypothèses de sorties d'effectifs et d'augmentation de salaires.

L'amortissement des gains et pertes actuariels cumulés est pratiqué sur la durée résiduelle moyenne d'activité suivant la règle du corridor, c'est-à-dire pour la partie excédant 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et les actifs de couverture.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan à 3 ans élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Chaque ajustement provenant de l'application des normes IFRS donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (à l'exception des éventuelles dépréciations exceptionnelles des goodwill).

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.16. Passif non courant portant intérêt

Ce poste enregistre les dettes long terme et la dette correspondant à l'immobilisation des locations financières (voir § 2.3.1), à l'exclusion de la partie venant à échéance dans l'exercice à venir.

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à la mise en place des emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les dettes long terme portant intérêt sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.17. Autre passif non courant

Les éléments classés en autre passif non courant sont des dettes ayant une échéance supérieure à un an.

2.18. Dette d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 37.

2.19. Passif courant portant intérêt

L'effet de la titrisation, ou de la loi Dailly, et les effets escomptés non échus sont, le cas échéant, réintégrés à ce niveau dans le bilan (avec en contrepartie le poste clients – voir § 2.8).

La partie des dettes long terme venant à échéance à moins d'un an est également classée à ce niveau.

2.20. Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement :

- des produits de couverture de taux d'intérêt ;
- des produits de couverture de taux de change.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés à la juste valeur en actualisant les flux futurs de la période restant à courir avec la courbe des taux futurs (ou taux forwards).

Les instruments de dérivés de change sont réévalués en utilisant les prix de swaps correspondant à la maturité du dérivé.

Ces valorisations sont effectuées par nos contreparties bancaires et les variations des justes valeurs sont enregistrées en résultat.

2.21. Instruments dérivés incorporés

Les instruments dérivés incorporés sont essentiellement des instruments portant sur les taux d'intérêt d'emprunts, pour lesquels une relation de couverture de juste valeur a pu être définie. Dans ce cas, les variations de valeur de ces instruments dérivés ne transitent pas par le résultat.

Le dérivé incorporé de taux est isolé et est valorisé en actualisant les flux futurs de la période restant à courir avec la courbe des taux futurs (ou taux forwards).

Le dérivé incorporé de change est réévalué avec les données de marché (cours à terme et volatilité correspondant à la maturité du dérivé).

Les valorisations sont effectuées par nos contreparties bancaires.

2.22. Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture. L'ensemble des écarts (gains et pertes latents) est enregistré dans le compte de résultat de chaque filiale.

2.23. Engagement de rachat des minoritaires

Les engagements de rachat des minoritaires sont comptabilisés en « Autres dettes ». L'écart entre l'engagement et la situation nette acquise est enregistré en goodwill.

COMPTE DE RESULTAT

2.24. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe IMS et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison des produits.

Les escomptes financiers accordés viennent en déduction des produits des activités ordinaires.

2.25. Achats

Les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.26. Frais de personnel

Les frais de personnel intègrent les coûts liés aux restructurations et le coût lié aux stock-options ou au plan d'attribution gratuite d'actions.

Le plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2006, et mis en œuvre le 18 septembre 2006, s'est traduit dès 2006 par la reconnaissance comptable d'une fraction du coût du programme. Le coût de ce programme résulte de l'étalement sur la période d'acquisition des actions gratuites, de la valeur de ces mêmes actions, estimée sur la base d'un coût unitaire de 17 euros par action (moyenne du cours du titre IMS sur la période du 11 au 18 septembre 2006, période relative au placement global de 51% du capital de la société) et de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La valorisation pourra donc être revue en fonction des probabilités de réalisation des conditions liées à l'attribution des actions gratuites.

2.27. Dotations aux amortissements

Ce poste tient compte des dotations calculées sur les locations financières retraitées.

2.28. Dotations aux provisions

Ce poste tient compte des dotations concernant les évaluations des engagements sociaux selon la norme IAS19, des dotations aux provisions clients, des dotations aux provisions pour risques et charges ainsi que des dotations aux provisions pour dépréciation des goodwill.

2.29. Autres charges

Ce poste tient compte des ajustements provenant de la comptabilisation au bilan des locations financières : les loyers concernant les locations financières sont ainsi annulés avec en contrepartie une diminution de la dette pour la partie correspondant au remboursement du capital et une comptabilisation de charges financières.

2.30. Charges financières nettes

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières nettes n'incluent pas les escomptes accordés et reçus, puisqu'ils sont rattachés aux produits des activités ordinaires et aux achats.

Les locations financières donnent lieu à constatation d'intérêts.

2.31. Impôts

La charge d'impôt inclut les impôts sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt sociétés est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

2.32. Résultat par action

Le résultat net part du Groupe par action émise est calculé sur la base du nombre total des actions qui composent le capital social de la Société IMS, tandis que le résultat net part du Groupe par action hors autocontrôle ne prend pas en compte les actions propres auto détenues.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif en circulation à la clôture de l'exercice, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

3. Commentaires – Comptes de Bilan

3.1. Ecarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

Les entités concernées par la norme regroupements d'entreprises sont en 2008 les sociétés suivantes :

	Date intégration dans le Groupe IMS
Comacciai	15/02/08
Venturi	01/02/08
Antera UAB	15/04/08
Antera LAT	15/04/08
ATR	01/06/08
Euralliage	01/07/08
EMS	01/09/08

Ces sociétés et activités ont été intégrées dans les comptes du Groupe IMS selon la méthode de l'acquisition. Les bilans d'ouverture ont été établis aux dates figurant dans le tableau ci-dessus.

Les écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Solde initial	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Ecarts de conversion	Solde final
Aceros IMS Int.	14,6					14,6
IMS SpA	7,0					7,0
Datec (IMS France)	1,1					1,1
Techniplaques (IMS France)	0,8					0,8
Specialstal	0,2					0,2
Astralloy Steel Products	0,2			(0,2)		-
R&T	3,2				(0,1)	3,1
Lega Inox	5,5					5,5
IMS Kupa	0,2					0,2
Mécacier (IMS France)	9,2					9,2
PMA (IMS France)	0,9					0,9
Hoselmann	7,3					7,3
Alura (Aceros IMS)	2,4					2,4
Sidertaglio (IMS SpA)	0,3					0,3
Comoglio (IMS SpA)	0,1					0,1
Groupe Cotubel	21,6		(21,6)			-
Noxon			15,9			15,9
TRDInox			4,1			4,1
Asadin			2,1			2,1
Brescia Acciai	1,1					1,1
Produr	4,7					4,7
Noracero (Aceros IMS)	3,3					3,3
Diclacero (Aceros IMS)	0,2					0,2
Comacciai (IMS SpA)		2,7				2,7
Venturi (IMS SpA)		0,8				0,8
Antera UAB		3,1				3,1
ATR (IMS France)		0,9				0,9
Euralliage		2,9				2,9
EMS		0,6				0,6
Total	83,9	11,0	0,5	(0,2)	(0,1)	95,1

La colonne reclassement provient de l'affectation du goodwill du groupe Cotubel aux sociétés le composant ainsi que d'un ajustement effectué dans l'année ayant suivi l'acquisition.

Les tests de dépréciation réalisés en décembre 2008 pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs.

Les flux futurs relatifs aux périodes 2009 à 2011 reposent sur la base des budgets financiers les plus récents approuvés par la direction mais en excluant les entrées et sorties de trésorerie futures susceptibles d'être générées par les restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif.

La Société a estimé par extrapolation les flux de trésorerie futurs au-delà de la période couverte par le business plan à trois ans en utilisant un taux de croissance infini de 1,5%.

Le taux d'actualisation retenu a été apprécié individuellement pour chaque société à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe auquel une prime de risque pays a été appliqué pour les filiales localisées dans une zone hors euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

Ainsi les taux d'actualisation retenus pour les filiales d'Europe de l'Est varient entre 9,1% et 12,0% tandis que pour les autres sociétés testées, le taux d'actualisation varie entre 8,1% et 9,1%.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier le taux de croissance infinie de -1% à 1,5% et le taux d'actualisation par pas de +/-0,2%.

Suite à ces analyses, une dépréciation exceptionnelle a donc été constatée à hauteur de 0,4 millions d'euros sur le goodwill de la société TRDInox en France. Les autres analyses par société ont permis de conclure à l'absence de perte de valeur.

Cette dépréciation est incluse dans le poste dotation aux provisions du compte de résultat.

Les principaux retraitements expliquant le passage entre les valeurs nettes comptables des sociétés acquises en 2008 et leurs justes valeurs, qui ont servi de base aux calculs des goodwills, ont été les suivants :

- réévaluation des stocks : 2,4 millions d'euros (cf. § 3.7) ;
- retraitement d'homogénéisation sur les provisions sur stocks : (0,4) million d'euros ;
- autres retraitements : 1,3 million d'euros ;
- impôts différés : (0,4) million d'euros.

Le coût total des acquisitions des sociétés et activités mentionnées ci-dessus s'élève à 30,2 millions d'euros, et comprend les éléments de prix restant à payer par IMS au 31 décembre 2008 pour 5 millions d'euros.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les variations du poste immobilisations incorporelles sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Solde initial	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde final
Valeur brute						
Logiciels informatiques	13,6	0,2	0,7			14,5
Autres	1,3	0,0	0,1			1,4
TOTAL	14,9	0,2	0,8			15,9
Amortissements						
Logiciels informatiques	8,8	0,1	1,8	(0,1)		10,6
Autres	0,4	0,1	0,2			0,7
TOTAL	9,2	0,2	2,0	(0,1)		11,3

Les investissements 2008 correspondent principalement à l'acquisition de nouvelles licences. Le progiciel de gestion commerciale Stratix, amorti sur 10 ans, figure au bilan pour une valeur brute de 7,5 millions d'euros et une valeur nette de 1,7 million d'euros. Aucune immobilisation incorporelle n'est soumise à restriction. Aucun engagement pour l'acquisition d'une immobilisation incorporelle n'existait en 2007 et en 2008. Le poste « logiciels informatiques » contient des immobilisations entièrement amorties mais toujours utilisées à hauteur de 2,8 millions d'euros en 2008 et le poste « autres » en contient 0,1 million d'euros.

La dotation annuelle de 2,0 millions d'euros est incluse dans le poste dotation aux amortissements du compte de résultat. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

3.3. Immobilisations corporelles

Les variations du poste immobilisations corporelles sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Solde initial	Augmentation	Diminution	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Ecart de conversion et reclassements	Solde final
Valeur brute							
Terrains	4,1	1,6	(0,1)	0,2	(0,1)	0,5	6,2
Terrains en location financière	3,1						3,1
Constructions	34,3	5,3	(1,3)	0,9	(0,7)	(0,8)	37,7
Constructions en location financière	17,5			1,4			18,9
Matériel, outillage, installations techniques	63,1	9,5	(1,8)	10,4	(0,6)	(0,2)	80,4
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	14,4	2,9	(0,1)	0,6	(0,4)	(0,4)	17,0
Matériel de transport	2,5	0,4	(0,3)	0,5		0,1	3,2
Matériel de transport en location financière	1,5	0,2	(0,4)	0,6			1,9
Matériel informatique	7,8	0,7	(0,1)	0,4	(0,1)	0,1	8,8
Matériel informatique en location financière	0,3					(0,2)	0,1
Autres immobilisations corporelles	12,7	1,4	(0,2)	0,4			14,3
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,7						0,7
Immobilisations corporelles en cours	0,5	0,3			(0,2)		0,6
Avances et acomptes	1,3	0,2	(0,7)			(0,7)	0,1
TOTAL	163,8	22,5	(5,0)	15,4	(2,1)	(1,6)	193,0
Amortissements							
Constructions	15,9	1,8	(1,1)	0,6	(0,3)	(0,1)	16,8
Constructions en location financière	4,6	0,8		0,1			5,5
Matériel, outillage, installations techniques	41,0	5,5	(1,6)	4,0	(0,3)	0,2	48,8
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	8,0	1,8	(0,1)	0,2	(0,3)	(0,5)	9,1
Matériel de transport	1,7	0,4	(0,3)	0,4		0,1	2,3
Matériel de transport en location financière	1,1	0,3	(0,4)	0,1		0,1	1,2
Matériel informatique	6,1	0,8	(0,2)	0,4	(0,1)	0,2	7,2
Matériel informatique en location financière	0,2					(0,1)	0,1
Autres immobilisations corporelles	8,9	1,2	(0,2)	0,2			10,1
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,4						0,4
TOTAL	87,9	12,6	(3,9)	6,0	(1,0)	(0,1)	101,5

Les investissements ont été effectués essentiellement au niveau du matériel, outillage et installations techniques pour 9,5 millions d'euros (hors locations financières) ainsi qu'au niveau des constructions (construction d'un dépôt en Pologne, aménagements en Italie). Quant aux désinvestissements, une seule cession significative (dépôt vendu par la société Calibracrier) est à signaler. La plus-value dégagée se trouve dans le poste « autres produits opérationnels » pour 0,9 million d'euros.

Aucun engagement d'achat significatif n'est à signaler en 2007 et 2008.

En 2008, des immobilisations ont donné lieu à un nantissement pour un montant de 0,8 million d'euros en contrepartie d'un emprunt contracté par Specialstal en Suède. De même une hypothèque a été contractée à hauteur de 0,2 million d'euros en Allemagne (société Hoselmann) sur un matériel en couverture d'un emprunt.

Les amortissements des locations financières représentent à fin 2008 16,3 millions d'euros. Les amortissements hors locations financières s'élèvent à 85,2 millions d'euros.

La dotation aux amortissements de 12,6 millions d'euros est incluse dans le poste dotation aux amortissements du compte de résultat. Aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Il n'y pas d'immobilisations non utilisées temporairement avec une valeur nette comptable différente de 0. De même, il n'existe pas d'immobilisations inutilisées et prêtes à être sorties autres que les immobilisations reclassées en actifs destinés à être cédés. Aucune immobilisation n'a été par ailleurs classée en actif destiné à être cédé.

Les valeurs brutes des immobilisations complètement amorties mais toujours utilisées se décomposent ainsi :

<u>(en millions d'euros)</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Constructions	7,2	7,4
Matériel, outillage, installations techniques	24,0	25,4
Matériel de transport	1,7	1,3
Matériel informatique	4,2	3,6
Autres immobilisations corporelles	5,3	4,9

3.4. Participations

Le poste « titres de participation » incluait jusqu'en 2007 essentiellement les titres de Stockacier, société sans activité en 2007, détenue à 100% par IMS International Metal Service, avec une valeur proche de 0. Cette société a été absorbée, via une transmission universelle de patrimoine par IMS SA en 2008.

3.5. Autres actifs long terme

Ce poste contient des dépôts et cautionnements et des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

3.6. Actifs disponibles à la vente

Le montant de ce poste n'est pas à la date de clôture significatif. Il contient des titres de placement détenus par la société Fleischmann.

3.7. Stocks

(en millions d'euros)	2008	2007
Valeur brute	386,8	396,6
Provision sur stocks	(12,2)	(15,1)
Valeur nette	374,6	381,5

Les principales variations des provisions sur stocks sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier	15,1	6,2
Dotations aux provisions	3,8	7,3
Reprises sur provisions	(6,9)	(0,4)
Entrées de périmètre	0,3	2,0
Sorties de périmètre	(0,1)	
Au 31 décembre	12,2	15,1

L'impact des acquisitions 2008 sur les stocks bruts consolidés avant et après réévaluation (voir § 2.7), au moment des intégrations respectives des nouvelles sociétés dans le périmètre, est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable des stocks repris	Valeur réévaluée
Comacciai	1,9	2,2
Venturi	8,0	9,6
Antera	1,9	1,9
ATR	0,2	0,2
Euralliage	1,4	1,6
EMS	3,8	4,1

La réévaluation pour chacune de ces sociétés a été imputée au coût des ventes en fonction des rotations de stocks constatées dans les filiales.

3.8. Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Clients	145,5	165,6
Effets à l'encaissement	57,7	18,8
Effets à recevoir	15,8	17,2
Effets escomptés non échus	5,7	46,1
Clients douteux	7,6	8,5
Produits à recevoir	0,1	0,3
Factoring non déconsolidant	0,5	
Valeur brute	232,9	256,5

Il ne comprend pas les créances cédées sans recours pour un montant de 50,2 millions d'euros en 2007 et 23,2 millions d'euros en 2008.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Créances non échues et non dépréciées	187,5	201,1
Créances échues et dépréciées		
< 30 jours	2,8	7,2
de 30 à 60 jours	1,2	1,0
de 60 à 90 jours	1,6	3,5
de 90 à 120 jours	1,4	1,2
> 120 jours	9,8	9,5
s/total	16,8	22,4
Créances échues et non dépréciées		
< 30 jours	18,1	14,9
de 30 à 60 jours	5,6	12,6
de 60 à 90 jours	1,5	1,4
de 90 à 120 jours	2,0	1,3
> 120 jours	1,4	2,8
s/total	28,6	33,0
Total créances	232,9	256,5

L'évolution de la provision clients ainsi que sa décomposition entre provision individuelle (concernant des clients identifiés) et provision collective se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Provision individuelle	Provision collective	Total
Au 1^{er} janvier 2007	3,1	4,8	7,9
Dotations	0,9	0,6	1,5
Reprises utilisées	(0,6)	(0,6)	(1,2)
Reprises non utilisées	(0,1)		(0,1)
Variation de périmètre	0,1	0,3	0,4
Au 31 décembre 2007	3,4	5,1	8,5
Dotations	0,9	0,7	1,6
Reprises utilisées	(0,5)	(0,5)	(1,0)
Reprises non utilisées	(0,3)	(0,1)	(0,4)
Variation de périmètre et autres	0,9	(0,6)	0,3
Au 31 décembre 2008	4,4	4,6	9,0

3.9. Autres créances

Les autres créances (en valeur brute) sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Avances et acomptes versés sur commandes	0,5	0,6
Créances fiscales	3,5	6,1
Prêts au personnel	0,1	0,1
Débiteurs divers	2,4	2,2
Charges constatées d'avance	2,3	3,3
Valeur brute	8,8	12,3

Les créances fiscales sont toutes les créances liées à des taxes ou impôts autres que l'impôt sur les sociétés. Elles comprennent les créances de TVA, des créances de retenues à la source, etc.

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Trésorerie	15,3	15,1
Équivalents de trésorerie	3,2	8,3
Total	18,5	23,4

3.11. Actifs / passifs destinés à être cédés

Le poste « actifs destinés à être cédés » contenait en 2006 un dépôt, qui a été cédé en 2007. Le résultat de cession dégagé lors de cette opération est de 2 millions d'euros. Aucun actif destiné à être cédé ni aucun passif associé n'existe plus depuis la clôture du 31 décembre 2007.

3.12. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 27 527 740,73 euros. Il est composé de 18 057 010 actions ordinaires entièrement libérées.

L'écart de conversion constaté sur les filiales étrangères depuis la date de passage aux normes IFRS (option offerte par les normes IFRS) ou depuis leur date d'acquisition si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2004 est de (0,7) million d'euros à fin 2008. Après avoir enregistré une diminution du poste écarts de conversion de 0,7 million d'euros en 2007, le Groupe a constaté à nouveau une diminution de 1,6 million d'euros en 2008. Ces montants ont été directement affectés en capitaux propres.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2008 de 275,3 millions d'euros comprennent :

- les réserves de la société mère pour 86,5 millions d'euros ;
- les retraitements de consolidation effectués au niveau de la société mère pour (11,5) millions d'euros, ce montant tenant compte de l'affectation des actions propres ;
- la différence de consolidation sur les filiales consolidées, soit 200,3 millions d'euros.

Les réserves d'IMS International Metal Service (société mère) se décomposent ainsi :

en millions d'euros	2008
Primes d'émission	28,3
Réserve légale	2,8
Réserve actions propres	6,2
Autres réserves	0,7
Report à nouveau	47,5
Amortissements dérogatoires	1,0

Total	86,5

Le total des mouvements concernant les actions propres venant réduire les capitaux propres du Groupe est de 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

3.13. Stock options et plan d'attribution gratuite d'actions

La Société a consenti des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et mandataires sociaux au cours d'exercices précédents. Le détail des plans encore vivants, au cours de 2008, est le suivant :

	Plan n°2	Plan n°5
Date d'Assemblée	12 mai 1998	9 avril 2002
Date du Conseil d'Administration	22 février 2001	24 février 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :		
- les mandataires sociaux attributaires	120 000	80 000
- les salariés	-	50 000
Point de départ de l'exercice des options	120 000	30 000
Date d'expiration	23 février 2005	24 février 2007
Prix d'achat	22 février 2008	24 février 2010
Modalités d'exercice	7,79	7,36
Options d'achat d'actions restantes à l'ouverture	ns	ns
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	11 725	22 000
Options d'achat d'actions annulées ou recréditées durant l'exercice	3 225	-
Options d'achat d'actions restantes à la clôture	(8 500)	-
	-	22 000

Les 22 000 actions à remettre dans le cadre de l'exercice des plans de stock-options ouverts au 31 décembre 2008 sont couvertes par des actions auto détenues.

L'affectation des actions propres est donc la suivante au 31 décembre 2008 :

Actions affectées aux plans de stock options :	22 000
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions :	96 924
Actions disponibles pour être remises aux salariés (programmes non déterminés à ce jour) ou en rémunération d'opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour) :	577 927
Contrat de liquidité	121 800
Total actions propres :	818 651

3.14. Provisions pour risques et charges (courantes et non courantes)

Les provisions courantes (dont l'échéance est inférieure à 1 an) s'élèvent à 3,4 millions d'euros. Les provisions non courantes (dont l'échéance est supérieure à 1 an) sont de 1,1 million d'euros.

Les mouvements 2008 de l'ensemble des provisions (courantes et non courantes) se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Solde initial	Dotation	Reprise	Reprise devenue sans objet	Variation de périmètre et autres	Solde final
Provision litiges	0,6	0,4	(0,3)	(0,1)		0,6
Provision restructurations/départs individuels	1,7	2,3	(0,3)	(0,8)		2,9
Autres provisions	1,1	0,2	(0,2)		(0,1)	1,0
Total	3,4	2,9	(0,8)	(0,9)	(0,1)	4,5
Dont :						
Part non courante	1,3					1,1
Part courante	2,1					3,4

La dotation de 2,3 millions d'euros concerne principalement IMS France. Aucun passif éventuel significatif n'est à signaler en 2008.

3.15. Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite se trouvent en France, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Italie. Les hypothèses retenues pour les principaux engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	France	Allemagne	Italie
<i>Taux d'actualisation</i>			
2008	Régime retraite chapeau	6%	
	Autres régimes	6%	6%
2007	Régime retraite chapeau	5,4%	
	Autres régimes	5,25%	5,25%
<i>Taux inflation</i>			
2008		2,00%	3,00%
2007		2,00%	3,00%
<i>Taux moyen d'augmentation de salaire</i>			
2008	Inflation + de 0,5% à 1,5% selon les CSP* et les sociétés	3,00%	Inflation + 1% ou 2,4% selon les CSP*
2007	Inflation + de 0,5% à 1,5% selon les CSP*		Inflation + 1% ou 2,4% selon les CSP*

*CSP : catégories socioprofessionnelles

Evolution des engagements sociaux sur l'exercice

(en millions d'euros)

Réconciliation de la situation financière à l'ouverture	France	Italie	Allemagne	Autres pays	Total
1. Dette actuarielle au 01/01/2008	(14,6)	(2,3)	(8,1)	(0,5)	(25,5)
2. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 01/01/2008	0,1		0,1		0,2
3. Situation financière à l'ouverture = (1)+(2)	(14,5)	(2,3)	(8,0)	(0,5)	(25,3)
4. Coût des services passés non financés					
5. (Gains)/Pertes actuariels non financés	2,4	(1,0)	0,1		1,5
6. (Provision)/Montant payé d'avance à l'ouverture = (3)+(4)+(5)	(12,1)	(3,3)	(7,9)	(0,5)	(23,8)
Corridor à l'ouverture (=10% de la dette actuarielle)	1,4	0,2	0,8		2,4
(Gains)/Pertes actuariels à amortir à l'ouverture	1,0	(0,8)	0,1		0,3
Charge de l'exercice 2008					
1. Coût des services	0,9	0,1	0,1	0,2	1,3
2. Coût de l'actualisation	0,8	0,1	0,4	0,1	1,4
3. Rendement attendu des fonds d'assurance					
4. Amortissement du coût des services passés					
5. Amortissement des (gains)/pertes actuariels		(0,1)		(0,2)	(0,3)
6. Réduction/Liquidation de régime					
7. Charge de l'exercice 2008 =somme de (1) à (6)	1,7	0,1	0,5	0,1	2,4
(Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2008					
1. (Provision)/Montant payé d'avance au 01/01/2008	(12,1)	(3,3)	(7,9)	(0,5)	(23,8)
2. Charge de l'exercice 2008	(1,7)	(0,1)	(0,5)	(0,1)	(2,4)
3. Prestations payées par l'employeur en 2008	0,5	0,4	0,4		1,3
4. Transfert de provision en 2008	(0,3)				(0,3)
5. Réduction/Liquidation de régime en 2008					
6. Cotisations payées en 2008	0,4			0,1	0,5
7. Variation de périmètre (*)	(0,2)	(0,2)		(0,8)	(1,2)
8. (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2008=somme de (1) à (7)	(13,4)	(3,2)	(8,0)	(1,3)	(25,9)
Réconciliation de la situation financière au 31/12/2008					
1. Dette actuarielle au 31/12/2008	(14,0)	(2,1)	(7,8)	(3,1)	(27,0)
2. Juste valeur des actifs du fond d'assurance au 31/12/2008	0,1		0,1	1,9	2,1
3. Situation financière = (1)+(2)	(13,9)	(2,1)	(7,7)	(1,2)	(24,9)
4. Coût des services passés non financés					
5. (Gains)/Pertes actuariels non financés	0,5	(1,1)	(0,3)	(0,1)	(1,0)
6. (Provision)/Montant payé d'avance au 31/12/2008= (3)+(4)+(5)	(13,4)	(3,2)	(8,0)	(1,3)	(25,9)
Corridor au 31/12/2008 (=10% de la dette actuarielle)	1,3	0,2	(0,6)	0,1	1,0
(Gains)/Pertes actuariels à amortir au 31/12/2008	0,4	(1,0)	(0,1)		(0,7)
Evolution de la dette actuarielle					
1. Dette actuarielle au 01/01/2008	(14,6)	(2,3)	(8,1)	(0,5)	(25,5)
2. Coût des services	(0,9)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(1,3)
3. Coût de l'actualisation	(0,8)	(0,1)	(0,4)	(0,1)	(1,4)
4. Gains/(Pertes) générés au cours de l'exercice 2008	1,6	0,2	0,5	0,1	2,4
5. Modification du régime					
6. Prestations payées	0,9	0,4	0,3		1,6
7. Réduction/Liquidation de régime					
8. Variation de périmètre (*)	(0,2)	(0,2)		(2,4)	(2,8)
9. Dette actuarielle au 31/12/2008=somme de (1) à (8)	(14,0)	(2,1)	(7,8)	(3,1)	(27,0)
Projection des actifs du fonds d'assurance					
1. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 01/01/2008	0,1		0,1		0,2
2. Rendement réel des actifs					
3. Cotisations patronales au fonds d'assurance	0,4			0,3	0,7
4. Cotisations salariales au fonds d'assurance					
5. Prestations payées par le fonds	(0,4)			(0,1)	(0,5)
6. Réduction/Liquidation de régime					
7. Gains/(Pertes) actuarielles				(0,1)	(0,1)
8. Variation de périmètre (*)				1,8	1,8
9. Juste valeur des actifs du fonds d'assurance au 31/12/2008=somme de (1) à (8)	0,1		0,1	1,9	2,1
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice 2008					
1. Ecarts liés au changement d'hypothèses	(0,9)	(0,2)			(1,1)
2. Ecart d'expérience	(0,7)		(0,5)		(1,2)
3. Ecarts actuariels générés par le fonds				(0,1)	(0,1)
4. Total des (Gains)/Pertes actuariels=somme de (1) à (3)	(1,6)	(0,2)	(0,5)	(0,1)	(2,4)

(*) la ligne variation de périmètre inclut les provisions et dettes actuarielles concernant les sociétés acquises en 2008 mais également celles concernant les engagements évalués pour la première fois aux Pays-Bas (sociétés CL Staal et Noxon).

Une analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation a été réalisée avec un pas de +/- 0,5%. Les résultats sur la dette actuarielle sont les suivants :

(en millions d'euros)	France	Italie	Allemagne	Autres pays	Total
Dette actuarielle au 31/12/08 calculée au taux de 6%	14,0	2,1	7,8	3,1	27,0
Dette actuarielle calculée avec un taux de 6%+0,5%	13,3	2,0	7,2	2,9	25,4
Dette actuarielle calculée avec un taux de 6%-0,5%	14,8	2,1	8,1	3,5	28,5

3.16. Impôts différés

Un produit de 2,9 millions d'euros a été comptabilisé en 2008 (cf. § 4.8). Ce montant inclut une consommation d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux du groupe fiscal français pour 0,2 million d'euros. Il n'existe dorénavant plus de déficits fiscaux activés provenant des résultats déficitaires du groupe fiscal France, composé à l'époque de IMS International Metal Service, IMS France et Calibracrier et résultant de la restructuration ponctuelle des sociétés françaises en 2002 et 2003.

Les impôts différés sont compensés par groupe fiscal. Les impôts différés nets correspondants sont classés soit à l'actif soit au passif.

L'origine des impôts différés est la suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Sur différences temporelles	2,5	1,4
Sur écritures de consolidation	(3,1)	(1,4)
Activation reports fiscaux déficitaires	3,6	0,2
Solde impôts différés	2,6	0,2
<i>Dont impôts différés classés au passif</i>	<i>(5,7)</i>	<i>(7,6)</i>
<i>Dont impôts différés classés à l'actif</i>	<i>8,3</i>	<i>7,8</i>

Les variations de l'exercice 2008 sont :

(en millions d'euros)	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Au 1 ^{er} janvier	7,8	(7,6)
Variation	2,5	0,4
Variation de périmètre	(0,3)	(0,2)
Autres (reclassement et écarts de conversion)	(1,7)	1,7
Au 31 décembre	8,3	(5,7)

3.17. Passif non courant portant intérêt

Les mouvements de l'exercice sont les suivants (les totaux présentés ci-dessous intègrent la partie venant à échéance à moins d'un an) :

(en millions d'euros)	2008	2007
Au 1 ^{er} janvier	122,6	95,9
Nouveaux emprunts	20,0	33,1
Instrument dérivé incorporé de taux	0,2	(1,0)
Nouvelles locations financières	3,2	0,6
Remboursements d'emprunts (y compris partie court terme)	(19,4)	(9,3)
Evaluation au coût amorti	(1,2)	
Remboursements de locations financières (y compris partie court terme)	(3,3)	(2,7)
Variation de périmètre	2,5	5,3
Ecarts de conversion et autres	(0,1)	0,7
Au 31 décembre	124,5	122,6

Ce montant se retrouve dans le poste « passif non courant portant intérêt » pour 93,1 millions d'euros, et dans le poste « passif courant portant intérêt » pour 31,4 millions d'euros en ce qui concerne la partie court terme (voir paragraphe 3.20).

Les principales caractéristiques des dettes à long et moyen terme à fin 2008 sont résumées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Devise	Taux (fixe/ variable)	Montant	Echéancier		
				<1 an	Entre 1 et 5 ans	>5 ans
Lignes de crédit	Euro	Variable (1)	83,5	27,3	53,5	2,7
IMS International Metal Service	SKK	Variable	1,2	0,6	0,6	
	PLN	Variable	1,9		1,9	
Emprunt IMS SpA	Euro	Variable	11,0		11,0	
Emprunt Aceros IMS Int.	Euro	Fixe	0,6		0,6	
Emprunt Noxon	Euro	Variable	3,2		3,2	
EMS	Euro	Fixe	0,1		0,1	
Euralliage	Euro	Fixe	0,4		0,4	
Swap (1)			(0,5)		(0,5)	
Retraitements locations financières			23,1	3,5	8,5	11,1
Total			124,5	31,4	79,3	13,8

(1) Un instrument dérivé incorporé de taux, évalué pour 0,5 million d'euros, permet de transformer la dette initiale en dette à taux fixe.

Analyse des dettes par échéance pour la partie inférieure à 1 an (en millions d'euros)	2008
Inférieure à 1 mois	18,4
Entre 1 et 3 mois	9,2
Entre 3 et 12 mois	3,8
Total	31,4

3.18. Fournisseurs

La ventilation du poste fournisseurs est la suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Fournisseurs	182,0	173,8
Effets à payer	6,3	6,0
Factures non parvenues	25,4	31,4
Total	213,7	211,2

3.19. Autres dettes

Le poste autres dettes se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Autres dettes fiscales (1)	9,5	11,0
Provisions pour congés payés	4,3	4,4
Autres dettes sociales	9,9	16,2
Dettes sur immobilisations (2)	7,9	7,7
Créditeurs divers	6,1	6,9
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	37,8	46,3

(1) Autres que les impôts sociétés, classés séparément dans le bilan.

(2) Ce poste comprenait en 2007 l'engagement de rachat des minoritaires de la société Brescia Acciai (qui s'est traduit par l'achat effectif des 50% restant en janvier 2008) ainsi que les compléments de prix à payer sur l'acquisition du groupe Cotubel. En 2008, ce poste comprend les paiements différés sur les acquisitions faites en 2008 ainsi qu'une dette sur une acquisition de terrain en République Tchèque.

3.20. Passif courant portant intérêt

Ce poste qui s'élève à 107,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contient les comptes courants à court terme existant vis-à-vis des banques (69,4 millions d'euros), la dette relative aux effets escomptés non échus réintégrés dans le compte clients (5,7 millions d'euros), la dette relative au factoring non déconsolidant (0,5 million d'euros), la partie court terme des dettes long terme (31,4 millions d'euros) ainsi que les intérêts courus (0,2 million d'euros).

Les tableaux ci-dessous ne prennent pas en compte la partie court terme des dettes long terme, déjà traitée dans le § 3.17.

Analyse des dettes par taux d'intérêt (en millions d'euros)	2008
Dettes financières à taux fixe	0,1
Dettes financières à taux variable	75,5
Total	75,6

Analyse des dettes par devise (en millions d'euros)	2008
Euro	67,6
Zloty	1,3
Franc Suisse	0,1
Forint hongrois	0,9
Couronne suédoise	0,1
Couronne slovaque (*)	0,8
Litas lituanienne	1,7
Couronne tchèque	3,1
Total	75,6

(*) La Slovaquie est passée à l'euro au 1^{er} janvier 2009.

Analyse des dettes par échéance (en millions d'euros)	
Inférieure à 1 mois	50,5
Entre 1 et 3 mois	1,3
Entre 3 et 12 mois	23,8
Total	75,6

3.21. Instruments dérivés

Les instruments dérivés existant au 31 décembre 2008 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change.

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes, a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

(en millions d'euros)	Solde initial	Augmentation	Diminution	Solde final
Passif				
Instruments dérivés – taux (1)	0,2	1,6		1,8
Instruments dérivés – change	0,1			0,1
Total	0,3	1,6		1,9
Actif				
Instruments dérivés – taux (1)	0,5		(0,5)	0,0
Instruments dérivés – change				
Total	0,5		(0,5)	0,0

(1) Dont deux couvertures de taux chez IMS International Metal Service avec les caractéristiques suivantes :

- a) Nominal de 16 millions d'euros in fine, taux reçu Euribor 3 mois, taux versé de 3,65%
- b) Nominal de 16 millions d'euros in fine, taux reçu Euribor 3 mois, taux versé de 3,625%

3.22. Instruments dérivés incorporés de taux

Deux dérivés incorporés de taux existent sur les deux tranches d'une ligne de crédit de la Société IMS, avec les caractéristiques suivantes : nominal respectivement de 16 et 14 millions d'euros, durée de 5 ans, taux versés basés sur l'Euribor 3 mois, taux reçus 4,55%. Les éléments couverts n'ont pas varié depuis le 31 décembre 2006.

La valorisation des ces deux swaps a eu pour contrepartie le passif non courant portant intérêt, qui a été mouvementé de 0,2 million d'euros en 2008.

3.23. Engagements hors bilan

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif suivant les normes comptables en vigueur. Le Groupe et ses filiales établissent un recensement détaillé des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux auxquels ils sont partie ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction du Groupe.

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)

2008	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements reçus (1)	4,8	2,5	2,3	
Engagements donnés (2)	38,7	16,7	18,6	3,4
2007	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements reçus (1)	10,2	5,2	5,0	
Engagements donnés (2)	23,4	13,1	6,6	3,7

(1) Les engagements reçus comprennent pour 9 millions d'euros en 2007 et 3 millions d'euros en 2008 des garanties données par les vendeurs des sociétés nouvellement acquises.

(2) En 2007, les engagements donnés comprennent :

- une garantie donnée à hauteur de 3 millions d'euros sur un fonds de commerce, garantie levée en janvier 2008 ;
- une garantie donnée à hauteur de 5 millions d'euros aux vendeurs des sociétés nouvellement acquises ;
- une garantie donnée par la société IMS SpA, à hauteur de 11,4 millions d'euros.

En 2008, les engagements donnés comprennent des lettres de garantie et des lettres de confort données dans le cadre de dettes financières contractées par plusieurs filiales, des garanties données aux vendeurs des sociétés acquises en Italie et des garanties données aux propriétaires des locaux occupés par IMS SpA en Italie.

Engagements d'investissements financiers

Il n'existe pas au 31 décembre 2008 d'engagement en matière d'investissements financiers.

Engagements sociaux

En ce qui concerne les engagements sociaux, voir § 3.15. Les pertes et gains actuariels cumulés à amortir sont de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2008.

Nantissement de titres

Il n'existe pas au 31 décembre 2008 de nantissement de titres.

Les nantisements existant sur les titres détenus par IMS International Metal Service dans les sociétés Stappert Spezial-Stahl, IMS France, Aceros IMS et IMS SpA dans le cadre du contrat de prêt négocié fin 2004, pour un montant correspondant aux dettes résiduelles jusqu'à extinction du prêt ont été levés à l'occasion de la renégociation du crédit syndiqué en février 2007.

Covenants bancaires

Des « covenants bancaires », fondés sur le respect de deux ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe IMS, s'appliquent indifféremment sur les lignes de crédit d'IMS (en euros). Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90% (ce seuil, qui était de 70% au 31 décembre 2006, a été renégocié au 31 décembre 2007). Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

Les dettes court terme de Stappert Spezial-Stahl (montant non significatif au 31 décembre 2008) sont également soumises au respect du ratio capitaux propres sur total de bilan qui doit rester supérieur à 27,5%.

IMS SpA a contracté en 2008 un crédit bancaire long terme de 10 millions d'euros pour une durée de 3 ans, soumis au respect du covenant bancaire Dette Nette (hors financement inter compagnie) / EBITDA, qui doit être inférieur à 3,5.

En cas de non-respect de ces ratios, la clause d'exigibilité anticipée pourrait être appliquée.

La dette financière d'Antera (1,7 million d'euros au 31 décembre 2008) donne lieu à un nantissement sur ses stocks à hauteur de 2 millions de Litas et d'une garantie bancaire de 5 millions de Litas (inclus dans le tableau des engagements donnés).

La dette de Specialstal (0,1 million d'euros au 31 décembre 2008) a donné lieu à un nantissement sur les actifs à hauteur de 7,5 millions de SEK.

Garantie au bénéfice des banques en charge du placement des titres IMS

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert de septembre 2006, la Société et les actionnaires cédants ont signé un contrat de garantie au bénéfice des banques en charge du placement. La garantie porte sur la qualité des informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération. Cette garantie ne peut être appelée qu'à la suite d'une décision de justice, si les banques n'ont pu obtenir d'indemnisation des actionnaires cédants. La responsabilité de la Société est engagée jusqu'au 21 septembre 2009, à hauteur de 10 millions d'euros maximum.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
2008				
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux retraitements de locations financières) voir § 3.17	101,4	27,9	70,8	2,7
Intérêts dus sur les dettes financières à long terme (1)	12,9	4,6	8,3	
Obligations en matière de locations financières (2)	28,6	4,3	11,4	12,9
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières (3)	23,6	4,2	10,2	9,2
Contrats de location simple (4)	64,6	18,0	36,3	10,3
Contrats de sous-location simple (5)	(5,1)	(0,5)	(2,6)	(2,0)
Obligations d'achat irrévocables	0,0			

Autres engagements réciproques

Montant des lignes de crédit non utilisées	258,9			
--	-------	--	--	--

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus sur la période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
en 2007				
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux retraitements de locations financières)	101,1	38,2	62,9	
Intérêts dus sur les dettes financières à long terme (1)	11,0	1,8	9,2	
Obligations en matière de locations financières (2)	25,8	4,2	10,5	11,1
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières (3)	21,3	3,9	9,0	8,4
Contrats de location simple (4)	44,8	11,2	29,4	4,2
Contrats de sous-location simple	(0,1)	(0,1)		
Obligations d'achat irrévocables	0,1	0,1		

Autres engagements réciproques

Montant des lignes de crédit non utilisées	208,9			
--	-------	--	--	--

(1) Les intérêts ont été calculés, pour la partie couverte, à partir du plan d'amortissement de l'emprunt au dernier taux couvert, et pour la partie non couverte, en prenant une hypothèse de taux majoré d'une marge moyenne.

(2) Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financière. Il n'existe aucun contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.

(3) Il s'agit de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.

(4) Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

(5) Il y a un contrat de sous-location simple en France.

Il n'existe aucune restriction contractuelle au titre des locations simples. Il n'existe pas de contrats incluant des loyers conditionnels, variant en fonction d'un critère autre que celui de l'écoulement du temps.

Les contrats de location simple incluent souvent des clauses de renouvellement essentiellement sur les dépôts.

4. Commentaires – Compte de Résultat

4.1. Produits des activités ordinaires

(en millions d'euros)	2008	%	2007	%
Sociétés françaises	266,0	18,9	240,1	16,8
Sociétés étrangères	1 141,0	81,1	1 185,7	83,2
Chiffre d'affaires	1 407,0	100,0	1 425,8	100,0

Les chiffres d'affaires 2007 et 2008 sont ventilés par zones géographiques et par activités dans le § 5 Information sectorielle.

4.2. Coût des ventes

(en millions d'euros)	2008	2007
Achats	1 096,3	1 161,0
Variation des stocks nets	18,9	(54,1)
Coût des ventes	1115,2	1 106,9

4.3. Autres produits opérationnels et reprises de provisions

Le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	2008	2007
Loyers (1)	0,4	0,3
Autres produits	1,9	2,7
Plus-values de cession d'immobilisations (2)	1,4	2,1
Reprises de provisions pour clients douteux	1,4	1,3
Reprises de provisions sur autres actifs		1,3
Reprises de provisions pour risques et charges	1,7	1,2
Reprises de provisions pour engagements sociaux	1,6	1,3
Total	8,4	10,2

(1) Les loyers proviennent de contrats de sous-location.

(2) Le poste plus-values de cession d'immobilisations contient essentiellement les plus-values réalisées sur la cession d'un dépôt en France ainsi que la plus-value relative à la cession de la société Astralloy.

4.4. Frais de personnel

Effectifs

Les effectifs moyens consolidés d'IMS étaient de 1 832 personnes en 2007 et sont de 2 115 personnes en 2008. La répartition par catégorie de personnel est la suivante :

	2008	2007
Personnel de parc	860	724
Ventes	793	697
Fonctions support	310	275
Gestion des stocks et des achats	103	92
Transport	49	44
Total	2 115	1 832

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

en 2008 (montants bruts en euros)	Rémunérations versées par IMS (1)	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Sidney CABESSA			25 400	
Philippe ARMENGAUD			16 100	
Christian PARENTE			11 500	
Yvon JACOB	24 000		26 900	
Jean-Yves BOUFFAULT	870 000	1 337		
Pierre-Yves LE DAËRON	390 975	2 399		
Philippe BRUN	366 560	5 682		

(1) Hors avantages en nature et attribution gratuite d'actions

Engagements sociaux

La charge incluse dans les frais de personnel au titre des régimes à cotisations définies est de 1,1 million d'euros ; elle concerne la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne (société Hoselmann), l'Italie et les Pays-Bas. Intramet propose un régime combiné de prévoyance et de retraite complémentaire complètement externalisé. IMS (UK) propose à ses employés un régime de retraite individuel.

Coût des plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions

Les plans d'achat d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation conformément à la norme IFRS 2, selon un modèle binomial, et ont donné lieu à comptabilisation d'une charge annuelle avec en contrepartie les capitaux propres. Aucun nouveau plan n'ayant été mis en place, aucune nouvelle charge n'a été constatée depuis 2006.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place en 2006, valorisé et comptabilisé en charges de personnel pour un montant de 1,5 million d'euros en 2006 et 4,5 millions d'euros en 2007. La condition de performance au titre de 2007 ayant été atteinte, une action gratuite pour une action détenue a été attribuée en 2008 à chaque participant présent. Par contre, les conditions de performance liées à l'attribution d'actions gratuites au titre de 2008 et 2009 n'allant vraisemblablement pas être réalisées, un produit de 1,7 million d'euros a été comptabilisé en 2008.

4.5. Autres charges

Les principaux postes de charges par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007
Loyers (1)	18,0	14,8
Frais de transport	34,7	29,4
Entretien, maintenance	8,1	6,8
Matières consommables (yc énergie et télécom)	14,5	13,0
Frais de déplacement	5,9	5,8
Impôts et taxes	3,9	3,4
Commissions sur ventes	4,3	5,0
Autres (2)	28,1	24,3
Total	117,5	102,5

(1) Il s'agit des loyers concernant les contrats de location simple.

Aucun contrat n'inclut de loyers conditionnels, variant en fonction d'un critère autre que celui de l'écoulement du temps.

Les contrats de location simple contiennent souvent des clauses de renouvellement essentiellement sur les dépôts.

Les durées de contrat sont disparates au sein du Groupe IMS et varient en fonction du pays et du bien loué.

(2) Ce poste comprend des honoraires exceptionnels pour un montant de 1,5 million d'euros, engagés à l'occasion de la tentative de prise de contrôle rampante dont fait l'objet la Société.

4.6. Charges opérationnelles par destination

Les charges nettes par destination dans le Groupe IMS (correspondant au total des charges par nature de 239,7 millions d'euros, moins les autres produits opérationnels et reprises de provisions de 8,4 millions d'euros) se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Frais de transport	38,0	31,9
Frais d'entrepôt	72,7	57,8
Frais commerciaux	68,7	61,8
Frais généraux	51,8	56,5
Total charges nettes	231,2	208,0

4.7. Charges financières nettes

Le résultat financier peut se résumer ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Impact de la valorisation des instruments dérivés et de l'évaluation des emprunts au coût amorti	(1,1)	0,1
Résultat de change	(0,7)	0,4
Services bancaires	(1,8)	(1,9)
Produits et charges d'intérêt	(12,7)	(9,6)
Intérêts financiers liés aux retraitements des locations financières	(1,3)	(1,2)
Total	(17,6)	(12,2)

Les reprises et dotations aux provisions sur instruments dérivés proviennent essentiellement de la mise au marché d'instruments de couverture de taux d'intérêt (voir § 3.21).

La Société étale selon la méthode du coût amorti les coûts relatifs à la renégociation de son contrat de dette syndiquée en février 2007.

4.8. Impôts

(en millions d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	14,3	31,7
Impôts différés	(2,9)	3,3
Total impôts	11,4	35,0

La Société IMS International Metal Service et ses filiales françaises (IMS France, Calibracrier, Datcoupe et Produr), toutes détenues à plus de 95%, ont choisi d'opter pour le régime fiscal des groupes de sociétés.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France (33,33% en 2008) appliqué au résultat avant impôt et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2008
Impôt calculé au taux théorique en France	14,3
Impact des différences permanentes (1)	1,4
Impact des écritures relatives à la valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions et aux actions propres	(1,6)
Supplément d'impôt dû aux différentiels de taux entre la France et les autres pays	(1,2)
Autres (2)	(1,5)
Charge réelle d'impôt	11,4

(1) Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

(2) Cette ligne comprend notamment un impôt italien (IRAP) pour 1,0 million d'euros, calculé sur la valeur ajoutée, compensé en partie par un remboursement de crédit d'impôt en Espagne pour 1,9 million d'euros.

4.9. Résultat des activités abandonnées

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée en 2008.

4.10. Résultat par action

Deux résultats par action sont calculés :

- par action émise : en prenant au dénominateur le nombre total d'actions composant le capital social d'IMS International Metal Service, soit 18 057 010 ;
- par action hors auto-contrôle : en prenant au dénominateur le nombre total d'actions (18 057 010) diminué du nombre d'actions propres auto-détenues, s'élevant à 818 651 actions au 31 décembre 2008.

5. Information sectorielle

Les éléments ci-dessous correspondent aux zones géographiques d'implantation des sociétés du Groupe.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur géographique (qui correspond à la base de l'implantation des actifs). Le deuxième niveau correspond à une décomposition par activité.

Les actifs du Groupe IMS étant communs (stockage) à l'ensemble des lignes de produits, il est impossible de ventiler le résultat opérationnel et les immobilisations par secteur d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du 2^{ème} niveau sont réduites au chiffre d'affaires, à la marge brute et à la valeur des stocks.

1^{er} niveau

(en milliers d'euros)

2008	Chiffre d'affaires	CA inter zone	Contribution	Résultat opérationnel	Actif sectoriel (1)	Passif sectoriel (2)	Investissement	Dotations amort.	Autres provisions (3)
Allemagne	394 566	(38 671)	355 895	20 149	143 685	46 666	717	1 901	(1 432)
Italie	313 723	(5 656)	308 067	13 274	192 098	76 449	5 380	3 582	381
France	270 221	(4 261)	265 960	9 256	205 458	91 609	3 013	2 894	2 093
Espagne	147 223	(5 726)	141 497	15 339	84 232	51 227	908	1 670	150
Autres pays	365 594	(29 995)	335 599	(2 271)	200 512	48 148	7 814	2 843	(47)
IMS SA				(1 814)	15 529	105 639	699	1 733	881
Eliminations	(84 309)	84 309		6 590	(130 966)	(129 750)			(2 572)
TOTAL	1 407 018		1 407 018	60 523	710 548	289 988	18 531	14 623	(546)

(en milliers d'euros)

2007	Chiffre d'affaires	CA inter zone	Contribution	Résultat opérationnel	Actif sectoriel	Passif sectoriel	Investissement	Dotations amort.	Autres provisions
Allemagne	446 069	(51 120)	394 949	47 204	137 135	64 372	1 497	1 949	129
Italie	286 879	(6 932)	279 947	19 419	176 306	72 990	5 514	2 114	9
France	245 028	(4 882)	240 146	13 325	147 308	82 190	1 764	2 563	323
Espagne	152 842	(4 631)	148 211	19 257	88 937	49 953	3 552	1 322	1 054
Autres pays	389 325	(26 744)	362 581	18 518	198 380	63 868	5 205	2 007	131
IMS SA				(316)	13 994	11 624	1 630	1 408	(449)
Eliminations	(94 309)	94 309		(6 512)	(31 854)	(31 862)			4 670
TOTAL	1 425 834		1 425 834	110 895	730 206	313 135	19 162	11 363	5 867

(1) Les actifs de l'Allemagne, de la France et des autres pays (Belgique) incluent des actifs provenant de la cession de sociétés dans le cadre de la restructuration interne de l'organigramme juridique du Groupe.

(2) Corrélativement, les passifs d'IMS SA et de la France sont majorés du même montant.

(3) Les provisions incluent une dépréciation du goodwill en France pour 0,4 million d'euros.

2ème niveau

2008 (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
Abrasion	236 436	62 364	54 697
Inox	636 848	94 698	163 159
Mécanique	522 746	130 776	161 907
Autres	10 988	5 748	7 038
Écritures relatives à la réévaluation des stocks des sociétés acquises		(1 803)	
Total	1 407 018	291 783	386 801

2007 (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Marge brute	Stocks (valeur brute)
Abrasion	174 291	51 151	44 524
Inox	729 249	145 117	204 350
Mécanique	484 965	125 180	143 029
Autres (et reclassements)	37 329	3 085	4 650
Écritures relatives à la réévaluation des stocks des sociétés acquises		(5 660)	
Total	1 425 834	318 873	396 553

La partie « autres » en 2007 inclut la partie négoce d'Hoselmann ainsi que notamment l'activité aluminium de l'Espagne. De plus, afin d'avoir une lecture économique des chiffres, les écritures relatives à la réévaluation des stocks des nouvelles sociétés ont été isolées sur une ligne distincte.

6. Information sur les parties liées

Les seules parties liées existantes sont les relations du Groupe avec les membres du Conseil de Surveillance. Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux sont détaillés dans le § 4.4.

Par ailleurs, la Société IMS SA a conclu avec ses dirigeants les conventions suivantes, en cas de cessation de leurs fonctions selon les conditions et modalités décrites ci-après :

Avec Monsieur Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a modifié le régime de l'indemnité forfaitaire qui serait accordée à Monsieur Jean-Yves Bouffault en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde.

Selon ces nouvelles dispositions, il serait accordé une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de Monsieur Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % par an par rapport à 2004 et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % par an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne de 3 % par an. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = 6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé}$.

Cette convention se substitue à la convention antérieure qui prévoyait le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de € 420 000, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

Avec Monsieur Pierre-Yves Le Daëron, membre du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a autorisé le nouvel engagement pris par la Société au bénéfice de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il serait accordé à Monsieur Pierre-Yves Le Daëron une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20 % du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005, 2005 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Pierre-Yves Le Daëron,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % par an par rapport à la moyenne de référence et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % par an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne de 3 % par an. Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à quatre ans, à la date de cessation de ses fonctions. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = 6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé}$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Avec Monsieur Philippe Brun, membre du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a autorisé le nouvel engagement pris par la Société au bénéfice de Monsieur Philippe Brun.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il serait accordé à Monsieur Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20 % du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006, 2006 étant l'année de prise de fonctions de Monsieur Philippe Brun,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % par an par rapport à la moyenne de référence et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % par an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne de 3 % par an. Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à quatre ans, à la date de cessation de ses fonctions. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = 6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé}$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

7. Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

7.1. Détail des flux liés à l'exploitation

(en millions d'euros)	2007	Variation du BFR	Variation périmètre	Autres	Ecarts de conversion	2008
Stocks	381,5	(18,9)	14,5		(2,5)	374,6
Clients	248,0	(26,7)	3,8		(1,2)	223,9
Fournisseurs	(211,2)	0,7	(5,7)	1,5	1,0	(213,7)
Autres actifs (hors actif d'impôts sociétés)	12,3	(4,3)	0,4	0,5	(0,1)	8,8
Autres passifs (hors dettes d'impôts sociétés)	(46,3)	10,5	(1,3)	(0,9)	0,2	(37,8)
Total BFR hors créances ou dettes d'impôts sociétés	384,3	(38,7)	11,7	1,1	(2,6)	355,8

7.2. Détail des opérations d'investissements

Les investissements ne comprennent que les investissements payés et ne comprennent pas les opérations liées aux locations financières (enregistrées pour 0,6 million d'euros en 2007 et 3,2 millions d'euros en 2008 en immobilisations avec en contrepartie les dettes financières).

Les investissements financiers enregistrent les prix d'acquisition nets payés pour les sociétés Comacciai, Venturi, Antera UAB, ATR, Euralliage et EMS, ainsi que les paiements différés sur les acquisitions effectuées en 2007 et les variations des actifs long terme.

La trésorerie des sociétés acquises correspond à la trésorerie des sociétés Venturi, Antera UAB, ATR, Euralliage et les Non-Ferreux à la date d'intégration dans le Groupe IMS.

7.3. Détail des opérations financières

Pour ce qui concerne les actions propres, le montant enregistré en 2008 correspond à la valeur des achats d'actions, des ventes d'actions propres suite à l'exercice de stock options, et au coût des actions gratuites attribuées.

Les dividendes versés correspondent aux dividendes votés par l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2007, déduction faite des dividendes revenant aux actions propres.

Les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts correspondent aux mouvements identifiés au § 3.17 sur le passif non courant portant intérêt.

8. Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux Comptes sont résumés ainsi :

(en milliers d'euros)	Honoraires 2008		Honoraires 2007	
	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés	Ernst & Young	Bellot Mullenbach & Associés
Audit				
<u>Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés</u>				
- Holding	119	95	92	72
- Filiales	463	81	481	63
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission</u>				
- Holding	-	-	629	2
- Filiales	6	76	96	-
Sous-total Audit	588	252	1 298	137
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (juridique, fiscal, social)	20	-	63	-
Total honoraires	608	252	1 361	137

9. Litiges

Au 31 décembre 2008, aucun élément significatif n'est intervenu dans le cadre des activités du Groupe.

10. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2009 et la date d'arrêté des comptes consolidés, le 10 février 2009.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2008

(articles L. 823-9 et L823-10 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Selon les modalités décrites dans les notes « 2.1. Goodwills – Regroupements d'entreprises » et « 3.1. Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises » respectivement dans les parties « 2. Méthodes d'évaluation » et « 3. Commentaires – Comptes de Bilan » aux états financiers, la Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.1 et 3.1 donnent une information appropriée.
- Selon les modalités décrites dans la note « 2.7. Stocks » dans la partie « 2. Méthodes d'évaluation », la Société comptabilise à chaque arrêté une provision pour dépréciation de ses stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Nous avons examiné les modalités d'évaluation et de comptabilisation de la dépréciation des stocks et nous avons vérifié que les notes 2.7 et « 3.7 Stocks » dans la partie « 3. Commentaires – Comptes de Bilan » donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 10 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF	notes	2008			2007	2006
(en milliers d'euros)		Montant brut	Amort, prov.	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles		12 374	8 961	3 413	4 421	4 436
Immobilisations corporelles		1 511	970	541	543	277
Immobilisations financières						
Participations	7.4	210 855		210 855	123 067	103 526
Créances rattachées à des participations	4.5, 4.9, 7.4	22 941		22 941	17 364	8 164
Autres titres immobilisés		1		1	1	5 702
Prêts	4.5	1		1	1	1
Autres immobilisations financières	4.5	100		100	90	89
Total		233 898		233 898	140 523	117 482
Total actif immobilisé	4.1, 4.2, 4.3	247 783	9 931	237 852	145 487	122 195
Avances et acomptes versés	4.5	18		18	16	4
Créances d'exploitation						109
Créances diverses	4.5, 4.9, 7.4	135 626		135 626	122 070	16 370
Valeurs mobilières de placement	4.6	3 080		3 080	7 543	7 953
Actions propres	5.2	11 331	2 978	8 353	6 820	
Disponibilités		1 875		1 875	1 883	86 494
Total actif circulant	4.5	151 930	2 978	148 952	138 332	110 930
Charges constatées d'avance	4.5, 4.7	328		328	79	281
Ecart de conversion-Actif	4.8	633		633	26	166
Charges à répartir	4.4	143		143	231	
TOTAL ACTIF		400 817	12 909	387 908	284 155	233 572

BILAN PASSIF	notes	2008	2007	2006
(en milliers d'euros)				
Capital		27 528	27 528	27 528
Primes d'émission, de fusion, d'apport		28 287	28 287	28 287
Réserve légale		2 753	2 753	2 753
Autres réserves		6 888	6 888	6 888
Report à nouveau		47 517	51 546	52 598
Résultat de l'exercice		15 309	15 151	13 348
Provisions réglementées	5.3	1 011	358	31
Total capitaux propres	5.1	129 293	132 511	131 433
Provisions pour risques		1 985	2 789	244
Provisions pour charges		4 619	3 684	3 423
Total provisions pour risques et charges	5.4	6 604	6 473	3 667
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.6, 5.8	93 161	101 431	73 075
Comptes courants bancaires et soldes créditeurs		9 235	5 132	2 105
Emprunts et dettes financières divers	5.8, 7.4	48 527	32 578	18 567
Total dettes financières		150 923	139 141	93 747
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 445	1 181	912
Dettes fiscales et sociales		2 075	3 191	3 009
Total dettes d'exploitation	5.8	4 520	4 372	3 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.4	94 670	909	313
Dettes d'impôt sociétés		400		
Autres dettes diverses		62	100	48
Total dettes diverses	5.8	95 132	1 009	361
Total dettes	5.5	250 575	144 522	98 029
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion-Passif	5.7	1 436	649	443
TOTAL PASSIF		387 908	284 155	233 572

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	notes	2008	2007	2006
Prestations de services	6.1	13 350	12 958	10 313
Reprises sur amortissements et provisions		1 522	605	762
Autres produits			199	
Transferts de charges	6.6	(1 391)	342	31
Total produits d'exploitation		13 481	14 104	11 106
Achats et charges externes		6 863	7 070	5 060
Impôts, taxes et versements assimilés		514	519	659
Salaires et traitements		4 690	3 868	4 179
Charges sociales		1 716	1 932	1 865
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 817	1 799	1 899
Autres charges		65	118	30
Total charges d'exploitation		16 665	15 306	13 692
Résultat d'exploitation		(3 184)	(1 202)	(2 586)
Produits de participations	7.4	17 278	14 570	13 523
Autres intérêts et produits assimilés	7.4	8 378	6 405	2 551
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		26	166	734
Différences positives de change		596	208	79
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		31	53	97
Total produits financiers		26 309	21 402	16 984
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 611	26	225
Intérêts et charges assimilées	7.4	7 914	5 729	2 871
Différences négatives de change		884	519	657
Total charges financières		12 409	6 274	3 753
Résultat financier		13 900	15 128	13 231
Résultat courant avant impôts		10 716	13 926	10 645
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		43	647	27
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 780	291	621
Reprises sur provisions et transferts de charges		26	62	74
Total produits exceptionnels	6.2	11 849	1 000	722
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			42	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 173	79	35
Dotations aux amortissements et aux provisions		709	3 018	81
Total charges exceptionnelles	6.2	8 882	3 139	116
Résultat exceptionnel		2 967	(2 139)	606
Intéressement des salariés		160	372	388
Impôts sur les bénéfices	6.3	(1 786)	(3 736)	(2 485)
BENEFICE DE L'EXERCICE		15 309	15 151	13 348

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

1. Règles et méthodes comptables

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes du Code de commerce et du Plan comptable général ainsi que du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2008 a une durée de douze mois.

Immobilisations

- Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en utilisation du bien).

- Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- Logiciel de gestion Stratix et progiciel de consolidation..... Linéaire – 8 ans et 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles Linéaire – 3 ans et 5 ans
- Agencements, installations..... Linéaire – 10 ans
- Voitures de tourisme Linéaire – 4 ans
- Matériel de bureau..... Linéaire – 5 à 10 ans
- Matériel informatique Linéaire – 3 ans
- Mobilier de bureau Linéaire – 10 ans

Ces taux d'amortissement correspondent aux taux habituellement admis.

La Société a choisi par ailleurs, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Participations

Le poste participations enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement. La détention de titres de participation dans une société doit représenter au moins 10% de son capital.

La valeur nette comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société augmenté des frais d'acquisition.

Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs.

Ces flux provenant de plans internes établis par société sur 3 ans, tiennent compte des perspectives propres à l'entreprise, sans prendre en compte les restructurations non mises en œuvre et les investissements futurs de capacité ou d'efficacité, et d'une valeur terminale déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Ces flux de trésorerie sont actualisés à un taux qui a été apprécié individuellement pour chaque société à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. A la prime de risque Groupe, une prime de risque pays complémentaire peut être appliquée pour les filiales localisées dans une zone hors euro ainsi qu'une prime de taille d'entreprise pour les filiales les moins significatives.

Autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Certaines créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement

SICAV

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement. La décomposition de ce poste est détaillée en § 5.2.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (voir § spécifique ci-après).

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Provision pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation		
- Retraite chapeau	6,00%	5,40%
- Autres régimes	6,00%	5,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux moyen d'augmentation de salaire	Inflation +0,5% à +1,5% selon les CSP* et les régimes	Inflation +0,5% à +1,5% selon les CSP* et les régimes

*CSP : catégories socio-professionnelles

La méthode actuelle utilisée est la méthode des « unités de crédit projetées ».

Provision pour plan d'attribution gratuite d'actions existantes et plans d'options d'achat d'actions

Lors de l'attribution des plans, la Société a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci.

Compte tenu de ces éléments, la Société comptabilise une provision pour risque, déterminée plan par plan, représentative de l'obligation de livrer les titres. Cette provision est égale à la somme des éléments suivants :

- la valeur nette comptable des actions propres détenues ;
- le prix probable d'acquisition (évalué en cours de clôture) par l'entreprise des actions qui n'ont pas encore été achetées.

La prise en compte de la charge liée à cette provision est étalée au prorata de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions gratuites d'actions ou options d'achat d'actions sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées dans les charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

Au 31 décembre 2007, une provision pour attribution gratuite d'actions avait été comptabilisée en résultat exceptionnel pour 2 685 milliers d'euros.

Instruments dérivés

La Société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La Société utilise essentiellement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Selon les circonstances, ces swaps permettent de passer de taux fixes à des taux variables ou inversement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert. Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative

2. Faits significatifs

2.1. Acquisition de titres de participation

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du Groupe, la Société a acquis fin décembre 2008 pour 94 377 milliers d'euros les titres de participation des sociétés Intramet, Cotubel, CL Staal, Noxon, et Trinox précédemment détenus par d'autres sociétés du Groupe.

Au 31 décembre 2008, l'acquisition de ces titres n'ayant pas été réglée, la dette figure au passif dans la rubrique « Dettes sur immobilisations ».

2.2. Cession de la société Astralloy Steel Products

Le 27 juin 2008, la Société a cédé 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc. à ArcelorMittal Steel Solutions & Services US.

Astralloy Steel Products Inc. a réalisé au 30 juin 2008 un chiffre d'affaires de 21,6 millions de dollars (pour 5 147 tonnes) et un résultat opérationnel de 2,2 millions de dollars, consolidés dans les comptes du Groupe. Par cette opération, le Groupe IMS achève le recentrage sur ses opérations de distribution d'aciers spéciaux en Europe initié en 2005.

La plus-value opérationnelle, nette des frais de cession et après imputation des écarts de conversion existants, s'élève à 4 799 milliers d'euros.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

4. Notes sur le bilan - Actif

4.1. Tableau de variation des immobilisations

(en milliers d'euros) Valeurs brutes	Solde initial	Acquisitions ou augmentations	Cessions, mises hors service ou diminutions	Solde final
Immobilisations incorporelles (logiciels) (1)	11 833	541		12 374
Immobilisations corporelles	1 350	161		1 511
Immobilisations financières				
Participations (2)	123 067	94 377	6 589	210 855
Créances rattachées à des participations	17 364	5 725	148	22 941
Autres titres immobilisés	1			1
Prêts	1			1
Autres immobilisations financières	90	10		100
Total	140 523	100 112	6 737	233 898
Total général	153 706	100 814	6 737	247 783

(1) Le logiciel de gestion commerciale Stratix figure au bilan pour une valeur brute de 9,3 millions d'euros et une valeur nette de 2,5 millions d'euros.

(2) Acquisition des titres Intramet, Cotubel, CL Staal, Noxon et Trinox. Cession notamment de 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc (valeur nette comptable de 6 551 milliers d'euros). Cf. § 2. « Faits significatifs ».

4.2. Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros) Amortissements et provisions pour dépréciation	Solde initial	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Solde final
Immobilisations incorporelles	7 412	1 549		8 961
Immobilisations corporelles	807	163		970
Total	8 219	1 712		9 931

4.3. Tableau de variation des provisions sur postes d'actif

(en milliers d'euros)	Solde initial	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Solde final
Actions propres		2 978			2 978
Total		2 978			2 978

4.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Mouvements des charges à répartir

(en milliers d'euros)	Solde initial net	Augmentations	Dotation aux amortissements de l'exercice	Solde final net
Frais d'émission emprunt syndiqué de 100 millions d'euros dont 48 millions d'euros ont été utilisés (2008)	231		88	143
Total	231		88	143

Nature des charges à répartir

(en milliers d'euros)	Montant d'origine	Durée d'amortissement	Amortissements cumulés	2008
Frais d'émission emprunt syndiqué de 100 millions d'euros dont 48 millions d'euros ont été utilisés (2008)	320	s/durée emprunt	177	143
Total	320		177	143

Les commissions bancaires sur la mise en place de l'emprunt syndiqué de 100 millions d'euros (dont 48 millions ont été utilisés au 31 décembre 2008) sont amorties au prorata des intérêts courus.

4.5. Echancier des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 2007	Montant brut 2008	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	17 364	22 941	16 266	6 675
Prêts	1	1	1	
Autres immobilisations financières	90	100		100
Actif circulant				
Avances et acomptes versés	16	18	18	
Créances diverses (1)	122 070	135 626	135 626	
Charges constatées d'avance	79	328	328	
Total	139 620	159 014	152 239	6 775

(1) Ce poste comprend les comptes de cash pooling pour 124 428 milliers d'euros en 2008 et 107 249 milliers d'euros en 2007.

4.6. Différences d'évaluation sur éléments fongibles et inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(en milliers d'euros)		
	2008	2007
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		
Nombre de SICAV SGAAM Invest.	507	
Nombre de SICAV NSJ	1,5	142
Evaluation au bilan	3 080	7 543
Evaluation au prix du marché	3 080	7 547

4.7. Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges d'exploitation	328	79
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	328	79

4.8. Ecart de conversion actif

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances	629	
Dettes financières	4	26
Total	633	26

Montant de l'écart de conversion actif non couvert par une provision pour perte de change

(en milliers d'euros)	2008	2007
Ecart de conversion actif	633	26
Rappel provision perte de change	633	26
Montant non couvert	0	0

4.9. Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

(en milliers d'euros)	2008	2007
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	192	36
Créances		
Créances diverses	329	348
Total	521	384

5 – Notes sur le bilan - Passif

5.1. Renseignements concernant les capitaux propres

a) Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes	Réserve légale	Autres Réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31/12/2007	18 057 010	27 528	28 287	2 753	58 434	15 151	358	132 511
Affectation du résultat et dividendes distribués					(4 029)	(15 151)		(19 180)
Augmentation							653	653
Résultat 2008						15 309		15 309
31/12/2008	18 057 010	27 528	28 287	2 753	54 405	15 309	1 011	129 293

Le poste autres réserves et report à nouveau (RAN) inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions détenues.

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires.

b) Capital autorisé mais non émis, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital

La Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions. Des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Plans d'options d'achat d'actions

La Société a consenti des options d'achat d'actions à certains de ses salariés et mandataires sociaux au cours d'exercices précédents. Les plans encore vivants sont détaillés au § 7.3 du rapport de gestion.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Dans le prolongement du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006, un plan d'intéressement du management a été mis en place le 18 septembre 2006. Il associe les dirigeants et managers du Groupe à la performance financière de l'entreprise.

Ce plan comporte deux volets :

- intéressement A : attribution au 27 février 2009 d'une demi-action existante par action détenue, sous condition de présence à cette date,
- intéressement B : attribution d'un maximum de 2,5 actions existantes pour une action détenue, sous condition de la réalisation de performances financières pour chacune des années 2007 (une action), 2008 (une action) et 2009 (une demi-action).

Le Directoire a décidé le 3 mars 2008 d'élargir le plan à de nouveaux bénéficiaires. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à ces nouveaux participants est de 1 100 actions. Par ailleurs, un salarié a quitté le Groupe en 2008 et un autre a renoncé à ses actions gratuites, entraînant une diminution dans le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées de 3 673 actions.

Le 18 septembre 2008, une action a été définitivement attribuée au titre de l'intéressement B de l'année 2007 aux bénéficiaires entrés dans le plan d'intéressement le 18 septembre 2006 (soit un total de 167 698 actions attribuées). Conformément à l'avis n° 2008-17 du 6 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), la charge relative à cette attribution a été comptabilisée en charges de personnel pour 2 514 milliers d'euros.

Le 27 février 2009, une demi-action gratuite sera attribuée aux bénéficiaires du programme d'intéressement au titre de l'intéressement A (soit 83 865 actions attribuées).

Au jour de l'établissement du présent document, compte tenu des réalisations pour 2008 et des perspectives pour 2009, nous estimons que les conditions de performance requises ne seront pas réunies pour attribuer les actions gratuites prévues au titre de l'intéressement B des années 2008 et 2009.

Compte tenu de ces éléments, ce programme pourrait donc encore porter sur 96 924 actions au maximum.

Contribution sociale de 10% due par les employeurs sur les options consenties et les actions à attribuer gratuitement

La Société a opté pour la juste valeur déterminée pour l'établissement des comptes consolidés pour l'assiette de la contribution de 10%.

Cette contribution payable en une seule fois a été comptabilisée en charges de personnel pour 14 milliers d'euros sans possibilité d'étalement conformément à l'avis CNC n° 2008-17 précité.

5.2. Opérations afférentes aux titres de la Société

Contrat de liquidité

La Société a confié à un intermédiaire financier la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2008, 121 800 actions figurent en compte pour une valeur comptable de 1 184 milliers d'euros (dont valeur brute de 1 404 milliers d'euros et dépréciation de 220 milliers d'euros). Le solde du compte de liquidité est constitué d'espèces pour 73 milliers d'euros et pour 83 milliers d'euros de sicav NSJ. La moins-value dégagée sur les actions IMS au titre de ce contrat s'élève à 1 192 milliers d'euros pour l'exercice 2008.

Actions auto-détenues

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2008, ce poste se décompose de la manière suivante :

Nombre d'actions	Solde initial	Augmentation nette	Diminution (attribution)	Reclassements	Solde final
Actions affectées aux plans d'options d'achat d'actions	33 725		(3 225)	(8 500)	22 000
Actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	500 213	333 836	(167 698)	(569 427)	96 924
Total des actions affectées	533 938	333 836	(170 923)	(577 927)	118 924
Actions propres détenues non affectées				577 927	577 927
Actions propres du compte de liquidité	9 000	112 800			121 800
Nombre total d'actions propres détenues	542 938	446 636	(170 923)		818 651

(en milliers d'euros)	Quantités	Coût d'entrée	Provision	Net
Actions propres affectées aux options d'achat d'actions	22 000	147		147
Actions propres affectées au plan d'attribution gratuite d'actions	96 924	1 405		1 405
Total actions propres affectées	118 924	1 552		1 552
Actions propres non affectées	577 927	8 375	2 758	5 617
Contrat de liquidité	121 800	1 404	220	1 184
Total actions propres	818 651	11 331	2 978	8 353

5.3. Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	Solde initial	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Solde final
Amortissements dérogatoires	358	679	26	1 011
Total	358	679	26	1 011

5.4. Tableau des provisions sur postes de passif

(en milliers d'euros)		Solde initial	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Solde final
Provisions pour litiges		78				78
Provision pour pertes de change		26	633	26		633
Provisions pour attribution gratuite d'actions	(1)	2 685		1 411		1 274
Provisions pour risques		2 789	633	1 437		1 985
Provision pour pensions et obligations similaires	(2)	3 414	447	11		3 850
Provision pour impôts						
Autres provisions pour charges	(3)	270	599	37	63	769
Provisions pour charges		3 684	1 046	48	63	4 619
Total		6 473	1 679	1 485	63	6 604

(1) Cette provision est reprise par le résultat d'exploitation. Voir aussi § 1. « Règles et méthodes comptables ».

(2) Cette provision est dotée par le résultat d'exploitation. Voir aussi § 1. « Règles et méthodes comptables ».

(3) Les autres provisions pour charges d'exploitation concernent essentiellement les indemnités en cas de départ des membres du Directoire.

5.5. Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut 2007	Montant brut 2008	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 431	93 161	32 722	57 717	2 722
Comptes courants bancaires et soldes créditeurs	5 132	9 235	9 235		
Emprunts et dettes financières divers	32 578	48 527	48 527		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 181	2 445	2 445		
Dettes fiscales et sociales	3 191	2 075	2 075		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	909	94 670	94 670		
Dettes d'impôt sur les sociétés		400	400		
Autres dettes diverses	100	62	62		
Total	144 522	250 575	190 136	57 717	2 722

Au 31 décembre 2008, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent principalement :

- d'un emprunt de 30 millions d'euros sur 5 ans, remboursable in fine,
- d'un crédit syndiqué pour un montant de 100 millions d'euros, utilisé à hauteur de 48 millions d'euros.

Ce financement, d'un montant de 100 millions d'euros, est composé d'une tranche amortissable de 40 millions d'euros et d'une tranche revolving de 60 millions d'euros à 5 ans avec option d'extension de 2 années. Au 31 décembre 2008, il reste 32 millions d'euros à rembourser sur la tranche A, et la tranche revolving est utilisée pour 16 millions d'euros.

Les frais d'émission liés au refinancement du crédit syndiqué sont amortis au prorata de la rémunération courue (voir note 4.4).

5.6. Répartition de la dette financière par nature de taux

L'analyse par devises et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2008 est la suivante :

Position avant gestion (swap de taux)

(en milliers d'euros)	Zone Euro	PLN	SKK	CHF	Total
Taux fixe					
Taux variable	84 754	1 961	5 101	1 345	93 161
Total par devise	84 754	1 961	5 101	1 345	93 161

Position après gestion (swap de taux)

(en milliers d'euros)	Zone Euro	PLN	SKK	CHF	Total
Taux fixe	78 142				78 142
Taux variable	6 612	1 961	5 101	1 345	15 019
Total par devise	84 754	1 961	5 101	1 345	93 161

5.7. Ecart de conversion passif

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances	1 074	649
Dettes financières	362	
Total	1 436	649

5.8. Charges à payer rattachées aux postes de dettes

(en milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	176	293
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 353	841
Dettes fiscales et sociales	1 600	2 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	161	329
Autres dettes diverses	61	100
Total	3 351	4 476

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2008		2007	
France	3 032	23%	3 151	24%
Export	10 318	77%	9 807	76%
Total	13 350	100%	12 958	100%

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte de certaines sociétés du Groupe.

6.2. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Produits exceptionnels		
Cessions d'éléments d'actif (1)	11 780	7
Reprises de provisions pour risques et charges		56
Plus-values sur actions propres		72
Régularisation TVA		624
Régularisation taxes sur salaires		203
Reprises d'amortissements dérogatoires	26	6
Divers	43	32
Total	11 849	1 000
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (1)	6 980	1
Moins-values sur actions propres compte liquidité	1 192	16
Dotations aux provisions pour risques et charges	30	2 685
Dotations aux amortissements dérogatoires	679	333
Divers	1	104
Total	8 882	3 139

(1) Cession de 100% du capital de la société Astralloy Steel Products Inc. Les frais de cession correspondants ont été comptabilisés en augmentation de la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés pour 430 milliers d'euros. Cf. § 2. « Faits significatifs ».

6.3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés (I.S.)

Intégration fiscale

La Société a opté (options de 1988 à 1997, de 1998 à 2002, de 2003 à 2007, puis de 2008 à 2012) pour le régime fiscal des groupes de sociétés, dont elle est la société tête de groupe. Ce périmètre comprend les sociétés suivantes :

- IMS International Metal Service ;
- IMS France ;
- Calibracier ;
- Datcoupe ;
- Produr (entrée le 1^{er} janvier 2008).

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;
- la société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Il n'y a aucun déficit reportable antérieur à l'option.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale d'une filiale, la Société devra lui verser, à titre de dédommagement, une indemnité en réparation du préjudice subi correspondant à l'impôt qu'elle devra effectivement payer en raison de l'impossibilité d'imputer sur ses propres résultats fiscaux les déficits et moins-values constatés pendant la période d'intégration et transférés au groupe fiscal.

Cette indemnité ne sera payée par la Société qu'au fur et à mesure de la constatation du préjudice subi par la filiale.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cas où la sortie du groupe fiscal résulterait de la perte par la Société du contrôle majoritaire direct ou indirect de la filiale.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	2008			2007	
	Résultat avant I.S.	IS avant intégration fiscale	Gain net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après I.S.
Résultat courant	10 716			10 716	13 926
Résultat exceptionnel	2 967			2 967	(2 139)
Intéressement des salariés	(160)			(160)	(372)
Impôts forfaitaires annuels					(56)
Incidence I.S. filiales			1 786	1 786	3 792
Total	13 523		1 786	15 309	15 151

6.4. Situation fiscale différée ou latente

(en milliers d'euros)	Montant en base 2008	Montant de la créance future d'impôt	
		2008	2007
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun			
Amortissements dérogatoires	1 011	337	119
Impôts différés passif (dette future)	1 011	337	119
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	6 171	2 057	1 515
Déficits reportables fiscalement			120
Impôts différés actif (créance future)	6 171	2 057	1 635
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	5 160	1 720	1 516

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33%. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

6.5. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de l'exercice	15 309	15 151
Impôt sur les bénéfices	(1 786)	(3 736)
Résultat avant impôts	13 523	11 415
Variation des amortissements dérogatoires	653	327
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	14 176	11 742

6.6. Transferts de charges

(en milliers d'euros)	2008	2007
Transfert de charges d'exploitation		
Frais d'émission d'emprunt (1)		320
Variation nette des provisions relatives au plan d'attribution gratuite d'actions existantes (2)	1 411	
Avantages en nature	20	22
Total	1 431	342

(1) Voir note 4.4

(2) Voir § 1. « Règles et méthodes comptables ».

7. Autres informations

7.1. Effectif actif moyen

	2008	2007
Cadres	31	26
Agents de maîtrise et techniciens	1	2
Employés	1	1
Total	33	29

7.2. Droit individuel à formation (DIF)

Le volume des heures de formation cumulées acquis par les salariés au titre du DIF à la clôture de l'exercice est de 2 344 heures. Une utilisation de 66 heures a été faite en 2008 au titre du DIF.

7.3. Intérêts et rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations totales et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social

2008 (montants bruts en euros)	Rémunérations versées par IMS (1)	Avantages en nature	Jetons de présence	Montants versés par les sociétés du Groupe
Jacques LEJEUNE				
Sidney CABESSA			25 400	
Philippe ARMENGAUD			16 100	
Christian PARENTE			11 500	
Yvon JACOB	24 000		26 900	
Jean-Yves BOUFFAULT	870 000	1 337		
Pierre-Yves LE DAËRON	390 975	2 399		
Philippe BRUN	366 560	5 682		

(1) Hors avantages en nature et attribution gratuite d'actions

Décomposition des rémunérations en éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

(montants bruts en euros)	Part fixe	Part Variable (1)	Rémunération totale 2008	Rémunération totale 2007
Jacques LEJEUNE				2 400
Sidney CABESSA	25 400		25 400	15 000
Philippe ARMENGAUD	16 100		16 100	10 000
Christian PARENTE	11 500		11 500	
Yvon JACOB	50 900		50 900	20 000
Jean-Yves BOUFFAULT	451 337	420 000	871 337	622 148
Pierre-Yves LE DAËRON	182 720	210 654	393 374	375 857
Philippe BRUN	194 014	178 227	372 241	286 136

(1) Hors attribution gratuite d'actions

Attributions gratuites d'actions durant l'exercice à chaque mandataire social

2008 (montants bruts en euros)	Date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2008	Valorisation des actions (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BRUN	18/09/2006	5 714	97 138	18/09/2008	18/09/2010	Voir § 5.1
Pierre-Yves LE DAËRON	18/09/2006	8 611	146 387	18/09/2008	18/09/2010	Voir § 5.1
Jean-Yves BOUFFAULT	18/09/2006	47 600	809 200	18/09/2008	18/09/2010	Voir § 5.1

(1) 17 euros par action à la date d'octroi du plan

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les jetons de présence versés par IMS aux membres de son Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008 représentent un montant global brut de 79 900 euros.

Monsieur Yvon Jacob, président du Conseil de Surveillance d'IMS, perçoit à ce titre une rémunération de 2 000 euros par mois de la part de la Société depuis avril 2007. Indépendamment des jetons de présence versés par IMS, les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune autre rémunération de la part de la Société ou de ses filiales.

Opérations conclues entre IMS et ses dirigeants

Cf. § 5.2.2 du rapport de gestion

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

7.4. Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat concernant les entreprises liées et les participations

Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision.

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	210 855	
Créances rattachées à des participations	22 941	
Total immobilisations	233 796	
Créances diverses	135 097	
Total créances	135 097	
Emprunts et dettes financières divers	48 527	
Dettes sur immobilisations	94 292	
Total dettes	142 819	
Résultat financier		
Produits de participation	17 278	
Autres intérêts et produits assimilés	7 823	
Intérêts et charges assimilés	1 227	

7.5. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2008	2007
Avals et cautions (1)	19 338	6 169
Indemnités forfaitaires en cas de départ du dirigeant (Provisionnées en 2008 cf. paragraphe 5.4)	0	420
Total des engagements donnés	19 338	6 589
Contrats de location	1 572	1 345
Montant des lignes de crédit non utilisées	78 617	77 361
Swaps de taux	114 000	146 000
Total des engagements réciproques	194 189	224 706
Avals et cautions (2)	3 000	
Total des engagements reçus	3 000	

- (1) Notamment, lettre de garantie de 10 millions d'euros auprès de la Société Générale pour l'emprunt souscrit par la société IMS SpA, autorisée par le Conseil de Surveillance le 28 août 2008 (échéance 4 août 2011).
- (2) Suite à l'acquisition des titres de Cotubel SA à IMS France, la Société a repris la garantie bancaire à première demande donnée à IMS France par la société FMH pouvant être mise en jeu jusqu'au 31 juillet 2010 et pour un montant dégressif de 3 millions d'euros jusqu'au 31 mai 2009 puis 2 millions d'euros jusqu'au 31 juillet 2010.

Des covenants bancaires, fondés sur le respect de 2 ratios calculés au niveau des comptes consolidés du Groupe IMS, s'appliquent sur le placement privé comme sur le crédit syndiqué Groupe. Le premier ratio dit de leverage correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme la somme de l'endettement net IFRS majoré des cessions de créances sans recours, sur l'EBITDA (somme du résultat opérationnel, des amortissements et des variations de provisions pour risques et charges) et doit rester inférieur à 3. Le deuxième ratio dit de gearing correspond au rapport de l'endettement net, calculé comme indiqué précédemment, sur les capitaux propres et doit rester inférieur à 90%. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert de septembre 2006, la Société et les actionnaires cédants ont signé un contrat de garantie au bénéfice des banques en charge du placement. La garantie porte sur la qualité des informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération. Cette garantie ne peut être appelée qu'à la suite d'une décision de justice, si les banques n'ont pu obtenir d'indemnisation des actionnaires cédants. La responsabilité de la Société est engagée jusqu'au 21 septembre 2009, à hauteur de 10 millions d'euros maximum.

La Société établit un recensement détaillé des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux auxquels elle est partie ou exposée. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction du Groupe.

8. Filiales et participations au 31 décembre 2008

(en milliers d'unités monétaires)	Devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (1)	Prêts & avances consentis par la Société et non encore remboursés	Cautions & avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé
Françaises :										
- IMS France (Bruyères sur Oise)	EUR	4 256	38 532	99,99%	31 175	87 187		1 535	215 778	2 388
Etrangères zone Euro :										
- Stappert Spezial-Stahl (Düsseldorf – Allemagne)	EUR	8 871	64 594	100%	6 517	8 615		7 500	309 086	28 802
- Aceros IMS Int. (Abadino – Espagne)	EUR	15 486	41 050	100%	44 812	1 062		4 414	147 223	13 200
- IMS SpA (Arcore – Italie)	EUR	5 200	45 783	100%	29 416	18 319	10 000	2 825	313 723	5 762
- Intramet (Belgique)	EUR	2 975	11 958	100%	16 500	7 112			51 064	(1 955)
- Cotubel (Belgique) (2)	EUR	6 718	5 551	100%	46 966	2 821			25 007	30 793
- CL Staal (Pays-Bas)	EUR	20	1 208	100%	3 000	392			13 130	312
- Noxon (Pays-Bas)	EUR	2 632	5 623	100%	27 369	9			45 050	1 941
Etrangères hors zone Euro :										
- Trinox (Suisse)	CHF	1 000	(338)	100%	457	1 359 (euros)			3 668	(236)
- IMS (UK) (Birmingham – Royaume-Uni)	GBP	2 010	277	100%	4 558	53 (euros)		1 004	4 806	165

(1) Les valeurs brutes et nettes sont identiques

(2) Des titres de participation ont été cédés dans le cadre de la restructuration interne du Groupe, ceci expliquant le niveau de résultat net supérieur au chiffre d'affaires.

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2008

(Articles L. 823-9 et L. 823-10 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMS International Metal Service, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note « Participations » de la partie « 1. Règles et méthodes comptables » des annexes aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « Participations » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 10 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société IMS SpA

Personnes concernées

- M. Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire et administrateur d'IMS SpA,
- M. Philippe Brun, membre du Directoire et administrateur d'IMS SpA,
- IMS International Metal Service S.A., actionnaire d'IMS SpA.

Nature et objet

Dans le cadre de la mise en place d'un financement en Italie, votre Conseil de Surveillance du 28 août 2008 a autorisé votre Société à émettre une lettre de garantie au profit d'IMS SpA.

Modalités

Le montant de la garantie s'élève à 10 millions d'euros. Votre Société se porte garante du remboursement du prêt de 10 millions d'euros contracté par IMS SpA auprès de la Société Générale Milan. Cette garantie arrive à échéance le 4 août 2011.

2. Avec la société Stappert

Personnes concernées

- M. Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire et gérant de Stappert,
- IMS International Metal Service S.A., actionnaire de Stappert.

Nature et objet

Votre Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008 a autorisé la mise en œuvre du reclassement des titres de participation des sociétés Intramet et CL Staal détenus par Stappert, pour mettre en adéquation la détention juridique avec l'organisation opérationnelle.

Modalités

Les titres des sociétés Intramet et CL Staal ont été vendus à votre Société pour un montant de 19 500 milliers d'euros.

3. Avec la société IMS France, détenue par votre Société

Nature et objet

Votre Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008 a autorisé la mise en œuvre du reclassement des titres de participation de la société Cotubel détenus par IMS France, pour mettre en adéquation la détention juridique avec l'organisation opérationnelle.

Modalités

Les titres de la société Cotubel ont été vendus à votre Société pour un montant de 46 966 milliers d'euros.

4. Avec la société Cotubel

Personnes concernées

- M. Pierre-Yves Le Daëron, membre du Directoire et administrateur de Cotubel,
- M. Philippe Brun, membre du Directoire et administrateur de Cotubel.

Nature et objet

Votre Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008 a autorisé la mise en œuvre du reclassement des titres de participation des sociétés Noxon et Trinox détenus par Cotubel, pour mettre en adéquation la détention juridique avec l'organisation opérationnelle.

Modalités

Les titres des sociétés Noxon et Trinox ont été vendus à votre Société pour un montant de 27 826 milliers d'euros.

Par ailleurs, nous rappelons que les conventions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale mixte du 3 avril 2008.

1. Avec M. Jean-Yves Bouffault, Président du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a modifié le régime de l'indemnité forfaitaire qui serait accordée à M. Jean-Yves Bouffault en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire d'IMS ou de non-renouvellement de ses fonctions, et sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde.

Selon ces dispositions, il serait accordé une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de votre Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- l'année 2004, date de prise de fonctions de M. Jean-Yves Bouffault,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % l'an par rapport à 2004 et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % l'an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne de 3 % l'an. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette convention s'est substituée à la convention antérieure qui prévoyait le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de € 420.000, liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

2. Avec M. Pierre-Yves Le Daëron, membre du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a autorisé le nouvel engagement pris par votre Société au bénéfice de M. Pierre-Yves Le Daëron.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur de la stratégie et du développement, il serait accordé à M. Pierre-Yves Le Daëron une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de votre Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),

- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de votre Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20 % du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004 et 2005, 2005 étant l'année de prise de fonctions de M. Pierre-Yves Le Daëron,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % l'an par rapport à la moyenne de référence et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % l'an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne 3 % l'an. Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à quatre ans, à la date de cessation de ses fonctions. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

3. Avec M. Philippe Brun, membre du Directoire

En application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 a autorisé le nouvel engagement pris par votre Société au bénéfice de M. Philippe Brun.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire d'IMS et de directeur administratif et financier, il serait accordé à M. Philippe Brun une indemnité forfaitaire d'un montant de six ou douze mois de salaire liée à la cessation de l'ensemble de ses mandats sociaux et de son activité salariée au sein de votre Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce. Les cas de cessation de fonctions sont les suivants :

- révocation ou licenciement (sauf en cas de révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde),
- départ pour quelque raison que ce soit dans les six mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de votre Société. Ce changement de contrôle ou cette prise de contrôle s'apprécie par le franchissement du seuil de 20 % du capital ou des droits de vote, par un actionnaire agissant seul ou de concert, ou par la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance par un actionnaire agissant seul ou de concert.

Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- la moyenne des années 2004, 2005 et 2006, 2006 étant l'année de prise de fonctions de M. Philippe Brun,
- et la moyenne de cette même valeur théorique de l'entreprise pour l'année de son départ et les deux années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à six mois de salaire si la valeur théorique de l'entreprise a progressé d'une moyenne de 3 % à 6 % l'an par rapport à la moyenne de référence et à douze mois de salaire si la progression de la valeur théorique de l'entreprise est supérieure à une moyenne de 6 % l'an. En revanche, aucune indemnité ne sera versée si la variation de la valeur théorique de l'entreprise est inférieure à une moyenne de 3 % l'an. Le montant de l'indemnité sera réduit de moitié si son ancienneté est inférieure à quatre ans, à la date de cessation de ses fonctions. La valeur théorique de l'entreprise s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = (6,5 \times \text{EBIT consolidé} - \text{endettement net consolidé})$.

Cette indemnité ne se substitue pas à l'indemnité conventionnelle de licenciement qui serait éventuellement versée.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société IMS France

a. Nature et objet

Votre Société s'est portée caution solidaire et indivisible au profit de la société IMS France dans le cadre de la signature d'un bail de sous-location d'une durée de neuf ans, portant sur un ensemble immobilier situé à Beauchamp (Val-d'Oise).

Modalités

Cette caution portait sur la totalité des loyers, charges et accessoires, toutes taxes comprises, durant dix-huit semestres, à compter du 28 janvier 1999, date de signature de l'acte de cautionnement. La caution est arrivée à échéance le 28 janvier 2008. Le montant des loyers versés au cours de l'exercice 2008 s'élève à € 17 991 hors taxes.

b. Nature et objet

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Cotubel, votre Conseil de Surveillance du 30 mai 2007 a autorisé la signature d'un contrat de garantie à première demande donné par votre Société au profit de la société Financière Management Holding (FMH).

Modalités

Cette garantie, dont le montant maximal s'élevait à M€ 5, devait s'appliquer en cas de défaillance de la société IMS France dans l'exécution de ses obligations de paiement au titre du complément de prix. Cette garantie est venue à échéance le 25 juillet 2008.

2. Avec les sociétés Chequers Capital, CIC Capital, CIC Capital Développement et Fidimam Securities

Nature et objet

Votre Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006 a autorisé la signature d'un contrat de garantie donnée par votre Société aux banques en charge de l'opération de placement public des titres IMS détenus par le groupe d'actionnaires majoritaires de votre Société. Cette garantie porte sur la qualité des seules informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de cette opération.

Modalités

Les modalités de cette garantie sont arrêtées jusqu'au 21 septembre 2009 et sont plafonnées à hauteur d'un maximum de M€ 10. Cette garantie ne peut être appelée que si les banques en charge de l'opération de placement n'ont pu obtenir une indemnisation des actionnaires cédants.

Paris et Paris-La Défense, le 10 février 2009

Les Commissaires aux Comptes,

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES
Jean-Louis Mullenbach
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Votre Conseil de Surveillance a l'honneur de vous présenter ses observations en ce qui concerne l'établissement par le Directoire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que des comptes consolidés.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire, exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir.

Vous avez également entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes vous donnant, dans le cadre de leur mission, toutes explications utiles sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En ce qui nous concerne, la loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Nous avons par ailleurs été régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de la Société et que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et le rapport de gestion y afférent ont été adressés au Conseil de Surveillance dans les conditions nous permettant d'exercer notre mission.

Lesdits comptes et rapports n'appellent de la part de votre Conseil aucune observation particulière.

Votre Directoire a proposé de fixer le dividende versé au titre de l'exercice 2008 à 0,80 euro par action.

Le Conseil de Surveillance approuve cette proposition.

Votre Conseil vous recommande d'adopter les propositions soumises à votre approbation et en conséquence, de voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent rapport du Président du Conseil de Surveillance a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la direction de l'audit interne Groupe et de la direction juridique Groupe. Il a été revu par le Comité d'Audit du 6 février 2009 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 10 février 2009.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et gouvernance d'entreprise

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

1. Gouvernance d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ». Il est constitué du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et complété des recommandations sur les rémunérations des dirigeants de janvier 2007 et octobre 2008.

Les points de divergence entre les pratiques de la Société et les recommandations du Code de référence sont détaillés dans les paragraphes 3 et 4 du présent rapport.

2. Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil veille à compter en son sein au moins la moitié des membres indépendants selon les critères en vigueur en matière de « gouvernement d'entreprise ». L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- ne pas être et ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédant sa première nomination, salarié ou mandataire social d'IMS, salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle IMS détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social d'IMS (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur / de membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif d'IMS ou du Groupe IMS ou pour lequel IMS ou le Groupe IMS représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant d'IMS ;
- ne pas avoir été auditeur d'IMS au cours des cinq (5) dernières années ;
- ne pas être membre du Conseil de Surveillance/ administrateur depuis plus de douze (12) ans ;
- ne pas avoir été actionnaire de référence de la Société ou de la société mère exerçant un contrôle sur la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est nommé pour une période de 2 ans et est rééligible.

Au 10 février 2009, le Conseil de Surveillance est composé de 4 membres dont 3 indépendants :

- **Yvon Jacob**, 66 ans, est Président du Conseil de Surveillance, membre du Comité d'Audit et Président du Comité des Rémunérations d'IMS. Il est par ailleurs Président d'honneur de Legris Industries depuis 2008 (dont il a été de 1994 à 2008 Président du Conseil de Surveillance) et Président-directeur général de la Société du Bocage SA. Il exerce également les fonctions de Président de la Fédération des Industries Mécaniques et de Président du Groupe des Fédérations Industrielles.
Yvon Jacob est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DES de Sciences Economiques.
- **Christian Parente**, 64 ans, est Vice-président du Conseil de Surveillance d'IMS. Il est également administrateur d'Avenir Telecom, Altrad, Tikehau Investment Management. Avant d'exercer ces fonctions, Christian Parente a été consultant au sein de Merrill Lynch et a occupé des postes à haute responsabilité au sein de la banque Banque Française du Commerce Extérieur, de Natexis et de Natexis Banque Populaire.
Christian Parente est titulaire d'un Doctorat en droit.
- **Philippe Armengaud**, 56 ans, est membre du Conseil de Surveillance d'IMS. Il est par ailleurs directeur des achats au sein du groupe Bekaert SA (Belgique), société spécialisée dans la fabrication de produits tréfilés (câbles, fils destinés à l'industrie). Il est également gérant de la SCI 10 Square Charles Dickens et de la SARL Mango.
Avant d'exercer ces fonctions, Philippe Armengaud a été directeur de la stratégie du groupe Lucchini, Président de la division extrusion et directeur général des Produits Plats Europe du groupe Alcoa. Il avait été auparavant directeur des achats de transports et de logistique et directeur des achats de produits industriels du groupe Arcelor, Président-directeur général de Tubeurop France et a exercé différentes fonctions au sein de la société Sprint-Métal.
Philippe Armengaud est titulaire d'une Maîtrise de gestion et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies de stratégie commerciale de l'Université de Paris Dauphine.
- **Sidney Cabessa** (membre non indépendant), 65 ans, est membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations d'IMS. Il est par ailleurs Président du Conseil d'Administration de CIC Finance et de CIC Investissement (Groupe CM-CIC), Président du Conseil de Surveillance de CIC LBO Partners (Groupe CM-CIC), Vice-président du Conseil de Surveillance de CM-CIC Capital Privé (Groupe CM-CIC), Président de CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace (Groupe CM-CIC), et administrateur de Investessor et de Nature et Découvertes. Il agit également en tant que représentant permanent de CIC au Conseil de Surveillance de CIC Banque de Vizille et au Conseil d'Administration de CM-CIC Securities. Il est le représentant permanent de CIC Investissement au Conseil d'Administration de HRA Pharma et de Media Participations. Il est le représentant permanent de CIC Finance au Conseil d'Administration de IPO et au Comité de Surveillance de Foncière Sagesse Retraite. Il est enfin représentant permanent d'EFSA au Conseil d'Administration de BSD-CIN.
Avant d'assurer ces fonctions, Sidney Cabessa a été ingénieur chez Technip puis analyste financier et directeur des études financières de la Banque de l'Union Européenne.
Sidney Cabessa est ingénieur en génie chimique de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, licencié en Sciences, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et du Centre de Perfectionnement des Affaires.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance est également détaillée dans le rapport de gestion § 5.1.

Cumul des mandats

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce d'autre fonction dans la Société que son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Organisation du Conseil de Surveillance définie par un règlement intérieur

Suivant délibération en date du 25 juin 2007, le Conseil de Surveillance de la Société a établi son règlement intérieur qui regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la loi et des statuts de la Société.

Il a été amendé le 15 novembre 2007 puis modifié le 10 février 2009 afin de prendre en compte les dernières dispositions légales relatives au Comité d'Audit.

Le texte intégral du règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société www.ims-group.com.

Outre les compétences et les pouvoirs du Conseil de Surveillance, le règlement intérieur rappelle les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté.

Le règlement rappelle en outre l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil de Surveillance de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; il doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés.

Le règlement intérieur rappelle les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre et prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour l'arrêté des comptes annuels.

Le règlement intérieur prévoit le versement de jetons de présence aux membres et au Président du Conseil de Surveillance d'un montant par séance de 2 300 euros et 2 800 euros respectivement. Pour 2008, il a été versé un montant de 63 300 euros pour une enveloppe globale de 110 000 euros votée en Assemblée Générale.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des comités institués en son sein : le Conseil de Surveillance a mis en place un Comité des Rémunérations et a confirmé le Comité d'Audit.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil de Surveillance invite son Président à procéder à un examen et une évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Missions et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion d'IMS par le Directoire. A toute époque il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers la publication des comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Notamment lors de chaque arrêté des comptes trimestriels, il entend le Directoire qui (a) lui explique la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, les natures de variations de trésorerie et d'endettement financier net et (b) lui rappelle les principaux principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil de Surveillance :

- nomme et révoque les membres du Directoire chargé de définir la stratégie de l'entreprise et de gérer celle-ci,
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire,
- propose à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation des Commissaires aux Comptes,
- autorise les membres du Directoire à répartir entre eux les tâches de la direction.

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil de Surveillance doit approuver de façon préalable les cessions d'immeubles, les cessions de participations et les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit.

Dans l'ordre interne, les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- cautions, avals, garanties d'un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 10 millions d'euros,
- constitution de sûretés d'un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 10 millions d'euros,
- émission de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe IMS,
- mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions et/ou de stock-options,
- attribution gratuite d'actions et/ou de stock-options aux membres du Directoire.

En outre les questions suivantes seront soumises pour avis au Conseil de Surveillance :

- orientations stratégiques et business plan à 3 ans,
- budget annuel,
- projets d'acquisition/cession de participations ou de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise supérieure à 5 millions d'euros.

Le Président ou le cas échéant le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et spécialement des comités. Il peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence. Il s'assure que les membres du Conseil de Surveillance sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

Le Président du Conseil de Surveillance est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

Activité du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance d'IMS s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2008. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites par correspondance, en règle générale une semaine avant la date de la réunion.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures environ et le taux de participation des membres a été de 87,5 %.

Au titre de l'année 2008, le Conseil de Surveillance a notamment :

- examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Directoire à l'Assemblée Générale convoquée durant l'année ;
- examiné les comptes consolidés clos à la fin de chaque trimestre et les comptes sociaux à l'issue du premier semestre 2008 ;
- pris connaissance de l'activité et des résultats de chaque trimestre ;
- revu le budget 2009 ;
- examiné les acquisitions réalisées sur l'exercice ;
- examiné la cession d'Astralloy Steel Products Inc. réalisée sur l'exercice ;
- pris connaissance des comptes-rendus du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations ;
- rencontré le Comité de Direction Groupe ;
- examiné la montée au capital des nouveaux actionnaires ;
- statué sur les recommandations AFEP-MEDEF relatives aux rémunérations des dirigeants.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours de sa séance du 10 février 2009, le Président du Conseil de Surveillance a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Conseil, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux des comités, information des membres du Conseil, rémunération des membres du Conseil de Surveillance, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

3. Comités spécialisés

- Le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Président, peut créer des comités dont il fixe la composition et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige. Les comités sont tenus de rendre compte au Conseil de leur activité.
- Suivant délibération en date du 25 juin 2007, le Conseil de Surveillance :
 - a mis en place un Comité des Rémunérations ;
 - a confirmé le Comité d'Audit mis en place par le Conseil d'Administration du 3 avril 1997.

Compte tenu de sa composition qui est rappelée dans le présent rapport, le Conseil de Surveillance remplit les fonctions qu'aurait un Comité des Nominations ; par conséquent un tel comité n'a pas été créé, une telle institution n'apportant rien de significatif à la Société.

Il convient de noter que les comités spécialisés, composés de 2 membres, comprennent chacun un membre compétent et indépendant selon les critères rappelés ci-dessus, conformément à la loi.

A ce jour, au regard de la qualité des travaux de ces comités, rien ne justifie d'en modifier la composition par la nomination d'un troisième membre indépendant, pour porter le nombre des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres, Monsieur Sidney Cabessa, qui assume également la fonction de Président du Comité d'Audit et Monsieur Yvon Jacob.

Ce comité a comme mission d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux Comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

A cet effet, le Comité d'Audit prend connaissance des diligences effectuées par les Commissaires aux Comptes, il examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions

de Commissaires aux Comptes de la Société, ou le cas échéant sur leur renouvellement lors des échéances de leurs mandats.

Les règles d'organisation et de fonctionnement ainsi que les missions et attributions du Comité d'Audit sont détaillées dans un règlement intérieur dudit comité, défini lors de sa mise en place et mis à jour les 6 mai 2008 et 10 février 2009.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour porte notamment sur l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux Comptes y afférant. Il s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Activité du Comité d'Audit

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois avec un taux de présence de 100%. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance. Le Président du Directoire, le directeur financier Groupe, membre du Directoire, le directeur de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes ont assisté à chacune de ces réunions.

Ses travaux ont principalement porté d'une part sur l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société et de la bonne application des principes comptables et d'autre part sur la vérification du déroulement de la clôture des comptes et des conclusions des Commissaires aux Comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle.

Par ailleurs, le Comité d'Audit a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifique et sur la mise à jour de la cartographie des risques recensés au niveau du Groupe.

Evaluation des travaux du Comité d'Audit

Au cours de sa séance du 6 février 2009, le Comité d'Audit a procédé à l'examen de son fonctionnement et son évaluation : la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres, Monsieur Sidney Cabessa et Monsieur Yvon Jacob, qui assume également la fonction de Président du Comité des Rémunérations. Sa mission consiste à fixer chaque année, le cas échéant, la rémunération des mandataires sociaux.

Au cours de l'année 2008, le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois avec un taux de participation de 100%. Il a fixé les modalités de la rémunération du Président du Directoire et revu les principes et conditions de versement d'une indemnité en cas de départ de chacun des membres du Directoire. Il a par ailleurs validé les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant global des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur. Le Président du Conseil de Surveillance perçoit par ailleurs une rémunération complémentaire de 24 000 euros par an.

Rémunération des membres du Directoire

- Rémunération fixe et variable

Le Comité des Rémunérations arrête la politique de rémunération des membres du Directoire sur les éléments fixes et variables auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par

la Société. Il se réfère également au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (indemnités de départ, retraite...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

La partie variable de la rémunération des membres du Directoire est indexée à des critères de performance qui sont appréciés au regard de la Création Opérationnelle de Valeur (COV) définie de la manière suivante : $COV = 65\% \times \text{résultat opérationnel} - 9\% \text{ BFR opérationnel net}$. Le Comité des Rémunérations arrête la part de la rémunération annuelle variable de chaque membre du Directoire dans le cas où les objectifs annuels de rentabilité sont atteints, une partie restant à son appréciation.

- Avantages en nature

Une voiture de fonction est attribuée à chaque membre du Directoire.

- Attribution gratuite d'actions

Les membres du Directoire ont participé au plan d'attribution gratuite d'actions initié en septembre 2006, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2006. Les conditions d'attribution définitive dépendent des mêmes conditions de performance financière et de présence fixées que l'ensemble des attributaires du plan.

- Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Les modalités de versement d'indemnités de départ aux membres du Directoire, arrêtées par le Conseil de Surveillance du 21 février 2008 et approuvées en Assemblée Générale le 3 avril 2008 ont été analysées par le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008 à la lumière des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants sociaux.

Le Conseil de Surveillance, dans un communiqué du 19 décembre 2008, a exprimé son adhésion à ces recommandations et constaté l'application de l'ensemble de ces recommandations à l'exception des conditions d'attribution des indemnités de départ.

En effet, les modalités de versement des indemnités de départ aux membres du Directoire sont plus nombreuses que celles visées par les recommandations AFEP-MEDEF, qui n'autorisent le versement de l'indemnité qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou de stratégie et en l'absence d'échec du dirigeant.

Les conditions de versement d'une indemnité de départ à Monsieur Bouffault, sont les suivantes :

- Cessation de ses fonctions de Président du Directoire ;
- Non renouvellement de ses fonctions sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde.

Ces conditions ont été définies lors de la prise de fonction de Monsieur Bouffault en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société, approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 21 avril 2005 et ont été maintenues.

Les conditions de versement d'une indemnité de départ qui serait due à Messieurs Le Daëron et Brun sont les suivantes:

- Révocation ou licenciement sauf faute grave ou lourde ;
- Départ pour quelque raison que ce soit dans les 6 mois de la prise de contrôle ou du changement de contrôle du capital de la Société.

Il convient de préciser que par ailleurs, les conditions de performance relatives au versement de ces indemnités sont exigeantes et clairement identifiées, que les plafonds mis en place (6 à 12 mois de salaire) sont inférieurs aux plafonds de 2 ans maxima recommandés par l'AFEP-MEDEF.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil de Surveillance, bien que dérogeant dans le principe aux recommandations AFEP-MEDEF, n'a pas souhaité modifier ces conditions, compte tenu des montants en jeu bien en deçà des maximaux préconisés dans lesdites recommandations.

L'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion § 5.2.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 21 à 26 des statuts de la Société.

6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion du Directoire.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe, contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration de son contrôle interne par une plus grande formalisation des procédures existantes de contrôle, conformément aux recommandations du Conseil de Surveillance.

Les principales actions entreprises sur l'année 2008 ont consisté en la poursuite des actions de diagnostic des structures de contrôle interne et la mise en œuvre des premières actions décidées en 2007. Par ailleurs, le Groupe a finalisé la rédaction d'une charte d'éthique Groupe qui reprend les principes généraux de comportements attendus par les collaborateurs du Groupe.

1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Au cas particulier, les procédures de contrôle interne d'une société tête de groupe telle qu'IMS, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient, dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et à garantir la fiabilité des comptes

consolidés et la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein d'IMS ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Directoire et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire, au Conseil de Surveillance et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'articule au sein de chaque hub, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à tous les niveaux de l'organisation.

2. L'environnement de contrôle

Charte d'éthique

Dans la poursuite de son action d'amélioration de la formalisation du dispositif de contrôle, le Groupe a défini une charte d'éthique dont l'objectif est de rappeler à chacun quels sont les principes de comportements, de portée générale, qui sont attendus des collaborateurs du Groupe IMS.

L'adhésion de chacun à la charte d'éthique participe également à la démarche de sécurisation et d'amélioration des processus de contrôle interne et d'intégration des entités nouvelles.

Le texte intégral de cette charte est par ailleurs disponible sur le site internet de la Société www.ims-group.com.

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Définition de fonctions

Une étude d'emploi précise les missions et responsabilités de chaque acteur du contrôle interne. Un entretien d'évaluation et de performance annuel indique en outre les objectifs individuels de chacun.

Règles générales Groupe

Elles concernent les dirigeants des sociétés filiales d'IMS et traitent principalement des points suivants :

- élaboration du budget annuel et suivi des écarts de réalisation,
- procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement, politique salariale, octroi de prêts au personnel, sécurité, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, contrôle des encaissements...).

Charte de l'audit interne

La charte de l'audit interne a pour but de définir et de délimiter le rôle, les objectifs et les responsabilités de l'audit interne du Groupe et de garantir les conditions d'exercice de sa fonction.

3. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Conseil de Surveillance

Il appartient au Directoire de rendre compte au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Comité d'Audit

Il appartient au Comité d'Audit d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil de Surveillance, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

En tant que de besoin, le Comité d'Audit a accès à tout document nécessaire comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux Comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêt des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'Audit et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Directoire

Le Directoire est composé de trois membres.

La répartition des tâches de direction entre les différents membres du Directoire, les délégations de pouvoirs ainsi que leurs obligations et devoirs sont définis dans un règlement intérieur.

La mission du Directoire, dans le cadre de ses prérogatives légales et statutaires, consiste notamment à :

- définir la stratégie de l'entreprise et la gérer,
- présenter, une fois par trimestre au moins, un rapport d'activité au Conseil de Surveillance,
- présenter au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle,
- fournir aux membres du Conseil de Surveillance, périodiquement et/ou à sa demande, tout document et, plus généralement, toute information nécessaire relative à la Société et ses filiales, concernant notamment leur situation financière et de trésorerie (y compris les tableaux de bord périodiques permettant d'apprécier l'évolution de l'activité et des performances du Groupe), leurs activités et les opérations portant sur leur capital,
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Ainsi, le Directoire est responsable de l'établissement des procédures de contrôle interne et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner au mieux et en contrôler l'application.

Il a pour mission de contrôler la gestion et plus particulièrement de veiller à la qualité de l'information de gestion disponible, notamment celle fournie aux actionnaires à l'occasion de la présentation des comptes ou de la réalisation d'opérations significatives.

Il assure par ailleurs les relations avec les actionnaires, nomme les dirigeants responsables de hubs et de lignes de produits et valide la nomination des responsables de filiales avec droit de veto.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

Comité de Direction Groupe

Le Comité de Direction du Groupe IMS est composé des 3 membres du Directoire, des dirigeants des 4 hubs constitutifs de l'organisation opérationnelle d'IMS, du directeur des achats Groupe et du directeur logistique Groupe.

Le Comité de Direction du Groupe se réunit une fois par mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales et des lignes de produits (activité et rentabilité),
- faire le point sur les dossiers de croissance externe à l'étude,
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et assurer la cohérence et l'éthique des actions entreprises.

Les principaux champs d'intervention du Comité de Direction Groupe sont les suivants :

- définition de la stratégie et du business plan à trois ans ;
- finances / contrôle ;
- coordination des achats ;
- logistique et stocks ;
- juridique / délégation de responsabilité ;
- pilotage et organisation de la croissance externe ;
- systèmes d'information / informatique ;
- plan de communication ;
- actions transversales.

Direction financière

Le directeur financier du Groupe est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques, immobilières et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité et (vi) de relations investisseurs. Ces responsabilités sont exercées et / ou déléguées de la manière suivante :

- Direction du contrôle de gestion Groupe : en charge des filiales et répartis par zone géographique, les membres de cette direction effectuent également des missions transversales pour le Groupe. L'étude d'emploi des contrôleurs de gestion Groupe détaille leurs missions :
 - suivi de la performance mensuelle des filiales, assistance à l'établissement de leur budget, préparation du budget Groupe, participation aux opérations de croissance externe,
 - responsabilité de missions transversales au sein du Groupe (suivi du besoin en fonds de roulement et de l'endettement, mesure de la performance opérationnelle).
- Contrôleurs de gestion décentralisés au niveau des principales filiales sur lesquels s'appuient les contrôleurs Groupe lors de leurs missions de contrôle. Les principales filiales du Groupe disposent de contrôleurs de gestion chargés, entre autres, du suivi du contrôle interne au sein de la filiale.
- Directeur des financements et de la trésorerie Groupe : il est notamment en charge d'évaluer le dispositif existant en matière de gestion de trésorerie au sein du Groupe. Son analyse doit conduire à la rédaction, la diffusion et la mise en œuvre de règles et procédures visant à améliorer la gestion de la trésorerie du Groupe tout en renforçant la maîtrise des risques. Il doit par ailleurs alerter en cas de risque de non respect des covenants bancaires.
- Directeur juridique Groupe : il veille au respect des lois et règlements par les sociétés du Groupe ainsi qu'à la défense des intérêts du Groupe dans le cadre de négociations contractuelles. La direction juridique s'assure également qu'en matière de responsabilité civile, l'ensemble des filiales soit assuré conformément au programme du Groupe.

- Directeur de l'audit interne Groupe : il veille à l'animation et la structuration du dispositif du contrôle interne, il participe à la définition et la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Il exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles diverses comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.
- Relations investisseurs et communication financière.

4. Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable au sein de la société mère comprennent :

- les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication,
- les suivis mensuels du budget annuel par les dirigeants des filiales et le Comité de Direction, formalisés dans des rapports mensuels d'activité,
- un reporting mensuel de trésorerie Groupe qui permet de suivre l'application de la politique de financement du Groupe.

Identification et évaluation des risques

Une démarche de cartographie des risques a été initiée en 2007 par la direction de l'audit interne, dans un objectif d'identification des risques potentiels, de mise en œuvre des mesures visant à les circonscrire, de façon à promouvoir un environnement de contrôle des risques.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe ont été recensés via des entretiens avec le Directoire, avec des membres du Comité de Direction du Groupe et avec les membres de directions fonctionnelles (direction juridique, direction des financements et de la trésorerie notamment) de la Société IMS SA, en prenant également en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Après identification, une analyse des incidences potentielles (chiffrées ou non, financières ou non), de leur degré de maîtrise estimé et de l'occurrence de ces risques a permis de les hiérarchiser selon leur niveau d'impact décroissant et de les classer par niveau d'acceptabilité en répertoriant les mesures existantes permettant de les limiter.

Cette cartographie a été mise à jour en 2008 sur la base d'entretiens, afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2008 et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

Cette analyse couvre les champs stratégiques attachés aux processus opérationnels du Groupe, à son environnement économique et à ses fonctions supports. Elle a permis de confirmer l'analyse des risques décrite dans le rapport de gestion §2.4.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle dans un contexte de décentralisation des décisions opérationnelles au sein du Groupe ;
- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

Le Groupe envisage de poursuivre la mise en place à terme de ce processus de cartographie des risques au niveau de chaque filiale responsable d'un hub opérationnel.

Pilotage du contrôle interne

Le plan d'audit interne 2009-2010 prévoit la poursuite de l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

A terme, la poursuite progressive de ce processus devrait permettre de mettre en place un système formalisé d'évaluation du contrôle interne.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante:

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par le Directoire du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe. Les règles générales Groupe précisent que ce budget comprend notamment un point précis sur les investissements, les stocks, la trésorerie et le personnel ;
- mensuellement, les dirigeants des sociétés filiales effectuent un suivi de ce budget en transmettant à la société mère un rapport mensuel d'activité (chiffres réels N, budget, réels N-1) accompagné de commentaires. Ce rapport comprend les informations clés comptables (besoin en fonds de roulement, endettement net, investissements, résultat avant impôts...) et non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif N, N-1 et budget. Les différents rapports sont mensuellement analysés par les contrôleurs de gestion Groupe et les agrégats financiers sont rapprochés tous les trimestres des comptes publiés ;
- une réunion mensuelle du Comité de Direction a pour but notamment de suivre collectivement la marche du Groupe, de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre.

Ces procédures concernent l'ensemble des filiales consolidées du Groupe et permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés complets.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe et permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène. Afin d'accompagner au mieux l'évolution de ses besoins, le Groupe a déployé en 2007 un nouveau système de pilotage de la performance dénommé IRIS, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité utiles à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, re-prévisions, reporting mensuel). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises via IRIS selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel IAS/IFRS, selon un plan de comptes unique « normes Groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs de gestion Groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction du contrôle de gestion Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation et de la cohérence des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements est fait en amont conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du Groupe. Leur revue est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs la direction du contrôle de gestion Groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont le dirigeant de la filiale contrôlée, le responsable financier et le cas échéant le contrôleur de gestion de la filiale.

Communication financière et comptable

Le directeur juridique Groupe établit chaque année un échéancier récapitulant l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société.

Cet échéancier précise :

- la nature et l'échéance de chaque obligation périodique,
- les personnes responsables de leur établissement,
- les textes de références y afférent.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière Groupe ont mis en oeuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier en amont permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par l'auditeur interne.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société IMS International Metal Service

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société IMS International Metal Service et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 10 février 2009

Les Commissaires aux Comptes,

BELLOT MULLENBACH & ASSOCIES

Jean-Louis Mullenbach

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

François Carrega

Membre de la Compagnie

Régionale de Versailles

AUTRES RENSEIGNEMENTS

> 1. Responsables du document de référence	202
> 5. Informations concernant l'émetteur	203
> 8. Propriétés immobilières, usines et équipements	204
> 14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	204
> 15. Rémunérations et avantages	205
> 16. Fonctionnement des organes de direction	205
> 17. Salariés	206
> 18. Principaux actionnaires	206
> 19. Opérations avec les apparentés	206
> 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	206
> 21. Informations complémentaires	206
> 22. Contrats importants	210
> 24. Documents accessibles au public	210
Document d'information annuel	211
Table de concordance du document de référence	211-214

Avertissement

La numérotation figurant ci-après correspond à la numérotation prévue par le schéma du règlement CE 809/2004, pris en application de la Directive Européenne 2003/71/CE ("Directive Prospectus").

Les ruptures de numérotation signifient que l'information requise est fournie par ailleurs (cf. table de concordance pages 212 à 214) ou que cette information n'est pas applicable.

1. Responsables du document de référence

1.1. Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présenté en page 42 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Nanterre, le 19 février 2009

Jean-Yves Bouffault
Président du Directoire

1.2. Responsable de l'information financière

Philippe Brun
Directeur administratif et financier
Membre du Directoire

5. Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale

IMS International Metal Service

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 311 361 489, code NAF 7010Z.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la dénomination de Loire Chatillon le 23 septembre 1977. L'acte constitutif a été déposé le 19 octobre 1977 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et la Société a été immatriculée le 3 novembre 1977 au Registre du Commerce et des Sociétés. La dénomination sociale est devenue Mécamet par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1979, puis International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 1980 et enfin IMS International Metal Service par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 1989.

Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2075, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, IMS International Metal Service est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier les articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967. En application des articles L. 225-218 et L. 225-228 du Code de commerce, le contrôle de la Société est assuré par deux Commissaires aux Comptes titulaires, auxquels sont adjoints deux Commissaires aux Comptes suppléants.

L'Assemblée Générale du 9 avril 2002 a décidé de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques. Elle a en conséquence conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux modifications statutaires et à toutes formalités nécessaires. Prenant acte de cette décision, le Conseil d'Administration du 21 mai 2002 a décidé que le Président du Conseil d'Administration resterait en charge de la direction générale de la Société.

Enfin, l'Assemblée Générale du 21 avril 2005 a décidé du changement de mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le siège social de la Société est situé à :

Immeuble le Carillon
5, esplanade Charles de Gaulle
92733 Nanterre
Tél : 33 (0) 1 41 92 04 44
Fax : 33 (0) 1 46 24 05 96
e-mail : contact@ims-group.com
www.ims-group.com – www.we-are-ims.com

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe correspondent essentiellement à des dépôts ainsi qu'à du matériel de stockage.

Voir également note 3.3 aux comptes consolidés au 31 décembre 2008.

8.2. Contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles

Néant.

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1. Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

14.1.1. Adresses professionnelles

Cf. Rapport de gestion § 5.1.

14.1.2. Liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance

Néant.

14.1.3. Expertises et expériences en matière de gestion

Cf. pages 7 et 8 du présent document de référence, Rapport de gestion § 5.1, et Autres renseignements § 14.1.4.

14.1.4. Liste des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Cf. Rapport de gestion, § 5.1.

14.1.5. Condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années au moins à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe.

14.1.6. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années au moins des membres des organes de direction ou de surveillance

Aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, en tant que membre des organes de direction ou de surveillance du Groupe.

14.1.7. Incrimination et/ou sanction publique officielle contre les membres des organes de direction ou de surveillance

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années contre un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2. Information concernant les conflits d'intérêts

14.2.1. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, d'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

14.2.2. Restrictions au transfert des actions d'IMS par les dirigeants

La Société n'a pas adopté de règles particulières quant à d'éventuelles restrictions qui seraient applicables aux membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou de la direction générale en plus de la réglementation applicable en ce domaine (notamment les articles L. 465-1 du Code monétaire et financier, et 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

15. Rémunérations et avantages

15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour retraites, pensions et charges assimilées s'élève à 3 849 600 euros au 31 décembre 2008 dans les comptes sociaux d'IMS SA.

16. Fonctionnement des organes de direction

16.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Conventions réglementées

- Le Conseil d'Administration avait arrêté les dispositions qui seraient applicables en cas de départ de Monsieur Jean-Yves Bouffault de ses fonctions de directeur général délégué, Président-directeur général et de Président du Directoire.
- L'Assemblée Générale a adopté le 3 avril 2008, dans les mêmes termes que le Conseil de Surveillance du 21 février 2008, les nouvelles dispositions qui seraient applicables en cas de départ de Monsieur Jean-Yves Bouffault de ses fonctions de Président du Directoire. Cette même Assemblée Générale, dans les mêmes termes que le Conseil de Surveillance du 21 février 2008, a adopté les dispositions applicables en cas de cessation des fonctions de membre du Directoire et de directeur de la stratégie et du développement de Monsieur Pierre-Yves le Daëron, et les dispositions applicables en cas de cessation des fonctions de membre du Directoire et de directeur administratif et financier de Monsieur Philippe Brun.
- Dans le cadre de l'offre à prix ouvert de septembre 2006 (opération de placement public des titres IMS détenus par un groupe d'actionnaires majoritaires), IMS et les actionnaires cédants ont signé un contrat de garantie au bénéfice des banques en charge du placement. La garantie porte sur la qualité des informations publiques figurant dans les différents documents d'information établis à l'occasion de l'opération. Cette garantie ne peut être appelée qu'à la suite d'une décision de justice, si les banques n'ont pu obtenir d'indemnisation des actionnaires cédants. Les personnes concernées par cette convention sont Messieurs Sidney Cabessa, Jean-Yves Bouffault et Pierre-Yves Le Daëron.

16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Le Conseil de Surveillance a confirmé son adhésion au cadre du gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef dans les conditions détaillées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

À la connaissance de la Société, les membres des organes de surveillance et de direction ne possèdent pas de participation significative dans le capital de la Société, ni dans celui d'une filiale ou encore chez un client ou un fournisseur significatif de la Société.

17. Salariés

À la connaissance de la Société, aucun de ses salariés ne détenait une participation significative à son capital au 31 décembre 2008.

18. Principaux actionnaires

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur

Les principaux actionnaires du Groupe IMS ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

19. Opérations avec les apparentés

La Société et ses filiales détenues à 100% entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du Groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intragroupe, à l'usage de la marque IMS, à la répartition de frais administratifs communs, à la gestion centralisée de la trésorerie et au financement des investissements.

Ces transactions sont réalisées à un coût normal.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage sur une période couvrant les douze derniers mois ne pourrait avoir ou n'a eu d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe IMS.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

L'article 6 "Capital social" des statuts est libellé comme suit :

"Le capital social est de 27 527 740,73 euros. Il est divisé en 18 057 010 actions entièrement libérées".

Les actions de la Société, entièrement libérées et toutes de même catégorie, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3. Titres auto-détenus par l'émetteur

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2008 a autorisé la Société à intervenir en bourse sur ses propres actions, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Une nouvelle autorisation est proposée à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 dans la onzième résolution (prix maximum d'achat : 25 euros). La durée de l'autorisation demandée reste inchangée à 18 mois maximum à compter de la date de l'Assemblée.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 818 651 actions propres pour une valeur nette comptable de 8 353 300,44 euros (dont valeur brute de 11 331 059,44 euros et dépréciation de 2 977 759 euros) représentant 10,20 euros par action. Conformément à la loi, les actions auto-détenues sont privées de droit de vote.

22 000 actions auto-détenues sont affectées aux reliquats de plans d'options d'achat consentis en 1998 et en 2002 aux mandataires sociaux et salariés du Groupe.

96 924 actions auto-détenues sont affectées au plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2006 dont les modalités et les conditions ont été arrêtées par le Directoire réuni le 7 septembre 2006 et présentées au Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006. Ces 96 924 actions auto-détenues permettent de couvrir 100 % de l'engagement maximum existant au 31 décembre 2008 compte tenu des réalisations pour 2008 et des perspectives pour 2009.

121 800 actions sont affectées au contrat de liquidité.

Le solde des actions propres (577 927 actions) est affecté à des opérations de croissance externe (opérations non identifiées à ce jour) ou à des remises d'actions aux salariés (programmes non déterminés à ce jour).

21.1.4. Titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'actions susceptibles d'être créées par exercice d'options de souscription accordées aux personnels et/ou mandataires du Groupe ou par remboursement / échange d'obligations convertibles.

21.1.5. Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou à chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

21.1.6. Nantissement des actions et des actifs

Il n'existe aucun nantissement d'actions ou d'actifs en dehors des éléments détaillés dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

21.1.7. Historique du capital social et de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

La décomposition de l'actionnariat au 31 décembre 2008 est la suivante :

Actionnaires au 31 décembre 2008	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Groupe Jacquet Metals ⁽¹⁾	4 545 636	4 545 636	25,17 %	26,37 %
- Eric Jacquet	5 010	5 010	0,03 %	0,03 %
- JSA	357 284	357 284	1,97 %	2,07 %
- Jacquet Metals	4 183 342	4 183 342	23,17 %	24,27 %
Sycomore Asset Management ⁽²⁾	972 332	972 332	5,38 %	5,64 %
Cogne Acciai Speciali SpA ⁽³⁾	904 659	904 659	5,01 %	5,25 %
Caja de Ahorros de Navarra	903 762	903 762	5,01 %	5,24 %
Amari Metal France ⁽⁴⁾	903 000	903 000	5,00 %	5,24 %
Actions propres	818 651	-	4,53 %	-
Dirigeants et salariés	840 493	840 493	4,65 %	4,88 %
Autres actionnaires	8 168 477	8 168 477	45,24 %	47,39 %
Total	18 057 010	17 238 359	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 30 décembre 2008

⁽²⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 25 août 2008

⁽³⁾ selon déclaration de franchissement de seuil en date du 12 novembre 2008

(4) selon déclaration de franchissement de seuil en date du 31 octobre 2008

Actionnaires au 31 décembre 2007	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIA Funds AG	930 638	5,15 %	5,31 %
Sycomore Asset Management	912 396	5,05 %	5,21 %
Caja de Ahorros de Navarra	903 762	5,01 %	5,16 %
Dirigeants et salariés	590 652	3,27 %	3,37 %
Actions propres	542 938	3,01 %	-
Public	14 176 624	78,51 %	80,95 %
Total	18 057 010	100,00 %	100,00 %

Actionnaires au 31 décembre 2006	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Amber Master Fund	2 125 000	11,77 %	12,15 %
Anciens actionnaires Financière Mistral	663 110	3,67 %	3,79 %
Dirigeants et salariés	629 467	3,49 %	3,60 %
Actions propres	566 397	3,14 %	-
Public	14 073 036	77,93 %	80,46 %
Total	18 057 010	100,00 %	100,00 %

Au 31 décembre 2008 et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts :

“La société a pour objet, en tous pays :

- L'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution.
- La représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.
- Toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits.
- L'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences.
- La prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisées.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement, au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales”.

21.2.2. Exercice social

D'une durée de douze mois, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

21.2.5. Assemblées Générales des actionnaires

Convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires d'IMS sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires d'un avis de réunion (35 jours avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis d'un avis de convocation inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (15 jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives sont convoqués par lettre.

Admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale :

- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'établissement en charge du service titres IMS s'il s'agit d'actions nominatives pures ;
- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'intermédiaire financier habilité qui en assure la gestion, s'il s'agit d'actions nominatives administrées ;
- faire demander par l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis transmettre à l'établissement en charge du service titres IMS) une attestation de participation, s'il s'agit d'actions au porteur.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

L'établissement chargé du service des titres est Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3.

Répartition des bénéfices

En application de l'article 32 des statuts, chaque action ouvre droit à une fraction des bénéfices proportionnelle au nombre des actions existantes. En vertu de l'article 33 des statuts, l'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

21.2.6. Pactes d'actionnaires

Néant.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,3%, 50%, 66,66% ou 95% du capital ou des droits de vote de la société s'appliquent à IMS.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

L'article 10 des statuts de la Société impose à toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à franchir à la hausse ou à la baisse le seuil de 2,5% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'1/3 du capital, d'informer la Société dans un délai de 5 jours de bourse par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'une telle information, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toutes les assemblées qui se tiendront dans un délai de 2 ans à compter de la régularisation de la notification.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Il n'existe pas de clauses de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

Il n'existe pas de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22. Contrats importants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires auxquelles elle ou tout autre membre de son Groupe est partie.

24. Documents accessibles au public

Les documents relatifs à IMS qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège de la Société, Immeuble le Carillon, 5 Esplanade Charles de Gaulle – 92733 Nanterre.

Sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de la Société (www.ims-group.com) les documents suivants :

- rapport annuel,
- présentation des comptes trimestriels, semestriels et annuels,
- communiqués financiers,
- présentations destinées aux analystes et investisseurs,
- descriptif des programmes de rachats d'actions propres,
- déclarations hebdomadaires de rachats d'actions,
- bilans semestriels du contrat de liquidité,
- nombre de droits de vote.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Communiqués

Communiqués disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
16/02/2009	Lancement du site internet « we-are-ims »
10/02/2009	Résultats 2008
19/12/2008	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008) Publication en français uniquement
25/11/2008	Trophées Midcaps 2008
06/11/2008	Résultats au 30 septembre 2008
20/10/2008	Message du Conseil de Surveillance aux actionnaires d'IMS
22/09/2008	Communiqué
28/08/2008	Résultats au 30 juin 2008
29/07/2008	Chiffre d'affaires au 30 juin 2008
27/06/2008	Cession d'Astralloy
06/05/2008	Résultats au 31 mars 2008
21/02/2008	Résultats au 31 décembre 2007
30/01/2008	Chiffre d'affaires au 31 décembre 2007

Déclarations

Informations disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français uniquement)

Cessions et rachats d'actions

Date	Intitulé
06/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance
07/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance
03/04/2008	Mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions
21/03/2008	Communiqué de fin de contrat de liquidité avec CM-CIC Securities Communiqué de mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance
05/02/2008	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities

Franchisements de seuils et pacte d'actionnaires

Déclarations disponibles sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Date	Intitulé
04/02/2009	Franchissement de seuils de la société Sycomore Asset Management 209C0181
03/02/2009	Franchissement de seuils de la société JSA 209C0166
06/01/2009	Franchissement de seuils de Monsieur Eric Jacquet par l'intermédiaire des sociétés Jacquet Metals et JSA 209C0011
18/11/2008	Franchissement de seuils par la société Cogne Acciai Speciali 208C2058
12/11/2008	Franchissement de seuils et déclaration d'intention de la société Jacquet Metals 208C2021
03/11/2008	Franchissement de seuils par la société Amari Metal France 208C1990
30/10/2008	Déclaration d'intention par la société Jacquet Metals 208C1972
23/10/2008	Franchissement de seuils par la société SIA Funds AG 208C1929
22/10/2008	Franchissement de seuils par la société Jacquet Metals 208C1923
19/09/2008	Franchissement de seuils par la société Jacquet Metals 208C1708
25/08/2008	Franchissement de seuils par la société Sycomore Asset Management 208C1576
30/01/2008	Franchissement de seuils de la société Sycomore Asset Management 208C0217
18/01/2008	Franchissement de seuils par la société SIA Funds AG 208C0118

Rapports financiers et document de référence

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
19/03/2008	Document de référence 2007 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ document français également disponible sur le site de l'AMF (référence [D.08-0139](#))

Lettres aux actionnaires

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
09/12/2008	Lettre d'information aux actionnaires
25/09/2008	Lettre d'information aux actionnaires

Informations destinées aux analystes et investisseurs

Documents disponibles sur le site du Groupe www.ims-group.com (en français et en anglais)

Date	Intitulé
11/02/2009	Présentation des résultats annuels 2008
04/09/2008	Présentation des résultats semestriels
22/02/2008	Présentation des résultats annuels 2007

Informations publiées au BALO

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

Ref.	Intitulé
0806394	Rapport d'activité au 31 mars 2008 et états financiers consolidés intermédiaires résumés
0803218	Attestation des CAC sur l'exercice clos au 31 décembre 2007
0802795	Avis de convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 3 avril 2008
0802191	Comptes sociaux 2007
0802037	Comptes consolidés 2007 et rapport d'activité au 31 décembre 2007
0801976	Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 3 avril 2008 et projets de résolutions
0800808	Chiffre d'affaires 2007

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce

Date	Intitulé
04/07/2008	Comptes et bilans annuels 2007

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Législation européenne	N° page
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations	202
1.2 Déclaration des personnes responsables	202
2. Contrôleurs légaux	
2.1 Noms et adresses	94
2.2 Démissions / non renouvellement	N/A
3. Informations financières sélectionnées	10-11
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	208
3.2 Périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	48
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	17 et 203
5.2 Investissements	46
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	25
6.2 Principaux marchés	29
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5 Position concurrentielle	21
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	28
7.2 Liste des filiales	39
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	204
8.2 Questions environnementales	204
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	57
9.2 Résultat d'exploitation	57
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	74
10.2 Flux de trésorerie	66
10.3 Structure et conditions de financement	53,54, 71, 143, 144
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	N/A
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	N/A
11. Recherche et Développement, brevets et licences	47
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	4 et 45
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances	42 à 44
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	6, 7, 8, 89 et 205
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	205
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages versés	90, 91, 149, 177
15.2 Montants provisionnés	90, 91, 205
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	89
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	92, 93, 94, 154, 155, 205
16.3 Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	6, 191, 192
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	205
17. Salariés	
17.1 Nombre en fin de période, nombre moyen et répartition par fonction	96, 97, 98 et 148
17.2 Participations et stock-options	101, 102, 139
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuil	85, 209, 210, 211
18.2 Détention des droits de vote	86, 207, 208
18.3 Contrôle	85
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	209, 210
19. Opérations avec les apparentés	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	114 et 159
20.2 Informations financières pro forma	121
20.3 États financiers	114 et 159
20.4 Vérification des contrôleurs	158, 181 à 185, 201
20.5 Date des dernières informations financières	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	211
20.7 Politique de distribution des dividendes	86, 87
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	206
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	206
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	206
21.2 Actes constitutifs	208
22. Contrats importants	
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
N/A	
24. Documents accessibles au public	
210	
25. Information sur les participations	
75, 180	

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2007 établis en application des normes comptables internationales IAS/IFRS et les comptes sociaux de l'exercice 2007 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement en pages 50-81 et 83-102 du document de référence 2007 déposé à l'AMF le 18 mars 2008 sous le numéro D. 08-0139.
- les comptes consolidés de l'exercice 2006 établis en application des normes comptables internationales IAS/IFRS et les comptes sociaux de l'exercice 2006 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent figurant respectivement en pages 99-126 et 128-141 du document de référence 2006 déposé à l'AMF le 23 mars 2007 sous le numéro D. 07-0215.

Les parties non incluses de ce (ou ces) document(s) sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2009 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

IMS International Metal Service
Immeuble « le Carillon »
5, Esplanade Charles de Gaulle
92733 Nanterre Cedex

Tél : +33 (0) 1 41 92 04 44

Fax : +33 (0) 1 46 24 05 96

Site Internet : www.ims-group.com – www.we-are-ims.com